

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

LA CRISE

DE LA

NEUTRALITÉ BELGE DE 1848

LE DOSSIER DIPLOMATIQUE

PUBLIÉ PAR

A. DE RIDDER

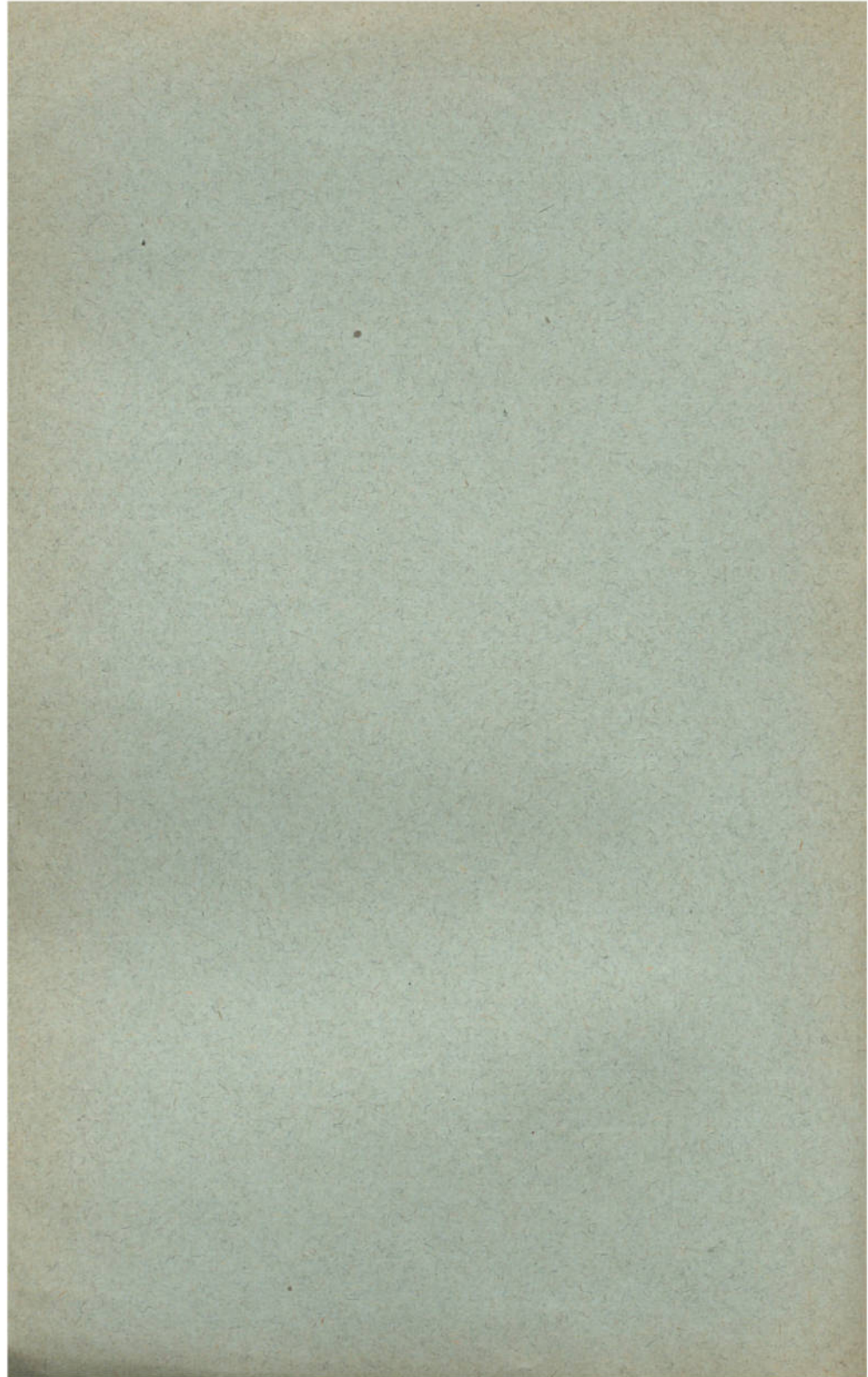
Directeur général des Archives et de la Noblesse
au Ministère des Affaires étrangères
Membre de la Commission royale d'histoire.

—
TOME I
—

CENTRE D'HISTOIRE DE
LA RÉGION DU NORD ET DE
L'EUROPE DU NORD-OUEST
UNIVERSITÉ DE LILLE III
B.P. 149 - 59653 WILLENFUVE-D'ASCQ Cédex

BRUXELLES
Librairie KIESSLING & C^o
P. IMBREGHTS, Successeur
42-44, rue Coudenberg

—
1928



CENTRE D'HISTOIRE DE
LA RÉGION DU NORD ET DE
L'EUROPE DU NORD-OUEST
UNIVERSITÉ DE LILLE III
B.P. 149 - 59653 VILLENEUVE-D'ASCQ Cédex

20 NOV 1991 *C 7018/1*

**La Crise de la Neutralité Belge
de 1848**

LE DOSSIER DIPLOMATIQUE

I

CENTRE D'HISTOIRE DE
LA RÉGION DU NORD ET DE
L'EUROPE DU NORD-OUEST
1914-1918

La Vie de la Région de la Belgique
de 1848

LE DOSSIER DIPLÔMATIQUE

LA CRISE
DE LA
NEUTRALITÉ BELGE DE 1848

LE DOSSIER DIPLOMATIQUE

PUBLIÉ PAR

A. DE RIDDER

Directeur général des Archives et de la Noblesse
au Ministère des Affaires étrangères
Membre de la Commission royale d'histoire.



BRUXELLES
SOC. AN. M. WEISSENBRUCH
Imprimeur du Roi
49, RUE DU POINÇON

—
1928

LA CRISE

DE LA

NEUTRALITÉ BELGE DE 1848

LE DOSSIER DIPLOMATIQUE

ÉCRIT PAR

A. DE RIDDER

Directeur général des Archives de la Nation
au Ministère des Affaires étrangères
Bibliothèque de la Commission parlementaire

BRUXELLES
SOC. AN. M. WEISSBRUCH
Rue de la Harpe, 10
BOULEVARD DU JOURNAUX

1850

INTRODUCTION

Lorsqu'une dépêche du prince de Ligne, ambassadeur de Belgique à Paris, dépêche du 25 février 1848, annonça le renversement de la monarchie de Juillet, la stupeur ainsi que la consternation furent grandes dans tout notre pays.

Quelle répercussion cet événement aurait-il sur nos destinées? Le mouvement insurrectionnel s'étendrait-il spontanément dans nos provinces? S'il se limitait à la France, l'esprit républicain de nos voisins du Sud, s'inspirant des exemples de la première révolution, ne prétendrait-il pas se propager, au besoin par la conquête? La Belgique ne serait-elle pas la plus facile et la première des proies offertes à ses appétits?

D'autre part, quelle allait être, devant le bouleversement de la France, l'attitude des autres gouvernements européens? Laisseraient-ils s'affermir en ce pays le régime républicain, exemple funeste pour leurs populations frémissantes sous le travail des idées libérales et lasses d'un absolutisme prolongé, aveugle et maladroit? Et si ces gouvernements tentaient d'imposer par la force à la France le régime monarchique, la guerre, en ce cas inévitable, ne choisirait-elle pas comme théâtre les plaines belges? Celles-ci, si elles étaient foulées et occupées par des armées étrangères, ne recouvreraient vraisemblablement jamais leur indépendance.

Mais si, désireuses de la paix, les puissances de la Sainte-Alliance laissaient les Français se donner le régime politique de leur choix, ne pousseraient-elles pas cet amour de la tranquillité jusqu'à laisser également la

nouvelle République chercher à réaliser des extensions territoriales violatrices de l'intégrité de notre territoire? Et, dans cette politique spoliatrice, la France ne trouverait-elle pas des complices prêts à partager la proie ou à en faire une monnaie d'échange qui leur aurait permis, à eux aussi, de poursuivre des agrandissements?

Ces graves problèmes s'imposèrent à l'attention du cabinet de Bruxelles dès l'heure où il eut appris que Louis-Philippe avait abdiqué et qu'un gouvernement provisoire, se substituant à la régence de la duchesse d'Orléans, avait été constitué.

* * *

C'est du côté de la France que l'orage s'annonçait le plus menaçant et le plus immédiat.

La Belgique n'eut pas, de 1830 à 1848, une confiance entière dans le désintéressement à son égard de la monarchie de Juillet. Les louches tractations de Talleyrand à la Conférence de Londres, connues et approuvées, au moins dans une certaine mesure, par le roi des Français et par son gouvernement, les efforts faits par le cabinet des Tuileries afin de nous réduire à une véritable sujétion politique sous le voile d'un accord économique, l'irritation manifestée par Louis-Philippe lorsque, dans des questions internationales, nous prétendions agir sans son assentiment préalable (1), avaient toujours maintenu, dans les cercles gouvernementaux de Bruxelles, une certaine méfiance vis-à-vis de la France. Ce sentiment n'était pas injustifié. Des esprits, et non des moindres, continuaient à rêver chez nos voisins le rétablissement de la frontière du Rhin. En 1838, quand la question belge paraissait pouvoir provoquer en Europe une guerre générale, le comte Bresson, ministre de France

(1) Voyez la lettre du prince de Ligne à M. van Praet, secrétaire du Roi, du 17 juillet 1843. Conservée dans les archives du département des Affaires étrangères, elle a été publiée par la princesse Ch. de Ligne dans son livre, *Souvenirs de la princesse de Ligne, née Lubomirska* (Bruxelles, Van Oest, 1922), p. 228.

à Berlin, engageait le comte Molé, ministre des Affaires étrangères, à envisager l'éventualité d'un partage de nos provinces entre la Prusse, la France et les Pays-Bas (1). Un peu plus tard, le général Bugeaud, le futur maréchal duc d'Isly, appuyait, lorsque la question d'Orient commençait à troubler l'Europe, un projet d'alliance de la Grande-Bretagne avec la France, à condition que celle-ci obtint la rive gauche du Rhin, à l'exception d'Anvers, afin de donner satisfaction à l'opinion britannique (2).

Léopold I^{er} était conscient de cet état d'esprit. Pendant les négociations du traité de 1839, il attirait de Paris l'attention de ses ministres sur le danger d'introduire des troupes françaises en Belgique, même pour sa défense (3).

La défiance envers la France existait surtout chez les hommes politiques belges mêlés intimement, au début de notre existence nationale, aux pourparlers diplomatiques de la Conférence de Londres. Très explicite à cet égard fut Sylvain van de Weyer, ministre de Belgique en Angleterre : « Que le ministre des relations extérieures en France, écrivait-il, le 31 mai 1848, à Léopold I^{er}, se nomme Talleyrand, ou Sebastiani, ou Molé, ou Lamartine, l'esprit qui l'anime à notre égard ne change point : tous ces hommes (nous les avons vus à l'œuvre), n'ont eu et n'auront jamais qu'une pensée : c'est de reconquérir la Belgique en tout ou en partie, de faire naître les occasions d'atteindre ce but. »

Toutefois, tant que régnerait Louis-Philippe, l'influence du monarque s'opposerait, on pouvait l'espérer, à la réalisation intégrale de ces aspirations impérialistes. Le sentiment familial avait trop d'intensité chez lui pour qu'il pût consentir de gaieté de cœur à laisser dépouiller sa fille. S'il l'avait refusée en mariage à Léopold de Saxe-

(1) A. DE RIDDER, *Histoire diplomatique du traité du 19 avril 1839*, p. 261.

(2) Maréchal BUGEAUD, duc d'Isly (1808-1849), *Lettres inédites*, colligées et annotées par le capitaine Tattet et publiées par M^{lle} Feray-Bugeaud; lettre du 16 août 1839.

(3) A. DE RIDDER, *op. cit.*, p. 105.

Cobourg à l'époque où ce prince paraissait appelé à occuper le trône de Grèce, c'était à raison de son manque de confiance dans la solidité du royaume hellénique et de sa répugnance à voir son enfant jouer le rôle, aussi pénible qu'humiliant, de reine détrônée. Mais une fois la monarchie de Juillet abattue et le frein mis par l'affection paternelle aux velléités d'absorption de notre pays supprimé en même temps, la seconde république ne reprendrait-elle point l'héritage de la politique conquérante pratiquée par la Convention?

Ce fut, au premier moment, la crainte universelle. Dans tous les pays, on s'attendit à la marche de régiments français vers Bruxelles.

Cette crainte se dissipa rapidement. L'armée en France était dans un trop grand état de désorganisation, elle manquait trop de discipline pour pouvoir songer, aux débuts du régime nouveau, — si tant est que celui-ci l'eût voulu, — à pénétrer en pays étranger et affronter les armées réunies de la plupart des puissances européennes. Mais l'avenir, alors surtout que les complications internationales se présentaient nombreuses et irritantes, ramènerait peut-être le danger. Aussi le gouvernement belge se préoccupait-il d'y parer dans la mesure de ses possibilités : il renforça ses troupes et arma ses forteresses; mais il eut soin de déclarer que ces mesures visaient toute invasion éventuelle, de quelque côté qu'elle vînt; qu'elles n'étaient pas uniquement motivées par la crainte d'une attaque française.

La conquête n'était pas le seul danger à redouter; un autre s'annonçait plus immédiat, plus certain et aussi redoutable : celui de la propagande ouverte ou cachée destinée à préparer le renversement par les Belges eux-mêmes de leur royauté et l'instauration d'une république nationale. L'établissement de ce régime eut été le prélude inévitable d'une annexion de nos provinces à la France; de cette annexion, l'Europe ne voulait pas. Le gouvernement belge veillait : il fit procéder à des arrestations

d'étrangers, il fit surveiller les frontières, et partout régna un ordre parfait.

Ces diverses mesures, si elles attirèrent à la Belgique l'estime et la sympathie de tous les pays monarchiques, provoquèrent, au contraire, en France des récriminations passionnées et injurieuses. On s'était attendu, dans les milieux républicains, à nous voir suivre l'exemple de Paris et chasser de Bruxelles le roi Léopold I^{er}.

S'il faut en croire des renseignements envoyés à M. d'Hoffschmidt, alors ministre des Affaires étrangères, les membres du gouvernement provisoire, M. de Lamartine lui-même, partageaient cette illusion. Leur situation ne leur permit évidemment pas de manifester leur désappointement. Mais ils laissèrent la presse à leur dévotion entamer contre la Belgique une campagne extrêmement violente. Les journalistes parisiens, contraints de dissimuler les motifs et le but de leurs articles agressifs, leur donnèrent pour prétexte les mesures décidées par le cabinet de Bruxelles afin d'assurer la sécurité du pays et de ses institutions. Ils prétendirent y voir une injustifiable marque de défiance envers la France.

Cette campagne continua pendant des mois avec une acrimonie impossible à atténuer, quelles que fussent les tentatives faites par la Belgique pour se concilier le nouveau régime. De plus, on chassa de leurs ateliers les ouvriers belges travaillant à Paris, et lorsque, réduits à la misère, ils furent devenus une proie facile pour les meneurs, on les embrigada dans une légion soi-disant belge destinée à propager par la force, dans nos villes et nos campagnes, la bonne parole républicaine.

Si le cabinet de Bruxelles, obéissant à son devoir, cherchait à préserver la monarchie nationale de l'assaut rêvé contre elle, il n'avait cependant nulle intention de montrer de l'hostilité contre le gouvernement provisoire, malgré les liens de famille noués entre la dynastie belge et la monarchie française.

Une politique contraire eut constitué une extrême maladresse. Pas un instant, en Belgique, on ne songea à

l'adopter. Au contraire, tout en revendiquant son droit, tout en proclamant son devoir de maintenir l'indépendance nationale, l'intégrité du territoire, la neutralité politique qui lui avait été assurée, ainsi que les institutions libérales que la Belgique s'était données, le cabinet se déclara fermement résolu à ne pas intervenir dans les affaires des autres pays et à ne pas s'occuper de la forme de gouvernement qu'il leur convenait d'adopter. Il chercha, de plus, à éviter tout acte de nature à provoquer les susceptibilités françaises, toujours fort exagérées. Ainsi, il désavoua M. van de Weyer, trop empressé, à son avis, de réclamer l'aide de la Grande-Bretagne contre une attaque possible de la part de la République, et il lui reprocha une visite faite en Angleterre à Louis-Philippe et au prince de Prusse, incident qui amena le ministre de Belgique à Londres à offrir la démission de ses fonctions; c'est ainsi aussi qu'il s'opposa à un séjour en Belgique de l'héritier du trône prussien.

Pour donner une preuve positive de son bon vouloir envers le gouvernement provisoire, M. d'Hoffschmidt autorisa, dès le 1^{er} mars 1848, le prince de Ligne à entrer officieusement en rapports avec M. de Lamartine. Celui-ci avait annoncé à l'ambassadeur belge sa prise de possession du portefeuille des Affaires étrangères en l'assurant, — et il donnait la même assurance aux autres diplomates étrangers accrédités aux Tuileries, — que les institutions républicaines n'avaient « changé ni la place de la France en Europe, ni ses dispositions loyales et sincères à maintenir ses rapports de bonne harmonie avec les puissances qui voudraient comme elle l'indépendance des nations et la paix du monde ».

La première entrevue de notre représentant à Paris avec M. de Lamartine fut pleine de cordialité. Elle constituait, en fait, la reconnaissance par la Belgique du gouvernement provisoire, sans impliquer cependant en même temps la reconnaissance de la République. Le nouveau régime n'avait pas reçu de consécration de la part d'une assemblée nationale ou constituante et, par conséquent,

n'existait pas encore en droit. M. de Lamartine ne pouvait que se montrer satisfait de cette démarche. Il le témoigna en promettant de ne laisser faire en Belgique aucune propagande républicaine, en manifestant son désir de maintenir l'ordre et en déclarant que ses collègues et lui étaient décidés à employer « tous les moyens pour faire prévaloir les principes de paix et de respect aux nationalités et aux formes gouvernementales existantes ». En même temps, il promit de consigner dans une lettre destinée à être rendue publique une déclaration par laquelle le gouvernement provisoire accepterait les traités de 1839 et reconnaîtrait ainsi que garantirait l'indépendance et la neutralité de la Belgique. Cette promesse fut réalisée à bref délai. M. de Lamartine fit répéter ses déclarations pacifiques par M. Serurier, envoyé comme chargé d'affaires à Bruxelles.

Le ministre-poète était-il sincère? Le prince de Ligne le croyait, tout en doutant qu'il eût assez d'autorité pour assurer l'exécution de ses promesses. M. d'Hoffschmidt affirma, de son côté, dans sa correspondance, — trop peut-être même pour que l'on ne puisse soupçonner dans cette affirmation quelque arrière-pensée, — sa confiance dans la bonne foi du ministre des Affaires étrangères de la deuxième république. Quand on lit ses lettres, on ne peut se défendre contre l'impression qu'il cherchait à s'illusionner sur les dispositions du gouvernement provisoire. Sa confiance plus ou moins réelle n'était d'ailleurs pas partagée par tous nos hommes d'Etat et par tous nos diplomates. A diverses reprises, nos représentants à l'étranger manifestèrent dans leurs missives des doutes à ce sujet. M. de Lamartine donna d'ailleurs, à bref délai, des motifs de mettre sa loyauté en suspicion.

Aux débuts du mois, il protestait de son respect pour notre indépendance et notre neutralité, et il donnait, le 13 mars, une mission en Belgique à l'éditeur Hetzel et à l'artiste Emile Johannot. Ces deux Français se hâtèrent de se mettre « en rapport avec toutes les personnes connues pour leurs principes démagogiques et parcoururent

différentes villes où ils espéraient faire du prosélytisme. Hetzel fit imprimer à Bruxelles une apologie de la République, signée P.-J. Stahl et ayant pour titre : *Lettre d'un Français en voyage à ses compatriotes de Paris et des départements* (1).

Le chargé d'affaires de France dut intervenir près de M. d'Hoffschmidt pour éviter aux voyageurs leur expulsion de Belgique. Rentrés à Paris le 1^{er} avril, ils y auraient été morigénés par M. de Lamartine, mais celui-ci se serait hâté d'atténuer ce que cette admonestation pouvait avoir d'amer en nommant M. Hetzel chef de cabinet au ministère des Affaires étrangères.

Des élèves de l'Ecole polytechnique, munis de faux passeports, furent également envoyés dans notre pays.

En même temps, les autorités parisiennes laissaient se développer et protégeaient l'activité de la légion républicaine belge, composée d'ailleurs en notable partie de Français. Elles ne mettaient aucun obstacle à ce que ses membres manifestassent publiquement en faveur de la République belge et insultassent l'ambassadeur du Roi. Malgré les dénégations de M. de Lamartine, prévenu du fait, elles leur fournissaient gratuitement des trains pour les transporter à nos frontières. Le premier de ces trains était, à son arrivée en Belgique, entouré de gendarmes et de soldats qui mettaient ses occupants hors d'état de nuire. Les autorités françaises n'avaient pas été étrangères à ce résultat. On aurait donc pu les croire hostiles aux tentatives de désordre dirigées contre le gouvernement royal. Mais lorsqu'une seconde bande de révolutionnaires se dirigea vers notre pays, elle fut, par les soins de ces autorités, casernée, nourrie, fournie d'armes et de munitions, et guidée par des élèves de l'Ecole polytechnique. Aux dix-sept compagnies belges qui la composaient se joignirent quatre compagnies françaises. Arrivées sur notre territoire, ces bandes furent aisément dispersées, au

(1) Rapport de M. Hody, administrateur de la Sûreté publique. (Archives du ministère des Affaires étrangères.)

hameau de Risquons-Tout, par un faible détachement de notre armée.

Les autorités judiciaires de la République arrêterent les chefs du mouvement réfugiés sur le sol français avec les débris de leurs troupes, mais M. Ledru-Rollin, ministre de l'Intérieur, chez qui, avant leur départ de Paris, ils avaient trouvé un appui pécuniaire, ordonna leur mise en liberté.

M. de Lamartine, quoiqu'averti de ce qui se tramait, se montrait inactif ou impuissant. Devant les protestations de notre gouvernement, il défendit ses collègues contre toute accusation ou tout soupçon de connivence dans les menées des républicains belges. Cela n'empêcha pas l'Assemblée nationale, un peu plus tard, de reconnaître tout au moins la complicité de M. Ledru-Rollin. Le cabinet de Bruxelles, désireux de ne pas envenimer ses relations, déjà difficiles, avec le gouvernement provisoire, feignit de croire aux assurances du ministre des Affaires étrangères. Pour le moment, ni la Belgique ni les autres Etats européens, dont plusieurs voyaient dans la présence de M. de Lamartine au pouvoir une assurance contre la montée de la démagogie française, ne voulurent affaiblir sa situation. Ils ne cherchèrent pas à dresser le compte des responsabilités. L'Angleterre crut cependant devoir rappeler la République au respect de ses obligations internationales et pressa sur M. de Lamartine afin d'obtenir l'insertion au *Moniteur universel* d'un article désavouant la tentative révolutionnaire de Risquons-Tout. Cet article fut d'ailleurs d'une pensée et d'un style embarrassés, un « style de mauvaise conscience », selon l'expression du prince de Ligne, une « sorte de tentative de protestation qui n'a pas le courage de son opinion ».

L'échec de Risquons-Tout ne resta pas sans suite. La presse républicaine continua à user d'un langage d'une extrême violence contre notre pays. En outre, le mécontentement des révolutionnaires français, irrités de la résistance efficace opposée en Belgique à leur propagande,

tomba lourdement sur nos ouvriers travaillant en France. Le département du Nord se distingua particulièrement à ce sujet. On y organisa une véritable persécution contre les Belges. Le 1^{er} mai, une bande de six cents hommes saisissait vingt-quatre de nos compatriotes dans les communes de Neuville, de Roucq et d'Halluin, les garottait, et les conduisait, liés deux à deux, à Tourcoing, où elle leur faisait faire le tour de l'arbre de la Liberté, les forçant à crier : « Vive la République ! » non sans les maltraiter à coups de bâton. Quelques jours après, trois cents ouvriers belges, employés à Lille, étaient contraints par la violence d'abandonner leurs travaux. Le 18 mai, une autre bande d'énergumènes assaillait deux cents Belges occupés à l'établissement des voies du chemin de fer près d'Armentières, les insultait, les maltraitait, en blessait plusieurs, et les dépouillait de leurs outils. Pour les dégager, il fallait faire appel à la force publique.

Contre ces excès, les autorités ne cherchaient à réagir qu'en renvoyant nos compatriotes dans leur pays. La France républicaine refusait aux Belges rétifs au républicanisme l'hospitalité cordiale dont ils avaient joui en ce pays au temps de la monarchie.

Malgré cette attitude hostile qu'il ne parvenait pas à faire désavouer nettement par le gouvernement provisoire, le cabinet de Bruxelles ne crut pas pouvoir abandonner la politique de conciliation poursuivie depuis la fin de février vis-à-vis de la France. Le 4 mai, l'Assemblée nationale, réunie à Paris, confirmait la forme républicaine donnée à la France par la révolution et confiait le pouvoir à une commission, en attendant qu'elle se fût prononcée sur la forme définitive du pouvoir exécutif.

Se basant sur ce que la République existait désormais en fait et en droit, M. d'Hoffschmidt résolut de ne plus tarder à renouer avec la France des relations diplomatiques régulières et à substituer au caractère officieux réservé au prince de Ligne depuis la chute de Louis-Philippe un caractère officiel. Aussi fit-il savoir au gouvernement français que dès que son représentant à

Bruxelles aurait reçu des lettres l'accréditant près du roi des Belges, des lettres de même nature seraient données au représentant de la Belgique à Paris.

« La position de la Belgique, comme Etat neutre et limitrophe de la France, disait le ministre des Affaires étrangères dans un rapport au Roi destiné à justifier cette politique, l'existence au sein de la République d'un parti hostile à la monarchie belge et très empressé à suspecter notre bonne foi, à nous imputer des arrière-pensées, à nous attribuer des projets de coalition et de guerre, tout nous fait une position à part et nous crée des devoirs particuliers. Nous avons devant nous des périls qui n'existent point pour d'autres et qu'il est urgent de conjurer... La Belgique est la plus exposée des nations européennes à l'invasion de la France. Sans être suspect d'un sentiment de crainte exagérée, on peut conclure des enseignements de l'histoire qu'une guerre avec la France serait, dans tous les cas, une immense calamité pour la Belgique. Il importe d'ailleurs au bien-être de notre industrie, de notre commerce, que nos rapports avec nos voisins du Sud soient les meilleurs possible. »

Et rappelant les suggestions de l'Angleterre, désireuse de nous voir attendre, pour l'établissement de rapports diplomatiques officiels avec la France, le moment où un pouvoir exécutif définitif s'y serait constitué, le ministre belge affirmait que cette solution nous aurait exposés à de graves inconvénients vis-à-vis de la France. « Il est probable, écrivait-il, que celle-ci nous eût bientôt demandé l'établissement de relations officielles. En acceptant, nous perdions tout le mérite de l'initiative; un refus équivalait presque à une rupture. C'est alors, en effet, qu'une animosité dangereuse eût pu se développer entre les deux nations et entraîner les plus fâcheuses conséquences. Les républicains belges, à leur tour, eussent profité de cette complication. Et qui peut dire ce qu'ils n'eussent pas osé, appuyés par le gouvernement français, usant à leur profit de tous ses moyens de contrainte morale, évoquant toutes les difficultés, toutes les excita-

tions propres à entraver le pouvoir en Belgique : réclama-
tions au sujet des forteresses et des frais des deux
expéditions de 1831 et de 1832, provocations incessantes
par la voie de la tribune et de la presse, mesures com-
merciales restrictives, envoi à Bruxelles d'un agent d'opi-
nions exaltées et hostiles? »

Les relations diplomatiques officielles se trouvaient
établies dès le 28 mai 1848. La Belgique avait, dans cette
voie, devancé toutes les autres nations.

Par la reconnaissance empressée qu'il accorda à la
nouvelle république, le cabinet de Bruxelles n'évita
presque aucun des dangers ou des inconvénients signalés
par M. d'Hoffschmidt dans son rapport au Roi.

La France voulut nous envoyer comme consul à Anvers
un des agents actifs de l'expédition de Risquons-Tout.
La presse qui nous était hostile ne désarma pas. Dès les
premiers jours de juin, des difficultés commerciales
jetaient le trouble dans divers milieux de notre pays.
Afin de remédier à l'état précaire de l'industrie en France,
le gouvernement provisoire augmentait, par un décret
du 10 de ce mois, de 50 p. c. les primes accordées, à la sor-
tie du pays, à certaines marchandises, telles que les fils et
les tissus de laine, les tissus de coton, les machines, etc., et
accordait une prime de 4 1/2 p. c. à certaines marchan-
dises privées jusque-là de cette faveur. Cette mesure per-
mettait aux industriels français de faire en Belgique une
concurrence victorieuse à nos industriels, dont les inté-
rêts se trouvaient ainsi gravement compromis. Le cabinet
de Bruxelles, considérant le décret du 10 juin comme une
violation de la convention commerciale du 13 décem-
bre 1845, essaya, mais en vain, d'obtenir qu'il ne fût pas
appliqué aux marchandises françaises exportées vers la
Belgique. Il se heurta à un refus absolu. Les difficultés
politiques ne lui permirent pas, d'autre part, d'établir,
comme nos industriels le lui demandaient, sur les mar-
chandises françaises des surtaxes correspondantes aux
primes et aux surprimes instituées par le gouvernement
de la République.

En outre, dès le mois de juin aussi, on ressuscitait la question du paiement par la Belgique des frais des deux expéditions françaises de 1831 et de 1832. On nous réclamait à ce sujet une somme de plus de quinze millions. Semblable question avait été soulevée déjà en 1845. A la suite d'explications échangées entre Louis-Philippe, M. Guizot et le prince de Ligne, le cabinet de Bruxelles avait cru pouvoir considérer cette question comme vidée en notre faveur. Aussi se montra-t-il bien décidé, en 1848, à ne pas s'incliner devant les prétentions renouvelées de la France, dont le Trésor en détresse recourait à tous les moyens pour se remplir, sans paraître se douter qu'une détresse à peu près égale tourmentait ceux vis-à-vis desquels il se posait comme créancier (1). L'expédition de 1832, comme celle de 1831, avait été, de l'avis de M. d'Hoffschmidt, le résultat d'une double garantie stipulée par la France de concert avec les autres puissances. La France, disait le ministre belge, était chaque fois intervenue en vertu de la nature de ses engagements et parce que son intérêt le lui commandait. Dès lors, elle avait à supporter les frais de son action. L'Angleterre, elle aussi, nous avait prêté son intervention; pourtant, son gouvernement ne réclamait rien. La France avait-elle plus de droits? Le général Cavaignac, devenu chef du pouvoir exécutif, se refusait à admettre cette théorie. M. d'Hoffschmidt crut devoir faire appel à l'intervention de lord Palmerston. Elle ne lui fit pas défaut. La question n'avait toutefois pas encore reçu de solution définitive lorsque le prince Louis-Napoléon monta à la présidence de la République (2).

* * *

Les préoccupations du gouvernement du Roi, en 1848,

(1) A. DE RIDDER, *Un projet d'emprunt anglo-belge*, dans les *Mélanges Pirenne*, tome I, p. 99.

(2) A. DE RIDDER, *Une dette de guerre belge*, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, tome XCI, p. 27.

ne lui vinrent pas du sud seulement. Vers le nord aussi, il dut porter une attention soupçonneuse.

Aux Pays-Bas, les regrets laissés par la séparation de 1830 s'étaient perpétués, sinon dans la population, du moins à la Cour et dans divers milieux gouvernementaux. L'espoir de réunir un jour à nouveau la Belgique à ses provinces du Nord hantait toujours l'esprit du roi Guillaume. « Sa Majesté néerlandaise, écrivait, le 2 novembre 1846, le général baron Willmar, ministre de Belgique à La Haye, cherche à faire développer tout germe de trouble européen, bien persuadé que d'un tel état de choses seulement peuvent sortir des circonstances favorables à ses vues de prétendant. » M. Nothomb, ministre de Belgique à Berlin, se basant sur les données qu'il recueillait en Prusse, partageait la même opinion (1).

Aussi, dès le lendemain des journées révolutionnaires de Paris, on crut la Hollande prête à tenter un mouvement contre la Belgique. On lui prêtait l'intention de profiter dans ce but de la perturbation qui, à la suite des événements de France, menaçait de gagner les autres États européens.

Le baron Willmar envoyait à ce sujet de La Haye à Bruxelles des informations pessimistes. Il annonçait l'envoi en Belgique d'émissaires néerlandais chargés de susciter un mouvement dans les Flandres; il annonçait des préparatifs à la Cour pour le départ des princes royaux vers les frontières, ainsi qu'un projet de concentration de troupes à Breda. L'exactitude de ces renseignements, dont certains se trouvaient basés seulement sur des racontars de domestiques, n'a pu être établie. Ils n'en mirent pas moins en émoi le cabinet de Bruxelles. Celui-ci les fit communiquer au gouvernement britannique, et, dans les mesures militaires qu'il prit à ce moment, il voulut, comme il le fit savoir à M. de Lamartine afin de calmer les susceptibilités très vives que ses armements causaient

(1) Lettre à M. Dechamps, ministre des Affaires étrangères du 9 février 1847.

en France, se prémunir autant et même plus contre une agression du nord que contre une agression du midi.

Lord Palmerston jugea sévèrement les projets hypothétiques du gouvernement néerlandais, et il ajouta assez de foi aux intentions prêtées au roi Guillaume pour se croire obligé d'en parler à son représentant à Londres, M. de Schimmelpenninck. Ce diplomate protesta vivement contre les craintes conçues à ce sujet. D'après lui, rien n'était plus loin de la pensée de sa Cour qu'un projet d'armement menaçant pour le roi Léopold. Le peuple hollandais, ajoutait-il, continuait à montrer une hostilité décidée à toute idée de réunion avec la Belgique, et, en présence d'une opinion publique fortement prononcée, le gouvernement de La Haye ne pouvait songer à s'engager dans une voie aussi peu nationale et aussi pleine de dangers. Aux yeux de la Hollande, il n'y avait à ce moment qu'un seul péril sérieux : l'entraînement de la Belgique dans le mouvement français.

Tout en prenant note de cette protestation, lord Palmerston fit remarquer à M. de Schimmelpenninck que la conduite de la Belgique, dans les circonstances d'alors, pouvait servir d'exemple à tous les autres États. Il chargea sir Ed. Disbrowe, ministre d'Angleterre à La Haye, de faire comprendre au cabinet néerlandais l'« impérieuse nécessité, dans l'intérêt même de la Hollande, de respecter cette Belgique indépendante qui remplit si dignement ses devoirs envers l'Europe, envers elle-même et envers son Roi ».

Le gouvernement prussien adressait également des avertissements à La Haye.

D'un autre côté, le baron Willmar faisait entendre au gouvernement des Pays-Bas qu'un rassemblement de troupes néerlandaises vers la frontière belge amènerait une concentration de troupes belges vers la Hollande, et qu'« au lieu de pouvoir employer toutes ses forces contre le véritable danger qui menaçait les Pays-Bas comme la Belgique, le cabinet de Bruxelles serait obligé d'en con-

sacrer une partie à conjurer une sorte de danger factice qu'il ne lui serait cependant pas permis de négliger ».

Les nuages qui avaient paru s'amonceler de ce côté disparurent sans tarder. Le gouvernement des Pays-Bas se résolvait — est-ce avant, est-ce après l'admonestation de l'Angleterre? — à une attitude pacifique et bienveillante pour la Belgique.

Le 28 février, un conseil de cabinet, présidé par le roi, se réunissait à La Haye et décidait unanimement que, dans la crise qui paraissait menacer tous les Etats de l'Europe, la « plus grande cause de sécurité pour les Pays-Bas résulterait de son bon accord et de son action, en quelque sorte combinée, avec la Belgique; qu'on ne pouvait qu'applaudir aux mesures que le gouvernement belge avait déjà prises et paraissait déterminé à prendre encore, et qu'il était du plus grand intérêt pour les Pays-Bas de ne rien faire qui pût paralyser ou troubler l'effet de ces mesures. En conséquence, on se déclara prêt à donner au gouvernement belge toutes les explications qui pourraient être désirées sur les mesures qui seraient également jugées nécessaires en Hollande ».

Une dépêche adressée au baron de Bentinck, ministre des Pays-Bas à Bruxelles, contenait ces explications. Le gouvernement néerlandais affirmait borner ses mesures militaires au rappel sous les armes d'un certain nombre de miliciens appelés à renforcer quelques garnisons. Il entendait éviter tout rassemblement de troupes sur les frontières belges, afin de ne pas provoquer de concentration de régiments belges sur les frontières néerlandaises. Il déclarait enfin que non seulement il attachait un grand prix au maintien des traités, mais qu'il désirait prêter son concours dans ce but.

Le gouvernement belge accueillit avec satisfaction la manifestation de cette politique. Les précautions militaires auxquelles il s'était décidé lui-même n'avaient pas d'autre portée ni d'autre développement, déclarait-il, que les mesures prises à La Haye.

Un échange de lettres eut lieu directement entre le roi

Guillaume et le roi Léopold. Le premier de ces souverains y esquisssa même un plan de défense commune en cas d'attaque de la France.

Le baron Willmar n'accueillit pas avec grande confiance les déclarations faites en Hollande, tout en les croyant sincères pour le moment. « A mon avis, écrivait-il, la détermination qu'on a prise peut n'être qu'une trêve imposée par les circonstances impérieuses où l'on se trouve, et qui n'empêcherait pas de reprendre les anciens errements si les circonstances changeaient. »

Les circonstances se montraient impérieuses, en effet. Les Pays-Bas se trouvaient menacés d'une révolution bien plus que la Belgique, où tout restait calme, malgré la propagande française et le marasme industriel, si nuisible aux populations, régnant depuis longtemps en Flandre. L'état d'effervescence qui travaillait les Néerlandais empêchait leur gouvernement de songer à des expéditions à l'extérieur. L'excitation populaire contraignait le Roi à accorder une revision de la Constitution; la révolution grondait dans le grand-duché de Luxembourg et, dans le duché de Limbourg, où l'on était obligé d'envoyer des troupes; une partie de la population, mécontente de la manière dont le gouvernement de La Haye la traitait, demandait son rattachement à l'Allemagne, tout espoir d'être unie à la Belgique lui ayant été enlevé.

Cette situation devait déterminer le gouvernement néerlandais, autant que les avertissements de l'Angleterre et de la Prusse, à observer envers la Belgique une attitude pacifique. En outre, le roi Guillaume, dans une de ses lettres, avait offert à Léopold I^{er}, dans le cas où les armées françaises auraient fait irruption sur son territoire, de battre en retraite avec ses troupes sur la ligne des forteresses néerlandaises, jusqu'à ce que la Prusse eût pu venir en aide à la Belgique et à la Hollande et leur permettre une action offensive. Vraisemblablement, le monarque néerlandais était-il persuadé à ce moment que les projets de conquête de la seconde République ne seraient pas limités à l'occupation de la Belgique. A son

avis, sans doute, l'invasion de nos provinces devait inévitablement entraîner celle de la Néerlande. Cette persuasion ne fut pas immuable, du moins chez certains de ses ministres.

Le roi Léopold I^{er} aurait voulu aller plus loin que le roi de Hollande et obtenir l'appui des Pays-Bas pour le maintien en Belgique de la tranquillité intérieure. En écrivant à Guillaume II, il soulevait la question d'un projet d'entente économique destiné, moyennant quelques concessions de la part de la Hollande, à fournir du travail aux ouvriers de nos grandes agglomérations, surtout des villes de Gand et de Liège, et à enlever ainsi aux propagandistes révolutionnaires l'action que leur donnait sur les masses une misère trop réelle.

M. d'Hoffschmidt, adoptant les vues de Léopold I^{er}, tenta des négociations. Il chargea même M. de Jaeger, ministre résident de Belgique en Espagne, d'une mission en Hollande. Mais, pour avoir chance d'amener les Pays-Bas à entrer sérieusement dans une voie d'amitié avec la Belgique, il aurait fallu qu'ils eussent oublié complètement 1830 et ses suites, qu'ils eussent renoncé définitivement et entièrement à tout espoir de restauration orangiste dans nos provinces. C'était mal les connaître que de les croire disposés à autant d'abnégation. C'était mal les connaître surtout que de croire qu'ils eussent pu contribuer à dissiper tout ferment de sédition dans la ville de Gand, où leur influence s'était fait sentir le plus profondément et le plus longtemps après la séparation et où on les accusait de continuer à mener des intrigues, de chercher à nouer des conspirations. Pour éviter de devoir donner satisfaction aux demandes que lui adressait la Belgique, le gouvernement des Pays-Bas se faisait écrire de Gand par son consul dans cette ville que l'esprit des ouvriers y était généralement très bon et que leur situation y était également satisfaisante; que l'ouvrage leur était assuré en petite quantité, mais qu'ils n'en manquaient pas et que, grâce au bas prix des vivres, leurs fractions de journée leur procuraient relativement autant

d'avantages que des journées entières dans les deux années de grande cherté qui venaient de s'écouler.

Le cabinet de La Haye, toujours rancunier à notre égard, était bien décidé à ne nous prêter aucune aide, si ce n'est dans la mesure nécessaire pour protéger son existence politique internationale dans le cas où elle aurait été menacée par des attaques portées contre la nôtre. Il n'avait nul souci de consolider notre existence intérieure. Il lui était utile de la laisser troublée, et par là sans réelle stabilité, de manière à faire de nous un Etat que l'Europe, pour sa propre tranquillité, aurait intérêt à abandonner un jour à ses voisins. La Hollande espérait bien avoir sa part ce jour-là. Sous l'Empire, un de ses diplomates confessa ses aspirations à ce sujet.

Un homme d'Etat conscient de la mentalité hollandaise à cette époque eut dû se rendre compte de l'inutilité de songer à obtenir de nos voisins du Nord des faveurs économiques comme celles rêvées à Bruxelles. Mais M. d'Hoffschmidt n'eut pas cette perspicacité. Avec une confiance un peu naïve, il accueillait, malgré les leçons de l'histoire, toutes les protestations qui lui venaient de Paris et de La Haye. Il ne se rendit pas compte non plus que, lors même que les dispositions amicales de la Hollande eussent été sincères, eussent été sans aucune arrière-pensée, il ne convenait pas que la Belgique cherchât à profiter de la situation pour en retirer immédiatement un profit personnel.

Il est vrai que la situation était extrêmement difficile dans nos provinces. Le renforcement de leur armée et l'armement de leurs forteresses pesaient lourdement sur leurs finances. Les caisses de l'Etat étaient vides, notre industrie périclitait. En vain, l'on avait tenté un emprunt en Angleterre, allant jusqu'à offrir en garantie nos chemins de fer. On avait même songé un moment à s'adresser à la Russie. Dans cette situation, pressé par la nécessité, le cabinet belge est excusable d'avoir manqué de perspicacité, de prudence et un peu même aussi de délicatesse.

Il tomba dans la même faute vis-à-vis du Luxembourg.

Le Grand-Duché, touché par l'esprit révolutionnaire qui, à ce moment, sévissait dans une grande partie de l'Allemagne et qui n'épargnait presque aucun des Etats de la Confédération germanique, mécontent, en outre, du gouvernement du roi-grand-duc, le Grand-Duché était en ébullition. Les vœux d'un grand nombre de ses habitants allaient vers un retour à la Belgique. Mais l'occasion ne se présentait pas propice pour permettre à notre gouvernement de seconder ce mouvement. Au moment où une alliance de la Hollande pouvait devenir utile, indispensable même, il ne convenait pas d'indisposer le gouvernement néerlandais en se querellant avec son souverain pour le Luxembourg. En outre, on n'était pas sans savoir à Bruxelles que la propagande française se faisait extrêmement forte dans ce petit Etat. Obligée de se montrer très prudente vis-à-vis du gouvernement provisoire, la Belgique ne se souciait pas de se brouiller avec lui en s'emparant du Grand-Duché, que l'on convoitait probablement à Paris. De plus, elle se serait mise en conflit avec la Confédération germanique, dont l'aide lui aurait été indispensable dans le cas d'une attaque de la France.

Le cabinet de Bruxelles avait donc plusieurs raisons de regretter le réveil à ce moment de la question luxembourgeoise, et il ne répondit point aux avances venues des notabilités du Grand-Duché. Mais, attribuant le mécontentement des populations à la situation financière résultant de leur entrée dans le Zollverein, M. d'Hoffschmidt tenta d'obtenir qu'on leur permit de s'unir économiquement à la Belgique. Soupçonné encore une fois de rechercher dans ces négociations un intérêt particulier, il échoua comme il avait échoué dans ses pourparlers commerciaux avec les Pays-Bas. Le roi Guillaume, qui voyait peut-être dans le mouvement luxembourgeois l'effet d'excitations belges, obtint dans sa résistance l'appui de la Prusse. Celle-ci n'entendait laisser aucun pays de la Confédération germanique sortir du Zollverein, instrument pour elle de domination politique autant qu'économique.

Lorsque M. d'Hoffschmidt faisait donner des explications à Paris au sujet des armements de la Belgique, il justifiait les mesures prises par la nécessité de pouvoir défendre éventuellement la Belgique contre une agression venant non seulement du nord, mais aussi de l'est. On n'était donc pas complètement rassuré à Bruxelles au sujet des intentions de la Prusse. On ne peut cependant point affirmer qu'à Berlin on eût conçu à ce moment des projets dangereux pour notre indépendance. Mais la Prusse, poussée par la Russie et aidée par l'Autriche, ne chercherait-elle pas à intervenir dans les affaires de France pour y étouffer le régime républicain? Dans la guerre, inévitable si cette hypothèse se réalisait, les autorités militaires prussiennes, considérant la Belgique comme terrain de marche pour leurs troupes lancées contre Paris, nous auraient envahis et auraient tenté de s'emparer de nos forteresses. La garantie promise en 1831 et 1839 à notre neutralité ne les eût pas arrêtées. Elles ne se seraient fait aucun scrupule, à ce moment pas plus qu'à d'autres, de manquer à la parole donnée. En 1836, M. Ancillon, ministre des Affaires étrangères de Frédéric-Guillaume III, dans une conversation avec le comte Bresson, ministre de France à Berlin, avait indiqué l'importance négative que l'on attachait en Prusse à cette garantie. Il avait exprimé l'opinion qu'en favorisant la création d'une Belgique indépendante, l'Angleterre avait compromis ses propres intérêts. Le diplomate français lui fit observer que la neutralité de la Belgique était une garantie au moins aussi solide que la combinaison du royaume tête de pont des Pays-Bas. En entendant cette observation, M. Ancillon s'écria : « En temps de paix, soit! Mais la guerre! On sait ce qu'elle fait des traités, et l'on peut dire à la Belgique de sa neutralité : « Le bon » billet qu'a La Châtre (1)! »

La promesse de la Prusse de respecter et de garantir

(1) L. LANZAC DE LABORIE, *Correspondances du siècle dernier, Lettres de Léopold I^{er} de Belgique à M. Thiers*, p. 230, note 1.

notre neutralité ne nous donnait donc qu'une sécurité illusoire. Que notre gouvernement en fût convaincu ou non, il tint à prévenir l'Europe que, quels que fussent les conflits possibles entre les grandes puissances, il entendait ne point s'y mêler et observer strictement, pour ce qui le concernait, la neutralité stipulée dans les traités de 1831 et de 1839. Il fit de cette conception politique l'objet de circulaires à ses diplomates accrédités à l'étranger et l'affirma aussi souvent qu'il le crut nécessaire.

Les dispositions de la Prusse vis-à-vis de la République française ne troublèrent pas longtemps les pensées de M. d'Hoffschmidt. Si les premières informations venues de Londres lui donnèrent des motifs de justes inquiétudes, les renseignements envoyés de Berlin le rassurèrent bien vite. La Prusse fut la première des puissances du Nord à déclarer qu'elle ne voulait pas intervenir dans les affaires intérieures de la France. Elle fut aussi la première, après la Belgique, à reconnaître la République. Sa situation intérieure lui interdit de s'immiscer dans celle d'autrui. Peu après avoir sévi à Paris, l'orage révolutionnaire grondait à Berlin, contraignant Frédéric-Guillaume à de larges concessions au libéralisme.

Quelles que fussent les arrière-pensées de la Prusse à notre égard, elle n'en manifesta pas moins l'intention, lorsqu'on put croire notre indépendance menacée par les Français, de faire ce que son intérêt lui commandait, c'est-à-dire de maintenir l'indépendance de la Belgique telle qu'elle résultait des décisions prises à la Conférence de Londres. « Notre intérêt est évident, dit le baron d'Arnim, ministre des Affaires étrangères, à M. Nothomb : c'est notre premier intérêt vis-à-vis de la France. »

« Peu importe, ajoutait-il, comment la Belgique est née; elle existe en vertu de traités obligatoires pour toutes les puissances, y compris la France, quel que soit le gouvernement de celle-ci à l'intérieur. »

Le ministre adressait une circulaire contenant ces déclarations et ces considérations à toutes les légations prussiennes, et le baron de Radowitz partait pour Vienne

avec des instructions conçues dans le même sens. « A Paris, comme à La Haye (s'il pouvait à La Haye exister quelque doute), écrivait M. Nothomb le 2 mars, on saura que telles sont les dispositions de la Prusse et de l'Allemagne. »

M. Nothomb pouvait ajouter : *et de l'Allemagne*. D'autres Etats germaniques paraissaient vouloir s'unir à la Prusse dans son rôle de protectrice éventuelle de notre indépendance. Le comte de Luxbourg, ministre de Bavière à Vienne, annonçait au prince de Metternich au nom de son gouvernement, qu'à Munich on considérerait une attaque de la France contre la Belgique comme une déclaration de guerre à l'Allemagne. La même notification devait être faite à la diète de Francfort.

Tout en accordant confiance aux paroles du baron d'Arnim, M. Nothomb subordonnait l'accomplissement de la promesse donnée par ce ministre à la reconstitution de la Prusse et de l'Allemagne, « double condition qui, il faut l'espérer, écrivait-il, s'accomplira sans secousse nouvelle. En attendant, la Belgique doit continuer à se suffire à elle-même ».

Les prévisions de notre représentant à Berlin ne se réalisèrent pas. Pendant de longs mois, l'Allemagne devait connaître de multiples secousses. Si, alors, nous avions été l'objet d'une attaque quelconque, aurait-elle été en mesure de se porter à notre secours, des mouvements révolutionnaires absorbant l'activité de ses troupes?

Le gouvernement belge ne pouvait négliger dans ses préoccupations l'état des relations entre la Russie, la Prusse et la France. Les événements, qui bouleversèrent l'Allemagne en 1848 et qui exercèrent leur influence notamment sur la question polonaise, mirent un terme aux rapports amicaux existant depuis la chute du premier Empire entre Pétersbourg et Berlin. Des dissensions très vifs séparèrent les peuples russe et prussien et l'on fut, comme M. Nothomb put l'écrire, à un certain moment plus près d'une guerre entre la Prusse et la Russie qu'entre la Prusse et la France. Un rappo-

chement sembla se faire entre ces deux dernières puissances. A Bruxelles, on crut pouvoir y trouver une menace contre la Belgique. On connaissait chez nous les désirs d'agrandissements de la Prusse. Pour obtenir dans cette politique sinon l'appui, du moins la non-opposition de la France, le cabinet de Berlin ne donnerait-il pas à Paris carte blanche à l'égard de la Belgique et de la rive gauche du Rhin? C'était la politique du second Empire et de Bismarck que l'on prévoyait chez nous. En 1848, elle ne reçut cependant pas de commencement d'exécution; il fallut attendre encore quelques années avant d'en voir tenter la réalisation.

* * *

Si la Belgique devait porter ses regards vers la politique pratiquée à Berlin, elle devait aussi les diriger vers celle de Francfort, où la Diète germanique disparaissait pour faire place au Vorparlement désireux de donner une base à un empire germanique créé selon les rêves des milieux libéraux, sous une forme parlementaire. La nouvelle assemblée, tout en se montrant bienveillante pour notre pays, ne devait pas laisser cependant de causer à notre gouvernement des soucis et de lui donner des inquiétudes.

La diète, aux derniers jours de son existence, marquait, comme en général tous les gouvernements européens, sa satisfaction des mesures prises par la Belgique pour la sauvegarde de ses institutions ainsi que de son indépendance et de sa neutralité. On y applaudissait à la volonté fermement manifestée par la nation de rester belge; on y reconnaissait que, malgré nos dissensions intestines, nous étions un peuple d'ordre et la concorde de tous les partis en ces graves circonstances paraissait un spectacle « digne d'envie » à l'Allemagne, dépourvue malheureusement de la même union.

L'intérêt porté à Francfort à notre sort se manifesta à bref délai. Des pétitions, venant de diverses villes du

Rhin, furent remises au Comité des XVII chargé de surveiller les délibérations de la Diète. Elles demandaient que la Confédération germanique garantît l'indépendance et la neutralité belges comme la France, la Prusse, la Russie, l'Autriche et la Grande-Bretagne les avaient garanties.

Après plusieurs discours très élogieux pour le roi Léopold, le gouvernement et le peuple belges, le Comité décida « que l'on transmettrait à la Diète une demande portant que si la Belgique invitait la Confédération germanique à émettre une déclaration pour la garantie de son indépendance et de sa neutralité, la Diète s'empresât d'accéder de la manière la plus formelle au vœu exprimé par la nation belge ».

Au premier moment, nos ministres se réjouirent fort de l'invitation que le peuple allemand nous adressait ainsi. Le Roi lui-même fut d'avis d'y répondre immédiatement. Mais, réflexion faite, le cabinet estima devoir garder dans cette question une attitude complètement passive, afin d'éviter tout ce qui permettrait de croire à un appel direct ou indirect de la Belgique à l'Allemagne contre la France. Le langage de la presse parisienne, à l'occasion de la proposition faite à Francfort, constituait un avertissement pour le cabinet de Bruxelles qu'il devait agir avec une grande réserve, s'il ne voulait pas se créer des embarras en cherchant des points d'appui.

Mais, tout en se montrant décidé à ne faire aucune ouverture à la Diète, en manifestant ouvertement sa « confiance dans la foi des traités, dans son bon droit, dans sa ferme volonté d'observer la plus stricte neutralité et de ne pas se mêler aux dissentiments qui pourraient éclater entre les grandes puissances européennes », M. d'Hoffschmidt fit comprendre au comte de Briey, ministre du Roi à Francfort, le désir du gouvernement belge de voir se produire dans l'assemblée nationale germanique, prête à se réunir, une motion en faveur de l'indépendance et de la neutralité belges. Favorablement accueillie, elle aurait, pensait le ministre, un grand retentissement et

exercerait une influence considérable. « L'appui moral qu'elle nous offrirait, écrivait-il le 15 mai, viendrait utilement en aide aux garanties qui nous sont assurées par les traités, garanties qui recevraient ainsi une consécration nouvelle et populaire. »

En fait, M. d'Hoffschmidt invitait le comte de Briey à provoquer, discrètement, il est vrai, mais à provoquer cette motion. Deux jours après, cette intervention discrète lui paraissait encore trop audacieuse. Il prescrivit au ministre belge près de la Diète de s'abstenir de toute démarche, quelle qu'elle fût, qui aurait pour but d'obtenir la manifestation d'abord souhaitée à Bruxelles. De nouveaux renseignements venus de Paris faisaient redouter de plus en plus de provoquer les susceptibilités de la France, ombrageuse autant que jamais. En réalité, le gouvernement provisoire invoquait à son profit contre nous, *mutanda mutandis*, un principe inventé autrefois par la Prusse pour nous interdire de pourvoir à notre défense comme nous l'entendions : *Tout ce qui est défensif pour la Belgique est offensif pour l'Allemagne* (1).

Peu après, l'Assemblée constituante germanique nommait aux fonctions de vicaire de l'Empire l'archiduc Jean. Celui-ci n'avait que des pouvoirs temporaires. Fallait-il, dans ces conditions, le reconnaître officiellement? Ni la France ni l'Angleterre ne mirent grand empressement à le faire. Elles n'avaient, avec raison, aucune confiance dans la durée de l'œuvre en élaboration à Francfort. Mais la Belgique était, après la proclamation de la République par l'Assemblée nationale de Paris, entrée immédiatement en relations officielles avec la Commission exécutive, bien qu'elle aussi ne possédât que des pouvoirs tempo-

(1) A. DE RIDDER, *La Belgique et la Prusse en conflit*, p. 68.

C'est pour le même motif que Napoléon III, au moment où il préparait son élévation à l'Empire, faisait entendre à Saint-Petersbourg, par le ministre de France dans cette capitale, que la « brusque nomination d'un agent russe à Bruxelles serait en quelque sorte la manifestation d'un sentiment hostile contre le Président ».

raires. Pouvait-elle, sans s'exposer à froisser l'Allemagne, agir autrement vis-à-vis du régent? Le roi Léopold ne le pensa pas. On le vit mettre une impatience quelque peu excessive à provoquer l'envoi au comte de Brierly de lettres de créance l'accréditant près de l'archiduc. Cette formalité fut accomplie avant même que ce dernier eût fait notifier sa prise de possession du pouvoir, alors que la Belgique était censée ne pas avoir été encore informée de cet événement.

Un des premiers actes de l'assemblée de Francfort avait été de s'occuper du Limbourg néerlandais et de prendre au sujet du duché des résolutions de nature à préoccuper le gouvernement belge, bien que ses intérêts ne fussent pas engagés formellement dans la question.

L'article 4 du traité du 19 avril 1839 stipulait que le roi des Pays-Bas posséderait, soit en sa qualité de grand-duc de Luxembourg, soit pour être annexés à la Hollande, les territoires que la Conférence de Londres lui réservait sur la rive droite et sur la rive gauche de la Meuse. En vertu de cet article, le roi Guillaume avait réuni le Limbourg à la couronne néerlandaise. L'assemblée de Francfort refusa de reconnaître cette annexion. Au milieu du mois de juillet, elle déclara qu'elle la considérait comme incompatible avec la constitution fédérale allemande. Elle décida en même temps que la résolution prise le 27 mai, en vertu de laquelle toutes les stipulations des constitutions particulières de l'Allemagne en désaccord avec la constitution générale à créer ne seraient valables que dans la mesure de cette dernière, devait s'appliquer au duché de Limbourg.

Dans les discussions qui eurent lieu à ce sujet, les dispositions les plus conquérantes se firent jour au sein de l'assemblée. Elles ne s'arrêtèrent ni à l'annexion du Limbourg, ni même à une mainmise sur Maestricht. On considéra la Meuse et l'Escaut comme des fleuves allemands; on exprima le regret d'avoir abandonné des peuples qui voulaient être allemands (!) et on formula la conviction que la Belgique, comme les autres branches éloignées de

la race germanique, se rapprocherait tôt ou tard de la Confédération et s'y fondrait.

Un parti même se montra disposé à agrandir notre pays de la rive gauche du Rhin, à condition que Léopold I^{er} consentit à devenir souverain allemand.

De telles prétentions ne pouvaient être vues avec indifférence à Bruxelles, et bien que, comme nous l'avons dit plus haut, la Belgique n'eût qu'un intérêt indirect dans la question limbourgeoise, elle ne put s'empêcher de prescrire à ses agents accrédités près des puissances garantes des traités du 19 avril 1839 de leur exprimer sa conviction que les résolutions de Francfort constituaient une violation de ces traités. Elle se borna pour le moment à cette manifestation, mais si les résolutions de l'assemblée germanique étaient entrées en voie d'exécution, elle n'aurait pu s'en tenir là, car l'établissement de l'Allemagne à Maestricht nous eut enlevé la seule barrière un peu sérieuse que nous avions contre une invasion brusquée de notre pays par nos voisins de l'est. La France, certainement, et l'Angleterre, vraisemblablement, eussent soutenu notre cause.

* * *

Les relations de la Belgique avec l'Autriche en 1848 n'offrirent rien qu'il importe de signaler. On sait combien Vienne accueillit mal notre révolution. Si le baron de Wessenberg, délégué de l'Empire à la Conférence de Londres, n'avait outrepassé les instructions de Metternich, la reconnaissance de notre indépendance par les puissances du Nord eut certes rencontré de grandes difficultés.

Le chancelier fut longtemps sans nous pardonner notre audace d'avoir porté atteinte à sa grande œuvre, les traités de Vienne de 1815. Il ne se fit pas faute de nous le montrer.

Mais l'ordre qui continua à régner dans nos villes et nos campagnes après les événements parisiens de fé-

vrier 1848 modifia quelque peu son opinion défavorable sur la stabilité de notre édifice politique. Il approuva explicitement la politique belge vis-à-vis de la France.

Si celle-ci nous avait attaqués, quelle aurait été l'attitude du cabinet de Vienne? Il est difficile de le présumer. Vraisemblablement, la révolution qui, pendant de longs mois, troubla les divers Etats de l'Autriche-Hongrie, les difficultés innombrables qu'elle rencontrait en Italie, la crainte de voir la France prendre fait et cause pour la péninsule, et la nécessité de parer à cette éventuelle intervention, auraient vraisemblablement empêché l'Empire, si tant est qu'il en eût eu l'intention, de s'occuper de notre sort en nous prêtant l'appui de ses armes.

* * *

Dans la Russie, que n'unissait à nous aucune relation diplomatique, notre politique, en 1848, rencontra une approbation égale à celle de Vienne et des autres capitales de la Sainte-Alliance. Les rapports entre nos diplomates à l'étranger et ceux de la Russie devinrent amicaux, et même confiants. On put croire un instant que le tsar Nicolas se prêterait dès lors à l'établissement de rapports diplomatiques réguliers, mais cet espoir ne se réalisa pas. Il fallut attendre encore pendant quelques années avant de voir l'empire moscovite représenté à Bruxelles et un ministre plénipotentiaire belge envoyé à Saint-Pétersbourg.

Au lendemain de la révolution de février, M. de Brunnow, ambassadeur de Nicolas I^{er} à Londres, animé d'un grand esprit d'hostilité contre la propagation du libéralisme, cherchait à amener l'Angleterre à se concerter avec la Prusse, l'Autriche et la Russie, pour rétablir en France le régime monarchique. Il voulut entraîner la Belgique dans la coalition.

Lorsqu'il apprit que le cabinet de Bruxelles armait ses forteresses, il s'employa activement à persuader à ses collègues d'Autriche et de Prusse que cette question devait être résolue de concert avec les puissances signataires

de la convention du 14 décembre 1831. « Les dispositions de la Belgique sont fort sages, disait-il, mais elle ne peut, aux termes des traités, les prendre sans se concerter avec nous. Il nous importe de constater si les forteresses actuellement mises en état de défense sont du nombre de celles qu'il s'agissait de *conserver* ou de *démolir*. S'il est question de ces dernières, notre consentement à leur réparation est requis. Pour les autres, les actes sont également formels. Cette question doit être examinée de *concert*, discutée en *commun*, dans une délibération entre les plénipotentiaires d'Autriche, de Belgique, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie. Cette délibération aurait ce grand avantage qu'elle nous fournirait l'occasion d'obliger l'Angleterre à faire cause commune avec ses anciens alliés, et cela en vertu de nos traités. Ce serait du moins un commencement de système de résistance à opposer à la France. »

Quelle politique inspirait M. de Brunnow? A quel but tendait-il? On ne pouvait admettre que jusqu'alors hostile à la Belgique, le Tsar eût été pris subitement d'un grand intérêt pour elle. A Londres, on attribuait au diplomate russe le triple but de témoigner de son zèle actif envers son souverain, d'embarrasser l'Angleterre et de mettre la Belgique en demeure d'accomplir ses obligations.

Les représentants de la Prusse et de l'Autriche se refusèrent à aucune démarche près de lord Palmerston sans avoir saisi préalablement M. van de Weyer de la question. Le diplomate belge n'hésita pas à déclarer dangereuse et inopportune l'intervention méditée par l'ambassadeur de Russie. Loin de servir à la Belgique, elle ne pouvait, d'après lui, qu'attirer sur nos populations l'invasion dont on désirait les préserver. « Toute délibération en commun, dit le ministre du Roi à Londres, même renfermée dans le cercle étroit du principe de la neutralité, serait considérée comme une provocation, comme un acte hostile, comme une déviation de ce qui fait la sauvegarde de la Belgique. Il est de l'intérêt de tout le monde de ne point donner de prétexte à l'esprit d'envahissement,

qui peut devenir de jour en jour plus menaçant. Or, ce serait lui fournir l'aliment le plus dangereux que de réveiller une question que l'on a décidée sous l'empire de circonstances bien différentes, alors surtout qu'on ne pourrait exiger *pratiquement* de la Belgique pour le maintien de sa neutralité que ce qu'elle fait d'elle-même spontanément. »

En répétant ces observations à lord Palmerston, M. van de Weyer s'attacha à lui montrer combien grand était l'intérêt général, et surtout l'intérêt belge, d'éviter « tout ce qui pourrait porter couleur d'*entente commune* avec les puissances du Nord pour arriver à un système d'entente contre la France ».

M. de Brunnow ne rencontra d'appui pour sa proposition ni près de lord Palmerston ni près de ses collègues de Prusse et d'Autriche. Le cabinet de Berlin refusa nettement de s'associer à la démarche préconisée par le diplomate russe.

La politique défendue à Londres par M. van de Weyer rencontra une approbation très explicite à Bruxelles. « Il nous est impossible, écrivait M. d'Hoffschmidt dès le 10 mars, de prêter les mains à la résurrection de cette question irritante. Ce serait, dans les circonstances actuelles, d'une imprudence bien coupable... C'est en se retranchant résolument dans le principe de la neutralité, acceptant pour alliés ceux qui la respecteront, et pour adversaires ceux qui la méconnaîtront, que la Belgique conjurera, autant qu'il est en son pouvoir, les périls de la situation. »

* * *

Si une guerre à laquelle l'Angleterre n'aurait pas été directement intéressée avait éclaté entre la France et la Belgique ou entre celle-ci et une autre puissance continentale signataire des traités de 1815, quelle attitude aurait adoptée le cabinet de Saint-James?

Lorsque, le 27 février, l'annonce d'une imminente invasion de la Belgique par une armée française s'était répan-

due dans la capitale britannique, M. van de Weyer avait été en toute hâte soumettre cette question à lord Palmerston. Il lui avait suggéré d'envoyer une flotte britannique dans l'Escaut. « Ce serait, lui disait-il, une démonstration décisive, qui forcerait le gouvernement révolutionnaire de la France d'abandonner ses projets d'envahissement. »

Lord Palmerston demanda à M. van de Weyer de lui répéter sa question par écrit, afin qu'il pût la soumettre au conseil des ministres, seul compétent pour décider de la réponse à y faire.

La démarche de M. van de Weyer n'eut pas, comme nous l'avons déjà dit, l'approbation de M. d'Hoffschmidt, et elle resta provisoirement sans suite.

Mais, dès qu'il fut question de reconnaître le gouvernement provisoire, lord Palmerston et ses collègues eurent à déterminer quelle serait leur attitude dans le cas où un conflit se produirait sur le continent.

L'Angleterre avait accueilli sans déplaisir la chute de Louis-Philippe. On incriminait même le cabinet britannique de l'avoir provoquée pour se venger sur le monarque de la politique des mariages espagnols. Aussi l'opinion publique dans le Royaume-Uni, la majorité de la Chambre des Communes, le parti radical surtout, poussaient-ils vivement à une reconnaissance immédiate du nouvel ordre de choses en France. L'idée d'une guerre générale, de l'augmentation de la dette publique, suite inévitable des hostilités dans un moment où la situation financière de la Grande-Bretagne provoquait de vives appréhensions, causait à tout le monde une réelle horreur. On ne voulait pas que lord Palmerston reprît la politique de Pitt en engageant à nouveau la lutte contre le régime républicain. « Restez neutre, quoi que fasse la France, lui disait-on. Laissez à chaque peuple le soin de défendre son indépendance, et ne tirez l'épée que pour des intérêts exclusivement anglais. »

Ces tendances de l'opinion britannique se trouvaient contrebalancées par les efforts des puissances du Nord.

Celles-ci, pleines de haine pour la France révolutionnaire, cherchèrent, au début de la crise, à amener le gouvernement londonien à repousser toute avance du gouvernement provisoire ou à exiger de M. de Lamartine l'engagement immédiat de respecter tous les traités d'où était sortie la réorganisation européenne en 1814 et en 1815. Mais l'intérêt anglais devait seul, conformément au désir presque unanime de la nation, dicter sa conduite au cabinet Russell.

Lord Palmerston eut l'occasion de faire, à ce sujet, le 2 mars, une déclaration à la Chambre des Communes.

Ayant vu sa politique attaquée par M. Anstey, le ministre expliqua quelle devait être, à son avis, l'attitude du gouvernement britannique devant les événements européens.

« Je maintiens, dit-il, que la véritable politique de l'Angleterre, en dehors des questions qui touchent à ses intérêts particuliers, politiques et commerciaux, est de se poser comme défenseur de la justice et du droit. En suivant cette voie, que commandent la modération et la prudence, elle n'est pas obligée de se faire le don Quichotte du monde, mais elle doit mettre dans la balance le grand poids moral de son influence et de son caractère lorsque justice doit être faite et lorsqu'il y aura des torts à redresser. J'ai la conviction qu'aussi longtemps que l'Angleterre ne s'écartera pas du sentier de la justice, et tant qu'elle ne se mettra pas en avant dans des discussions et des querelles qui ne la concernent point; aussi longtemps qu'elle ne s'occupera que de ses intérêts légitimes et qu'elle sympathisera avec ce qui est juste et droit dans les autres pays, j'ai la conviction qu'elle continuera à exercer toute son influence et à poursuivre tranquillement sa marche progressive. Je le répète donc, ce serait d'une politique étroite pour ce pays de chercher continuellement des alliances. Nos intérêts sont éternels : nos alliances ne peuvent l'être. Il est de notre devoir de tenir à celles qui sont d'accord avec nos intérêts. Nous regarderons comme amies les nations qui suivront le

même chemin que nous, et qui voudront atteindre le même but, car ces nations auront toutes nos sympathies. Nous saurons tenir compte cependant des différentes manières de voir; nous ne jugerons pas trop précipitamment ceux qui n'envisagent pas les événements sous le même jour que nous. Notre devoir est de ne pas engager à la légère le pays dans des hostilités dangereuses, parce que les peuples seraient en désaccord avec nous sur ce qui nous semble juste. Tels sont les principes qui guident ma conduite, et s'il m'est permis de formuler en une seule phrase ce qui me paraît devoir être l'axiome d'un ministre de la Grande-Bretagne, j'adopterai les expressions de M. Canning et je dirai : les intérêts de l'Angleterre doivent être le schibboleth de la paix. »

Ces paroles contenaient une dénonciation assez explicite des alliances conclues en 1815. Elles ne laissaient aux puissances du Nord guère d'espoir d'entraîner la Grande-Bretagne dans un accord formé pour combattre la nouvelle République française. A bref délai, elles renonçaient d'ailleurs elles-mêmes à leurs vellétés belliqueuses.

Le discours de lord Palmerston était-il complètement rassurant pour la Belgique? Lui permettait-il de compter avec certitude, en cas de violation de sa neutralité, sur la protection de l'Angleterre, comme elle paraissait pouvoir compter sur celle de la Prusse?

Sans doute, nous aurions été en droit, en vertu des paroles ministérielles, de nous réclamer de la justice de notre cause. Mais lord Palmerston ne laissait-il pas aussi entendre qu'avant de se faire le défenseur de l'équité et du droit à l'étranger, le gouvernement de la reine Victoria devait s'inquiéter de ses intérêts particuliers politiques et commerciaux?

Certes, l'existence autonome de la Belgique, son indépendance complète vis-à-vis de la France et de l'Allemagne, constituaient pour l'Angleterre un intérêt politique de premier ordre. Pour nous soustraire à la domination de la France, elle avait fait la guerre, sans trêve

ni repos, à la Révolution et à Napoléon. Il eût été funeste pour le Royaume-Uni de nous voir de nouveau absorbés par une conquête semblable à celle de 1794.

Les hommes politiques ne pouvaient hésiter dans une question semblable. Mais leur action était subordonnée à l'opinion publique, et celle-ci devait parfois malaisément comprendre l'importance de ne pas laisser s'étendre ou s'établir sur les rivages de la mer du Nord une puissance hostile à l'Angleterre ou susceptible de le devenir un jour.

Peu de temps après avoir répondu aux attaques de M. Anstey, lord Palmerston eut une nouvelle occasion de se prononcer sur les obligations créées au gouvernement anglais par les traités existants. Le 27 février, M. de Lamartine prenait possession du portefeuille des Affaires étrangères et prodiguait au corps diplomatique étranger accrédité à Paris les assurances pacifiques dont nous avons fait mention. Mais, le 2 mars, ce ministre lançait au corps diplomatique français une autre circulaire pour lui exposer quelle serait la politique internationale de la France. Il y disait qu'aux yeux de la République les traités de 1815 n'existaient plus en droit, mais que, toutefois, elle admettait les circonscriptions territoriales fixées par ces traités comme un fait, qu'elle les admettait comme base et comme point de départ dans ses rapports avec les autres nations.

Cette circulaire, rendue publique, soulevait partout une intense émotion. Elle retirait, semblait-il, les assurances pacifiques contenues dans celles du 27 février. A Londres, M. de Bunsen, ministre de Prusse, la considérait comme une déclaration de guerre en quelque sorte.

Au premier moment, lord Palmerston se montra non moins ému que M. de Bunsen. Tout en affirmant qu'il ne parlait pas au nom du cabinet, il exprima à M. van de Weyer son opinion personnelle sur le dernier manifeste de M. de Lamartine, « avec une chaleur et une fermeté qui semblaient annoncer un parti pris ». « Ce langage, dit-il, est contraire à toutes les assurances données à lord

Normanby (1). Nous ne pouvons accepter les traités, ni comme base de négociations ni comme point de départ à des modifications. Pour négocier, il faut être deux, et M. de Lamartine saura bientôt qu'il restera seul sur ce terrain. »

En rapportant ces paroles à M. d'Hoffschmidt, M. van de Weyer ajoutait : « Pour mieux compléter, dans mon esprit, la pensée de Sa Seigneurie, je lui dis : « Les traités » sont pour vous un *droit*; pour la France, aux dires de » M. de Lamartine, un *fait*, et vous déclarez que, *droit* » ou *fait*, vous ne permettrez point qu'on y porte » atteinte. »

Lord Palmerston ne devait pas garder longtemps ces idées catégoriques et hostiles aux doctrines françaises. Deux jours après son premier entretien avec M. van de Weyer à ce sujet, il tenait au diplomate belge un tout autre langage.

« Je distingue, dit le ministre, entre un *traité* et une *garantie*. Un traité, par exemple celui de Vienne, donne de certaines possessions territoriales aux puissances qui l'ont signé. Le fait d'avoir été l'une des puissances signataires de ce traité donnerait le *droit* d'intervenir dans les cas où la possession territoriale d'une autre puissance signataire serait violée; mais ce seul fait n'impose pas à la première puissance l'*obligation* d'intervenir. Il en est autrement lorsqu'il y a, dans les traités, une stipulation de *garantie*. De même que le traité établit la *possession*, de même la garantie impose le devoir du *maintien* de cette possession. Dans ce dernier cas, chacune des puissances signataires de l'acte de garantie contracte l'obligation : 1° d'aider, par tous les moyens, la partie lésée par l'attaque d'une puissance étrangère; 2° de lui faire restituer la possession territoriale ainsi garantie. Or, une garantie de cette nature a été donnée par l'Angleterre et par les autres grandes puissances : 1° à la Prusse, pour la partie de la Saxe cédée en vertu des actes du Congrès

(1) Lord Normanby était ambassadeur d'Angleterre à Paris.

de Vienne; 2° à la Suisse, dont la neutralité a été placée sous la sauvegarde des puissances; 3° à la Belgique, dont la neutralité est également garantie par elles. Mais l'Angleterre n'a garanti ni la possession territoriale de la Lombardie à l'Autriche, ni celle des provinces rhénanes à la Prusse. Elle aurait, si ces deux puissances étaient, ou inquiétées dans cette possession, ou violemment déposées, le *droit* d'intervenir et de leur prêter aide et assistance, mais elle n'en a point *l'obligation*. »

Lord Palmerston poursuivait l'entretien en cherchant à diminuer l'importance et le caractère hostile attribués par les chancelleries européennes au manifeste de M. de Lamartine. Il laissait percer clairement dans ses paroles son intention d'éviter, aussi longtemps que possible, d'entrer en lutte avec la jeune république.

Lord Palmerston exposait à nouveau la distinction qu'il faisait entre un traité et une garantie au comte de Dietrichstein, ambassadeur d'Autriche à Londres, lorsque ce diplomate lui demandait, au nom du gouvernement impérial, le 10 mars, si, dans le cas où le roi de Sardaigne marcherait au secours de la révolution lombarde, l'Angleterre resterait impassible spectatrice de cette violation à main armée des traités de Vienne, ou si, fidèle à ses anciennes alliances, elle lui prêterait concours et appui. Pressé vivement par l'ambassadeur de dire de façon précise quelle serait la politique de l'Angleterre si l'éventualité envisagée se réalisait, le ministre britannique se contentait d'ajouter que la Grande-Bretagne « ne prenait jamais à l'avance des résolutions pour des cas hypothétiques, attendu que l'événement que l'on redoutait pouvait être précédé ou accompagné de circonstances qui modifieraient l'opinion que le cabinet s'en pourrait former ».

Les déclarations de lord Palmerston à M. van de Weyer, à propos de la circulaire de M. de Lamartine, paraissaient promettre nettement la prestation par l'Angleterre de la garantie déterminée par les traités de 1831 et de 1839. Le cabinet de Bruxelles ne trouva cependant point, dans

les paroles prononcées, des assurances bien fermes d'une protection décidée à s'exercer efficacement en cas d'invasion de nos provinces.

Après l'échauffourée de Risquons-Tout, et en présence du trouble que subissaient les relations entre les puissances du Nord, M. d'Hoffschmidt se demanda si la communication reçue par le représentant à Londres du roi Léopold devait être comprise dans ce sens que quelles que fussent à notre égard la « résolution et l'attitude » des autres signataires des traités de 1831 et 1839, le cabinet de Saint-James était « fermement résolu à maintenir, pour sa part, et à mettre à exécution sa promesse de garantie ». Le ministre des Affaires étrangères exprima à M. van de Weyer le désir de recevoir sur ce point son avis personnel, remettant à plus tard une démarche directe à faire à ce sujet auprès du cabinet anglais.

M. van de Weyer, dans une très longue missive, répondit de manière à rassurer M. d'Hoffschmidt. A son avis, l'intérêt bien compris de l'Angleterre, non moins que les sympathies acquises par la Belgique dans le peuple britannique par sa noble attitude après les événements de février, imposerait au gouvernement anglais l'exécution des promesses de 1831 et 1839. Il déconseillait cependant tout essai d'obtenir à cet égard une promesse formelle. Il engageait d'avoir foi, au contraire, dans le respect que l'Angleterre professait pour la sainteté des traités et de témoigner, « par une attitude calme et rassurée », de la confiance du gouvernement belge dans l'intelligence et la fermeté des hommes d'Etat britanniques. En même temps, il prévenait M. d'Hoffschmidt que, dans l'état des esprits, tel qu'on le constatait en Grande-Bretagne, nous ne pouvions, en cas de danger, compter ni sur l'envoi d'une armée de terre ni sur un vote de subsides, mais seulement sur l'entrée d'une escadre dans l'Escaut.

Cependant, à la fin du mois d'avril, la France s'occupant de former un corps d'armée à caserner à proximité des frontières de Belgique, M. d'Hoffschmidt fut pris de nouvelles inquiétudes. Il prescrivit à M. van de Weyer

de chercher à voir lord Palmerston et de s'efforcer d'obtenir de lui une déclaration précise sur ses intentions en cas d'attaque de la France. Le ministre britannique, tout en se disant convaincu que la République, désireuse de rester en bons termes avec la Grande-Bretagne, ne songeait pas à une invasion de la Belgique, ajouta qu'en ce qui nous concernait, les droits et les devoirs assumés par le gouvernement anglais étaient suffisamment connus et compris, qu'il saurait faire respecter les uns et remplir les autres. Mais il jugea inutile de faire à ce sujet de nouvelles déclarations. Il les considérait comme de nature « à ébranler plutôt qu'à raffermir la position des hommes qui, en France, se sont constitués les défenseurs de la paix et du maintien des bonnes relations avec l'Angleterre ».

Au ministre de Prusse à Londres, lord Palmerston tint un langage non moins rassurant pour la Belgique.

* * *

Tels sont, exprimés dans leurs grandes lignes, dans leurs très grandes lignes, d'après les pièces diplomatiques que j'ai pu recueillir, les aspects principaux de la situation internationale de la Belgique au cours de l'année 1848.

Cette année fut, à l'égal au moins de 1838-1839, celle du XIX^e siècle où la situation de notre neutralité parut exposée aux plus grands dangers. La paix ne tint qu'à un fil, pour me servir de l'expression de lord Palmerston, et la guerre menaçait de nous être funeste. Peut-être autant que la bonne volonté des puissances garantes, fut-ce l'impuissance où elles se trouvaient, par suite de leur situation intérieure, de s'engager dans de périlleuses aventures qui nous sauva.

L'exposé qu'on vient de lire ne peut donner qu'une idée approximative de la crise où notre pays fut alors engagé. Pour la connaître dans tous ses détails, avec ses épisodes divers, pour bien apprécier la mentalité et les

visées des hommes d'Etat appelés à diriger à cette époque la politique dans les diverses contrées européennes, quelques pages ne peuvent suffire. Pour avoir une connaissance exacte, une connaissance avant tout objective de la question, il faut recourir aux documents mêmes. Aussi ai-je cru utile de former un recueil de pièces que j'ai intitulé le *Dossier diplomatique de la crise de la neutralité belge de 1848*. La lecture en sera profitable, je pense, non seulement à nos historiens ainsi qu'à nos hommes politiques et à beaucoup de nos journalistes, qui dissertent souvent de notre histoire internationale contemporaine sans la connaître, mais aussi à tous ceux qui s'intéressent à notre passé encore proche. Aux historiens étrangers, elle me paraît également pouvoir être utile.

A. DE RIDDER.

Les diplomates dont la correspondance a fourni la matière de ce recueil sont MM. van de Weyer, comte O'Sullivan de Grass de Séovaud, J.-B. Nothomb, le prince de Ligne et le lieutenant général baron Willmar.

Né à Louvain le 19 janvier 1802, membre du gouvernement provisoire, S. van de Weyer fut nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Londres le 24 juillet 1831, et, sauf un court espace de temps pendant lequel il fut premier ministre, il remplit ces fonctions jusqu'au 24 juin 1867. Il mourut à Londres en 1874.

Le comte O'Sullivan de Grass de Séovaud naquit à Bruxelles le 8 novembre 1798. Léopold I^{er} le nomma chargé d'affaires à Vienne le 26 décembre 1833, ministre résident le 31 mars 1836, enfin envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, toujours à Vienne, le 17 juillet 1837. Il mourut à Vienne le 11 janvier 1865.

J.-B. Nothomb, né à Messancy le 5 juillet 1805, débuta dans la carrière diplomatique en 1840, comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la Haute

Diète germanique. Il fut envoyé, avec la même qualité, près la Cour de Prusse, le 5 août 1845. Il mourut à Berlin le 16 septembre 1881.

Le prince Eugène de Ligne naquit à Bruxelles le 28 janvier 1804. Il fut chargé, le 14 mai 1838, d'une mission spéciale à Londres, à l'occasion du couronnement de la reine Victoria, avec le titre d'ambassadeur extraordinaire. Il fut envoyé, comme ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, à Paris le 9 novembre 1842 et y resta jusqu'au 20 juin 1848. Le 30 septembre de la même année, il fut envoyé comme ambassadeur près du Saint-Siège, fonctions qu'il occupa pendant un an et abandonna pour entrer au Sénat, dont il fut président pendant de longues années. Il mourut à Bruxelles le 20 mai 1880.

Le général baron Willmar, ancien ministre de la Guerre, né à Luxembourg le 29 novembre 1790, fut nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Berlin le 28 juin 1840. Il passa, avec la même qualité, à La Haye le 5 août 1845. Il mourut à La Haye le 28 janvier 1858.

La Crise de la neutralité belge de 1848

N° 1. M. d'Hoffschmidt au corps diplomatique belge.
Bruxelles, 9 février 1848 :

Expose l'état tranquille de la Belgique en face des mouvements qui agitent les autres pays européens.

En présence des événements qui ont lieu en Europe, il est un fait qui, sans doute, vous aura frappé comme moi : c'est qu'aujourd'hui la Belgique est du très petit nombre des pays que n'agite ou ne menace aucune commotion. A la manière dont vont les choses, nous serons bientôt un des gouvernements les plus conservateurs de l'époque.

Certes, la France et l'Angleterre sont loin d'être dans une situation alarmante. Toutefois, l'une est travaillée par des partis qui peuvent, dans telles circonstances données, lui créer des embarras sérieux; l'autre n'en a pas fini avec la question d'Irlande, toujours pleine de périls. Toutes deux ont, de plus, dans leurs relations extérieures, des complications qu'un avenir prochain peut singulièrement aggraver. Les événements de la Galicie et ceux, plus récents, qui ont eu lieu à Milan prouvent que l'Autriche lutte, à son tour, contre des difficultés intérieures de plus d'un genre. A l'exception de la Prusse, qui poursuit pacifiquement la grande œuvre entreprise par son Roi, le reste de l'Allemagne n'a plus ce sentiment de stabilité et de confiance si nécessaire à la force des Etats. Je ne parle pas de la Russie, avec les inquiétudes perpétuelles que lui inspire la Pologne, ni de la Grèce, ni de l'Espagne, ni du Portugal, ni de la Suisse, ces malheureux pays qui, depuis quelques années, semblent condamnés à parcourir sans relâche le cercle des troubles révolutionnaires. Mais voyez

le Piémont et la Toscane, hier encore si calmes, d'une soumission si absolue; les voilà qui portent aujourd'hui la main, de même que Rome et Naples, sur leurs vieilles institutions, et qui leur font subir une transformation plus ou moins radicale. Quelque jugement qu'on porte sur l'opportunité de ces réformes, toujours est-il qu'elles attestent le vif mouvement des esprits et un irrésistible besoin d'innovation. Il ne s'agit plus de simples améliorations administratives, mais d'une révolution véritable.

En Belgique, cependant, que se passe-t-il? Rien qui ne soit parfaitement légal, parfaitement régulier, parfaitement rassurant.

Deux grandes opinions divisent la nation; mais l'existence des partis est de l'essence même du régime représentatif, c'est une de ses inévitables conséquences; et, pour le dire en passant, je ne vois pas que l'Angleterre ait eu à s'en plaindre, ni que sa grandeur ait eu à en souffrir. Je crois même que cela a contribué pour beaucoup aux progrès de sa puissance.

Je parle, bien entendu, des partis qui se renferment dans les limites de la Constitution. Ceux qui en sortent sont des factions. Or, chez nous, tout le monde invoque et tout le monde entend maintenir la Constitution. Le désaccord n'existe que sur quelques questions d'application, sur le plus ou le moins de développement à donner, dans la pratique, à certains principes posés dans notre droit public.

Il n'y a, en Belgique, ni parti radical ni parti républicain. Les idées extrêmes se personnifient en quelques individualités sans influence, sans lien commun, sans moyen d'action, individualités qui peuvent se rencontrer partout ailleurs : à Vienne et à Copenhague, aussi bien qu'à Londres et à Berlin. Je le répète, les deux opinions qui nous divisent se meuvent également dans les voies tracées par la Constitution. On les appelle *libérale* et *catholique*; mais ces dénominations que l'usage a consacrées, ne représentant point les mêmes idées dans les divers pays, peuvent donner lieu, au dehors, à de fausses appré-

ciations. Le parti libéral est ici le *parti de l'indépendance du pouvoir civil*. C'est là son vrai caractère, c'est là aussi qu'est sa mission, mission hautement avouable et qui tend à fortifier le gouvernement, à raffermir ses bases, loin de les ébranler. Aussi le triomphe de ce parti, au 8 juin dernier, et son avènement au pouvoir se sont-ils opérés sans secousse, sans réaction, sans que la tranquillité du pays en ait reçu la plus légère atteinte. Loin de là, les passions politiques, depuis lors, semblent s'attédir et les exagérations tombent ou s'isolent d'elles-mêmes. Le ministère, en s'appliquant à donner satisfaction aux besoins réels, conserve au pouvoir toute sa force morale, et, à l'aide de cette force morale, il repousserait sans peine, au besoin, toute prétention illégitime, de quelque part qu'elle vint. Le vote et la discussion des budgets ont constaté d'une manière évidente les rapports de bonne et solide intelligence établis entre le cabinet et la majorité parlementaire. Deux de ces budgets, les plus considérables par le chiffre, ceux de la guerre et des travaux publics, devaient, disait-on, donner lieu à des remaniements complets. Eh bien, il n'en a rien été. Toutes nos propositions ont été accueillies, et je ne pense pas qu'à aucune époque l'attitude des Chambres vis-à-vis du gouvernement ait été meilleure qu'elle ne l'est aujourd'hui. Les débats que le *Moniteur* a portés à votre connaissance me dispensent d'insister sur ce point.

Ce spectacle qu'offre notre patrie, au milieu de l'Europe agitée ou inquiète, est fait pour nous réjouir et pour donner à l'étranger une juste confiance dans les destinées de notre jeune nationalité. Cette nationalité poussera des racines de jour en jour plus profondes sous le règne d'un prince aussi sage qu'éclairé et sous l'influence d'institutions conformes à nos mœurs et à nos traditions.

Dans vos entretiens avec les hommes politiques qui vous entourent, veuillez développer les considérations que je viens seulement d'indiquer. La connaissance parfaite que vous avez de l'état du pays vous permettra d'en tirer le plus utile parti.

N° 1bis. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt. Paris, le 25 février 1848.

La république est proclamée et un gouvernement provisoire constitué à Paris au milieu d'un ordre relatif. Le corps diplomatique attend des instructions.

La république est proclamée. Un gouvernement provisoire, constitué et modifié deux fois, a pris la direction des affaires. Il est composé de MM. Fr. Arago, Dupont (de l'Eure), Lamartine, Ledru-Rollin, Louis Blanc, Flocon, Recurt (?), Marrast, Albert (ouvrier), Arago, directeur des Postes, Caussidière et Soubrier, préfets de police (1).

Les ministères ont également subi des changements, et, à l'heure qu'il est, on ignore encore le choix définitif.

Une sorte d'ordre règne dans l'anarchie, et le peuple parcourt les rues de Paris en armes sans porter aucune atteinte ni aux personnes ni aux propriétés. Une proclamation sous le nom de *Vœux du peuple* a été affichée hier soir. C'est une espèce de programme destiné à calmer les esprits.

.

M. van Praet se charge de vous donner d'autres détails sur la position des choses.

Je me suis adressé à M. le comte d'Appony, doyen des ambassadeurs, pour savoir ce que le corps diplomatique avait à faire en ce moment. Il m'a répondu qu'il ne bougerait pas, à moins que ce ne soit le gouvernement provisoire qui lui envoyât ses passeports, et que nous devions

(1) Le gouvernement provisoire fut, en réalité, constitué de la manière suivante : Dupont de l'Eure, président du Conseil; Lamartine, Affaires étrangères; Ledru-Rollin, Intérieur; Crémieux, Justice; Arago, Marine; Marie, Travaux publics; Goudchaux, Finances; Bathmond, Agriculture; Carnot, Instruction publique. Caussidière devint préfet de police et Etienne Arago, directeur des postes.

attendre les instructions et les ordres de nos Cours. Je les attendrai donc pour régler ma conduite ultérieure.

N° 2. M. d'Hoffschmidt au corps diplomatique belge. Bruxelles, le 26 février 1848.

La France est en révolution, la Belgique est calme, le gouvernement prend toutes les précautions nécessaires.

Des événements d'une portée incalculable viennent de se passer à Paris. Vous trouverez dans le numéro ci-joint de l'*Indépendance* les détails qui nous sont parvenus cette nuit.

Jusqu'à présent, le contre-coup de cette commotion ne s'est fait sentir en Belgique que par l'émotion extraordinaire qu'elle y a produite. Les Chambres se disposent à faire une démonstration qui témoigne de leurs sentiments de nationalité et de dévouement au Roi et aux institutions nationales. L'idée d'un projet d'adresse sera probablement émise aujourd'hui dans le sein de la Chambre des Représentants.

L'attitude des populations est calme. Du reste, depuis trois jours, le gouvernement du Roi prend toutes les précautions que la prudence conseille; il est en mesure de parer à toutes les éventualités. Je ne pense pas que l'intervention active des troupes puisse devenir nécessaire; mais je puis, en tout cas, affirmer qu'elle ne ferait pas défaut. Vous pouvez à votre tour donner à cet égard, avec toute certitude, les assurances les plus positives.

N° 3. M. Materne (1) au corps diplomatique belge. Bruxelles, 26 février, 1 heure du matin.

La révolution en France ne met pas en danger l'ordre public en Belgique.

(1) Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères.

Des événements à jamais déplorables viennent de consterner Paris. Vous en trouverez le récit dans les journaux de ce matin. Ils ont produit à Bruxelles une sensation extraordinaire; mais, jusqu'à présent, nous n'avons aucune inquiétude à concevoir pour le maintien de l'ordre public. Du reste, toutes les mesures que la prudence conseille ont été prises, et le gouvernement ne faillira à aucun des devoirs qu'une pareille situation impose.

Je n'ai pas besoin de vous dire quels sentiments agitent le Roi et notre Reine bien-aimée. Je me bornerai à vous donner l'assurance que leur courage n'est point au-dessous de leur douleur.

N° 4. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 27 février 1848, 5 heures du soir.

A la nouvelle de la formation d'un corps d'armée français destiné à envahir la Belgique, M. van de Weyer est allé demander à Lord Palmerston l'envoi d'une flotte anglaise dans l'Escaut. Tout en approuvant la démarche, Lord Palmerston ne peut répondre qu'après délibération du Cabinet sur une demande écrite. Nécessité d'un appel aux puissances du nord. Préentions de ces puissances pour la reconnaissance du gouvernement provisoire. L'Angleterre s'inquiète de l'état des forteresses belges.

N° 81. *Confidentiel.* — Au moment où les affaires de la France prennent un aspect menaçant pour la paix de l'Europe, où le Gouvernement provisoire a déjà, si l'on est ici bien informé, décrété la formation d'un corps d'armée destiné à marcher sur la Belgique, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de ne pas perdre un instant, de m'adresser officiellement à Lord Palmerston, et de lui demander quelles seraient les mesures que prendrait l'Angleterre dans le cas où notre indépendance serait menacée, la neutralité de notre territoire garantie par le traité de Londres violée par l'invasion subite d'une

armée française. « Je ne crains aucun mouvement à l'intérieur, dis-je à Sa Seigneurie; le peuple est attaché à sa nationalité; la population dévouée au Roi; l'armée sûre, fidèle et bien organisée; mais un danger imminent menace peut-être notre existence; seuls nous ne pouvons soutenir la lutte; il nous faut l'appui des Puissances qui, dans l'intérêt de l'équilibre européen, ont constitué la Belgique en Etat indépendant et ont garanti cette indépendance. Dans les circonstances actuelles, la présence dans l'Escaut d'une flotte anglaise serait une démonstration décisive et forcerait le Gouvernement révolutionnaire de la France à abandonner ses projets d'envahissement. »

Sa Seigneurie me répondit que les circonstances étaient, en effet, d'une extrême gravité; qu'elle approuvait ma démarche auprès d'elle; mais qu'elle désirait que je la constataste par écrit, afin que le Conseil en pût être saisi, le Ministre des Affaires étrangères ne pouvant seul donner une décision à une question de cette importance.

J'ai ajouté alors que la Belgique devait, à mon sens, adresser simultanément une demande semblable aux trois autres Puissances garantes de notre existence politique.

Lord Palmerston a également approuvé cette idée.

« J'agis, lui dis-je, sans instructions. Je suis sans nouvelles de mon gouvernement; mais je suis convaincu qu'il approuvera ma démarche et qu'il comprendra qu'il importe d'être en mesure et prêt à tout événement. »

Si je suis bien informé, les ministres d'Autriche, de Prusse et de Russie se proposent de faire, de leur côté, soit isolément, soit collectivement, une démarche auprès de Lord Palmerston, afin de rappeler à Sa Seigneurie qu'aux termes des traités de 1814, la Grande-Bretagne s'est engagée à ne jamais reconnaître le Gouvernement en France que de commun accord avec ses alliés.

Lord Normanby a reçu l'ordre de considérer sa mission comme terminée; mais on l'invite à rester à Paris

en simple particulier et en observateur des événements.

On considère ici la Suisse et l'Italie comme tout aussi menacées que la Belgique.

L'amirauté a donné au commodore Napier l'ordre de se rendre sans délai avec une partie de sa flotte en Angleterre.

.

Lord Palmerston s'est informé dans quel état se trouvaient nos forteresses. « Elles ne sont, lui répondis-je, ni négligées ni dégarnies. Le Gouvernement connaît toute l'importance de la ligne de la Meuse. En cas de danger imminent, Anvers deviendrait sans doute le siège du Gouvernement. Nos communications avec la mer seraient toujours libres, si elles étaient protégées par des vaisseaux anglais. »

Les nouvelles arrivées de la Hollande sont alarmantes.

J'attends avec impatience les ordres du Gouvernement du Roi.

N° 5. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt, La Haye, le 27 février 1848.

Communication au Cabinet de La Haye et au corps diplomatique des nouvelles reçues de Bruxelles. On craint en Hollande pour la Belgique des troubles intérieurs et une invasion française.

N° 85. *Confidentielle.* — C'est avec de vifs remerciements que j'ai l'honneur de vous accuser la réception de votre dépêche confidentielle, n° 71 (1).

M. le Ministre des Affaires étrangères, n'ayant pas reçu de lettres de M. Bentinck (2), avait déjà envoyé chez moi pour me faire demander si je n'avais pas reçu de nouvelles de Bruxelles. Fort de l'autorisation que vous

(1) Voir pièce n° 2.

(2) Ministre des Pays-Bas à Bruxelles.

me donnez à la fin de votre dépêche, je me suis donc rendu auprès de M. le comte de Randwyck (1) pour la lui communiquer, et je n'ai pas cru devoir me refuser à lui en laisser prendre une copie pour l'envoyer à Sa Majesté.

Les envoyés étrangers auxquels j'en ai également communiqué le contenu y ont trouvé le plus grand intérêt.

Ici, quoique quelques journaux, même le *Handelsblad*, aient pris le ton menaçant, tout est parfaitement tranquille. Mais la préoccupation et l'inquiétude sont universelles et extrêmes.

Quant à la Belgique, les troubles intérieurs ne sont pas le seul danger dont on la croit menacée. On redoute aussi pour elle une attaque du dehors, on craint fort que la République ne soit pour longtemps assise sur la France, et qu'elle ne soit fatalement entraînée dans la guerre de conquête. La Belgique serait donc la première menacée.

P. S. — J'apprends à l'instant que dans les cafés on fait courir sur la Belgique des bruits d'agitation des plus alarmants, mais auxquels on donne une date antérieure à celle de votre dépêche. Le major Kessels, qui est ici, compte partir de suite parce qu'il ne se croit pas en sûreté.

N° 6. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 27 février 1848.

Intrigues néerlandaises contre la Belgique. Espérances d'un mouvement orangiste dans les Flandres.

N° 1477/86. R. P. 650. — Pour faire suite à ma dépêche confidentielle de ce jour (2), je m'empresse de vous faire savoir que je viens de recevoir de la personne qui me fournit ordinairement des nouvelles sur les intrigues

(1) Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas.

(2) Voir pièce n° 5.

subalternes qu'on dit s'ourdir au Palais, les informations suivantes :

A la première nouvelle qu'on a reçue des troubles éclatés à Paris, on a fait immédiatement partir trois émissaires pour la Belgique et qu'il en est déjà deux de retour avec la nouvelle que les esprits étaient disposés de manière que, pour peu que les affaires prissent quelque consistance à Paris, on pouvait espérer peut-être déjà dans quelques jours un mouvement dans les Flandres.

Indépendamment du caractère peu authentique de ces informations, on peut affirmer peut-être que les affaires ont pris trop de consistance à Paris pour qu'on ne soit pas effrayé de la marche qu'elles pourraient suivre dans les Flandres si un mouvement y commençait.

N° 7. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 27 février 1848, à minuit.

Bruits de rassemblement de troupes néerlandaises vers Breda. Faux bruits de troubles à Bruxelles.

A. M°. 2479/D. Le bruit transpire que le Gouvernement des Pays-Bas va rassembler un corps de troupes du côté de Breda.

La nouvelle du mouvement de Bruxelles comprimé, qui a donné lieu à des contestations, doit avoir été donné par M. de Bentinck, mais on ne m'en a pas fait part. J'espère que j'en serai informé par le courrier de demain matin.

N° 8. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 28 février 1848.

Confirmation et contestation d'une concentration de troupes néerlandaises.

N° 87. *Rapp. polit. 651. Confidentielle.* — La nouvelle d'un projet de rassemblement de troupes m'a été con-

firmé ce matin par voie indirecte. Mais aux quelques mots que j'ai cru devoir en dire à S. E. le Ministre des Affaires étrangères, j'ai eu pour réponse *qu'en ce moment ce projet n'existait pas, et qu'aussi longtemps que la Belgique serait tranquille, il n'y aurait pas de raison pour l'exécuter.*

Les bruits sur des mouvements en Belgique, et notamment à Mons, continuent à être répandus; je réponds, d'après nos journaux, que la tranquillité, ou du moins l'ordre, n'a pas cessé de régner; car tout le monde conçoit qu'une certaine agitation est inévitable en de telles circonstances.

Je ne puis trop me recommander pour être tenu au courant autant que possible.

N° 9. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt. Paris, le 28 février 1848.

Mesures pour le rétablissement de l'ordre prises par le gouvernement provisoire. Transmission de la circulaire de M. de Lamartine annonçant au corps diplomatique sa prise de possession du portefeuille des Affaires étrangères et de l'accusé de réception lui envoyé par la légation de Belgique.

Cabinet. — Le Gouvernement provisoire a fait des efforts inouïs pour rétablir l'ordre dans Paris, et toutes les opinions sentent la nécessité de se grouper autour de lui, pour lui donner de la force et le mettre en mesure d'empêcher le débordement des passions mauvaises.

Je n'entrerai pas dans le détail de tous les arrêtés et ordonnances du pouvoir qui a pris temporairement la direction des affaires; mais ces mesures sont généralement approuvées, et M. de Lamartine a montré une énergie et un courage au-dessus de tout éloge, dans les circonstances si difficiles que nous venons de traverser. Il a sauvé la capitale. Une des mesures les plus avanta-

geuses adoptées par le nouveau pouvoir, ce fut de former des bataillons mobiles avec les bandes armées qui avaient combattu dans les trois journées. On a réussi par ce moyen à leur inspirer un sentiment d'ordre et de discipline. Il y a déjà environ 25,000 hommes organisés.

Le programme politique du gouvernement provisoire doit paraître dans peu de jours. Le respect aux droits et à l'indépendance des nations doit en former la base et le point principal. La confiance commence à renaître, les ateliers reprennent leurs travaux, mais les environs de Paris sont encore le théâtre de désordres et de dévastations. La garde nationale et les bataillons mobilisés les répriment maintenant avec énergie.

Hier, dimanche, les églises étaient remplies de monde; aucune démonstration anti-religieuse n'a eu lieu au milieu des désordres dont nous avons été le témoin.

J'ai l'honneur de vous transmettre la copie d'une dépêche que j'ai reçue de M. de Lamartine pour m'informer que le gouvernement de la République française lui avait confié le portefeuille des Affaires étrangères, accompagnant cette notification d'une déclaration de principes fort modérée et rassurante. Espérons qu'il pourra rester en mesure de les mettre en pratique.

Ignorant les intentions du gouvernement du Roi, je lui en ai accusé réception, en le prévenant que je communiquerais son office à mon gouvernement et que j'attendais ses instructions, que je m'empresserais de lui communiquer ultérieurement.

Annexes :

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de vous informer que le gouvernement provisoire de la République française m'a confié le portefeuille des Affaires étrangères.

La forme républicaine du nouveau gouvernement n'a changé ni la place de la France en Europe, ni les dispositions loyales et sincères à maintenir ses rapports de

bonne harmonie avec les Puissances qui voudront comme elle l'indépendance des nations et la paix du monde.

Ce sera un bonheur pour moi, Prince, de concourir, par tous les moyens en mon pouvoir, à cet accord des peuples dans leur dignité réciproque et à rappeler à l'Europe que le principe de paix et le principe de liberté sont nés le même jour en France.

Agréez, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur,

Lamartine.

Paris, le 27 février 1848 (1).

Paris, le 27 février 1848.

A Son Excellence Monsieur le Ministre des
Affaires étrangères.

Monsieur le Ministre,

Je viens de recevoir la communication que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser sous la date de ce même jour, m'informant que le gouvernement provisoire de la République française avait confié à Votre Excellence le portefeuille des Affaires étrangères.

Votre Excellence, dans la même communication, ajoute que la forme républicaine du nouveau gouvernement n'a changé les dispositions de la France à maintenir les rapports de bonne harmonie avec les Puissances qui voudront comme elle l'indépendance des nations et la paix du monde, Votre Excellence s'estimant heureuse si Elle peut concourir à cet accord des peuples et rappeler à l'Europe que le principe de la paix est né le même jour en France que celui de la liberté.

Je m'empresserai, Monsieur le Ministre, de trans-

(1) Par lettre du 1^{er} mars, M. d'Hoffschmidt communiqua cette circulaire aux principales légations de Belgique à l'étranger, en disant que le langage en était « fort modéré ».

mettre à mon gouvernement la communication susmentionnée et je saisis cette opportunité pour offrir à Votre Excellence les assurances de la plus haute considération.

N^o 10. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 28 février 1848.

Le prince de Ligne conformera son attitude à celle de ses collègues; il ne pourra quitter Paris sans instructions à ce sujet et se bornera à accuser réception par un intermédiaire des communications du gouvernement provisoire.

A. n^o 2470. — M. van den Bossche (1) vous instruira de la situation des choses et des esprits en Belgique. Il aura l'honneur de vous communiquer les explications que je lui ai données verbalement.

Mes instructions écrites se résumeront aujourd'hui en peu de mots.

Veillez continuer à résider à Paris en gardant jusqu'à nouvel ordre la même attitude que vos collègues qui représentent des Etats constitutionnels.

Si, toutefois, ils quittaient Paris, vous demanderiez des instructions avant de suivre leur exemple.

Dans le cas où vous recevriez une communication du gouvernement provisoire, vous vous borneriez à en accuser la réception par un intermédiaire selon le mode que les journaux nous annoncent avoir été adopté par le corps diplomatique et à nous la transmettre.

N^o 11. Le roi Léopold I^{er} à M. d'Hoffschmidt, 28 février 1848.

Il y aura lieu de demander en cas d'attaque de la France le secours de la Prusse, de l'Autriche et de l'Angleterre.

(1) Membre du corps diplomatique belge.

Avez-vous quelque connaissance d'une déclaration du Gouvernement provisoire relativement à des intentions de reprendre les anciennes frontières de la France?

Veillez écrire à Nothomb et à O'Sullivan pour les charger de dire aux Cabinets de Berlin et de Vienne que nous réclamons, si on nous attaque, le secours qui est dû d'après les traités.

Il faudra demain écrire la même chose à van de Weyer, les engagements de l'Angleterre sont positifs.

Faites surveiller les décisions du Gouvernement provisoire en France (1).

N° 12. M. d'Hoffschmidt au corps diplomatique belge. Bruxelles, le 28 février 1848.

La Belgique reste calme, unie et patriotique; le gouvernement continue à veiller. En matière extérieure, il est décidé à maintenir sa neutralité sans s'inquiéter des affaires extérieures de ses voisins ni des conflits existants entre eux. Cette décision doit être notifiée aux gouvernements étrangers dont le Cabinet de Bruxelles a intérêt à connaître la politique vis-à-vis de la France.

Je confirme de tous points les assurances que j'ai eu l'honneur de vous donner sur l'attitude calme des populations belges. Les nouvelles qui nous arrivent des provinces sont de la nature la plus satisfaisante. Toutes les opinions se réunissent dans un sentiment unanime de dévouement à l'indépendance nationale, sous l'empire de la Constitution de 1831. Les Chambres, de leur côté, témoignent de leur volonté bien arrêtée de prêter le concours le plus empressé au Ministère et le vote qu'elles

(1) L'original de cette lettre se trouve en possession de M^{me} la comtesse van der Burch. On n'en trouve pas trace dans les archives du département des Affaires étrangères. Les dépêches adressées à van de Weyer, Nothomb et O'Sullivan n'y font aucune allusion.

ont émis samedi dernier en est une preuve bien évidente. Partout le pays offre des motifs de sécurité; le Gouvernement, toutefois, n'entend point se départir du système de surveillance active qu'il a adopté dès le principe.

Voilà pour la situation intérieure. Quant à notre politique vis-à-vis des puissances étrangères, notre ligne de conduite est toute tracée. Les traités qui ont consacré l'indépendance et la neutralité de la Belgique sont et demeurent notre règle. Nous ne devons en dévier en aucune circonstance et sous aucun prétexte.

Nous n'avons pas à nous occuper des affaires intérieures des autres nations ni à prendre parti dans les conflits qui peuvent surgir entre nos voisins. Placés entre l'Allemagne et la France, notre intérêt, comme notre devoir, est de rester en dehors de la lutte, nous appliquant à repousser toute agression contre notre territoire, de quelque part qu'elle vienne, et n'acceptant pour auxiliaire que les Etats qui nous aideront à nous défendre. En un mot, nous voulons fermement rester neutres; ceux qui respecteront cette neutralité seront, par cela seul, nos alliés naturels. Il nous importe de rester invariablement attachés au principe qui forme la base même de notre existence comme nation indépendante. Là est notre droit, notre devoir.

Il est bon que nous nous expliquions dans ce sens sans hésitations et sans retard. Veuillez conformer votre langage à cette donnée générale.

Vous aurez, dans ces circonstances difficiles, un autre devoir à remplir, c'est de vous assurer des projets des Puissances et, en particulier, de celle près de laquelle vous êtes accrédité. Nous avons un grand intérêt à connaître, le plus tôt possible, l'attitude qu'elles adopteront à l'égard du Gouvernement qui vient de s'établir à Paris, quelles instructions elles ont résolu de transmettre à leurs représentants dans cette capitale et quelle réponse serait faite à la notification qui leur serait adressée par ce Gouvernement.

Vous comprendrez combien il importe au Gouvernement du Roi de recevoir, à cet égard, les détails les plus sûrs et les plus complets. Je n'ai pas besoin de faire appel à votre dévouement au pays. J'y compte entièrement et j'attends de vos nouvelles avec impatience.

A l'exemplaire de cette lettre adressée au comte de Briey, Ministre de Belgique à Francfort, le post-scriptum suivant était ajouté :

« Il est un objet que je recommande tout spécialement à votre attention. Je veux parler des événements militaires qui s'opéreraient dans l'Allemagne occidentale. Il importe que nous soyons tenus exactement au courant de tout ce que vous apprendrez à cet égard. C'est un point essentiel digne de toute votre sollicitude. Veuillez ne pas le perdre de vue. »

N° 13. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 28 février 1848.

En cas de guerre, l'Angleterre ne paraît pas disposée à intervenir pour maintenir le statu quo en Italie. Il en serait vraisemblablement autrement si l'indépendance de la Belgique était menacée.

N° 83. Les mesures militaires que prend le Gouvernement provisoire en France commencent aussi à fixer l'attention des hommes politiques et de la presse. L'opinion générale est que si les armées françaises se tournaient vers la Lombardie, le peuple anglais ne serait pas disposé à faire la guerre pour s'opposer à l'affranchissement des provinces qui s'agitent sous le joug de l'Autriche. Il considérerait cet affranchissement comme le résultat inévitable des fautes de l'Autriche. Mais, quant à la Belgique, sa manière de voir serait différente. L'Angleterre comprendra, j'espère, qu'elle a trop d'intérêt de toute nature à ce que la neutralité et l'indépen-

dance de la Belgique soient respectées pour permettre qu'il y soit porté atteinte.

N° 14. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 28 février 1848.

Les nouvelles de Bruxelles ont produit bon effet à Londres. Intérêt de la Belgique à rester calme. Le public anglais veut la paix à tout prix.

N° 84. *Confidentielle.* — J'ai communiqué à tout le monde le contenu de vos dépêches officielles datées du 26 et reçues ce matin. Elles ont produit le meilleur effet. Une manifestation des Chambres et des populations qui témoignerait de leur dévouement au Roi, à leurs institutions, à leur nationalité, effacerait les préventions enracinées dans l'esprit des Anglais qui nous croient toujours disposés à imiter la France et à faire bon marché de notre indépendance. Cette manifestation donnerait au Cabinet anglais la force d'appuyer plus effectivement la Belgique si elle était menacée du dehors. Le sort de la Belgique est entre ses propres mains. Si elle reste calme et dévouée à ses institutions, elle fait passer son existence politique par la plus rude épreuve qui lui reste à subir.

La pensée de la paix à tout prix est ici dans tous les esprits. On m'assure que lord John Russell sera interpellé ce soir à la Chambre des Communes sur les intentions du Cabinet relativement à la France, et que Sa Seigneurie répondra que le Ministère a pris la résolution de ne point intervenir dans les affaires intérieures de ce pays.

N° 15. M. Nothomb à M. d'Hoffschmidt. Berlin, le 29 février 1848.

Intérêt que l'on prend à Berlin à l'attitude de la Belgique. De cette attitude dépend la paix en Europe.

2470/B. — La nouvelle de l'abdication du Roi des Français et de l'avènement du Comte de Paris sous la régence de la Duchesse d'Orléans est arrivée à Berlin dimanche soir par une dépêche télégraphique de Strasbourg transmise par Francfort; celle de la proclamation de la République, hier, lundi, à midi et demi, par le télégraphe de Cologne.

J'ai fait espérer que Bruxelles et la Belgique sauraient résister au mouvement.

La lettre que M. le Secrétaire général a écrite en votre nom, sous la date du 26 (1), par laquelle vous me faites connaître les dispositions prises par le Gouvernement, est venue confirmer mes assurances. Je me suis empressé de la communiquer hier soir au baron de Canitz; une dépêche télégraphique arrivée aujourd'hui à midi nous apprend que tout était tranquille à Bruxelles hier matin lundi à 10 heures, malgré quelques désordres insignifiants de la veille (2).

Ce n'est que dans quelques jours que je pourrai vous faire part des résolutions que prendra le Cabinet de Berlin de concert avec celui de Vienne; la plupart de mes collègues sont venus me voir hier et aujourd'hui; de l'attitude de la Belgique dépend la réaction en France; la république belge, c'est la réunion à la France; la réunion à la France, c'est la guerre générale; la guerre générale c'est l'extermination de la Belgique.

La Belgique et son Roi subissent en ce moment une épreuve dont l'Europe leur tiendra compte.

(1) Voir pièce n° 3.

(2) Des conciliabules révolutionnaires, où intervinrent des Français, s'étaient tenus à Bruxelles. La police locale arrêta à l'Hôtel du Lion d'or des individus sans papiers et munis d'une importante provision de coton-poudre. Ils avaient provoqué des désordres pendant la soirée des 26 et 27 février. (*Annales parlementaires*, séance de la Chambre des représentants du 1^{er} mars 1848.)

N^o 16. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 29 février 1848.

Continuation d'intrigues anti-belges à La Haye. Ajournement du projet de concentration de troupes à la frontière belge. Prostration morale du roi des Pays-Bas. Bruits de troubles en Belgique. Leur source. Excitations radicales.

N^o 90. *Rapp. polit. 652. Confidentielle.* — Quelque peu de rapport qu'il y ait entre les événements de Paris et une restauration de la Maison d'Orange en Belgique, quelque compromis que chaque gouvernement doive se sentir dans les conditions mêmes de son existence actuelle, j'ai lieu de croire que cette ambition du Roi Guillaume II et même des princes de sa famille a été vivement excitée par cette révolution parisienne.

J'ai eu l'honneur de vous annoncer un premier échange d'émissaires; on m'a assuré depuis que trois autres sont partis encore, dont le dernier, un officier, doit avoir quitté La Haye dans la nuit de dimanche à lundi.

Les mesures de police que le Gouvernement du Roi semble avoir arrêtées le mettraient à même de s'assurer de l'existence de ces trames et de les déjouer. Je crois de mon devoir de recommander à sa surveillance les membres du clergé autant que les personnes d'autres classes.

Le projet de réunir des troupes sur la frontière du sud est décidément ajourné : on craint de donner l'éveil par une démonstration de ce genre qui rencontrerait beaucoup de désapprobation même dans le pays. Je l'ai su encore par la même source d'où m'était venue la première nouvelle du projet; laquelle m'était encore arrivée par un autre canal. M. Box (1) l'avait dit à quelqu'un qui était venu me le rapporter sur-le-champ. Que dans

(1) M. Box était directeur du *Journal de La Haye*.

ce projet il y eut une arrière-pensée relative à la Belgique, c'est ce que les personnes à qui ces informations sont venues ne mettent pas en doute. Elles assurent qu'on s'était mis à l'œuvre sur-le-champ pour préparer les équipages dans les palais des princes d'Orange et Frédéric. Enfin, d'après quelques mots échappés à des personnes qui sont en rapport avec M. le baron van Doorn qu'on regarde comme le seul représentant des idées de restauration en Belgique, dans les régions supérieures de la société néerlandaise, lui-même, malgré toute sa prudence, n'aurait pas laissé de faire quelques manifestations.

Tout cela manque de consistance, mais a besoin d'être surveillé. J'y donne toute mon attention; j'y consacre tous les moyens indirects que le hasard ou mes recherches obstinées me procurent. C'est tout ce que je puis faire.

Des bruits sur des mouvements qui auraient éclaté sur divers points de la Belgique (et maintenant on désigne Gand) sont continuellement en circulation : et peut-être est-on assez aveugle pour les fomenter.

Dans un café, quelqu'un disait que si le Roi avait encore des desseins sur la Belgique, ce serait le moment d'agir. Un employé de la maison royale, qui était présent, répondit seulement que le Roi manquait bien trop d'énergie pour cela.

On vient de me rapporter qu'hier même le Roi lui-même avait dit qu'il voudrait être mort; qu'il ne se sentait pas d'énergie, qu'il ne voulait que du repos et qu'il voyait bien qu'il n'en trouverait que dans la tombe. En supposant que ce propos, rapporté par l'un des gens de service, soit vrai et sincère, il ne démontre pas autre chose que la réalité d'une prostration morale actuelle, mais non qu'une énergie plus ou moins durable ne puisse renaître demain, car ces vicissitudes sont tout à fait dans la nature de certaines constitutions physiques et morales.

Beaucoup de renseignements me viennent indirecte-

ment de personnes plus ou moins subalternes attachées au service même du Palais du Roi. Cela explique et les contradictions qu'ils présentent et l'utilité qu'il pourrait y avoir à posséder les moyens d'encourager et de stimuler les confidences.

Le silence de nos journaux me démontre que les arrestations dont on a parlé dimanche n'ont pas eu lieu, mais la conduite de M. de Randwyck m'a paru cependant avoir quelque chose d'un peu dépourvu de franchise. Il a montré la dépêche de M. de Bentinck, qui doit avoir annoncé les arrestations, à plusieurs, à trois personnes qui m'ont affirmé qu'elle renfermait l'annonce positive de l'arrestation d'une vingtaine de personnes, parmi lesquelles cinq Français, mais il m'a dit à moi, en présence de l'un de mes trois rapporteurs, que la dépêche ne renfermait pas cette assertion positive, mais il ne m'a pas communiqué la dépêche elle-même. Y avait-il quelque autre chose qu'on croyait devoir me cacher? Je l'espère, mais je suis en défiance, sans toutefois rien témoigner ni rien changer à ma propre manière d'être, à la *confiance* que je *montre*.

Dans la presse toutes sortes de manœuvres (sont pratiquées) pour exciter l'opinion radicale dans ce pays-ci et en Belgique en même temps. Dans la nuit de dimanche à lundi, on a remis chez le chargé d'affaires de France, comme venant de moi, un billet paraphé qui annonçait que la révolution avait éclaté en Belgique et que l'Escaut même n'était plus libre. (Je n'ai pas lu le billet et ne cite que d'après ce qu'on m'a dit : mais le comte de Breteuil a avoué qu'il l'avait cru de moi.) Dès le matin, la connaissance du fait était donné au *Journal de La Haye*. Le hasard me fit rencontrer au Ministère des Affaires étrangères le rédacteur du journal qui apprit que j'avais assuré au contraire que tout était tranquille en Belgique; et la nouvelle ne fut pas insérée dans le *Journal*. Mais le rédacteur du journal radical *De Batavien* avait répandu la même nouvelle dans les termes mêmes du billet, en continuant de me l'attribuer et en annon-

çant qu'il la publierait dans un numéro extraordinaire de son journal, ce qu'il n'a pourtant pas fait. On attribue donc à ce personnage, le sieur van Beversvoorde (?), cette invention destinée à provoquer une explosion même dans les Pays-Bas.

Vous voyez d'une part qu'on a raison ici d'appeler quelques milliers d'hommes de plus dans les rangs de l'armée; et, d'autre part, qu'il est bien utile que je sois, autant que possible, au courant de tout ce qui se passe en Belgique.

N° 17. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 29 février 1848.

Un conseil de cabinet a décidé de chercher à réaliser un bon accord et une action en quelque sorte combinée avec la Belgique comme gage de sécurité pour les Pays-Bas.

N° 2470 D. Vous recevrez sans doute demain une communication de M. le baron de Bentinck de l'objet de laquelle je m'empresse de vous donner avis, d'après une conférence que je viens d'avoir avec S. E. M. le Ministre des Affaires étrangères. Un Conseil de Cabinet a eu lieu aujourd'hui sous la présidence du Roi, et en présence des princes d'Orange et Frédéric (j'ignore si le prince Henri y assistait également), dans lequel il a été unanimement convenu que dans la crise qui semblait menacer tous les Etats de l'Europe, la plus grande cause de sécurité pour les Pays-Bas résulterait de son bon accord et de son action en quelque sorte combinée avec la Belgique; qu'on ne pouvait qu'applaudir aux mesures que le Gouvernement belge avait déjà prises et paraissait déterminé à prendre encore, et qu'il était du plus grand intérêt pour les Pays-Bas de ne rien faire qui pût paralyser ou troubler l'effet de ces mesures. En conséquence, on se déclare prêt à donner au Gouvernement belge soit par

moi, soit par l'envoyé des Pays-Bas à Bruxelles, toutes les explications qui pourraient être désirées sur les mesures qu'on pourrait également juger nécessaires ici. Sa Majesté, en chargeant M. le comte de Randwyck de vous faire parvenir, par l'intermédiaire de M. de Bentinck, et m'en informer moi-même, la connaissance de ces résolutions, a témoigné en même temps l'intention de me les confirmer Elle-même et Elle a permis qu'à cet effet je me rendisse demain au Palais, pour y être reçu en audience auprès d'Elle.

La résolution qu'on paraît avoir prise est de renoncer à tout rassemblement extérieur et ostensible de troupes, en rappelant aussi sous les armes quelques classes de milice pour renforcer les garnisons, sans compter toutefois celles de la frontière. Je crois que l'opinion éclairée du public sanctionnera cette mesure.

N° 18. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt. Paris, le 29 février 1848.

Bruits de révolution à Bruxelles. Situation indécise en France. Probabilité de la reconnaissance du gouvernement provisoire par l'Angleterre. Nécessité d'une attitude prudente de la Belgique. Republicanisme de l'armée française. Funestes effets des mariages espagnols. Néant des questions dynastiques en France.

Très confidentielle. — Ces jours derniers les bruits répandus généralement à Paris annonçaient que la république avait été proclamée à Bruxelles. Jusqu'à ce matin je suis resté dans une ignorance profonde à ce sujet.

Il n'y a aucun parti qui se dessine au milieu des événements dont nous venons d'être les témoins. Personne n'oserait prononcer le nom d'une régence et du comte de Paris, pas plus que le nom d'Henri V. Il y a unanimité pour soutenir le gouvernement provisoire, pour obtenir

un peu d'ordre et éviter de plus grands maux. Ce sera lors des assemblées primaires qui vont s'ouvrir que les partis se dessineront. Alors gare aux clubs révolutionnaires. Le communisme est en ce moment écarté.

Je suis forcé à une grande prudence. Je regarde l'accession de l'Angleterre ou plutôt sa reconnaissance de la République française comme probable. J'attends avec impatience les instructions de Votre Excellence pour ma conduite ultérieure. Je crois qu'il faut empêcher que dans le premier moment d'ivresse de la victoire on ne fasse irruption sur nos frontières et j'espère que les précautions seront prises. Mais il est nécessaire que le gouvernement du Roi ne donne aucun prétexte d'irritation de son côté.

Si j'osais, je demanderais un congé, mais pour le moment je pense que cela causerait ici une grande susceptibilité, à moins que la reconnaissance ne soit refusée. Je demande naturellement alors mes passeports.

Le comte Appony nous a dit que nous devons tous rester en attendant des instructions précises de nos Cours.

Je répète que c'est sur notre conduite que le gouvernement provisoire jette les yeux avec le plus d'inquiétude, et sur celle de l'Angleterre.

L'armée de Paris est désarmée et débandée. Mais elle ne tardera pas à être réorganisée. Il ne faut pas compter sur elle en faveur de la dynastie déchue. Elle est républicaine et les bandes armées nouvellement organisées avec toute l'ébullition des rues, et les vainqueurs des trois journées ont le même enthousiasme qu'en 1792, lors des enrôlements volontaires. Pour les occuper, on les envoie tenir garnison dans les villes voisines des frontières à tout événement.

Les mariages espagnols ont coûté cher à la malheureuse dynastie d'Orléans. L'Angleterre a excité le mouvement; l'ineptie de ceux qui ont été chargés de la défense a fait le reste.

J'aurai l'honneur de vous adresser encore demain

une dépêche confidentielle. Les choses ont été tellement vite qu'il n'y a encore aucune supposition d'admissible sur ce qui peut arriver. Les questions de personnes et de dynastie ne sont plus rien en France à l'heure qu'il est.

N° 19. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt. Paris, le 29 février 1848.

Rétablissement de l'ordre matériel à Paris. Nécessité de soutenir M. de Lamartine. Nécessité pour le gouvernement belge de reconnaître le gouvernement provisoire en échange d'une promesse de respect de l'indépendance belge. Esprit de conquête de la France. Utilité d'une alliance anglo-néerland-belge. Désir de retraite du prince de Ligne. Impossibilité d'une restauration orléaniste. Mouvement communiste

Très confidentielle. — Je profite du retour de M. Karolus (1) pour avoir l'honneur de vous exprimer mes opinions et ma manière de voir sur l'état des choses. Il est des situations qui en font un devoir. L'ordre matériel est momentanément rétabli ici, mais le moindre événement peut le troubler de nouveau et si M. de Lamartine était débordé le gouvernement provisoire tomberait dans les piques et le tribunal révolutionnaire. Aussi tout ce qui a quelque chose à perdre se groupe-t-il autour de lui. Que doit faire la Belgique en présence des circonstances actuelles pour éviter de devenir encore le champ de bataille de l'Europe?

M'est-il permis de manifester mon opinion? Reconnaître le gouvernement provisoire français en prenant toutes les précautions requises pour sa défense et la neutralité de son territoire. Dire à la France : nous

(1) Consul de Belgique, puis conseiller de la légation de Belgique à Paris.

acceptons les faits accomplis, mais respectez les nations voisines, ne faites pas de propagande, car si vous attendez le moins du monde à notre indépendance nous emploierons tous les moyens possibles pour nous défendre. Je sais que l'idée dominante en ce moment chez les hommes du mouvement qui a renversé la monarchie de juillet est la réunion de la Belgique à la France. C'est ce qu'il faut éviter par une autre combinaison. La Belgique a un intérêt tout opposé à cette idée. Elle veut rester nation indépendante et la majorité du pays ne désire nullement la réunion à la République française. Avec S. M. le roi Léopold elle a une influence assurée en Angleterre. Il faut qu'au plus vite elle cherche à contracter une alliance offensive et défensive avec l'Angleterre, et, si c'était possible, avec la Hollande, bien que cette dernière peut être un dangereux auxiliaire pour nous. Mais enfin ce serait encore au besoin 80 à 100 mille hommes à opposer à l'esprit de conquête qui pourrait déborder d'un instant à l'autre le gouvernement républicain français quel qu'il fût. Et il n'y aurait plus alors à craindre pour la Belgique d'être engloutie par la France. Si celle-ci reste sincère et loyale dans ses intentions renfermées dans la dépêche adressée par M. de Lamartine au corps diplomatique étranger, les choses peuvent rester encore pendant quelque temps dans le *statu quo* et donner aux Puissances continentales le temps de s'entendre et de contracter des alliances entre elles, le coup de tonnerre qui vient d'éclater sur le trône de la dynastie fondée en 1830 n'ayant que trop surpris chacune d'elles à l'improviste, au milieu des préoccupations politiques de l'époque qui leur donne de grands embarras à elles-mêmes.

Si vis pacem para bellum.

N'irritons pas le gouvernement provisoire, ne lui donnons pas de prétexte, par un refus de reconnaissance officielle, de jeter sur nous le premier élan des volontaires de Jemappes, mais empêchons l'arrivée des

émisaires de troubles qui sont déjà partis en grand nombre et que l'union des chambres, de l'armée et la sagesse du Roi viennent opposer une digue à ces exportations. Si le Roi et son cabinet se décident à reconnaître le gouvernement provisoire ou à entrer en relations officielles avec lui, je suis d'avis que cet acte soit posé le plus tôt possible. C'est, je pense, le seul moyen de préserver le pays d'un investissement immédiat qui s'étendra jusqu'au Rhin, et la Prusse est-elle en mesure de nous défendre et de se défendre elle-même?

Je désire recevoir des instructions le plus tôt possible à ce sujet. Je sais que M. de Lamartine attend impatiemment notre décision. Quant à moi je suis bien décidé à considérer ma mission comme finie. Mais pour éviter de donner de l'ombrage, je crois devoir rester jusqu'à ce que j'aie été mis par vous en mesure de faire connaître les intentions du gouvernement du Roi. J'aurai l'honneur de vous demander d'avance, par la présente, la faculté de rentrer en Belgique (en disant ici que j'ai obtenu un congé) lorsque je penserai que cela n'a pas d'inconvénients.

Que l'on soit bien persuadé à Bruxelles qu'il n'y a aucune chance pour la régence de Madame la duchesse d'Orléans. Le petit-fils de Charles X n'a pu être proclamé après les journées de juillet 1830.

Le petit-fils du roi Louis-Philippe amené au sein de la représentation nationale de la France par sa vertueuse et courageuse mère, le prestige exercé par des princes d'une bravoure et d'une distinction généralement reconnues, dix-huit années de prospérité, rien n'a pu le faire admettre après les journées de février 1848. En 1830 l'esprit républicain était nul et un enfant fut rendu responsable des fautes de son aïeul.

En 1848, l'esprit républicain a fait de tels progrès en France qu'un peu d'entêtement sur l'exécution d'une mesure de police a suffi pour envoyer dans l'exil un roi pourvu de tant d'énergie et d'intelligence.

Il y a des convictions sincères chez un grand nombre

de partisans de la République. Mais la crainte domine aujourd'hui certaines masses, les mauvaises passions les autres.

Le républicain proprement dit est aujourd'hui, après ce qui vient de se passer, le conservateur. On s'efforce d'imprimer un temps d'arrêt contre le communisme, et au milieu de cette descente progressive de l'ordre moral tout entier, il n'y a pas de place pour des pensées dynastiques. Il n'y en a pas davantage en ce moment, soyez-en bien persuadé, pour aucune idée de régence, je le répète.

Les communistes dissidents et séparés du gouvernement provisoire ont pour chef M. Blanqui. M. Cabet a fait temporairement sa soumission. Deux clubs vont s'organiser sous leur influence contradictoire. La constitution de 1791 et l'élection à deux degrés est jusqu'ici adoptée.

Je me résume : donc, reconnaissance du gouvernement provisoire, mais attitude ferme et décidée de conserver notre dignité, notre indépendance, notre position, telle que les traités nous l'ont garantie. Votre Excellence sentira que ce n'est que mon opinion personnelle que j'émets et que je sou mets à votre judicieuse appréciation, mais témoin des événements et de leurs résultats, je suis plus à même de vous en parler.

N° 20. Lettre non signée, attribuée à Houry (?) et adressée à M. d'Hoffschmidt. Péronne, le 29 février 1848.

Intrigues républicaines en Belgique.

J'ai fait le voyage jusqu'ici avec un républicain exalté qui s'était rendu *d'office* dimanche à Bruxelles pour y faire proclamer la république et faire faire des barricades dans le système parisien. Il m'a dit qu'il avait pu seulement provoquer une réunion de nos républicains, mais peu nombreuse. Il était peu satisfait de sa mission. On avait fait des maladroites, comme celle, par exemple, d'avoir déposé des poignards sur la table.

Cet individu appartient à l'aristocratie et il a des parents qui étaient, paraît-il, haut placés sous Louis-Philippe, mais avec lesquels il est brouillé. Il est fort lié avec M. de Potter, qui sera, dit-il, président de la république belge, et non M. Gendebien.

Comme il me croyait Français, il ne se gênait point et il me disait naïvement qu'il fallait donner une volée aux Belges, qu'ils seraient avalés avant deux mois, qu'on congédierait presque tous les officiers belges et qu'on incorporerait les soldats dans l'armée française pour les faire envoyer en France; que les garnisons belges seraient uniquement composées de Français.

Il disait qu'on ferait faire le mouvement républicain à Bruxelles par les Belges mêmes, mais il ajoutait que nos républicains voulaient faire ce mouvement en faveur de la république pour leur compte, afin d'éviter aux Français le prétexte de le faire.

N° 21. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 29 février 1848.

L'Angleterre n'interviendra pas dans le choix de la forme du gouvernement en France.

N° 85. — M. Hume a interpellé hier les Ministres de la Couronne sur l'état des relations de l'Angleterre avec la France depuis les événements qui ont si subitement renversé, dans ce dernier pays, le Gouvernement existant; et il a demandé si l'intention du Cabinet anglais était de ne s'immiscer d'aucune façon dans les affaires intérieures du peuple français et de le laisser libre d'adopter la forme de gouvernement qu'il lui conviendra de choisir.

Lord John Russell a répondu : « Nous avons reçu la nouvelle du changement qui vient de s'opérer en France. Il est presque superflu de donner à la Chambre l'assurance que nous n'avons nullement l'intention de nous immiscer dans les affaires intérieures de nos voi-

sins, ni d'intervenir en aucune façon, quelle que soit la forme de gouvernement que la nation française croira devoir choisir ».

Cette déclaration a été accueillie par les applaudissements unanimes de l'assemblée.

N° 22. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 29 février 1848.

Inutilité d'adresser pour le moment une demande écrite d'intervention à l'Angleterre en cas de menace française envers la Belgique.

N° 86. *Confidentielle.* — Je n'ai pas encore adressé à lord Palmerston la note dont je vous ai entretenu. Après mûre réflexion, j'ai pensé que je ne devais point presser le Cabinet anglais à prendre une détermination qui pourrait paraître provocante pour la France. L'Angleterre comprend toute la gravité des événements; l'attention de lord Palmerston est éveillée sur la position spéciale de la Belgique; et la question de savoir quelles seraient les mesures que prendrait le Cabinet anglais pour garantir efficacement à la Belgique l'observation des traités qui l'ont constituée en Etat indépendant et neutre sera sans doute examinée à fond par toutes les Puissances intéressées au maintien de l'équilibre européen et garantes de ces traités.

On m'assure que M. de Lamartine a déclaré aux membres du corps diplomatique à Paris que l'attitude républicaine prise par la France ne *changerait rien à sa position en Europe*, c'est-à-dire qu'elle respecterait l'indépendance de tous les Etats. En présence d'une pareille déclaration, nous avons le temps d'observer la marche des événements et de bien peser la démarche dont je vous parlais.

N° 23. M. d'Hoffschmidt à M. van de Weyer. Bruxelles, le 29 février 1848.

Blâme la demande d'envoi d'une flotte anglaise dans l'Escaut faite à Lord Palmerston. La France manifeste des intentions pacifiques. Danger de la froisser par des démarches prématurées. Nécessité pour la Légation belge à Londres d'attendre des instructions pour renouveler la demande d'assistance. Politique de neutralité de la Belgique.

N° 2470. *Confidentielle.* — Je m'empresse de vous accuser la réception de votre rapport confidentiel n° 81, du 27 de ce mois (1).

Je me félicite que votre démarche près de lord Palmerston, démarche qui avait un caractère fort grave, ait été accompagnée de la déclaration que vous agissiez spontanément, sans instructions de votre Gouvernement. Les faits qui vous ont paru la rendre nécessaire et opportune n'existent heureusement pas, du moins jusqu'à présent.

Loin d'avoir décrété, comme vous le supposiez, la formation d'un corps d'armée destiné à marcher sur la Belgique, les membres du Gouvernement provisoire proclament leur respect pour les nationalités étrangères. Si ce respect est sincère et si, quant à nous, la France persiste à s'abstenir de toute agression, nous devons, nous, à notre tour, nous abstenir avec soin de toute démonstration hostile. Ainsi le commandent la prudence et la loyauté : la prudence, car il ne faut pas donner à la France, de gaieté de cœur, des motifs plausibles pour changer d'attitude à notre égard; la loyauté, car la neutralité nous est imposée par les traités de 1839. Si, au contraire, le Gouvernement provisoire médite l'invasion de la Belgique, de deux choses l'une : ou cette invasion s'opérera sans retard par des bandes réunies hâtivement

(1) Voir pièce n° 4.

et, dans ce cas, nous avons rassemblé des forces suffisantes pour la repousser, ou elle aura lieu à l'aide d'une armée régulière et nombreuse et, par conséquent, elle est forcément ajournée, car, dans son état de désorganisation actuelle, la France ne pourrait mettre, dès à présent, cette armée en campagne. Or, nous avons pris nos mesures, par l'envoi de divers agents, pour être exactement informés de tout ce qui se dit, se projette et se prépare de l'autre côté de nos frontières, et nous pourrions réclamer, en temps opportun, le concours des Puissances pour nous aider à défendre notre indépendance menacée. Alors le moment sera venu d'adresser une demande simultanée aux quatre Cours garantes de notre existence politique. Jusque-là, cette demande serait prématurée et, de plus, dangereuse.

En effet, je suppose qu'elle se produise maintenant; que Paris apprenne, par la presse anglaise, que la Belgique envisage déjà la France comme son ennemie inévitable et prend, de concert avec les Puissances du nord, ses précautions contre elle. On comprend l'irritation profonde que causerait cette nouvelle, quels arguments y puiseraient les partisans de la guerre et quelles conséquences immédiates pourraient en résulter pour nous. J'ajouterai que l'impression serait loin d'être favorable en Belgique, en ce sens qu'une démarche qui serait jugée au moins irréfléchie, ne manquerait pas de détruire l'unanime et précieuse adhésion que trouve aujourd'hui le Gouvernement du Roi dans les sentiments du pays tout entier.

Je dois supposer que vous n'avez pas remis à lord Palmerston de note constatant votre désir qu'une flotte anglaise soit envoyée dans l'Escaut. Cette note devrait être considérée comme non avenue. Je n'ai pas besoin de faire remarquer qu'un acte de cette nature ou toute autre manifestation de cette importance ne peut avoir lieu qu'en vertu d'instructions positives du Gouvernement.

En résumé, la Belgique ne peut ni ne veut se montrer

provocatrice envers personne. Elle se renferme dans la neutralité que lui assurent les traités, résolue à repousser toute atteinte qui y serait portée. Elle attend, confiante dans son bon droit; et elle prend toutes les précautions que la prévoyance lui dicte.

M. le prince de Ligne a reçu, comme lord Normanby, l'ordre de rester à Paris en observateur des événements.

Le calme continue à régner en Belgique.

Je vous prie de me tenir très exactement au courant du mouvement de la diplomatie dans les circonstances extraordinaires où nous nous trouvons.

P. S. — Je reçois à l'instant communication de la notification que M le prince de Ligne a reçue de M. de Lamartine. Vous la trouverez ci-jointe en copie.

Annexe : Lettre de M. de Lamartine au prince de Ligne du 27 février 1848. (Voir pièce n° 9, annexe.)

N° 24. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 1^{er} mars 1848.

Audience accordée par le roi des Pays-Bas au ministre de Belgique à La Haye. Déclaration du souverain de sa volonté d'agir avec la Belgique avec une intime confiance, dans une entière communauté d'intérêts et d'efforts. Eloges du patriotisme belge.

N° 93. *Rapp. polit. 653. Confidentielle.* — Dans l'audience à laquelle Elle avait daigné m'appeler, Sa Majesté le Roi des Pays-Bas m'a fait l'accueil le plus bienveillant et le plus démonstratif. Le Roi m'a dit qu'il avait voulu me voir pour m'assurer lui-même de Sa résolution bien ferme, non seulement d'observer tous les engagements contractés envers la Belgique, ce dont assurément nous n'avions jamais douté, mais d'agir vis-à-vis de la Belgique avec la plus entière et la plus intime confiance, admettant la communauté d'intérêts et la communauté d'efforts. « Dans la crise qui existe, pour bien rendre ma

pensée », a dit le Roi « je vous regarde comme mon mur, et vous devez me regarder comme votre contrefort; ainsi unis, nous sommes capables de la plus grande résistance relative. »

Sa Majesté m'a chargé de rendre compte de Ses sentiments « à mon Roi », et d'être, en même temps, l'interprète de la part extrême qu'Il prenait à la douleur de Sa Majesté la Reine, et de Sa profonde sympathie pour les malheurs de Son Auguste Famille. Le Roi était très ému en tenant ce langage.

Sa Majesté s'est plu à payer un tribut d'éloges à l'attitude ferme prise par le Gouvernement du Roi, et à la confiance dévouée que témoignent les Chambres et le Pays. Le Roi a exprimé l'espoir d'obtenir aussi des Chambres néerlandaises les moyens nécessaires pour augmenter l'armée et donner plus de sécurité pour la conservation de l'ordre à l'intérieur. Sa Majesté a ajouté que, du reste, les motifs de sécurité se consolidaient d'eux-mêmes; que les journaux ne devenaient pas plus violents; et que le *Handelsblad*, qui avait débuté par un si mauvais article, avait considérablement modifié son langage.

Sa Majesté m'a appris ensuite l'arrestation de Kats, qu'une dépêche de M. de Bentinck avait annoncée en présentant comme un excellent symptôme l'absence de tout désordre à l'occasion de ce fait.

Le Roi s'est renfermé dans ces déclarations générales; du projet de rassemblement de troupes il n'en a pas été question. En me congédiant, Sa Majesté m'a renouvelé l'assurance de Sa confiance et du concours le plus cordial et donné, en quelque sorte, l'autorisation de réclamer une audience dès que j'aurais quelque communication intéressante à Lui faire.

Après avoir exprimé à Sa Majesté combien j'appréciais la faveur qu'Elle daignait m'accorder, j'ai cru devoir ajouter ensuite que j'étais persuadé que le Gouvernement du Roi attacherait un grand prix à la confiance que

Sa Majesté voulait bien montrer en nous; et qu'il ne pourrait qu'y puiser une nouvelle force pour marcher dans la voie dans laquelle il avait déjà fait des pas si remarquables.

Je suis entré dans quelques détails sur l'attitude du pays lui-même et des populations propres à faire comprendre qu'elle avait des fondements assez solides pour mériter d'inspirer de la confiance. Sa Majesté a complété ma pensée en rappelant Elle-même que le sentiment de l'indépendance nationale assurée devait être une de ces bases.

N^o 25. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 1^{er} mars 1848.

Bon effet produit en Angleterre par le patriotisme belge. Décision du cabinet britannique de reconnaître le gouvernement de fait de la France.

Je reçois à l'instant les dépêches que vous m'avez expédiées par M. (un nom illisible). Vous aurez (vu) par mes dépêches écrites en courant que j'ai pressenti les sentiments du Gouvernement, et que j'ai tenu, invariablement tenu, et sur la situation intérieure et sur notre politique à l'égard des Puissances, le langage que vous me prescrivez. L'attitude de nos Chambres, de la garde civique, de l'armée, le calme qui règne à Bruxelles, tout a produit ici le meilleur effet. Je reçois de partout les plus vives félicitations. La Belgique sauve ainsi son existence et rend à l'Europe un service signalé. Son exemple de sagesse et de dévouement au Roi et à ses institutions sera d'un grand poids.

On veut la paix en Angleterre; on se mettra en relations avec le Gouvernement de fait de la France; et on espère qu'il ne sera point débordé en adoptant une politique qui est au fond (si la déclaration de M. de Lamartine est sincère) celle du Gouvernement de Juillet.

N^o 26. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 1^{er} mars 1848.

La Belgique doit-elle reconnaître immédiatement le gouvernement provisoire de la France?

Très confidentielle. — Veuillez me donner votre opinion sur cette grave question qui, dans ce moment, est en quelque sorte à l'ordre du jour :

La Belgique doit-elle reconnaître immédiatement le Gouvernement provisoire républicain?

Il est inutile d'ajouter combien je désire être tenu au courant des événements et surtout d'être renseigné sur l'opinion du nouveau Gouvernement concernant la Belgique.

Si M. de Lamartine désire avoir des relations purement officielles avec vous, montrez-vous facile et bienveillant.

N^o 27. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. 1^{er} mars 1848.

Les relations de la Belgique avec le gouvernement provisoire ne peuvent être qu'officielles. Importance qu'il y aurait à obtenir de ce gouvernement une déclaration portant qu'il accepte le traité du 19 avril 1839 et reconnaît l'indépendance ainsi que la neutralité de la Belgique.

Particulière. — La lettre officielle ci-jointe vous expliquera les instructions antérieures que vous avez reçues et en particulier celles contenues dans ma lettre confidentielle que je n'avais pas eu le temps de développer avant le départ du courrier. Vous verrez aussi dans une autre lettre officielle que la Prusse surtout se trouverait probablement blessée de notre empressement à reconnaître officiellement le Gouvernement républicain.

Si nous pouvons donc conserver la même attitude que l'Angleterre, c'est ce qu'il y a de mieux. Nous reconnais-

sons *un fait*, mais nous agissons ensuite dans nos rapports diplomatiques conformément aux usages européens, c'est-à-dire que notre agent diplomatique ne peut pas être près d'un Gouvernement *provisoire* comme il sera près d'un Gouvernement *définitif*. Il n'aura pas de lettres de créance du Roi; ses pouvoirs consisteront provisoirement en une simple lettre du Ministre des Affaires étrangères. De même, l'agent du Gouvernement de la République (si on nous en envoie) serait muni d'une simple lettre de M. de Lamartine qui le mettra en rapport avec les Ministres belges et ne devrait pas remettre, ni réclamer le droit de remettre des pouvoirs au Roi.

Il faut autant que possible marcher d'accord avec lord Normanby, tout en ne posant aucun acte qui puisse exciter la susceptibilité ombrageuse des républicains. Vos conversations avec lord Normanby sont donc précieuses et peuvent vous être utiles pour les directions qu'il convient de suivre.

Nous devons en un mot chercher à nous mettre bien avec le Gouvernement républicain sans nous mettre mal avec l'Angleterre et les autres Puissances européennes.

Je n'ai jamais entendu que la reconnaissance de la neutralité belge pût faire question, du moment où la France continuerait ses rapports avec nous, mais il serait d'une haute importance d'obtenir une déclaration spéciale sur ce point, dans une dépêche par exemple. Le Gouvernement provisoire républicain proclamerait qu'il accepte le traité du 19 avril 1839 et qu'il entend reconnaître et garantir l'indépendance et la neutralité de la Belgique; ce serait un grand fait.

M. le comte d'Oultremont se tiendra à votre disposition, et reviendra à Bruxelles avec vos dépêches quand vous le jugerez convenable. Le Roi et le Cabinet désirent dans ce moment critique avoir, autant que possible, chaque jour des nouvelles de Paris. Comme pour les dépêches importantes la poste doit être peu sûre, MM. Van den Bossche, d'Oultremont et Carolus sont à votre disposition, sans compter les courriers ordinaires.

M. Carolus est un agent fort actif, d'une grande intelligence et qui peut être utile à Votre Altesse, mais il est un peu *ardent*, il a besoin d'être *tempéré*.

Pardonnez-moi encore un mot sur la question de reconnaissance. Si M. de Lamartine nous demandait une déclaration de reconnaissance, non du Gouvernement provisoire, mais de la République française, il serait impossible d'y accéder, car la République ne peut être reconnue que lorsqu'elle aura été constitutionnellement décrétée.

N^o 28. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 1^{er} mars 1848.

Formule de la réponse à donner à la notification de M. de Lamartine du 27 février. Attitude à observer par le ministre de Belgique vis-à-vis du gouvernement provisoire. L'ordre continue à régner en Belgique. Craintes de guerre conçues en Angleterre. Les envoyés des puissances du nord à Londres et la reconnaissance du gouvernement provisoire.

Je m'empresse de vous accuser réception de votre dépêche *Cabinet* du 28 février et de la pièce émanée de M. de Lamartine qui y était jointe en copie (1).

Je vous autorise, Prince, à répondre à M. de Lamartine dans les termes suivants :

« Le Gouvernement du Roi a accueilli avec empressement l'expression des dispositions loyales et sincères du Gouvernement provisoire de la France à maintenir ses rapports de bonne harmonie avec les Puissances qui voudront comme Elle l'indépendance des nations et la paix du monde; cette déclaration répondait trop bien aux sentiments et aux espérances de la Belgique elle-même pour que celle-ci n'ait pas été heureuse d'en prendre acte. »

(1) Voir pièce n^o 9.

Vous aurez soin de transmettre cette réponse le plus tôt possible à M. de Lamartine en signant avec votre titre d'ambassadeur.

Vous ne devez ni rechercher ni éviter les occasions de voir ce Ministre. Si vous jugez utile d'avoir avec lui des conversations officieuses, je n'y vois pas d'inconvénient. Seulement je prie Votre Altesse de vouloir bien en référer au Gouvernement s'il s'agissait de poser un acte ayant un caractère officiel ou une certaine portée.

Les distances sont courtes entre Paris et Bruxelles et vous pouvez recourir librement à l'envoi de courriers dans les circonstances actuelles.

Il me serait agréable qu'en me faisant connaître l'attitude et le langage de vos collègues du corps diplomatique, vous voulussiez bien m'exprimer votre opinion personnelle sur la question de la reconnaissance de la République française ou du Gouvernement provisoire. Ceci est un point essentiel sur lequel j'attire toute votre attention.

Si, comme vous me l'apprenez, la situation s'améliore à Paris, je puis affirmer qu'en Belgique l'ordre et le calme continuent à régner partout. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu la moindre agitation, nous avons la ferme confiance que cet état de choses si satisfaisant se maintiendra grâce au bon esprit des populations et je crois pouvoir ajouter grâce à l'attitude qu'a prise le Gouvernement.

J'ai reçu des nouvelles de Londres. On semblait y croire que la Belgique, l'Italie et même la Suisse étaient menacées d'une invasion par la France. On disait que les envoyés d'Autriche, de Prusse et de Russie allaient faire une démarche auprès de lord Palmerston pour rappeler à Sa Seigneurie que la Grande-Bretagne s'est engagée à ne jamais reconnaître le Gouvernement en France que de commun accord avec ses alliés. On ajoutait que lord Normanby avait l'ordre de résider à Paris en simple particulier et en observateur des événements.

Le commodore Napier va se rendre sans délai, avec une partie de la flotte, en Angleterre.

N^o 29. Lettre non signée, attribuée à Houry, et adressée à M. d'Hoffschmidt. 1^{er} mars 1848.

Adhésion générale en France au gouvernement provisoire. Visées annexionistes françaises envers la Belgique. Plan de propagande républicaine. L'ordre règne à Paris dans le vrai sens du mot.

.

Tous les journaux des divers partis soutiennent le principe républicain, auquel tous les esprits semblent se rallier, faute de prétendants en dehors de la famille des Bourbons.

Vous verrez par les journaux d'aujourd'hui que tous les généraux, toutes les autorités civiles et religieuses s'empres- sent d'adhérer au nouveau Gouvernement.

M. Dufaure était absent. Il devait arriver ce soir; je le verrai demain.

J'ai vu un ami de M. de Lamartine et plusieurs hommes politiques de la presse. Tous sont unanimes à prétendre que la France reprendra ses limites du Rhin aussitôt que l'armée sera organisée sur un bon pied. Ils regardent la Belgique comme une position militaire indispensable à la France. La propagande sera leur moyen d'amener la Belgique à se réunir à la France. Les traités de Vienne doivent être déchirés en entier. On semble irrité contre nous parce que nous ne suivons pas encore l'exemple. Des émissaires sont dirigés vers la Belgique et les provinces rhénanes pour soulever et insurger les ouvriers. C'est par les Flandres que le mouvement doit commencer. Les Belges ne seront pas, disent toujours ces républicains de fraîche date, immédiatement réunis à la France. On refusera la réunion immédiate si elle est offerte, pour ne pas donner l'ombrage aux Puissances et pour avoir le temps de s'organiser pour la grande réparation de 1815. On dira aux Belges : « Faites un Gouvernement républicain, organisez-vous en république comme nous, etc., et quand on se sentira prêt, on fera la réunion. »

N^o 30. M. Nothomb à M. d'Hoffschmidt. Berlin, le 1^{er} mars 1848.

Approbation à Berlin de l'attitude de la Belgique.

2470/B. — J'ai reçu hier soir votre lettre du 26 (1), relative aux événements de Paris; je me suis empressé d'en remettre une copie au baron de Canitz, qui la fera passer sous les yeux du Roi.

Le vote de l'emprunt forcé a fait une grande impression (2); l'attitude de la Belgique est, je puis le dire, l'objet de l'admiration générale.

N^o 31. M. Nothomb à M. d'Hoffschmidt. Berlin, le 1^{er} mars 1848.

La Gazette Générale de Prusse publie un article ne parlant que des devoirs de la Prusse à l'égard des Etats

(1) Voir pièce n^o 2.

(2) Une crise économique très intense pesait sur la Belgique. Pour y remédier, le gouvernement prit diverses mesures. « On décréta deux emprunts forcés, l'un de douze et l'autre de vingt-cinq millions de francs. On donna cours forcé, sous la garantie de l'Etat et jusqu'à concurrence de cinquante millions, aux billets émis par la Société Générale et la Banque de Belgique. Dans le désir d'étendre la circulation du numéraire et de faciliter les rapports internationaux, on donna cours légal à plusieurs monnaies étrangères. On introduisit dans la législation nationale le système des *warrants*, si utilement pratiqué en Angleterre. On réorganisa la garde civique. Malgré les embarras de la crise, on imprima aux travaux publics toute l'activité compatible avec les ressources du Trésor. On ouvrit un crédit de treize cent mille francs pour travaux extraordinaires de construction et d'amélioration de routes. On mit deux millions à la disposition du ministre de l'Intérieur, pour lui fournir le moyen de venir en aide aux besoins du travail national et à la détresse des classes ouvrières. Joint au crédit de cinq cent mille francs déjà voté pour mesures relatives aux subsistances dans les districts liniers du royaume, ces subsides, sans offrir une efficacité souveraine, pouvaient prévenir bien des chutes et adoucir bien des souffrances. » (THONNISSEN, *La Belgique sous le règne de Léopold I^{er}*, t. IV, p. 294.)

fédéraux allemands. Nécessité pour le gouvernement belge de se plaindre de cet article.

2470/B. — La *Gazette générale de Prusse* publie au sujet des événements de Paris un article que vous trouverez *tri-après*; il y a deux choses dans cet article :

1° On voit dans ces événements la condamnation du système constitutionnel représentatif; on a l'espoir que les populations allemandes leur donneront cette portée; je n'hésite pas à le dire, c'est là une profonde et déplorable illusion. Si les Gouvernements allemands se croient par ces événements en quelque sorte affranchis de la nécessité de tenir compte des réclamations qui leur ont été adressées, ils s'exposent, au jour du danger, à de funestes déceptions. Les guerres nationales ne se font qu'avec les Nations identifiées à leurs Gouvernements.

2° On annonce l'intention de n'intervenir en rien dans les affaires intérieures de la France, mais on déclare que l'on ne méconnaîtra aucun devoir de la Prusse à l'égard des Etats Fédéraux allemands, déclaration incomplète, car la Prusse a encore d'autres devoirs à remplir.

Je vous engage à parler de la dernière partie de cet article à M. le comte de Seckendorff; je désire que l'article passe inaperçu dans la presse. Il me semble que dans les circonstances solennelles où nous sommes, on pouvait faire un article plus réfléchi et plus complet. Je sais qu'on répondra comme d'ordinaire que ce n'est pas un article officiel, mais il est évident que le public lui attribuera ce caractère.

P. S. — 2 mars. Je me suis plaint très vivement de cet article à M. le baron de Canitz, qui a reconnu que cet article est défectueux et qui m'a déclaré qu'il n'en était pas l'auteur; je m'en réfère à ma dépêche spéciale de ce jour pour le reste de notre conversation; je vous engage de nouveau à vous plaindre officiellement de l'article au comte de Seckendorff; je désire qu'on ne puisse pas dire de nouveau : *On ne s'est pas plaint à*

Bruxelles; je veux que la *Gazette d'Etat* soit arrêtée dans son système habituel d'imprudence; cet article pêche, non par ce qu'il dit, mais par ce qu'il ne dit pas.

N^o 32. Le comte van den Steen (1) à M. d'Hoffschmidt, Francfort-sur-le-Mein, le 1^{er} mars 1848.

Précautions prises par la Diète contre une invasion française. A Francfort on est satisfait de l'attitude de la Belgique.

La Diète s'est réunie hier, mardi, en séance extraordinaire, pour aviser les mesures à prendre en ce moment.

Si les renseignements que j'ai recueillis sur cette réunion sont exacts, et j'ai lieu de les croire tels, l'Assemblée a institué, dans son sein, une Commission dont l'Autriche et la Prusse font partie, pour proposer toutes les mesures propres à la sauvegarde de l'Allemagne contre les premières agressions redoutées de la part de la France. A cette fin, elle a arrêté, me dit-on, la réunion immédiate du 8^e corps de l'armée fédérale en armée d'observation sur les bords du Rhin, les troupes du Wurtemberg et des Grands-Duchés de Bade et de Hesse, qui composent ce corps, se trouvant déjà sur les lieux, ces premiers préparatifs de guerre seront moins remarquables à l'étranger.

Voilà ce que la Diète peut faire pour le moment, en attendant les instructions qui vont maintenant arriver de tous les Gouvernements de la Confédération.

Quant à l'esprit qui anime l'Allemagne, à en juger d'ici, on est porté à croire que les tristes événements de Paris serviront à amener la réunion générale spontanée des forces pour la secourir si elle était attaquée, car il y a de l'indignation très marquée. Les demandes de gardes nationales armées sont faites dans ce but.

Les regards se portent naturellement vers la Belgique,

(1) Secrétaire de la légation belge à Francfort.

et les mesures qui y sont déjà prises ou à la veille de l'être, ajoutent à la satisfaction qu'on a déjà d'elle à Francfort.

N° 33. M. d'Hoffschmidt au corps diplomatique belge. Bruxelles, le 1^{er} mars 1848.

Manifestation patriotique à la Chambre des Représentants.

A. N° 2470. — La Chambre des Représentants vient de donner le beau et salutaire spectacle de ses sentiments profonds de nationalité et de son union intime avec le Gouvernement dans les circonstances extraordinaires où l'Europe est placée.

Vous trouverez ci-joint le compte rendu de cette séance mémorable qui aura du retentissement à l'étranger. Ce compte rendu reproduit fidèlement les paroles qui ont été prononcées, mais ce qu'il ne reproduit pas et ne pouvait reproduire, ce sont les acclamations enthousiastes parties de tous les bancs et de toutes les tribunes publiques aux mots d'*Indépendance* et de *Libertés nationales*.

N° 34. Le comte O'Sullivan de Grass à M. d'Hoffschmidt. Vienne, le 2 mars 1848.

Impression produite à Vienne par la révolution de février. Assurances données à Metternich sur le bon esprit de la Belgique.

N° 23. — C'est hier que nous avons appris par la poste de Berlin et par l'arrivée d'un numéro de l'*Indépendance* du 26 février transmis par le comte Woyna, les effroyables nouvelles de Paris; elles ont causé ici une consternation générale. Le prince de Metternich, après m'avoir entretenu sur ce funeste sujet, m'a chargé de dire

au Roi qu'il saurait opposer tout son calme à cette tempête et que Sa Majesté pouvait être convaincue qu'il ne perdrait pas la tête.

J'ai vu ce matin Monseigneur le duc Ferdinand de Cobourg dont la profonde affliction et la vive anxiété sont faciles à concevoir. Je lui ai dit que dans l'ignorance où j'étais comme tout le monde sur le sort de la Famille Royale de France et sur la portée du mouvement qui avait fait proclamer la République et nommer un si étrange Gouvernement provisoire, je ne pouvais que faire les conjectures que me suggérait mon bon sens; que je croyais à une prompte réaction, peut-être à une guerre civile; mais que je ne croyais pas perdue une cause qu'un fils du roi Louis-Philippe pouvait encore défendre puisqu'il était en Afrique à la tête de cent mille hommes et aidé par son frère qui a le commandement de la flotte de la Méditerranée. J'ai ajouté que si la Belgique ne voulait pas être victime de la République qui venait de triompher à Paris, elle devait être l'alliée naturelle et dévouée du parti qui combattrait en France pour la Régence et le comte de Paris.

Pour rassurer le prince de Metternich sur notre compte, je lui ai fait observer que cette réforme électorale pour laquelle on se battait à Paris, ne pouvait nous émouvoir; que tout Belge était éligible, ne payât-il aucun impôt, et que notre Gouvernement avait eu la sagesse de proposer l'adjonction des capacités aux électeurs payant le cens.

J'ai ajouté aussi que l'on verrait dans cette occasion que notre pays est ami de l'ordre et qu'il ne se soulève pas quand on respecte ses droits et ses libertés.

Je viens à l'instant d'apprendre qu'une lettre de Francfort, reçue par un banquier, annonce que le général Lamoricière et MM. Thiers et Odilon Barrot combattent la République et exigent la Régence au nom du comte de Paris. Dieu veuille que ce soit vrai!

N° 34bis. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 2 mars 1848.

Dans la question de la reconnaissance du gouvernement provisoire, Lord Palmerston s'est trouvé vis-à-vis d'influences diverses, celle de la Chambre des communes qui voulait la paix à tout prix et celle des puissances du nord et de l'ancien ambassadeur de France qui auraient voulu empêcher ou tout au moins retarder cette reconnaissance. Le Cabinet anglais est décidé à une neutralité complète.

N° 91. *Confidentielle.* — J'ai eu l'honneur de vous informer hier, par quelques mots écrits à la hâte (1), que lord Palmerston avait répondu à la communication officielle de M. de Lamartine. Aujourd'hui, je puis développer ce que je n'ai fait qu'indiquer, et vous exposer ainsi toute la situation.

Le Cabinet anglais s'est trouvé entre trois intérêts, qui élevaient la voix de la manière la plus prononcée.

D'une part, la Chambre des Communes, et surtout le parti radical, poussait vivement à une reconnaissance immédiate du nouveau Gouvernement que la France s'est donné. Hostiles, même avant les événements de Paris, à l'augmentation de l'armée de terre et de mer, les membres de la Chambre ont saisi cette occasion d'exprimer énergiquement aux Ministres l'horreur que leur inspirait l'idée d'une guerre générale, et l'augmentation de la dette publique qui en serait la conséquence, dette dont le fardeau actuel est déjà insupportable. « Gardez-vous bien, leur disait-on, de renouveler la faute commise par M. Pitt, et d'engager de nouveau l'Angleterre dans cette voie ruineuse où cet homme d'Etat l'a imprudemment jetée par son hostilité au système républicain. Restez neutres, quoi que fasse la France. Laissez à chaque peuple le soin

(1) Voir pièce n° 25.

de défendre son indépendance et ne tirez l'épée que pour des intérêts exclusivement anglais. »

D'autre part, les Représentants des Puissances du nord, inquiets de cette tendance générale des esprits, de ce désir immodéré de la paix à tout prix, redoublaient d'efforts auprès de lord Palmerston, et l'engageaient tantôt à repousser toute avance que pourrait faire le Gouvernement révolutionnaire de Paris, tantôt à exiger que ce Gouvernement prit dès à présent l'engagement de respecter tous les traités qui ont constitué l'Europe en 1814 et 1815. L'un, le baron de Brunnow (1), évoquait les articles secrets de ces traités, portant que les cinq Puissances considéreraient l'établissement d'une République en France comme incompatible avec la paix de l'Europe, et demandait que cette déclaration fût renouvelée secrètement entre eux, pour sauver le principe monarchique à la veille de succomber partout. L'autre, M. Bunsen (2), plus modéré, plus sage, homme politique à vues élevées, s'est borné à représenter à lord Palmerston que la reconnaissance d'un Gouvernement provisoire était sans précédent; qu'un appel à la nation avait été décrété à Paris, et qu'il fallait, pour entrer en relations officielles avec la France, attendre que la nation se fût prononcée sur la forme définitive qu'elle entendait donner à son Gouvernement.

D'un autre côté, le Ministre de France, non encore révoqué de ses fonctions, faisait observer que l'empressement que mettrait l'Angleterre à s'entendre avec le Gouvernement provisoire donnerait à la révolution un immense appui; que M. de Lamartine le présenterait comme un acte officiel de reconnaissance; que la population de Paris ne comprendrait point ces nuances diplomatiques entre un ambassadeur accrédité et un ambassadeur chargé d'écouter le Gouvernement provisoire et

(1) Ambassadeur de Russie à Londres.

(2) Ministre de Prusse à Londres.

de protéger à Paris les sujets et les intérêts anglais; qu'en tout cas, si force était à l'Angleterre de traiter d'affaires avec M. de Lamartine, elle le pouvait faire sans témoigner, dans l'expression de son désir de maintenir la paix et de bonnes relations, une sympathie trop vive pour un peuple en révolution; que sinon l'Angleterre donnerait ainsi le coup de grâce au principe monarchique en France, et enlèverait à la régence de M^{me} la duchesse d'Orléans les chances qu'elle pouvait encore avoir.

Au milieu de ce conflit d'opinions, lord Palmerston est resté fermement attaché au principe de neutralité. Il ne prêtera l'oreille ni à l'intérêt dynastique ni aux doctrines de la Russie rappelées par M. de Brunnow. Il ne s'immiscera point dans les affaires intérieures de la France; il donnera aux paroles de M. de Lamartine, au désir exprimé par lui de ne rien changer à la position de la France en Europe, l'interprétation la plus large, la plus bienveillante; il l'interprétera dans ce sens que la France veut le maintien du *statu quo* territorial; il n'exigera point d'engagement formel de respecter les traités; cette exigence serait à ses yeux prématurée, et l'opinion publique en Angleterre n'est pas mûre pour accueillir favorablement une semblable déclaration; et il renouvelera l'ordre à lord Normanby de rester à Paris et de maintenir M. de Lamartine dans ses bonnes intentions. Que si la France, entraînée par l'esprit de propagande et de conquête, sortait de ses limites, et en portant atteinte à l'indépendance des peuples voisins, attaquait ainsi *des intérêts anglais*, alors l'Angleterre aviserait selon la gravité du danger auquel elle serait exposée. En attendant point de traité d'alliance avec les Puissances du nord; point d'*entente commune* basée sur les conventions de Paris, point de conférence à Londres; en un mot, aucun acte, aucune démarche qui pourrait donner ombrage à la France et être interprétée par elle comme une provocation, comme une hostilité déguisée.

N° 35. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 2 mars 1848.

Bonne impression que fait à Londres la politique de neutralité de la Belgique.

N° 92. — Le prince Albert a tenu hier un lever, le premier de la saison, au palais de St-James.

On s'est beaucoup occupé, pendant cette réunion, des événements inouïs dont Paris et la France viennent d'être le théâtre, et l'attitude qu'a prise la Belgique, en présence de ces événements, a été l'objet de toutes les conversations.

De toutes parts, j'ai reçu des félicitations sur la conduite ferme et calme du Gouvernement du Roi, et sur le patriotisme qui anime nos populations. Les Ministres anglais s'en sont exprimés de la manière la plus flatteuse pour nous. Tous les membres du corps diplomatique m'ont tenu le même langage.

J'ai saisi avec empressement cette heureuse occasion d'exposer la politique du Gouvernement du Roi, basée sur le principe de notre neutralité; cette politique a obtenu une approbation générale; elle sera recommandée comme le plus sage exemple que puissent suivre la Suisse et la Sardaigne. La Belgique a grandi dans l'opinion de l'Europe. On compare son attitude actuelle avec sa situation en 1830, alors qu'un Gouvernement établi depuis quinze ans a succombé en quatre jours, et tout le monde se félicite de ce que les traités de 1815 aient subi une modification qui produit aujourd'hui d'aussi heureux résultats. L'Europe recueille le fruit de la politique adoptée envers nous par les cinq grandes Puissances et trouve, dans notre indépendance et notre neutralité, appuyées d'un sentiment national aussi fortement prononcé, une sauvegarde qu'elle n'eût point, à coup sûr, rencontrée, si la Belgique, mécontente de son union forcée avec la Hollande, eût continué à subir le joug des premiers traités.

N° 36. M. d'Hoffschmidt à M. van de Weyer, Bruxelles,
le 2 mars 1848.

La Belgique doit-elle reconnaître le gouvernement provisoire.

Particulière. — ... La question brûlante pour nous dans ce moment est celle-ci : « La Belgique reconnaîtra-t-elle le Gouvernement provisoire républicain qui vient de s'installer à Paris? »

Si nous le reconnaissons comme Gouvernement de fait, qu'en penseront les Puissances qui ont garanti le traité de 1839 et notamment l'Angleterre?

Donnez-moi votre opinion sur ces deux questions par le retour du courrier.

Je dois vous dire que nous penchons pour la reconnaissance immédiate. L'esprit public le demande. L'attitude pacifique du Gouvernement provisoire nous y autorise. L'intérêt de notre neutralité qui serait reconnue par le Gouvernement républicain nous y porte.

N° 37. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne, Bruxelles,
le 2 mars 1848.

Transmet pour être communiqué au corps diplomatique accrédité à Paris le compte rendu de la séance de la Chambre des Représentants du 1^{er} mars. Transmet aussi pour être communiqué à M. de Lamartine un article de l'Indépendance sur la Constitution belge. L'ordre continue à régner en Belgique.

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte du généreux élan de patriotisme qui a marqué la séance de notre Chambre des Représentants du 1^{er} de ce mois (1).

(1) Circulaire au corps diplomatique du 1^{er} mars, n° 2470, pièce n° 33.

Je doute qu'il vous soit possible d'obtenir la reproduction intégrale de cette séance dans un des journaux de Paris. Peut-être même, en ce moment, y aurait-il à cela des dangers. C'est ce que vous êtes à même d'apprécier mieux que moi, voyant de plus près les hommes et les choses. Mais il vous sera aisé et vous jugerez sans doute utile de communiquer le *compte rendu* à vos collègues du corps diplomatique. Nous ne devons rien négliger, ce me semble, pour faire pénétrer partout cette conviction que la Belgique, amie sincère de la France, mais pleinement satisfaite des libertés que sa constitution lui a si libéralement départies, est fermement attachée à son indépendance et au principe de neutralité, base de son existence politique.

Le *Moniteur belge* (1), que vous trouverez ci-joint, renferme un article, extrait d'un journal de la capitale, où l'on fait très bien ressortir les analogies qui existent entre les principes posés dans notre loi fondamentale et ceux proclamés par le Gouvernement provisoire de la France. Cet article ne pourrait-il point passer utilement sous les yeux de M. de Lamartine? Il ne faut pas que le Gouvernement provisoire et les républicains puissent croire que notre dévouement à l'indépendance et aux institutions nationales porte atteinte à nos sympathies pour une grande nation et nous inspire des préventions contre le régime qui s'établit en France. Il importe de prévenir, à cet égard, toute méprise sur nos intentions. Elle pourrait nous être funeste.

L'ordre le plus parfait continue à régner dans toutes les parties du pays. Si, comme je l'espère, cet état de choses se maintient, la Belgique aura donné à l'Europe une preuve éclatante de l'excellent esprit qui l'anime et de sa confiance absolue dans le pouvoir qui la régit.

(1) Numéro du 2 mars 1848. L'article était extrait de l'*Indépendance belge*.

N^o 38. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles,
le 2 mars 1848.

Autorisation d'entrer en relations avec M. de Lamartine. Le gouvernement belge reconnaîtra le gouvernement provisoire si celui-ci reconnaît l'indépendance et la neutralité de la Belgique.

Très confidentielle. — L'opinion que vous exprimez dans votre dépêche confidentielle du 29 a été adoptée par le Roi et son conseil. La lettre officielle que vous remettra M. Carolus charge Votre Altesse d'exprimer à M. de Lamartine le désir du Gouvernement belge de voir continuer avec le Gouvernement provisoire les bonnes relations qui ont toujours existé entre la France et la Belgique.

Dans le cas où M. de Lamartine vous demanderait si cette dépêche implique positivement la résolution de reconnaître le Gouvernement provisoire de la République française, vous répondriez que cela n'est pas douteux, mais à la condition que, par réciprocité, ce Gouvernement reconnaisse à son tour l'indépendance et la neutralité de la Belgique telles qu'elles sont garanties par les traités.

C'est sur ce dernier point que j'appelle toute votre attention. La reconnaissance par le gouvernement républicain de notre état politique sera un fait d'une immense portée pour la paix européenne.

Après avoir accompli ce grand devoir et rétabli sur le pied amical les relations entre notre pays et la France, vous pourrez jouir du repos que vous désirez. Le Gouvernement du Roi regrette toutefois vivement la résolution que vous avez prise.

N^o 39. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles,
le 2 mars 1848.

Le gouvernement désire continuer les bonnes relations traditionnelles entre la Belgique et la France.

N° 2478 A. — Ma dépêche d'hier (1) vous a fait connaître les sentiments de sympathie avec lesquels le Gouvernement a accueilli la déclaration contenue dans la lettre officielle de M. de Lamartine.

L'intention du Gouvernement provisoire de la République de maintenir la bonne harmonie avec les Puissances étrangères, sa volonté de respecter l'indépendance des nations et la paix du monde, répondent si parfaitement à nos vœux et à notre situation politique que le Gouvernement désire vivement de voir continuer sur le pied le plus amical les bonnes relations qui ont toujours existé entre la Belgique et la France.

En conséquence, je vous prie de vous rendre auprès de M. le Ministre des Affaires étrangères du Gouvernement provisoire pour lui exposer notre vif désir de voir régner le meilleur accord entre les deux peuples et les deux Gouvernements.

Je vous autorise à lui donner lecture de cette dépêche et à lui en laisser une copie.

N° 40. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt. Paris, le 2 mars 1848.

Le gouvernement provisoire s'étonne de ne pas voir la république proclamée en Belgique. La France vise toujours à la réalisation de la frontière du Rhin. Une entente avec la Prusse et l'Angleterre peut préserver la Belgique d'une invasion. On veut la république en Belgique comme prélude d'une annexion à la France. Préconise la reconnaissance du gouvernement provisoire.

Confidentielle. — L'attitude calme et énergique que nous avons prise en présence des événements qui

(1) Voir pièce n° 28.

viennent de s'accomplir en France étonne le nouveau Gouvernement. Dans l'ivresse de la victoire, il s'était persuadé que le lendemain du jour où la République était proclamée à Paris, elle le serait à Bruxelles. Il y avait déjà des enrôlements pour une légion belge dont la majeure partie étaient des Français.

Il arrive à chaque instant des individus à l'ambassade demandant le visa de passeports délivrés par le Ministère des Affaires étrangères. J'ai défendu qu'il leur fût donné, excepté à ceux qui offrent des garanties, et on renvoie les autres en leur disant qu'ils ne dépasseront pas la frontière. Je signale ce fait à Votre Excellence afin que la surveillance ne se relâche pas.

L'ordre matériel se rétablit chaque jour davantage. Lord Normanby (1) m'a dit hier qu'il avait reçu des instructions dans le sens de communiquer officieusement avec le Gouvernement provisoire et de faire pressentir que s'il présente des garanties suffisantes pour son maintien temporaire et pour la stricte observation des traités, l'Angleterre le reconnaîtrait dans un avenir plus ou moins prochain selon les circonstances et le respect de la France pour les droits des nations.

J'ai reçu plusieurs émissaires dont il m'a été facile de deviner la mission, et j'ai cru pouvoir ne pas rejeter l'idée d'une reconnaissance plus ou moins éloignée, n'énonçant que mon *opinion personnelle* sans garantie des décisions ultérieures du Gouvernement du Roi. Il ne faut pas irriter, mais faire entrevoir que nous voulons nous opposer à une propagande républicaine, à une contrefaçon des faits dernièrement accomplis en France.

Ce serait un bel exemple donné à l'Europe que la nation belge se groupant autour du Souverain sous la devise de l'« Union fait la force ». Je cherche à me ménager une conversation officieuse avec M. de Lamartine afin de pouvoir lui parler en ce sens, avec la conviction que nous

(1) Ambassadeur d'Angleterre à Paris.

éviterons l'écho du coup de tonnerre qui vient de briser un trône. Je n'ai du reste pas une entière confiance dans le programme politique que le Gouvernement provisoire va promulguer. Il faudra toujours une attitude défensive, car l'idée fixe est de regarder le Rhin comme la frontière naturelle. Mais si nous nous entendons bien avec l'Angleterre et la Prusse, je ne pense pas que l'invasion ait lieu. Leur désir de voir la république proclamée en Belgique ne dérive que de la pensée que cette forme de Gouvernement ne tiendrait pas chez nous, et qu'après une anarchie complète nous nous jetterions dans les bras de la France, en la suppliant de nous prendre. J'en ai causé hier avec le marquis de Normanby et il est entièrement de mon avis. L'Angleterre ne peut pas permettre qu'Anvers devienne un port français.

Je sens combien il doit en coûter au Roi de mettre en question la reconnaissance des faits accomplis. Mais je la crois toujours nécessaire, parce qu'il n'y a pas de chances pour un retour vers les idées dynastiques. Il faut, dans ma position, avant tout dire la vérité, selon sa conscience. Si cette reconnaissance devait être retardée, je désirerais en être informé, afin de bien persuader ici qu'il n'y a rien d'hostile dans notre conduite contre la France, mais prudence, examen de celle de la France à notre égard et circonspection avant de connaître les intentions des autres cours.

P. S. — Il règne assez d'entente entre les membres du Gouvernement provisoire sur lesquels M. de Lamartine conserve son ascendant. MM. Louis Blanc et Fl[oon] sont les plus avancés et les plus disposés aux mesures énergiques à l'intérieur et moins pacifiques à l'extérieur.

N° 41. M. d'Hoffschmidt à M. van de Weyer. Bruxelles, le 2 mars 1848.

Transmet pour être communiqué à Lord Palmerston les renseignements envoyés de La Haye.

Direction A, n° 2470/A. — J'ai l'honneur de vous transmettre par le courrier Wittocx les renseignements qui viennent de m'être fournis par notre ministre à La Haye.

Le Roi, qui a pris connaissance de ces renseignements, désire qu'ils soient communiqués, le plus tôt possible, à lord Palmerston. — Vous voudrez bien me rendre compte de l'entretien que vous aurez à ce sujet avec Sa Seigneurie.

Annexes : Deux rapports du général baron Willmar du 27 février, un rapport du 28 février et deux rapports du 29. Voir pièces n°s 6, 7, 8, 16 et 17.

N° 42. Circulaire de M. d'Hoffschmidt au corps diplomatique belge, sauf au prince de Ligne (1). Bruxelles, le 2 mars 1848.

Nécessité de propager l'assurance que la Belgique est attachée à ses institutions, à son indépendance et à sa neutralité. Un ordre complet y règne.

Indicateur A, n° 2470. — J'ai eu l'honneur de vous rendre compte du généreux élan de patriotisme qui a marqué la séance de notre chambre des représentants du 1^{er} de ce mois (2).

Je pense qu'il pourrait être fort utile de faire mention de cet incident remarquable dans la presse étrangère; il faut aussi en entretenir les hommes politiques qui vous entourent. Nous ne devons rien négliger pour faire pénétrer partout cette conviction que la Belgique, pleinement satisfaite de ses institutions, est fermement attachée à son indépendance et au principe de neutralité, base de son existence politique.

L'ordre le plus parfait continue à régner dans toutes les parties du pays. Si, comme je l'espère, cet état de choses se maintient, la Belgique aura donné à l'Europe

(1) Voyez la lettre au prince de Ligne du 2 mars, pièce n° 37.

(2) Voir pièce n° 33.

une preuve éclatante de l'excellent esprit qui l'anime et de sa confiance absolue dans le pouvoir qui la régit.

N° 43. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. Bruxelles, le 3 mars 1848.

Il a communiqué au ministre des Affaires étrangères le compte rendu de la séance de la Chambre des Représentants du 1^{er} mars. Ignore la réponse que le gouvernement néerlandais adressera à M. de Lamartine.

N° 99. *Rapp. polit. N° 654. Confidentielle.* — Je m'empresse d'avoir l'honneur de vous accuser la réception, avec mes vifs remerciements, de vos deux dépêches (affaires confidentielles) A. n° 2470, du 1^{er} mars, reçues ce matin (1).

M. le comte de Randwyck, à qui j'ai cru devoir communiquer sur-le-champ celle qui a pour objet la séance du 1^{er} mars de la Chambre des représentants, avait reçu de M. de Bentinck un rapport, accompagné d'un extrait du *Moniteur*, qu'il avait à l'instant envoyé au Roi, sans en avoir pris une connaissance approfondie. Je me suis donc attaché à faire comprendre à Son Excellence toute la portée de cette séance, comme preuve des sentiments d'ordre, d'indépendance et de nationalité qui animent la Belgique, mais aussi de l'autorité réelle dont ces sentiments investissent le Gouvernement du Roi.

M. le comte de Randwyck m'a dit qu'il avait envoyé à Paris par courrier (c'est M. le baron van Zuylen van Nyevelt, secrétaire de légation, qui a été chargé de cette mission) les instructions préparées pour le Ministre des Pays-Bas à Paris, relativement à la réponse à adresser à M. de Lamartine (2). Cette précaution peut faire sup-

(1) Voir pièce n° 33.

(2) D'après une lettre du baron Willmar du 5 mars, ces instructions se seraient bornées à prescrire au général Fagel, ministre des Pays-Bas à Paris, d'accuser réception de la circulaire de

poser que ces instructions sont d'une nature particulière. Comme M. le comte de Randwyck a reconnu *le bonheur d'expression* de vos propres instructions que j'ai fait remarquer à Son Excellence, je crois raisonnable de supposer que les instructions néerlandaises sont conçues dans le même sens.

La communication de lord Normanby semble être beaucoup moins explicite que les journaux ne l'ont fait croire.

N° 44. M. Nothomb à M. d'Hoffschmidt. Berlin, le 3 mars 1848.

La Prusse a rappelé son ministre de Paris. Critique de cette mesure : la non-reconnaissance de la république française est impossible, mais jamais les puissances européennes ne reconnaîtraient une république belge, premier pas d'une réunion de la Belgique à la France, une Belgique indépendante n'existe et n'est possible que comme monarchie. Lord Palmerston devrait le déclarer au Parlement ou le stipuler dans un protocole déclarant cas de guerre toute infraction aux traités existants.

N° 2470/B. — Le baron d'Annim doit avoir reçu l'ordre de quitter Paris; c'est le secrétaire de la légation, le conseiller de Savigny, qui gérera les affaires. On assure que lord Palmerston a également rappelé lord Normanby; nul doute que l'Autriche n'en fasse autant. Je n'hésite point à dire que ce sont là de fausses mesures; je conçois qu'on n'envoie pas des Ministres à Paris, mais ceux qui s'y trouvent me semblent pouvoir y rester de fait, *sans remettre de lettres de créance*, ce que d'ailleurs le Gouvernement provisoire ne peut pas exiger; la continuation

M. de Lamartine et, « pour le reste, d'agir de concert avec la majorité du corps diplomatique », ou de demander, s'il était possible, des instructions ultérieures.

de leur séjour n'est pas une adhésion à la République, mais au Gouvernement provisoire, le seul qui existe.

La position serait tout autre si Louis-Philippe n'avait point abdiqué ou si même la duchesse d'Orléans n'avait pas quitté la France avec le comte de Paris. La continuation du séjour des ministres des grandes Puissances à Paris ne prouvait rien, tandis qu'on peut donner une signification à leur départ; on ne veut pas recommencer 92 et cependant les Français peuvent voir dans ce premier acte une provocation.

Si, par le rappel des ministres, on veut jeter une désapprobation morale sur l'étrange révolution du 24 février et sur la monstrueuse origine du Gouvernement provisoire, ce peut être un acte honorable au point de vue de la moralité et de la légalité, mais ce n'est pas de la politique. La diplomatie étrangère, je le crains bien, refait 92 sans s'en douter.

On pense ici généralement que la République française ne parviendra pas à s'organiser; dans ce cas, *tout est dit*.

Il est prudent, toutefois, d'admettre aussi la supposition contraire; je suppose que l'Assemblée constituante, qui doit être convoquée, se prononce pour la République, qu'on fasse une constitution et qu'on nomme un président ou un directoire.

Nous pouvons en être là dans trois mois, terme qu'exigent au moins la réunion des Assemblées primaires et les délibérations de l'Assemblée Constituante.

Les grandes Puissances reconnaîtraient-elles la République française ainsi constituée?

Je suppose que, dans l'intervalle, la France ne se soit pas compromise, en Italie, par exemple, en un mot qu'elle ait respecté, à l'égard de tous les Etats, les traités existants.

Cela posé, je dis que la République française régulièrement constituée serait reconnue par les grandes Puissances.

J'ajoute même qu'elle le serait sans demande faite à la France d'une adhésion *formelle, préalable*, aux traités.

La non-reconnaissance serait évidemment un acte d'hostilité.

On se contenterait d'une adhésion implicite, virtuelle aux traités, adhésion résultant, remarquez-le bien, *de la démarche même de la République* nouvelle près de chaque Etat dont elle demande la reconnaissance, par là elle reconnaît cet Etat tel qu'il est constitué par les traités, elle reconnaît la Prusse avec ses possessions transrhénanes, la Russie avec ses possessions polonaises, l'Autriche avec ses possessions italiennes; il y aurait hostilité de la République française, si elle s'abstenait, par exemple, de s'adresser à la Russie, tout comme si elle faisait des réserves en demandant sa propre reconnaissance. Ce sont les événements subséquents qui décideront si les relations diplomatiques doivent être maintenues ou non.

Je ne me complais donc pas d'une manière absolue dans l'espoir que la République française ne parviendra pas à se constituer; me plaçant dans l'hypothèse contraire, je me demande quelle sera pour la Belgique la conséquence de la constitution d'une République en France et de sa reconnaissance par les grandes Puissances? C'est sur ce point qu'il faut se faire une opinion et même préparer les esprits.

Dans les circonstances extrêmes où nous sommes, il faut se poser toutes les questions, précisément pour ne pas être pris au dépourvu.

Résulte-t-il de la reconnaissance que je regarde comme probable, de la République française, dûment constituée, que les grandes Puissances reconnaîtraient une République belge?

Je dis que non. La Belgique ne peut exister que comme conception monarchique; c'est la Royauté qui est sa garantie devant l'Europe; ôtez la Royauté et la Belgique républicaine n'est plus qu'une annexe de la France républicaine; ce ne serait qu'une réunion déguisée, bientôt

suivie de la réunion effective, tout au plus avec l'union douanière comme transition.

La Belgique a été constituée par des traités conclus avec le *Roi des Belges*; ces traités deviendraient caducs par la disparition du Roi; la Belgique devrait en demander le renouvellement aux Puissances et ne l'obtiendrait pas.

Nous sommes donc exposés à une singulière situation, c'est de voir reconnaître la République française par les grandes Puissances, de la reconnaître nous-mêmes et de soutenir qu'il ne peut y avoir pour l'Europe de République belge. Une Belgique indépendante n'est possible que comme Monarchie.

Tel est le résumé de réflexions que j'ai échangées avec les personnages politiques les plus importants à Berlin; au lieu de vous demander purement et simplement vos instructions, j'ai cru pouvoir me permettre de vous faire part de ces observations, de ces conjectures; je désire savoir si vous trouvez ces idées, ces prévisions justes.

Je vous laisse le soin d'examiner s'il ne faut pas en Belgique prévenir le public contre les inductions que des esprits aventureux pourraient tirer de la reconnaissance d'une République française par les grandes Puissances.

Je vais plus loin: je crois que les grandes Puissances elles-mêmes, si elles sont amenées à reconnaître une République française, doivent prendre leurs précautions. Lord Palmerston devrait déclarer en plein Parlement que la République belge, c'est la destruction des traités de 1831 et de 1839, c'est l'anéantissement de l'indépendance belge, c'est en un mot la guerre; il faut que la France le sache, je n'ajoute pas la Belgique, je crois encore à mon pays de l'intelligence et du bon sens.

Une autre occasion se présente même, s'il est vrai, comme l'écrit M. Bunsen, que lord Palmerston ait proposé la rédaction d'un protocole par lequel les Puissances déclareront que la France peut se reconstituer librement à l'intérieur, mais qu'on verra un cas de guerre

dans toute infraction aux traités. Il faut, si ce protocole est rédigé, que la Belgique ne soit pas sous-entendue comme dans l'article de la *Gazette générale de Prusse*, mais qu'elle soit mentionnée formellement *avec la citation des traités de 1831 et de 1839 conclus avec le Roi des Belges*; je considère ce protocole, s'il doit être rédigé, comme un document capital.

N° 45. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt. Paris, le 3 mars 1848.

Il estime que la Belgique n'a pas besoin de demander à la France la reconnaissance de son indépendance et de sa neutralité, mais qu'elle peut subordonner la reconnaissance du gouvernement provisoire à la promesse qu'aucune atteinte n'y sera portée.

J'ai l'honneur de vous accuser réception des deux dépêches apportées par M. le consul général Carolus, ainsi que de la lettre confidentielle datée d'hier (1), que vous avez bien voulu m'adresser. Je vais m'y conformer avec exactitude et j'aurai l'honneur de vous rendre compte de ma conversation avec M. de Lamartine.

Je crois devoir émettre une observation que me suggère ladite lettre confidentielle.

J'y vois que, pour le cas où M. le Ministre des Affaires étrangères me demanderait si la dépêche dont je lui laisserai copie implique de notre part la résolution de reconnaître le gouvernement provisoire de la République française, je dois répondre que cela n'est pas douteux, mais à la condition que, par *réciprocité*, ce gouvernement reconnaîtra, à son tour, l'indépendance et la neutralité de la Belgique telles qu'elles sont garanties par les traités.

La République française, gouvernement nouveau, pour entrer en relations officielles avec les autres Puissances,

(1) Voir pièce n° 38.

a besoin d'être reconnue par elles; c'est un enfant qui vient de naître; il doit recevoir son baptême, son admission dans la famille européenne, son acte de naissance. La Belgique n'a pas besoin d'être reconnue. Elle est majeure et elle le prouve par son élan national, par l'exemple qu'elle donne à l'Europe en ce moment. La France ne peut, sans violer les droits les plus sacrés, toucher à l'indépendance et à la nationalité belges. La réciprocité d'une reconnaissance mutuelle n'existe pas. La Belgique existait. La République française vient de naître. En un mot, elle n'a pas d'acte à poser envers nous. Nous ne pouvons pas laisser supposer le moindre doute de la part du Gouvernement provisoire sur notre position. C'est dans ce sens que je compte parler à M. de la Martine et je lui ferai entendre que notre reconnaissance sera subordonnée à sa déclaration qu'aucune atteinte ne nous sera portée et que les paroles de la circulaire envoyée aux chefs de mission accrédités à Paris seront exactement tenues par rapport à nous.

Si Votre Excellence trouvait que je n'ai pas saisi sa pensée en m'exprimant ainsi, je la prierais de me répondre de suite.

N° 46. M. Houry à M. d'Hoffschmidt. Paris, le 3 mars 1848.

Concentration de troupes françaises aux frontières belges. Activité du parti légitimiste. Dangers que présenterait pour la Belgique la restauration de la branche aînée des Bourbons. La république et l'ordre s'affermissent.

Sept régiments viennent de recevoir l'ordre de partir pour les frontières de Belgique, depuis Maubeuge jusqu'au Quesnoy et Lille.

Dans son numéro de ce matin, *La Sentinelle*, journal de l'armée, dit, dans un article qui a pour but de pousser à la guerre, que *la Savoie, la Prusse rhénane, les îles Ba-*

léares et la Belgique sont des conditions d'existence pour la France républicaine.

Une note adressée à l'Autriche somme cette Puissance d'évacuer la Lombardie, sous peine de voir entrer dans cet Etat une armée républicaine de 100,000 hommes.

On pourra vous écrire que le parti légitimiste travaille activement à faire tourner au profit de sa cause la révolution qui vient d'éclater. Ne vous laissez pas influencer par de semblables rapports. La restauration de la branche aînée, d'ailleurs, serait encore plus fatale à la Belgique que l'établissement d'un pouvoir républicain, car cette restauration ne pourrait être imposée à la France qu'en lui apportant en même temps les frontières du Rhin et, par conséquent, la Belgique pour et comme *pot de vin*.

On pourra vous écrire que la République est impossible, que bientôt cette forme de gouvernement sera abandonnée de nouveau. N'en croyez rien.

Le calme et l'ordre se rétablissent et s'affermissent chaque jour.

N° 47. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 3 mars 1848.

Approbaton donnée par le Times à l'attitude de la Belgique et aux mesures prises dans ce pays.

N° 95. — Un assez long article dans le *Times* de ce jour confirme pleinement ce que j'ai eu l'honneur de vous dire dans ma dépêche n° 92, sur l'opinion publique en Angleterre, relativement à l'attitude prise par la Belgique dans les derniers événements, et à sa conduite pleine de sagesse et de modération.

« La commotion arrivée à Paris, dit en résumé ce » journal, devait être ressentie à Bruxelles au bout de » quelques heures. La Belgique, la plus jeune et une des » moindres puissances de l'Europe, était exposée au pre-

» mier contre-coup. On doit dire, à l'honneur du gou-
» vernement et du peuple de ce pays, que, dans ces
» graves circonstances, le seul sentiment qui les ait ani-
» més, c'est un ardent désir de faire réciproquement ce
» que leur commandait le devoir. Les Chambres ont
» donné spontanément tout leur appui au ministère et
» à la Couronne, en votant par anticipation, et en met-
» tant à la disposition des ministres les revenus d'une
» année. Des mesures sont prises pour que l'armée et les
» forteresses puissent, en cas de besoin, défendre l'in-
» dépendance du Royaume, et les troupes envoyées à
» cet effet dans les garnisons respectives ont été accueil-
» lies par les acclamations du peuple. Indépendance,
» neutralité et paix! sont en ce moment le cri de la
» Belgique; et le gouvernement du roi Léopold s'occupe
» activement à défendre les conditions de son exis-
» tence. »

N° 48. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres,
le 3 mars 1848.

Lord Palmerston a déclaré à la Chambre des Communes que les intérêts de l'Angleterre doivent être la règle de sa politique extérieure. Sans rechercher continuellement des alliances, elle doit aussi user du grand poids moral de son influence et de son caractère quand la justice et le droit sont en jeu.

N° 96. — Lord Palmerston, dans la réponse qu'il a faite hier soir, dans la Chambre des Communes, à l'attaque dirigée contre lui par M. Anstey, a fait une profession de foi politique qui fixe en ce moment non seulement l'attention publique, mais plus particulièrement celle des représentants des puissances du nord en Angleterre.

« Je maintiens, a dit Sa Seigneurie, que la véritable
» politique de l'Angleterre, en dehors des questions qui

» touchent à ses intérêts particuliers politiques et com-
» merciaux, est de se poser comme défenseur de la jus-
» tice et du droit. En suivant cette voie, que comman-
» dent la modération et la prudence, elle n'est pas obli-
» gée de se faire le don Quichotte du monde; mais elle
» doit mettre dans la balance le grand poids moral de
» son influence et de son caractère, lorsque justice doit
» être faite, et lorsqu'il y a des torts à redresser. J'ai la
» conviction, a-t-il ajouté, qu'aussi longtemps que l'An-
» gleterre ne s'écartera pas du sentier de la justice, et
» tant qu'elle ne se mettra pas en avant dans des dis-
» sensions et des querelles qui ne la concernent point,
» aussi longtemps qu'elle ne s'occupera que de ses inté-
» rêts légitimes, et qu'elle sympathisera avec ce qui est
» juste et droit dans les autres pays, j'ai la conviction
» qu'elle continuera à exercer toute son influence et à
» poursuivre tranquillement sa marche progressive. Je
» le répète donc : ce serait d'une politique étroite pour
» ce pays de chercher continuellement des alliances.
» Nos intérêts sont éternels, mais nos alliances ne peu-
» vent l'être. Il est de notre devoir de tenir à celles qui
» sont d'accord avec nos intérêts. Nous regarderons
» comme amies les nations qui suivront le même chemin
» que nous, et qui voudront atteindre le même but; ces
» nations auront toutes nos sympathies.

» Nous saurons tenir compte cependant des diffé-
» rentes manières de voir; nous ne jugerons pas trop
» précipitamment ceux qui n'envisagent pas les événe-
» ments sous le même jour que nous. Notre devoir est
» de ne pas engager à la légère le pays dans des hosti-
» lités dangereuses, parce que des peuples seraient en
» désaccord avec nous sur ce qui nous semble juste.
» Tels sont les principes qui guident ma conduite; et
» s'il m'est permis de formuler en une seule phrase ce
» qui me paraît devoir être l'axiome d'un ministre de
» la Grande-Bretagne, j'adopterai les expressions de
» M. Canning et je dirai : Les intérêts de l'Angleterre
» doivent être le *schibboleth* de la paix. »

N° 49. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 3 mars 1848.

La démarche mentionnée dans sa dépêche du 27 février n'a pas été suivie de l'envoi d'une note à Lord Palmerston. La circulaire de M. de Lamartine rendait désirable d'éviter tout ce que la France aurait pu considérer comme une provocation. La situation reste pleine de dangers.

N° 97. *Confidentielle.* — J'ai reçu ce matin, par M. Delepierre, qui a été retenu en mer pendant près de quarante heures, votre dépêche confidentielle du 29 février A n° 2470 (1).

Lorsque je fis, auprès de lord Palmerston, la démarche dont vous rend compte mon rapport confidentiel n° 81 (2), la nouvelle d'un projet d'invasion immédiate de la Belgique était arrivée à Londres, et le cabinet anglais la croyait lui-même bien fondée. Je crus donc qu'il importait de ne point perdre de temps, et de m'assurer quelles seraient, en cas de violation de notre neutralité, les mesures que l'Angleterre, de concert avec nous et avec les autres puissances, prendrait pour défendre le principe de notre existence politique.

L'envoi d'une flotte dans l'Escaut n'était indiqué que comme l'une de ces mesures, auxquelles toutefois on ne pourrait avoir recours que d'un commun accord entre le Gouvernement du Roi et le Cabinet anglais. Lord Palmerston considérait lui-même l'imminence du danger comme si grande, qu'il me demanda de lui remettre une note à ce sujet le soir même de notre entretien.

Cette note, si elle eût été remise, n'eût eu un caractère officiel qu'après avoir été sanctionnée par l'approbation du Gouvernement. Tout cela était bien entendu entre lord Palmerston et moi. Si je ne me suis point suffisamment expliqué à ce sujet, c'est que j'ai pensé que

(1) Voir pièce n° 23.

(2) Voir pièce n° 4.

vous l'entendriez ainsi, nul acte d'un ministre qui se dit être sans instruction ne pouvant lier ni engager son gouvernement.

Quoi qu'il en soit, le lendemain de notre entretien, j'appris que M. de Lamartine professait de son respect pour les nationalités étrangères et de son désir de maintenir la paix en Europe; et, après avoir mûrement réfléchi à la note que m'avait demandée lord Palmerston, je pris la résolution de lui faire savoir que je ne lui adresserais ni note officielle ni lettre particulière et confidentielle à ce sujet, attendu que nous devons soigneusement éviter tout acte, toute démarche que la France pourrait considérer comme une provocation; et qu'enfin le Gouvernement du Roi, fort de l'indépendance de la Belgique et de l'assentiment de la nation, prendrait toutes les mesures intérieures propres à faire respecter la neutralité qui nous est garantie, sans se placer dans une attitude hostile envers qui que ce soit. Je m'empressai de vous en informer par une dépêche que j'écrivis au *Foreign Office*, en attendant l'arrivée de lord Palmerston. Elle porte, si je ne me trompe, le n° 86 (1); car, pressé par le temps, il m'a été impossible d'en garder copie. Je vous prie de me faire savoir si elle vous est parvenue, et de vouloir bien m'en faire donner une copie pour les archives de la légation.

Vous voyez que nous nous sommes parfaitement entendus, et que la pensée du Gouvernement du Roi était aussi la mienne. La Belgique ne pourrait, en ce moment, sans se compromettre gravement, suivre une ligne de conduite différente de celle que s'est tracée le Gouvernement du Roi.

Cependant, la situation est encore pleine de dangers, et, dans ma plus prochaine dépêche, j'entrerai à cet égard dans des détails qu'il importe que le Gouvernement ait sous les yeux.

(1) Voir pièce n° 32.

N° 50. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 3 mars 1848.

Transmet copie d'un memorandum adressé à Lord Palmerston par les représentants à Londres des puissances du nord. Expose les dangers de leur politique hostile à la France.

N° 98. *Confidentielle.* — Je vous ai rendu compte, dans mes précédentes dépêches (1), des démarches faites auprès du Cabinet anglais par les représentants des Puissances du nord. Ils ont consigné dans un memorandum les principes qui présideraient à leur action commune. Je suis parvenu à me procurer sous le sceau du secret une copie de ce document important. Je m'empresse de vous la faire parvenir. Cette pièce, rédigée par M. de Brunnow, a été acceptée par ses collègues de Prusse et d'Autriche, qui se sont engagés à se communiquer respectivement toutes les dépêches officielles qu'ils adresseraient à leurs cours. C'est un premier pas vers une alliance hostile à la France, et, sous ce rapport, un acte dangereux dans les circonstances actuelles. Une guerre de principes contre la République rallierait tous les Français sous les drapeaux du Gouvernement provisoire, quelles que fussent leurs opinions personnelles. Déjà l'Autriche et la Russie ont conclu entre elles un traité d'alliance offensive et défensive contre les progrès de la Révolution. Ce traité a été signé le jour où la Prusse est entrée dans le système constitutionnel. Tous les moyens seront mis en œuvre pour entraîner aujourd'hui le roi de Prusse dans la même voie. M. de Brunnow prêche ouvertement la guerre. M. le comte de Dietrichstein (2) la croit inévitable; il craint que l'Italie n'en donne le signal; mais il supplie sa Cour de n'être point la première à commencer l'agression

(1) Voir pièces 4 et 34bis.

(2) Ambassadeur d'Autriche à Londres.

contre la France. M. de Bunsen signale à la sienne les dangers de cette politique. L'Angleterre recommande énergiquement à la Prusse de ne point permettre qu'une armée russe passe en Allemagne.

Annexe à la dépêche n° 98. — Pièce secrète. — Memorandum du 27 février 1848. — Au milieu de la crise actuelle, notre premier soin a été de combiner nos efforts pour empêcher, s'il se pouvait, que le Gouvernement anglais, à l'exemple de ce qui s'est passé en 1830, ne prît une détermination précipitée en reconnaissant le régime nouveau en France, sans se concerter avec ses alliés.

Dans l'absence d'instructions directes de nos Cours, nous avons pensé que nous ne saurions mieux nous conformer à leurs intentions qu'en puisant la règle de notre langage dans les principes consacrés par le traité d'alliance conclu à Paris le 8/20 novembre 1815, entre l'Autriche, la Prusse, la Russie et la Grande-Bretagne.

Les stipulations de ce traité, dans leur application à la situation présente, nous ont conduits à former les conclusions suivantes :

1° Le maintien du principe monarchique en France a été considéré par les quatre Cours alliées comme un intérêt essentiel au repos de l'Europe;

2° Les alliés se sont engagés à veiller en commun à la conservation de l'état de possession territoriale fondé sur le traité de paix de 1815;

3° En cas de renversement de l'ordre des choses établi en France, les alliés ont résolu de se concerter sur les mesures nécessaires pour la sûreté de leurs Etats respectifs et pour la conservation de la tranquillité générale de l'Europe jusqu'à la réception des ordres de nos Cours; nos explications avec les ministres anglais ne se départiront pas de cette base.

L'impression que nous laissent nos entretiens avec ces ministres nous porte à croire :

Qu'ils sont disposés à ne rien précipiter et à attendre

jusqu'à ce que la situation des choses s'éclaircisse davantage en France. Jusque-là, lord Normanby a reçu l'ordre de regarder ses fonctions diplomatiques comme finies. Mais il a été autorisé provisoirement à prolonger son séjour à Paris, à entendre ce qu'on pourra lui communiquer, mais à n'entrer dans aucune relation officielle avec les autorités du jour; que le cabinet Russell se montre plus désireux que ne l'était le cabinet du duc de Wellington en 1830 d'attendre l'avis de nos Cours sur la marche à adopter dans la crise du moment;

Que, toutefois, à nos yeux, cette disposition favorable n'exclut point la chance de voir le cabinet anglais suivre ses propres impulsions quant à la reconnaissance d'un gouvernement *de facto* en France, dès qu'il s'en présenterait un avec quelque apparence de stabilité au dedans, et sous un caractère pacifique au dehors;

Que, sans nul doute, l'Angleterre, en principe, accorderait la préférence aux institutions monarchiques, et donnerait son adhésion aux droits de succession du comte de Paris sous une régence, plutôt que d'admettre l'établissement d'une République;

Que, néanmoins, en tout état de cause, il nous paraît démontré que le gouvernement anglais persistera dans la doctrine qu'il a toujours professée pour sa part, savoir *de ne pas imposer un gouvernement* à la France, déclaration émise par lord Castlereagh en 1815, et qui demeurera également présente à l'esprit du ministère actuel;

Finalement :

Que, dès à présent, le cabinet regarde le maintien du *statu quo* territorial en Europe comme une condition inséparable des relations à entretenir avec tout gouvernement en France, quelle que soit la forme sous laquelle il s'établisse.

De notre côté, nous éviterons toute discussion prématurée sur le mérite d'un nouveau régime quel qu'il soit.

La reconnaissance ou la non-reconnaissance d'un gouvernement étranger n'est pas de la compétence des représentants. Elle appartient uniquement aux Cabinets.

Dans l'attente de leurs ordres, nous nous bornerons à fortifier le cabinet anglais dans deux idées que nous avons cherché à établir dans son esprit dès l'origine de cette complication.

Premièrement :

Que le maintien du *statu quo* territorial est une cause commune et une obligation réciproque pour les quatre Cours, en vertu de leurs engagements.

Secondement :

Que, pour mieux assurer la paix, il est essentiel que la France sache que l'Angleterre ne se séparera point de ses alliés du continent, mais qu'elle maintiendra, de concert avec eux, le respect dû à l'inviolabilité des traités.

Devant le double danger d'une guerre continentale et maritime à la fois, la France s'arrêtera, il faut l'espérer; et ce temps d'arrêt tournera au profit de la paix générale en ménageant aux alliés le moyen de réunir leurs efforts pour donner à leur système défensif la force de résistance qui convient à la gravité de la situation.

N° 51. M. d'Höffschmidt aux principales légations belges. Bruxelles, le 3 mars 1848.

Leur communique les instructions envoyées au prince de Ligne le 2 mars pour la reconnaissance du gouvernement provisoire et les renseignements donnés sur la situation et les intentions de ce gouvernement dans la lettre de la légation de Belgique à Paris du 29 février (1).

A. 2470. — J'ai reçu le 28 février communication de la lettre adressée par M. de Lamartine dès le 27 à M. le prince de Ligne.

J'ai immédiatement autorisé notre ambassadeur à répondre en ces termes :

« Le gouvernement du Roi a accueilli avec empresse-

(1) Voir pièce n° 19.

» ment l'expression des dispositions loyales et sincères
» du gouvernement provisoire de la France à maintenir
» ses rapports de bonne harmonie avec les Puissances
» qui voudront comme Elle l'indépendance des nations
» et la paix du monde; cette déclaration répondait trop
» bien aux sentiments et aux espérances de la Belgique
» elle-même pour que celle-ci n'ait pas été heureuse d'en
» prendre acte. »

Je venais à peine de transmettre ces instructions lorsque je reçus un nouveau courrier de Paris.

M. le prince de Ligne m'exposait la situation du gouvernement provisoire, seule digue pouvant encore arrêter le torrent populaire. Tous les bons citoyens, quelles que fussent d'ailleurs leurs opinions politiques, avaient senti le besoin de se grouper autour de ce gouvernement improvisé et de lui apporter adhésion et assistance pour sauver l'état social menacé. M. de Lamartine montrait des dispositions favorables à l'égard des nationalités étrangères, mais, d'un instant à l'autre, il pouvait être ou renvoyé ou dominé par les passions et l'esprit de conquête. Il manifestait un désir impatient de connaître la décision de la Belgique. Un retard quelque peu prolongé pourrait tout compromettre en autorisant la France révolutionnaire à considérer la Belgique comme mal disposée envers elle et en la déterminant à nous envahir.

M. le prince de Ligne insistait avec force sur la nécessité d'une manifestation nette et prompte, et il était cette opinion de considérations très développées.

Dans cet état des choses, le conseil s'est réuni sous la présidence du Roi, et il a été décidé que j'adresserais à notre ambassadeur les instructions dont vous trouverez copie ci-joint.

Ces instructions ont été transmises dès hier à Paris. Je vous les communique sans délai pour votre information et direction personnelles.

Annexe : Lettre de M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne du 2 mars 1848. (Voir pièce n° 39.)

N° 52. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 4 mars 1848.

Il a exécuté les instructions données par la dépêche du 2 mars 1848.

N° 102. *Rapp. pol. 657. Confidentielle.* — J'ai reçu aujourd'hui votre dépêche du 2 de ce mois, Ind. A, 2470 (sans numéro d'ordre) (1), et ma réponse d'hier à vos deux dépêches d'affaires confidentielles du 1^{er}, A. 2470 (2), est en quelque sorte une réponse anticipée à cette même dépêche du 2.

Par le numéro du *Journal de La Haye* que j'ai l'honneur de vous transmettre aujourd'hui, vous voyez que cette feuille a rendu compte des principaux incidents de la séance du 1^{er} mars. Je m'assurerai si les autres journaux du pays rendent un compte plus détaillé, et je prendrai, au besoin, les mesures nécessaires pour que cela soit, mais je puis vous assurer que les journaux belges sont lus partout dans le pays avec une grande avidité et qu'ainsi les récits qu'ils contiennent sont promptement et universellement répandus.

Quant à entretenir de ce même sujet les hommes politiques, j'ai eu l'honneur de vous rendre compte de ce que j'en ait dit hier à M. le Ministre des Affaires étrangères : les mêmes explications ont été données par moi à tous les hommes politiques que j'ai rencontrés, même à M. le Ministre de Russie. J'ai fait comprendre le bonheur de l'expression de M. Delfosse (3).

(1) Voir pièce n° 42.

(2) Voir pièce n° 33.

(3) M. Delfosse s'était ainsi exprimé : « L'intérêt de la Belgique est de conserver intactes les libertés dont elle jouit. L'honorable M. Castiau a dit tantôt que les idées de la Révolution française feraient le tour du monde. Je dirai que, pour faire le tour du monde, elles n'ont plus besoin de passer par la Belgique. Nous avons en Belgique les grands principes de liberté et d'égalité : ils sont inscrits dans notre Constitution comme ils sont gravés dans tous nos cœurs. »

Dans ce moment, je fais tous les jours à peu près deux tournées de salons, une le matin et une le soir, et deux séances à la Société de lecture des journaux. Vous voyez que je cherche toutes les occasions de faire connaître « que la Belgique, pleinement satisfaite de ses institutions, est fermement attachée à son indépendance et au principe de neutralité, base de son existence politique », mais surtout que l'ordre le plus parfait continue à régner dans toutes les parties du pays.

N° 52bis. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt.
le 4 mars 1848.

Il a communiqué au ministre de Prusse les renseignements relatifs aux intrigues hollandaises contre la Belgique envoyés de Bruxelles le 2 mars.

N° 101. *Confidentielle.* — Le courrier Wittoex m'a remis hier soir votre dépêche confidentielle portant la date du 2 et le n° 2470 A. (1). Je me suis empressé de demander un entretien à lord Palmerston. Je verrai Sa Seigneurie ce soir. Sachant que M. de Bunsen expédiait un courrier au roi de Prusse, j'ai cru faire chose utile en communiquant à mon collègue le contenu de cette dépêche et de ses annexes. La Prusse a le même intérêt que nous à ce que la Cour de Hollande ne renouvelle point ses folles tentatives et à ce que, par des armements que rien ne justifie envers nous, elle n'attire point sur nos frontières une armée française. M. de Bunsen a été indigné de ces nouvelles manœuvres, et il est convaincu que le Roi, son auguste maître, s'empressera de faire entendre au roi Guillaume II la voix sévère de la prudence et de la raison.

.

(1) Voir pièce n° 41.

N° 53. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 4 mars 1848.

La Prusse a décidé de ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures de la France, mais elle a demandé à connaître les intentions britanniques pour le cas où la république ferait en Europe de la propagande armée. Lord Palmerston estime qu'il ne pourrait faire et qu'il serait dangereux de faire une déclaration officielle à ce sujet.

N° 99. *Confidentielle.* — Je m'empresse de vous informer que le Ministre de Prusse a reçu, ce matin, une dépêche fort importante de son gouvernement. Le jour même où le cabinet de Berlin a appris le succès de la révolution à Paris et la chute de la dynastie d'Orléans, le conseil a été convoqué et, sous la présidence du Roi, il a été décidé que la Prusse ne prendrait aucune mesure agressive contre la France et ne s'immiscerait en aucune façon dans ses affaires intérieures, pourvu que le Gouvernement provisoire, maître du mouvement, pût empêcher le débordement militaire ou révolutionnaire sur les Etats voisins.

Cette dépêche a causé ici une vive satisfaction, et l'on explique l'empressement que la Prusse a mis à faire connaître sa détermination et à s'engager ainsi en quelque sorte envers l'Angleterre par la crainte des obsessions dont Sa Majesté prussienne sera entourée, afin de la faire entrer dans le système austro-russe. Le cabinet de Berlin aura, dès à présent, sa réponse toute prête : « Nous nous sommes engagés à la neutralité par une déclaration dont l'Angleterre et la France sont déjà en possession. »

Cependant, la Prusse songe à l'avenir et prévoit le cas où le Gouvernement provisoire, débordé par les passions populaires, entraîné par cet esprit d'envahissement et de conquête qui anime une nation essentiellement guerrière, serait lui-même obligé de céder au torrent et de proclamer la propagande armée en Europe. Aux yeux du cabinet de Berlin, le sort de l'Europe dépend, en ce cas,

de l'attitude que prendra l'Angleterre. L'Angleterre, paisible spectatrice d'un débordement qu'elle se croirait incapable d'arrêter, ou bien embarrassée par sa situation politique intérieure, par la crise commerciale et financière qu'elle vient de traverser, l'Angleterre, dis-je, laissera-t-elle le champ libre à la France; ou, resserrant les liens qui l'unissent à ses anciens alliés, concertera-t-elle avec eux les moyens propres à maintenir la France dans ses frontières? Telles sont les questions que M. de Bunsen a été chargé, au nom du Roi, de poser au cabinet anglais. Il a eu, vers les 2 heures, un entretien avec lord Palmerston, et Sa Seigneurie a répondu aux deux questions à peu près en ces termes : « Je ne puis, seul, parler au nom du Cabinet; mais je suis convaincu que lorsque votre dépêche lui sera soumise, il vous répondra qu'il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte de l'Europe pour reconnaître que les intérêts de l'Angleterre n'ont point changé depuis 1815; mais qu'il y aurait imprudence de sa part à faire une déclaration officielle à cet égard et à exprimer même sa pensée dans une note confidentielle; que ces pièces restent rarement secrètes, et que leur divulgation amènerait précisément le danger que l'on veut éviter. »

Bien que le cabinet n'ait pu être consulté et que la réponse de lord Palmerston soit dépourvue de la sanction de la Reine et du Conseil, M. de Bunsen s'empresse de l'expédier aujourd'hui même à sa Cour par courrier extraordinaire.

N° 54. M. Van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 4 mars 1848.

M. de Lamartine admet mais regrette que l'Angleterre, tout en étant en relations d'amitié avec lui, ne puisse reconnaître formellement le gouvernement provisoire.

N° 100. *Confidentielle.* — Lord Palmerston a reçu ce matin une dépêche de lord Normanby contenant la

réponse faite par M. de Lamartine à la première communication du gouvernement anglais. L'Angleterre avait, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer, déclaré qu'il était contraire aux principes et aux usages de reconnaître un gouvernement qui s'annonçait lui-même comme provisoire et qui s'était imposé, comme un premier devoir, l'obligation de faire un appel à la nation et de la consulter sur la forme définitive du gouvernement qu'elle entend se donner. A cette communication, M. de Lamartine répondit qu'il regrettait que l'Angleterre eût pris cette détermination, tout en reconnaissant qu'elle était parfaitement conforme aux principes; qu'un acte formel (de reconnaissance) du Gouvernement provisoire lui eût donné de la force à l'intérieur et de la consistance à l'extérieur; mais que le refus de poser un pareil acte n'empêcherait point les deux pays d'entretenir des relations de bonne amitié.

Je n'ai pas lu la dépêche de lord Normanby. Lord Palmerston a promis de nous en donner communication. Si, après en avoir pris lecture, je trouvais que les termes ne sont pas textuellement ceux que je rapporte, je m'empresserais de vous le faire savoir; mais je suis convaincu d'en avoir bien saisi le sens général.

N° 54bis. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt.
Londres, le 4 mars 1848.

Les instructions envoyées au prince de Ligne le 2 mars ne comportent pas un acte formel de reconnaissance du gouvernement provisoire. La Belgique s'est placée sur le même terrain que l'Angleterre.

N° 105. *Confidentielle.* — Je reçois à l'instant même (5 h. du soir) la dépêche (1) contenant communication des instructions envoyées par le Gouvernement du Roi à M. le prince de Ligne (2). Ces instructions, destinées

(1) Voir pièce n° 51.

(2) Voir pièce n° 39.

à être laissées en copie à M. de Lamartine, ne pourront point, autant qu'une première lecture me permet d'en juger, être transformées en un acte formel de reconnaissance du Gouvernement provisoire, tout en exprimant le désir de voir régner entre les deux pays le meilleur accord.

Nous nous sommes donc ainsi placés sur le même terrain que l'Angleterre; et si nous donnons aux *sentiments de sympathie* avec lesquels nous avons accueilli la déclaration de M. de Lamartine une couleur un peu plus prononcée, cela s'explique, et par notre position spéciale, et par l'imminence des dangers auxquels plus de froideur ou de réserve pourrait nous exposer.

.....

Je communiquerai dès demain votre dépêche et son annexe à lord Palmerston.

N^o 54ter. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt.
Londres, le 4 mars 1848.

Il a propagé le compte rendu de la séance de la Chambre des Représentants du 1^{er} mars. Bon effet produit en Angleterre par le patriotisme belge.

N^o 107. — J'avais déjà reçu, par une voie particulière, le compte rendu de la séance de la Chambre des représentants du 1^{er} de ce mois, où des paroles de M. le Ministre de l'Intérieur sur l'indépendance et la liberté nationales ont été accueillies par des acclamations unanimes. Je me suis empressé de faire répandre, par les organes de la presse, cette manifestation spontanée des sentiments d'indépendance de la Belgique et de son amour de sa nationalité et de son Roi.

L'article du *Times*, dont j'ai eu l'honneur de vous transmettre hier un résumé, vous prouvera combien cette conduite, pleine de sagesse et de modération, obtient ici de sympathies et d'éloges.

N° 55. Le comte O'Sullivan de Grass à M. d'Hoffschmidt. Vienne, le 4 mars 1848.

Bon effet produit à Vienne par les manifestations du patriotisme belge et les mesures prises par le gouvernement pour l'avenir du pays. Importance de la crise que subit l'indépendance de la Belgique. Considérations sur la reconnaissance de la République française.

N° 25. — Après deux jours de doute sur l'issue des événements de Paris, dont on ne connaissait les nouvelles que jusqu'au 25 inclusivement, on a appris ce matin tout ce qui s'est accompli jusqu'au 28. Des bruits généralement répandus faisaient croire que l'armée avait opéré une réaction, mais on sait maintenant que toute illusion doit cesser à cet égard et que, dans les départements comme dans la capitale, dans l'armée comme dans la magistrature, on se soumet à l'autorité qui s'est improvisée dans l'émeute.

L'attitude prise par notre Gouvernement, l'esprit national dont ont fait preuve nos Chambres, les sentiments dont paraissent animées l'armée et la population de notre Royaume ont fait à Vienne une vive impression. C'est une épreuve pour notre indépendance et notre nationalité, c'est la plus grande par laquelle nous ayons passé depuis que nous avons conquis le droit de nous gouverner nous-mêmes, c'est la plus grande épreuve à laquelle nous puissions être exposés. Si nous en sortons, comme j'ai la confiance et la fierté de le croire, de manière à démontrer à l'Europe que nous savons maintenir ce que nous avons fondé et faire respecter la neutralité que nous avons promise et qui nous a été garantie, nous aurons gagné une brillante place parmi les peuples et le bon ordre nous aura plus rapporté que la plus glorieuse victoire. Notre avenir est dans nos mains, et le prince de Metternich m'a dit hier qu'il reconnaissait que, dans ce moment, cette destinée était confiée à des hommes fermes et habiles. Le patriotisme, qui a fait voter sans la moindre

contestation une avance considérable sur l'impôt foncier a frappé tout le monde à Vienne, et le chancelier d'Etat m'a dit que les mesures de police que nous avons ordonnées contre les étrangers suspects lui paraissaient de la plus haute sagesse et susceptibles de contribuer puissamment à notre salut.

La *Gazette de Prusse* reçue ce matin annonce que notre Gouvernement devait déjà avoir reconnu la République française. J'ai dit, dès le commencement sur ce sujet, que quand un gouvernement de fait serait établi en France, nous ne serions probablement pas dans le cas de refuser de le reconnaître s'il se plaçait vis-à-vis de nous dans la position où le gouvernement précédent se trouvait placé par les traités.

Je suis porté à croire que l'attitude des autres Etats de l'Europe ne différera pas en cela de la nôtre. Si la République française déclare que son intention est de respecter l'état de choses fondé par les traités européens, on ne lui fera pas la guerre et les relations diplomatiques seront même maintenues. C'est du moins mon opinion, et, pour l'appuyer, je puis vous dire avec certitude que le prince de Metternich a écrit au comte Appony de se concerter avec ses collègues, qu'il ne devait ni rester ni partir seul. La détermination que prendra l'Angleterre exercera donc la plus grande influence sur la marche qui sera suivie, et elle dépendra, comme en 1830, du respect pour les traités de 1815.

Le général de Radowitz est arrivé hier de Berlin à Vienne. Les cabinets de Prusse et d'Autriche agiront en parfaite harmonie, on peut en être convaincu. La Russie agira comme les deux cours allemandes.

N° 56. M. Nothomb à M. d'Hoffschmidt. Berlin, le 4 mars 1848.

Le Cabinet de Berlin approuve la politique du gouvernement belge. M. Nothomb lui fait prévoir la continuation de relations diplomatiques officieuses entre la Belgique

et la France. Un agent prussien reste à Paris pour l'expédition des affaires courantes. Nécessité en cas de signature d'un protocole par les puissances de la Sainte-Alliance d'y mentionner le maintien des traités de 1839. La Prusse nous recommande d'armer modérément, elle craint la propagande française plus que la guerre. Nécessité pour la Belgique de rester en relations amicales avec la France et de s'appuyer sur l'Angleterre.

A 2470/B. — M. Solvyns (1) m'a remis hier à midi votre dépêche; je me suis empressé de faire parvenir à Sa Majesté la lettre de Notre Roi; n'ayant pas trouvé au ministère le baron de Canitz, j'ai communiqué à Son Excellence votre lettre du 28 février, n° A, 2470/51 (2), en lui demandant une conférence pour le soir.

J'ai été, en effet, reçu hier soir, et je profite du départ du baron de Bussy, qui se rend à Paris par Bruxelles, pour vous rendre compte de notre entretien, bien que le baron de Canitz m'ait annoncé l'intention d'écrire au comte de Seckendorff; cette lettre vous sera communiquée et la mienne vous préparera à cette communication.

Le baron de Canitz, en me restituant votre dépêche du 28, m'a dit qu'il était très satisfait; que la neutralité commande à la Belgique la position que vous indiquez.

J'ai posé les questions par lesquelles vous terminez votre lettre; je l'ai même fait dans des termes plus formels, M. de Canitz m'ayant encore confirmé le fait du rappel du baron d'Arnim.

1° Le prince de Ligne est à Paris; il a reçu une communication de M. de Lamartine; est-il possible que le prince de Ligne quitte Paris?

2° Le Gouvernement provisoire se dispose à envoyer à Bruxelles un commissaire, sans lettres de créance pour le roi des Belges, mais avec une simple lettre pour le

(1) Secrétaire de légation belge.

(2) Voir pièce n° 12.

ministre des Affaires étrangères; peut-il ne pas être reçu?

Au milieu des félicitations et des éloges que je reçois pour l'attitude de la Belgique, j'avais eu soin, dès le premier jour, d'appeler l'attention sur ces deux faits qui m'ont toujours paru probables; j'y avais préparé les esprits; j'ai établi hier chez le baron de Canitz :

1° Qu'il est impossible que le prince de Ligne se retire de Paris, du moment surtout que l'on exige pas une lettre de créance du Roi des Belges au Gouvernement français, mais seulement une réponse de l'ambassadeur, voire même une simple visite de sa part;

2° Qu'il est également impossible que le ministre des Affaires étrangères ne reçoive pas à Bruxelles un commissaire muni, non pas d'une lettre de créance près du Roi des Belges, mais d'une missive pour le ministre des Affaires étrangères.

J'ai fait les plus grands efforts pour obtenir l'avis positif du baron de Canitz. J'ai fait ressortir toutes les nécessités qui résultent pour la Belgique du voisinage et des passions qui existent dans les deux pays; nous ne devons ni provoquer ni même *agacer* la France.

M. de Canitz, depuis plusieurs jours, m'avait déjà dit : « *La Prusse ne refera ni 92 ni le traité de Bâle.* » Le but de l'article publié par la *Gazette générale de Prusse*, et que l'on dit émané du Cabinet du Roi et peut-être de Sa Majesté Elle-même, article où l'on insiste presque exclusivement sur les devoirs fédéraux, a été d'annoncer à l'Allemagne que jamais la Prusse ne fera de nouveau une paix séparée avec la France. En demandant s'il est vrai que le baron d'Arnim quitte Paris, je m'étais servi de ces mots : « *Est-il vrai que vous rappelez le baron d'Arnim?* » M. de Canitz s'est récrié et m'a dit : « Ce n'est pas un rappel; je lui ai écrit que, d'après les ordres du Roi, il devait se rendre à Berlin. » J'ai répondu que la France y verrait un rappel et au moins un symptôme de la politique de 92. J'ai ajouté qu'il y aurait sans doute quelqu'un pour faire les affaires de la légation : visa, légalisation, etc. Sur la réponse que c'était le comte de Hatz-

feld, je me suis permis de demander comment et en quels termes le baron d'Arnim accrédi-terait M. de Hatzfeld près de M. de Lamartine. Son Excellence m'a répondu qu'à cet égard il s'en était entièrement remis au baron d'Arnim. J'ai conclu en disant que, quelques précautions que prendrait le baron d'Arnim, il n'y en aurait pas moins à Paris un agent prussien chargé des affaires courantes et, sous ce rapport, autorisé à entrer en relations avec le Gouvernement provisoire de la République présumptive.

Je me suis placé devant ce dilemme : La République s'organisera sans que dans l'intervalle la France ait commis d'infraction aux traités ou bien elle ne s'organisera pas.

M. de Canitz m'a paru croire que ce dernier cas était le plus probable, peut-être le seul probable.

J'ai insisté sur l'hypothèse du premier cas et j'ai soutenu qu'en cas d'organisation en France de la République sans infractions aux traités, la République serait reconnue purement et simplement, sauf à attendre les événements subséquents, qui pourraient faire rétracter cette reconnaissance. M. de Canitz m'a dit que ce serait le résultat d'une résolution européenne et qu'il ne voulait pas anticiper. J'ai répondu qu'à moins de refaire 92, on pouvait dès à présent prévoir la reconnaissance de la République régulièrement constituée.

Enfin, j'ai soutenu que la continuation du séjour du prince de Ligne à Paris et la présence d'un commissaire français à Bruxelles, n'étaient pas la reconnaissance de la République, mais l'équivalent des adhésions de toutes les notabilités de France, qui se rallient au Gouvernement de fait, le seul possible par suite de l'abdication du Roi et du départ du comte de Paris, bien décidées, comme membres de l'Assemblée Nationale, à voter pour la Monarchie.

En prenant congé de Son Excellence, j'ai répété : Ne soyez donc ni étonné ni *scandalisé*, si vous apprenez que le prince de Ligne reste à Paris et qu'un commissaire français est à Bruxelles.

Dans ce long entretien, nous avons encore touché d'autres questions :

Il s'est agi de la conférence proposée par Lord Palmerston; j'ai cru pouvoir dire que j'espérais que dans le protocole qui serait rédigé, on ne ferait pas mention seulement, comme dans la *Gazette générale de Prusse*, des traités sur lesquels repose *depuis trente ans* l'ordre européen, mais aussi des traités conclus *depuis moins longtemps* avec le Roi des Belges, pour constituer la Belgique indépendante et neutre.

Il a aussi été question de nos armements sans doute exagérés par nos journaux; on craint de nous voir épuiser prématurément nos forces et nos finances. La Prusse fait peu d'armements; on paraît croire que la France sera longtemps absorbée par sa réorganisation intérieure; ce qu'on redoute d'ailleurs, ce n'est pas une guerre régulière, mais un système de propagande à l'aide d'émissaires et d'affiliations; les frontières vont donc être sévèrement surveillées.

Permettez-moi de terminer par quelques considérations générales :

La Belgique subit la plus grave épreuve à laquelle elle ait été soumise depuis la proclamation de son indépendance et jamais la diplomatie n'a eu de plus grands devoirs à remplir.

Il faut que la Belgique reste ou paraisse rester amie de la France, sa redoutable voisine, tout en conservant la certitude, le cas échéant, de l'appui et même de l'intervention des grandes Puissances, garantes de sa nationalité. Son attitude en ce moment lui vaut l'admiration générale; elle rend les plus grands services; elle est un boulevard pour les provinces rhénanes et même les Pays-Bas contre la propagande française, et s'il est possible d'arrêter le mouvement en France, c'est à la Belgique, restée monarchiquement constituée, qu'il faudra attribuer la réaction. L'appui des Puissances du Nord nous est acquis, notre origine révolutionnaire est oubliée, mais, cependant, nous ne devons pas avoir l'air de

mettre la Belgique sous le protectorat des gouvernements absolutistes du Nord.

C'est là ce qu'il y a de délicat dans notre position. L'Angleterre, fort heureusement, est moins suspecte aux yeux de ce qu'on appelle le libéralisme moderne et, de ce côté, nous pourrions agir et faire agir plus ouvertement. Il y a encore un autre avantage dans l'appui de l'Angleterre, c'est la seule puissance que la France redoute réellement; la France ne se croit forte que sur le continent; dans une guerre générale, sa marine, son commerce, son système colonial seront à jamais anéantis. Ce qui a fait le succès de la révolution et de l'empire, c'est qu'il n'y a eu de véritable coalition *générale* qu'en 1813 et 1814; cette fois, il y aura de prime abord une coalition générale et si même la France pouvait espérer d'entamer l'Allemagne, elle ne peut méconnaître la supériorité maritime de la Grande-Bretagne ni se flatter de gagner par la propagande les masses dont dispose l'autocrate du Nord.

Je vous prie de me faire accuser immédiatement la réception de cette lettre; je tiens à savoir qu'elle est entre vos mains.

N^o 57. M. d'Hoffschmidt au baron Willmar. Bruxelles, le 4 mars 1848.

Satisfaction éprouvée par le Roi et le Gouvernement en recevant les assurances pacifiques du Gouvernement des Pays-Bas. La Belgique, désireuse de sauvegarder sa neutralité, coopérera avec la Hollande au maintien des traités existants.

Direction politique. Affaires confidentielles. A, n^o 2470. Donné copie à M. de Randwyck, le 5 mars (1). — J'ai reçu le rapport que vous avez bien voulu me communiquer, sous la date du 1^{er} mars (2), par lequel vous me

(1) Mots écrits en marge de la lettre.

(2) Voir pièce n^o 24.

rendez compte de l'entretien dont vous a honoré S. M. le Roi des Pays-Bas. Je me suis empressé de le mettre sous les yeux de notre Auguste Souverain.

De son côté, M. le baron de Bentinck m'a donné lecture d'une dépêche de La Haye qui établit nettement le caractère des mesures de précaution prises par les Pays-Bas. Ces mesures se bornent à l'appel sous les armes d'un certain nombre de miliciens pour renforcer quelques garnisons. On évitera toute réunion de troupes sur nos frontières pour ne pas en provoquer parmi nous. Le Cabinet néerlandais déclare ensuite que non seulement il attache un grand prix au maintien des traités, mais qu'il désire prêter son concours dans ce but.

C'est avec un vif empressement et une entière satisfaction que le Roi et le Ministère ont reçu ces communications, auxquelles les circonstances donnent un intérêt si sérieux. Les mesures militaires adoptées ici n'ont ni une autre portée ni d'autres développements que les mesures indiquées par M. le Ministre des Affaires étrangères, comte van Randwyck. Nous nous abstiendrons également de prendre l'initiative d'un rassemblement de troupes qui ne serait pas justifié et sommes prêts, en sauvegardant notre neutralité, à concourir de tous nos efforts au maintien des traités existants, de concert avec le Gouvernement de S. M. Guillaume II.

Cet accord de vues entre les deux pays est d'une haute importance dans les circonstances actuelles. Je m'en félicite comme d'un fait heureux qui donne de nouvelles et fortes garanties de sécurité à l'un et à l'autre.

Je vous autorise de faire de la présente dépêche l'objet d'une communication verbale à M. le Ministre des Affaires étrangères à La Haye.

N^o 58. M. d'Hoffschmidt au baron Willmar. Bruxelles, le 4 mars 1848.

L'autorise à remettre au comte de Randwyck copie de sa lettre du 4 mars.

A. n° 2470. *Affaires confidentielles.* — Je vous autorise à laisser, s'il le désire, entre les mains de M. le comte de Randwyck, copie des instructions que j'ai l'honneur de vous expédier aujourd'hui en réponse à votre dépêche du 1^{er} mars (1).

Je crois devoir vous transmettre ci-joints, pour votre information personnelle, les éclaircissements que je viens d'adresser à M. le prince de Ligne sur ce qu'on a si improprement appelé nos *armements* (2).

N° 59. *Circulaire de M. d'Hoffschmidt aux légations de Belgique à Londres, Vienne, Berlin, La Haye et Francfort* (3). Bruxelles, le 4 mars 1848.

Tous les hommes d'ordre se rallient en France au gouvernement provisoire. M. de Lamartine a promis de respecter l'indépendance des nations et la paix du monde. Ces dispositions pacifiques ont imposé à la Belgique une manifestation amicale envers le gouvernement provisoire. La Belgique est menacée par la propagande révolutionnaire; il importe qu'elle soit sur un pied de paix avec le gouvernement de fait de la France. Impossibilité d'attendre pour reconnaître ce gouvernement la réunion de l'Assemblée nationale. La diplomatie belge doit s'appliquer à exposer aux gouvernements étrangers les motifs qui ont guidé le cabinet de Bruxelles.

A. n° 2470. — Il importe de se rendre compte bien exactement de la situation que les événements graves qui se passent si près de nous ont faite à la Belgique.

Le Gouvernement provisoire installé à Paris est devenu, par la force des choses, le seul point de ralliement autour duquel il soit permis aux Français sensés

(1) Voir pièce n° 57.

(2) Voir lettre de M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne du 4 mars 1848, pièce n° 60.

(3) Cette circulaire fut communiquée le 4 mars au prince de Ligne pour son information personnelle.

et honnêtes de se grouper aujourd'hui. Aussi, voyez comme de toutes parts lui arrivent des adhésions. En dépit de répugnances bien naturelles, les hommes les plus dévoués à la Monarchie de Juillet, les conservateurs les plus décidés, les amis les plus intimes de la dynastie d'Orléans n'hésitent pas à venir à lui comme on se dirige vers un phare dans la tempête.

Le mouvement est général; il s'étend à tous les partis, à tous les points du territoire. A l'heure qu'il est, la France entière a arboré, sans lutte, et pour ainsi dire sans hésitation, le drapeau de la République.

Ce drapeau a réveillé, dans les esprits, des souvenirs de conquête. Mais la notification officielle de M. de Lamartine que j'ai eu l'honneur de vous transmettre, répudié formellement cet héritage du passé. M. de Lamartine nous a exprimé dans sa lettre au prince de Ligne l'intention de la France de maintenir ses rapports de bonne harmonie avec les Puissances et de respecter l'indépendance des nations et la paix du monde.

Cette déclaration a été accueillie dans notre pays avec la plus vive sympathie. Personne n'a mis en doute l'obligation pour le Gouvernement du Roi d'y répondre sur-le-champ par une démonstration amicale et même expressive. Des organes de la presse, échos d'une opinion assez nombreuse, se sont empressés à cette occasion de nous reprocher une tiédeur qu'ils jugeaient compromettante.

Le fait est que la position de la Belgique était des plus délicates. Sa situation géographique et d'autres causes inhérentes à l'origine et à la nature de ses institutions créaient pour elle des devoirs particuliers et pressants.

Tout le monde le sentait et pensait qu'il fallait se garder avec soin de fournir imprudemment à la France, passionnée et ombrageuse, des motifs de se plaindre et des prétextes pour nous envahir. Il importait surtout de ne donner à aucun prix lieu de supposer que les alliances de famille pesaient sur les déterminations du pouvoir et que celui-ci était disposé à sacrifier l'intérêt

national à l'intérêt dynastique. Cette idée, sous l'impression de la catastrophe du 24 février, eut été une arme terrible entre les mains de la propagande et des agitateurs. Les rares partisans de la forme républicaine qui existent parmi nous et les agents de troubles commençaient à la répandre et se préparaient déjà à l'exploiter.

Il y avait là non seulement pour la Belgique, mais pour l'Europe entière, un immense danger, car de là pouvaient sortir la perte de notre indépendance et le signal de la guerre générale.

Dans cette situation pleine de périls, le Gouvernement du Roi a expédié à M. le prince de Ligne la dépêche que j'ai eu l'honneur de vous adresser en copie et que Son Altesse doit communiquer à M. de Lamartine.

Nous sommes donc prêts à reconnaître le Gouvernement de la République française le jour où la notification directe et officielle de son établissement nous sera parvenue et où cette République nous assurera, à son tour, de son respect pour l'indépendance et la neutralité que les traités de 1839 ont garanties à notre pays.

Je vous prie de vouloir bien exposer avec tous les développements qu'ils comportent les motifs de la détermination du Roi et de son Gouvernement. Je ne doute pas qu'ils ne soient appréciés comme ils doivent l'être et qu'on ne sache gré à la Belgique de l'attitude qu'elle a prise.

Vous aurez soin surtout de faire remarquer combien la reconnaissance de la neutralité et de l'indépendance de la Belgique par le Gouvernement républicain de la France doit exercer une heureuse influence sur le maintien de la paix européenne. Placés aux avant-postes de l'Europe, nous sommes les plus menacés, les plus convoités même par la propagande révolutionnaire. Une armée en grande partie composée d'ouvriers enrégimentés à Paris sera probablement envoyée sur notre frontière. Notre position ne serait-elle pas entourée de dangers sous la pression en quelque sorte de ces républicains armés qui donneraient tant de force aux agita-

teurs de l'intérieur, si nous n'étions pas sur le pied de paix vis-à-vis du Gouvernement provisoire de la France?

On vous objectera, peut-être que nous eussions dû attendre la consécration de la nouvelle forme de gouvernement par l'Assemblée nationale. Mais vous pouvez faire observer que les élections pour la formation de cette Assemblée ne doivent se faire qu'au mois d'avril, que la réunion à Paris des membres qui la composeront, la vérification des pouvoirs, des délibérations peut-être difficiles et orageuses, ne permettent pas de supposer que l'adoption de la constitution nouvelle et l'organisation du gouvernement définitif puissent avoir lieu avant trois ou quatre mois. Or, comment eut-il été possible à la Belgique de rester pendant plusieurs mois en face du foyer révolutionnaire dans une position expectante? Cela n'était pas possible. Une semblable altitude eut été tout à fait compromettante et sans la moindre utilité.

D'ailleurs, la détermination que vient de prendre le Gouvernement du Roi n'a certes rien d'hostile pour aucune Puissance. Si nous avons été des premiers à nous prononcer, c'est parce que notre position particulière le commande et nous pensons avoir fait en cela un acte de prudence dont tous les gouvernements qui désirent la paix ne peuvent que s'applaudir.

N° 60. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 4 mars 1848.

Nature des mesures militaires prises par la Belgique. Elles n'ont rien d'hostile à la France. Voulant rester neutre, le cabinet de Bruxelles prend des mesures contre toute invasion possible, qu'elle vienne du nord ou du midi.

A. 2470. — Vous avez sous les yeux le compte rendu de la séance de la Chambre des représentants du 1^{er} mars. Sur l'interpellation de l'honorable M. Castiau, j'ai déclaré que les mesures récemment arrêtées par

M. le Ministre de la guerre se bornaient à de simples mesures de précaution prises dans les places fortes de toutes nos frontières indistinctement.

Je crois nécessaire de revenir sur cette déclaration : il ne faut pas que l'on puisse se méprendre à l'étranger sur le véritable caractère des dispositions prises en Belgique; il ne faut pas que l'on puisse en dénaturer ou en exagérer la portée.

Le Gouvernement, au milieu de l'émotion excitée par les récents événements politiques, devait se préoccuper des moyens de maintenir l'ordre public et de défendre la sécurité des personnes et des propriétés. C'est dans cette vue qu'il a rappelé de leurs foyers les miliciens permissionnaires. L'armée, vous le savez, dans ces derniers temps, était, si je puis me servir de ce terme, réduite à sa plus simple expression. Les cadres existaient, mais les hommes avaient été, pour la plupart, renvoyés dans leurs familles. Cet état de choses, admissible dans des temps ordinaires, ne pouvait être maintenu dans des circonstances anormales, alors que l'armée, gardienne de l'ordre, pouvait avoir, en cette qualité, des devoirs nouveaux à remplir.

Quant aux dispositions prises dans les forteresses, elles se bornent, comme je l'ai fait connaître à la Chambre, à quelques arrangements, sans importance réelle, et dont le seul but est de parer aux éventualités qui pourraient, dans tel cas donné, se présenter.

Il faut surtout vous attacher à démontrer en toute occasion au Gouvernement français et à tout ce qui peut exercer de l'influence sur cette société républicaine si susceptible et si impressionnable que les mesures que prend la Belgique ne sont nullement arrêtées dans une pensée hostile à la France; que notre volonté étant de rester neutres, nous avons autant en vue nos voisins du nord que ceux du midi; que nous désirons ardemment la paix; que nous nous abstiendrons de prendre l'initiative d'un rassemblement de troupes qui ne serait pas justifié; mais que si, dans l'éventualité d'une guerre,

nous voulions être à même de nous défendre, notre territoire pourrait être exposé dans une conflagration générale à être envahi plus peut-être par les armées du nord que par les armées de nos voisins du midi, chez lesquels nous avons toujours trouvé, depuis notre émancipation politique, nos meilleurs défenseurs.

N° 61. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 4 mars 1848.

La reconnaissance du gouvernement provisoire n'implique que la reconnaissance d'un fait et l'établissement de relations purement officieuses entre la Belgique et la France. Ainsi en a-t-il été en Belgique en 1830-1831 pendant la durée du gouvernement provisoire. La Belgique aurait intérêt à ce que la France adhérât à la neutralité créée par les traités de 1839.

A. 2470. — Je m'empresse de vous accuser la réception de vos lettres du 3 mars (1) par lesquelles vous réclamez des explications sur vos instructions précédentes.

La dépêche dont vous avez été autorisé à laisser une copie à M. de Lamartine implique la reconnaissance du gouvernement provisoire, c'est-à-dire d'un *fait*. Elle s'applique à une situation actuelle sans aller au delà.

Maintenant, cette reconnaissance d'un fait accompli, quels résultats immédiats doit-elle produire quant à la manière de régler les relations diplomatiques entre les deux pays?

L'envoyé belge se bornera-t-il à entretenir des rapports officieux avec le ministre des Affaires étrangères de France sans *lettres de créance* nouvelles jusqu'au moment où le Gouvernement provisoire aura été changé en Gouvernement définitif?

(1) Voir pièce n° 45.

Ou bien :

Accréditera-t-on, de part et d'autre, des agents diplomatiques dès à présent, c'est-à-dire avant que l'Assemblée nationale ait décrété l'établissement de la République française?

Le premier mode est logique, conforme aux usages généralement suivis; c'est celui que l'Angleterre entend adopter. Il se concilie mieux que tout autre avec les droits qui appartiennent à une Assemblée nationale appelée à se prononcer sur la forme du gouvernement définitif. C'est ainsi que les choses se sont passées à l'époque du gouvernement provisoire belge. Nous n'avons envoyé et reçu que des agents *officiels* pendant la durée de ce gouvernement. La Constitution a été proclamée le 7 février; le Régent a été élu le 24 du même mois et c'est le 8 mars seulement que M. le Hon a été nommé ministre plénipotentiaire à Paris. Ce mode nous semble le seul qui puisse être adopté aujourd'hui, et je pense que M. de Lamartine n'en a pas d'autre en vue.

Quant à celui qui consisterait à accréditer des agents réciproquement et sans délai dans les formes ordinaires, je n'ai ni à le prévoir ni à le discuter en ce moment. Si des propositions étaient faites en ce sens, vous vous borneriez à répondre que vous devez en référer à votre Gouvernement.

La Belgique, admise dans la grande famille européenne, n'a aujourd'hui à demander à personne la consécration officielle de son existence et il ne peut, assurément, être question d'ouvrir une négociation avec la France dans ce but; mais il n'est pas indifférent d'obtenir pour notre patrie en particulier une déclaration spéciale dans l'esprit de la circulaire de M. de Lamartine. Il serait d'un certain intérêt que le ministre des Affaires étrangères de la France actuelle exprimât, au nom de celle-ci, son adhésion à la neutralité que les traités de 1839 ont garantie à notre pays. J'ai voulu rendre Votre Altesse attentive à l'utilité d'une semblable manifestation et l'engager à la provoquer.

N° 62. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 4 mars 1848.

L'Angleterre et la Prusse sont opposées à l'établissement de relations officielles entre la Belgique et le gouvernement provisoire.

A. n° 2470. *Particulière.* — Je veux ajouter deux mots à la partie de ma lettre officielle qui s'applique à l'idée de régulariser nos rapports diplomatiques avec la France, dès à présent, à l'aide de *lettres de créance* expédiées de part et d'autre.

Des entretiens que j'ai eus avec lord Howard et le comte de Seckendorff m'ont convaincu que ce moyen serait fort peu goûté à Londres et à Berlin. Si des propositions vous sont faites, il faut éviter de prendre, à cet égard, aucun engagement et attendre des instructions ultérieures.

N° 63. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 4 mars 1848.

En cas d'établissement de relations officielles entre la Belgique et la France, ces relations devraient se borner à l'envoi de chargés d'affaires munis de lettres du ministre des affaires étrangères. Eventualité de l'envoi de M. de Bassano à Bruxelles.

Particulière. — J'ai eu l'honneur de vous dire dans mes dernières instructions que si l'on vous proposait à Paris d'établir, de part et d'autre, avec des *lettres de créance* régulières des agents diplomatiques, vous auriez soin de ne prendre aucun engagement et d'en référer au Gouvernement du Roi. J'insiste de nouveau sur cette recommandation, mais j'ajouterai que dans le cas où cet arrangement viendrait forcément à prévaloir, il importerait qu'il n'y eût, des deux côtés, qu'un simple chargé d'affaires, muni d'une lettre du ministre des

Affaires étrangères. Je n'ai pas besoin d'en donner ici les raisons. Votre Altesse les pressentira sans peine.

Vous trouverez, ci-jointe, en copie, pour votre information personnelle, une dépêche que je viens d'adresser à nos légations de Vienne, Londres, Berlin et La Haye.

On dit qu'il serait question d'envoyer à Bruxelles, comme agent diplomatique, M. de Bassano, qui a longtemps résidé en Belgique, où il s'est marié.

M. de Bassano, aujourd'hui, a le grade de ministre plénipotentiaire. Pourrait-il recevoir des lettres de créance comme chargé d'affaires? Le choix serait très convenable et très désirable. Mais là est une difficulté à laquelle je crois devoir vous rendre attentif. M. de Bassano est à Paris; s'il désire, en effet, revenir parmi nous, il vous sera facile, je pense, de lui faire comprendre que, dans son propre intérêt, il vaudrait mieux qu'il n'ait qu'une mission officieuse qui ne le mit pas nécessairement en rapport dès aujourd'hui avec Leurs Majestés.

.
Annexe. — Lettre de M. d'Hoffschmidt aux légations de Belgique à Vienne, Londres, Berlin, Francfort et La Haye, du 4 mars 1848 (voir pièce n° 59).

N° 64. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 4 mars 1848.

La reconnaissance du gouvernement provisoire n'implique pas pour le moment la reconnaissance de la république française. Comme l'Angleterre, la Belgique devra attendre la constitution d'un gouvernement définitif pour l'envoi à Paris d'agents régulièrement accrédités.

A. 2470. — Dans la lettre particulière que j'ai eu l'honneur de vous écrire pour préciser le sens de vos instructions, j'ai dit que dans le cas où M. de Lamartine vous demanderait si elles impliquaient la reconnaissance du

Gouvernement provisoire de la France, en d'autres termes du *gouvernement de fait*, vous étiez autorisé à répondre affirmativement.

Il pourrait se faire que M. de Lamartine allât plus loin et posât cette question : la Belgique entend-elle reconnaître par là, dès à présent, la République française?

Ceci serait plus délicat et vous pourriez faire observer qu'il vous semble qu'il serait non seulement contraire aux usages diplomatiques généralement admis en Europe, mais encore aux droits de la souveraineté nationale, de préjuger ainsi la résolution qui sera prise par l'Assemblée constituante sur la forme du gouvernement définitif. Vous ajouteriez qu'au surplus vous allez en référer à Bruxelles. Vous en référeriez, en effet, et j'aurais l'honneur de vous faire connaître la décision du cabinet. Il résulte des nouvelles publiées par les journaux que l'Angleterre accrédi tera un ambassadeur près de la République, lorsque le Gouvernement provisoire aura été changé en Gouvernement définitif par l'Assemblée nationale, et qu'en attendant lord Normanby entretiendra des relations suivies avec le ministre des Affaires étrangères sans nouvelles *lettres de créance*.

Il serait désirable que nous puissions prendre une position analogue; mais si l'on voulait plus, si l'on désirait qu'il y eût, sans retard, échange entre les deux pays d'agents régulièrement accrédités, nous devrions insister pour qu'au moins l'agent français eût un grade qui le mit en rapport officiel seulement avec le ministre des Affaires étrangères.

Dans tous les cas, je le répète, vous ne prendrez aucun engagement avant d'avoir reçu des instructions sur ce point spécial. Je rappellerai que le Gouvernement provisoire de la Belgique n'a point *accrédité* de diplomate à l'étranger. La Constitution a été adoptée par le Congrès le 7 février 1831; le Régent a été élu le 24 de ce mois, et c'est le 8 mars seulement que M. le Hon a été nommé ministre plénipotentiaire à Paris.

N° 65. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 4 mars 1848.

Transmet un article du Journal de la Haye exposant les mesures militaires décidées par le Cabinet de la Haye et en pleine entente avec la Belgique.

N° 101. *Rapp. polit. 656. — Confidentielle.* — Par suite à ma lettre du 29 février dernier (1) et à mon rapport du 1^{er} de ce mois, n° 93-653 (2), j'ai l'honneur de vous transmettre le numéro, portant la date de ce jour, du *Journal de La Haye*, dont l'article de fond me paraît être comme une sorte de manifeste par lequel le gouvernement des Pays-Bas annonce au pays son entente cordiale avec la Belgique et fait, en même temps, l'apologie des mesures de prudence et de précaution qu'il se propose de prendre à l'instar de, ce que la Belgique a déjà fait.

Si un tel document était revêtu des signatures de deux plénipotentiaires, ce serait un véritable traité au moins défensif, et aussi de paix et d'amitié.

P. S. — Je ne crois cependant pas que l'article puisse être regardé comme officiel autrement qu'en substance.

N° 66. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 5 mars 1848.

Le gouvernement anglais et le ministre de Prusse à Londres approuvent pleinement les instructions données au prince de Ligne.

N° 111. *Confidentielle.* — J'ai donné, ce matin, lecture à lord Lansdowne, à lord Palmerston et au ministre de Prusse des instructions envoyées par le Gouvernement du Roi à M. le prince de Ligne. Ils en ont tous été parfaitement satisfaits. « Vous ne pouviez, me dit lord Palmerston

(1) Voir pièce n° 16.

(2) Voir pièce n° 24.

dans les circonstances actuelles, ni faire *plus*, ni faire *moins*. *Plus*, c'eût été un acte de reconnaissance formelle, qui vous eût obligé à accréditer et à recevoir des agents diplomatiques, sorte de relations qu'un Gouvernement définitif a seul le droit de demander; *moins*, c'eût été vous exposer à l'explosion de passions ou d'intérêts qui ne demandent peut-être qu'un prétexte pour se donner libre carrière. Vous avez tenu à peu près le même langage que l'Angleterre; vous avez pris, comme nous, le parti de laisser un ambassadeur à Paris, sans lui donner de nouvelles lettres de créance. A ce point, nous devons l'un et l'autre nous arrêter. Je sais bien que le Gouvernement provisoire présentera, dans ses journaux, votre langage et le nôtre, ainsi que la présence des deux ambassadeurs, comme des actes équivalant à la reconnaissance officielle. Laissons dire, restons fidèles au principe et ne nous engageons point dans une guerre de mots. »

J'éprouve un vif plaisir à vous transmettre sans retard l'expression de cette approbation générale.

N° 67. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 5 mars 1848.

Une circulaire de M. de Lamartine déclare que la France n'admet plus en droit les traités de 1815, mais seulement comme un fait destiné à servir de base à des modifications. Mécontentement du ministre de Prusse à Londres. Lord Palmerston se refuse d'abord à accepter la théorie de M. de Lamartine, mais se montre rapidement moins catégorique. Opinion défavorable de sir Robert Peel sur la circulaire française.

N° 112. *Confidentielle*. — Le ministre de Prusse à Paris a transmis aujourd'hui à M. de Bunsen, dans une lettre particulière, un extrait d'un manifeste ou d'une circulaire que M. de Lamartine se propose, dit-il, d'adresser à tous les cabinets de l'Europe. Cet extrait est ainsi

conçu : « La France ne reconnaît pas en droit les traités de 1815, mais elle les admet comme fait, comme base de circonscription territoriale et comme point de départ pour arriver pacifiquement et d'un commun accord à des modifications. »

Après les premières déclarations de M. de Lamartine, on ne s'attendait point à une attaque aussi prompte et aussi directe contre les actes qui ont constitué l'Europe, actes dont la force obligatoire lie les nations, quelle que soit la forme de leur gouvernement. Il n'y a plus d'ordre public européen, si un peuple puise, dans une révolution intérieure, le droit de porter atteinte à l'inviolabilité des traités. Si cette nouvelle profession de foi eût été faite, non par un Gouvernement essentiellement transitoire, mais par le Gouvernement que la France adoptera, c'eût été une véritable déclaration de guerre, et je suis convaincu que c'est ainsi qu'elle sera envisagée par ma Cour. Peut-être nous abstiendrons-nous, dans les circonstances actuelles, de protester contre ces doctrines subversives de tout droit, et attendrons-nous que la France, devenue plus calme, s'explique définitivement sur ses intentions envers l'Europe. Mais, dès à présent, je tiens ce manifeste comme une menace, contre les effets de laquelle nous devons nous mettre en garde (1). »

En sortant de chez M. de Bunsen, j'ai vu lord Palmerston, à qui mon collègue venait de communiquer la lettre particulière de M. d'Arnim. Sa Seigneurie, tout en prenant la précaution de dire qu'Elle ne parlait point au nom du Cabinet, exprima son opinion personnelle sur le projet de manifeste de M. de Lamartine avec une chaleur et une fermeté qui semblaient annoncer un parti pris, et pris avec plus de décision que ne

(1) M. van de Weyer rapporte évidemment des paroles de M. de Bunsen, ministre de Prusse. Mais, dans sa dépêche, il ne le dit pas expressément, et aucun guillemet n'indique où commence la citation.

le supposait M. de Bunsen. « Ce langage, me dit lord Palmerston, est contraire à toutes les assurances données à lord Normanby. Nous ne pouvons accepter les traités ni comme base de négociations, ni comme point de départ à des modifications. Pour négocier, il faut être deux, et M. de Lamartine saura bientôt qu'il restera seul sur ce terrain. »

Pour mieux compléter, dans mon esprit, la pensée de Sa Seigneurie, je lui dis : « Les traités sont pour vous *un droit*; pour la France, au dire de M. de Lamartine, *un fait*; et vous déclarerez que *droit* ou *fait*, vous ne permettrez point qu'on y porte atteinte. »

Sir Robert Peel, que l'on consulte sur tout, a dit hier que le manifeste de M. de Lamartine est l'acte le plus hostile et le plus dangereux qu'il ait pu poser; qu'il contient une doctrine détestable contre les effets de laquelle toutes les nations devront s'armer.

Si lord Palmerston fait connaître immédiatement au Gouvernement provisoire la pensée de l'Angleterre à cet égard, je m'empresserai de vous en informer.

P. S. — Le 6 mars.

La circulaire de M. de Lamartine a paru. L'ambassadeur d'Autriche la considère comme une déclaration de guerre. Il a vu, ce matin, lord Palmerston, et Sa Seigneurie, dit-il, tient un langage bien moins prononcé que celui d'hier, quoique le développement du paragraphe soit bien plus menaçant que l'extrait que j'en donne. M. Dietrichstein a trouvé lord Palmerston étudiant les traités et cherchant jusqu'à quel point l'Angleterre est liée, c'est-à-dire quelles sont, en vertu de ces actes, les possessions territoriales dont elle a garanti l'intégrité.

N° 68. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 5 mars 1848.

Le ministre de Russie lui a communiqué une lettre rendant compte d'une audience accordée par Léopold I^{er}

à des officiers de la garde civique et mentionnant une offre d'abdication du Roi.

N° 104. *Rapp. polit.* 658. — *Confidentielle.* — Vendredi soir, M. le ministre de Russie m'a montré la copie d'une lettre dans laquelle on rendait compte : 1° d'une audience accordée par Sa Majesté à un corps d'officiers de la garde civique et d'une allocution que le Roi lui aurait adressée; 2° d'une séance des Chambres tenue au palais même, en présence de MM. les ministres, et dans laquelle le Roi aurait déclaré que n'étant venu s'asseoir sur le trône de la Belgique que pour assurer l'indépendance et le bonheur de la Nation, il était prêt à quitter le Pays, si son abdication était regardée comme nécessaire à ce même bonheur des populations, comme aussi à se porter aux frontières, pour le défendre, si le Pays reconnaissait toujours la grande utilité de son règne.

Quoique M. le ministre des Affaires étrangères m'eût dit aussi que M. le baron de Bentinck lui avait fait part du bruit d'une offre d'abdication et qu'une autre lettre particulière eût précisé la circonstance de lieu, en annonçant que la déclaration avait été faite au sein du conseil des ministres, j'ai dû répondre à M. le baron de Maltitz que je n'avais aucune connaissance d'un incident aussi important (1).

Vous jugerez s'il ne serait pas à propos de me donner quelques notions sur un sujet aussi délicat et aussi fait pour intéresser profondément tous les membres de l'Etat belge.

N° 69. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 5 mars 1848.

Exagérations contenues dans l'article du Journal de la

(1) Voir, au sujet de cet incident, la lettre de M. d'Hoffschmidt au baron Willmar du 8 mars, pièce n° 101. Le ministre des Affaires étrangères y traite d'absurde l'offre d'abdication prêtée à Léopold I^{er}.

Haye du 4 mars. Critique de ces exagérations par des hommes politiques mais approbation générale des tendances bienveillantes pour la Belgique que l'article manifeste. Croit à la persistance de ce sentiment. Renseignements sur les mesures militaires aux Pays-Bas. Le cabinet de la Haye a fait connaître à toutes ses légations sa politique envers la Belgique.

N° 106. Rapp. polit. — *Confidentielle*. — En énonçant l'opinion, pour apprécier l'article du n° 55 du *Journal de La Haye*, qu'il donnait l'idée d'une alliance au moins défensive, j'avais écarté à dessein le mot *offensive* qui s'était présenté à mon esprit (1). Je voulais, enfin, exprimer la conviction d'exagération imprudente qui m'avait frappé à la lecture de cet article. M. le ministre des Colonies, que je rencontrai, me demanda si j'avais fait attention à cet article, et si je n'avais pas trouvé qu'il ressemblait à un traité d'alliance offensive et défensive. Son Excellence ajouta que M. Box ne savait jamais mettre de réserve dans ce qu'il écrivait; et c'est à ce propos que j'ai ajouté à ma lettre le post-scriptum que vous aurez remarqué. La même opinion m'a été exprimée par un autre membre du cabinet.

M. Baude se rendait alors au conseil de cabinet d'aujourd'hui, le troisième ou le quatrième de la semaine.

Que si des hommes d'Etat ont pu et dû trouver une exagération imprudente dans l'exposé des mesures prises ou à prendre en commun, qui semblait avoir quelque chose de provoquant pour le Gouvernement voisin, tandis qu'il ne peut y avoir d'autre intention que de se prémunir contre un danger commun, les hommes du monde, même ceux qui s'occupent le plus de politique, ont applaudi, sans réserve, à l'esprit et à la lettre de

(1) Voir rapport de M. Willmar, n° 101, du 4 mars 1848, pièce n° 65.

cet article. Les journaux de presque toutes les opinions le reproduisent, ce qui prouve combien la bonne entente avec la Belgique est, pour le moment, dans le sentiment national.

Mais divers symptômes qu'il est, peut-être, inutile de rapporter, prouvent aussi que c'est là un effet des circonstances graves qui ont surgi; qu'il n'a fallu rien moins que ces circonstances pour le déterminer et que ce n'est pas sans effort qu'on y a cédé, ni sans surprise qu'on se trouve engagé dans cette voie nouvelle, dans laquelle, toutefois, je crois qu'on a sincèrement l'intention de persévérer.

Quoi qu'il en soit, depuis la *communication* du 29 février, qui, elle-même, n'a été positive que sur le principe de la bonne entente à établir, je n'ai eu que des *conversations* et je n'ai rien appris de précis sur les projets qu'on peut avoir. Il paraît qu'on devancera le moment de l'appel sous les armes de la classe de milice qui doit être incorporée cette année et qu'on rappellera dans les rangs deux classes en congé illimité. Ces miliciens seront répartis dans leurs corps respectifs et serviront ainsi à renforcer en général les garnisons de deux cinquièmes environ de leurs forces actuelles. On estime, en effet, à 8,000 le nombre d'hommes que ces deux classes fourniront. Cependant, il paraît que quelques forts de la frontière méridionale, qui sont sans garnison aucune actuellement, en recevront une.

Un des Messieurs les ministres m'a assuré qu'aucune demande de fonds ne serait nécessaire pour l'accomplissement des mesures dont il s'agit.

P. S. — M. le comte de Randwyck m'a appris qu'une dépêche, semblable à celle dont M. le baron de Bentinck vous a donné lecture, c'est-à-dire ayant pour objet d'établir nettement l'entente cordiale des deux pays et la nature des mesures prises et à prendre contre les éventualités du danger commun, a été adressée par le cabinet de La Haye aux diverses légations de S. M. le

Roi des Pays-Bas près les Puissances signataires du traité de 1839.

C'est-à-dire que c'est une copie de la dépêche destinée à M. de Bentinck qui a été communiquée aux autres signataires.

N° 70. Le comte de Briey à M. d'Hoffschmidt. Francfort-sur-Mein, le 5 mars 1848.

Le compte rendu de la séance de la Chambre des Représentants du 1^{er} mars a été reproduit par la presse allemande. Approbation que rencontre en Allemagne l'attitude de la Belgique. La circulaire de M. de Lamartine au corps diplomatique annonçant sa prise de possession du portefeuille des Affaires étrangères est généralement appréciée à Francfort où on désire le maintien du Gouvernement provisoire.

Je m'empresse et j'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous avez bien voulu m'adresser en date du 1^{er} de ce mois (affaires confidentielles) A. n° 2470 (1), à laquelle était joint le *compte rendu* de la séance de la Chambre des représentants.

Ce compte rendu a déjà paru dans les journaux allemands d'hier; il a produit ici la plus heureuse sensation, et je me plais à vous assurer qu'il n'y a dans cette partie de l'Allemagne qu'une voix sur le compte de la Belgique. On n'entend, en ce moment, dans toutes les bouches, que l'éloge du Roi, du Gouvernement, de nos Chambres et du peuple belge cité comme modèle à l'Europe entière. L'attitude prise par la Belgique en présence des événements de France, la ferme volonté proclamée du haut de la tribune, et ce cri répété par le peuple de rester *Belge*, ont produit un effet qu'il m'est impossible de vous décrire. On voit, avant tout, malgré nos petites dissensions intérieures, que nous sommes un peuple

(1) Voir pièce n° 33.

d'ordre, et le spectacle que nous offrons par la réunion des partis, en ces graves circonstances, est digne d'envie.

La notification de M. de Lamartine à toutes les légations étrangères établies à Paris, que vous avez bien voulu également me transmettre, connue à Francfort depuis deux jours par les feuilles françaises, est généralement appréciée à cause de la modération de son langage, des dispositions loyales et sincères y énoncées, de maintenir la bonne harmonie avec les Puissances et de concourir, par tous les moyens, au maintien de la paix entre les peuples. On comprend très bien en Allemagne que les adhésions presque générales au nouveau Gouvernement en France soient dictées par le désir et le sentiment de conserver l'ordre intérieur si violemment ébranlé, car la seule crainte, ici comme partout, est de voir les hommes courageux placés à la tête du Gouvernement provisoire, bientôt débordés et culbutés par les masses.

.

N° 71. M. Nothomb à M. d'Hoffschmidt. Berlin, le 5 mars 1848.

Il a prévu et justifié l'attitude prise par la Belgique vis-à-vis de la France.

N° 2470/B. — J'ai reçu, hier soir, vos deux lettres du 1^{er} mars, A. n° 2470, à l'une desquelles est annexée la lettre de M. de Lamartine au prince de Ligne du 27 février et, à l'autre, le compte rendu de la séance de la Chambre des Représentants du 1^{er} mars (1).

Mes lettres vous auront prouvé que je me suis rendu parfaitement compte de la position de la Belgique et que j'ai en quelque sorte deviné vos intentions; l'attitude de la Belgique est universellement approuvée, admirée, mais à tous ceux qui en concluaient que le

(1) Voir pièce n° 33.

prince de Ligne serait rappelé et un commissaire belge (*sic*) refusé, je n'ai pas hésité à déclarer dès le premier jour que ces deux conséquences étaient inadmissibles; notre attitude n'est pas une attitude d'hostilité envers la France, mais de conservation personnelle.

N° 72. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt. Paris, le 5 mars 1848.

Rend compte de sa première entrevue avec M. de Lamartine. Celui-ci a répété les assurances pacifiques de sa circulaire au corps diplomatique accrédité à Paris. Le Gouvernement provisoire ne fera pas de propagande républicaine et n'a aucun projet de conquête. M. de Lamartine a promis de déclarer dans une dépêche officielle qu'il accepte les traités de 1839. Le prince de Ligne transmet le programme politique du Gouvernement provisoire contenu dans une circulaire adressée aux agents diplomatiques de la république.

Confidentielle. — Le comte Ferdinand d'Oultremont m'a apporté, ce matin, la dépêche-lettre A, n° 2470, et les deux lettres confidentielles que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 4 courant (1).

J'ai pu me pénétrer de leur contenu avant de me rendre chez M. de Lamartine. Notre entrevue a eu lieu ce matin. Je l'ai assuré que le désir de mon gouvernement était de voir continuer avec le Gouvernement provisoire les bonnes relations qui ont toujours existé entre la France et la Belgique. Je lui ai donné lecture de votre dépêche du 2 mars, et lui en ai laissé une copie. J'ajoutai que tant que la France n'aurait pas un Gouvernement *définitif*, mon caractère ne pouvait qu'être officieux et les rapports revêtus de cette forme. Reconnaissance, en un mot, de notre part, d'un *fait*, avec le sentiment d'une bienveillance mutuelle dans les rela-

(1) Voir pièces n°s 60 à 64.

tions entre les deux pays, la République ne pouvant être reconnue que lorsqu'elle aura été constitutionnellement décrétée.

Voici, à peu près, les paroles de M. de Lamartine :

« Je sais un gré infini au Gouvernement de S. M. le Roi des Belges de l'attitude qu'il prend vis-à-vis de nous. Veuillez, monsieur l'Ambassadeur, lui donner les assurances les plus positives et les plus formelles de notre ferme intention de ne pas faire, en Belgique ni ailleurs, de propagande républicaine. Nous respectons nos voisins. Ne voulant à aucun prix de la réunion de votre pays à la France, peu nous importe qu'il reste monarchique. Nous désirons inspirer confiance à l'Europe; l'Angleterre, la Belgique et la Prusse seront, nous l'espérons, nos alliés, et nous n'avons d'inquiétude que du côté de l'Autriche, par rapport à la Suisse et à l'Italie, en conservant, toutefois, l'espoir que la paix sera maintenue. La question financière nous préoccupe également; nous allons faire des réductions pour 200 millions au budget, et nous avons à faire face à une crise que le commerce subit, naturellement, après une pareille commotion. Aucune pensée de conquête n'anime le Gouvernement provisoire. Toute espèce de mouvement dans un pays voisin de la France ne peut que nous créer de grands embarras.

» Nous voulons l'ordre et emploierons tous les moyens possibles pour faire prévaloir les principes de paix et de respect aux nationalités et aux formes gouvernementales aujourd'hui existantes. »

Je demandai, à ces mots, à M. le Ministre des Affaires étrangères la permission de l'interrompre, *en prenant acte de ces paroles*, et en me plaignant des conséquences fâcheuses qui pouvaient résulter pour nous du départ pour la Belgique d'une foule d'individus que je savais pertinemment n'avoir d'autre but que d'y exciter des troubles. Je lui parlai alors du sentiment de nationalité, du ralliement de toutes les opinions autour du Roi,

qui avaient signalé ces derniers jours, et je dis à M. de Lamartine que nous ne demandions pas mieux de rester bons voisins pour la France, et que je désirais, comme première preuve des bonnes intentions du Gouvernement provisoire à notre égard, de ne faire aucune tentative pour introduire la république en Belgique, qu'on mit une grande réserve au Ministère des Affaires étrangères dans les passeports accordés aux Français, refusant même d'en donner à ceux qui seraient suspectés de propagandisme.

M. de Lamartine me promit de prescrire à ce sujet les ordres les plus formels, à Paris comme dans les départements limitrophes de notre frontière.

Pour me conformer aux intentions manifestées dans votre lettre confidentielle reçue aujourd'hui, j'ai amené M. de Lamartine à la promesse de me consigner, dans une dépêche qu'il m'adresserait, la déclaration que le Gouvernement provisoire accepte les traités de 1839 et entend reconnaître et garantir l'indépendance et la neutralité de la Belgique. Je suis heureux de vous donner cette nouvelle et j'espère être en mesure de vous envoyer cette pièce très prochainement. C'est, comme vous le dites, une garantie et une assurance d'une haute importance.

M. de Lamartine a rendu public le programme politique du Gouvernement provisoire. Vous le trouverez dans les journaux d'hier. Le comte d'Appony dit que c'est le moins mauvais auquel on pût s'attendre.

M. de Lamartine, en appelant mon attention sur ce programme, termina notre entretien par ces paroles : « Nous espérons que nous serons compris en présence des nécessités de notre situation. J'ai la confiance que l'union de toutes les opinions à nous soutenir et à nous donner de la force nous permettra d'accomplir notre tâche jusqu'à ce que l'Assemblée nationale décide souverainement de la question de la forme et de la constitution du Gouvernement définitif de la France. »

.

Je crois que nous avons pris la véritable position; nous sommes en bons rapports avec le Gouvernement provisoire « *ombrageux par son essence* », et dans la même attitude que l'Angleterre, enfin sans crainte de nous compromettre vis-à-vis des Puissances européennes.

*Circulaire du Ministre des Affaires étrangères
aux agents diplomatiques de la République française.*

Monsieur,

Vous connaissez les événements de Paris, la victoire du peuple, son héroïsme, sa modération, son apaisement, l'ordre rétabli par le concours de tous les citoyens, comme si, dans cet interrègne des pouvoirs visibles, la raison générale était à elle seule le Gouvernement de la France.

La révolution française vient d'entrer ainsi dans sa période définitive. La France est république : la République française n'a pas besoin d'être reconnue pour exister. Elle est la volonté d'un grand peuple qui ne demande son titre qu'à lui-même. Cependant, la République française, désirant entrer dans la famille des Gouvernements institués comme une puissance régulière, et non comme un phénomène perturbateur de l'ordre européen, il est convenable que vous fassiez promptement connaître au Gouvernement près duquel vous êtes accrédité, les principes et les tendances qui dirigeront désormais la politique extérieure du gouvernement français.

La proclamation de la République française n'est un acte d'agression contre aucune forme de gouvernement dans le monde. Les formes de gouvernement ont des diversités aussi légitimes que les diversités de caractère, de situation géographique et de développement intellectuel, moral et matériel chez les peuples. Les nations ont, comme les individus, des âges différents. Les principes qui les régissent ont des phases successives. Les gou-

vernements monarchiques, aristocratiques, constitutionnels, républicains, sont l'expression de ces différents degrés de maturité du génie des peuples. Ils demandent plus de liberté, à mesure qu'ils se sentent capables d'en supporter davantage; ils demandent plus d'égalité et de démocratie, à mesure qu'ils sont inspirés par plus de justice et d'amour pour le peuple. Question de temps. Un peuple se perd en devançant l'heure de cette maturité comme il se deshonne en la laissant échapper sans la saisir. La monarchie et la république ne sont pas, aux yeux des véritables hommes d'Etat, des principes absolus qui se combattent à mort; ce sont des faits qui se contrastent et qui peuvent vivre face à face, en se comprenant et en se respectant.

La guerre n'est donc pas le principe de la République française, comme elle en devint la fatale et glorieuse nécessité en 1792. Entre 1792 et 1848, il y a un demi-siècle. Revenir, après un demi-siècle, au principe de 1792 ou au principe de conquête de l'Empire, ce ne serait pas avancer, ce serait rétrograder dans le temps. La révolution d'hier est un pas en avant, non en arrière. Le monde et nous, nous voulons marcher à la fraternité et à la paix.

Si la situation de la République française, en 1792, expliquait la guerre, les différences qui existent entre cette époque de notre histoire et l'époque où nous sommes expliquent la paix. Ces différences, appliquez-vous à les comprendre et à les faire comprendre autour de vous.

En 1792, la nation n'était pas une. Deux peuples existaient sur un même sol. Une lutte terrible se prolongeait encore entre les classes dépossédées de leurs privilèges et les classes qui venaient de conquérir l'égalité et la liberté. Les classes dépossédées s'unissaient avec la royauté captive et avec l'étranger jaloux pour nier sa révolution à la France, et pour lui réimposer la monarchie l'aristocratie et la théocratie par l'invasion. Il n'y a plus de classes distinctes et inégales aujourd'hui. La

liberté a tout affranchi. L'égalité devant la loi a tout nivelé. La fraternité, dont nous proclamons l'application, et dont l'Assemblée nationale doit organiser les bienfaits, va tout unir. Il n'y a pas un seul citoyen en France, à quelque opinion qu'il appartienne, qui ne se rallie au principe de la patrie avant tout, et qui ne la rende, par cette union même, inexpugnable aux tentatives et aux inquiétudes d'invasion.

En 1792, ce n'était pas le peuple tout entier qui était entré en possession de son gouvernement; c'était la classe moyenne seulement qui voulait exercer la liberté et en jouir. Le triomphe de la classe moyenne alors était égoïste, comme le triomphe de toute oligarchie. Elle voulait retenir pour elle seule les droits conquis par tous. Il lui fallait pour cela opérer une diversion forte à l'avènement du peuple en le précipitant sur les champs de bataille, pour l'empêcher d'entrer dans son propre gouvernement. Cette diversion, c'était la guerre. La guerre fut la pensée des monarchiens et des girondins; ce ne fut pas la pensée des démocrates plus avancés qui voulaient, comme nous, le règne sincère, complet et régulier du peuple lui-même, en comprenant dans ce nom toutes les classes, sans exclusion et sans préférence, dont se compose la nation.

En 1792, le peuple n'était que l'instrument de la révolution. Il n'en était pas l'objet. Aujourd'hui, la révolution s'est faite par lui et pour lui. Il est la révolution elle-même. En y entrant, il y apporte ses besoins nouveaux de travail, d'industrie, d'instruction, d'agriculture, de commerce, de moralité, de bien-être, de propriété, de vie à bon marché, de navigation, de civilisation, enfin, qui sont tous des besoins de paix! Le peuple et la paix, c'est un même mot.

En 1792, les idées de la France et de l'Europe n'étaient pas préparées à comprendre et à accepter la grande harmonie des nations entre elles, au bénéfice du genre humain. La pensée du siècle qui finissait n'était que dans la tête de quelques philosophes. La philosophie est

populaire aujourd'hui. Cinquante années de liberté de penser, de parler et d'écrire ont produit leur résultat. Les livres, les journaux, les tribunes ont opéré l'apostolat de l'intelligence européenne. La raison rayonnant de partout, par dessus les frontières des peuples, a créé entre les esprits cette grande nationalité intellectuelle qui sera l'achèvement de la révolution française et la constitution de la fraternité internationale sur le globe.

Enfin, en 1792, la liberté était une nouveauté, l'égalité était un scandale, la république était un problème. Le titre des peuples, à peine découvert par Fénelon, Montesquieu, Rousseau, était tellement oublié, enfoui, profané par les vieilles traditions féodales, dynastiques, sacerdotales, que l'intervention la plus légitime du peuple dans ses affaires paraissait une monstruosité aux hommes d'Etat de l'ancienne école. La démocratie faisait trembler à la fois les trônes et les fondements des sociétés. Aujourd'hui, les trônes et les peuples se sont habitués au mot, aux formes, aux agitations régulières de la liberté exercée dans des proportions diverses presque dans tous les Etats, même monarchiques. Ils s'habitueront à la République, qui est sa forme complète chez les nations plus mûres. Ils reconnaîtront qu'il y a une liberté conservatrice; ils reconnaîtront qu'il peut y avoir dans la République non seulement un ordre meilleur, mais qu'il peut y avoir plus d'ordre véritable dans ce gouvernement de tous pour tous, que dans le gouvernement de quelques-uns pour quelques-uns.

Mais, en dehors de ces considérations désintéressées, l'intérêt seul de la consolidation et de la durée de la république inspirerait aux hommes d'Etat de la France des pensées de paix. Ce n'est pas la patrie qui court les plus grands dangers dans la guerre: c'est la liberté. La guerre est presque toujours une dictature. Les soldats oublient les institutions pour les hommes. Les trônes tentent les ambitieux. La gloire éblouit le patriotisme. Le prestige d'un nom victorieux voile l'attentat contre la souveraineté nationale. La république veut de la

gloire, sans doute, mais elle la veut pour elle-même et non pour des César ou des Napoléon!

Ne vous y trompez pas, néanmoins; ces idées que le Gouvernement provisoire vous charge de présenter aux Puissances comme gage de sécurité européenne, n'ont pas pour objet de faire pardonner à la République l'audace qu'elle a eue de naître; encore moins de demander humblement la place d'un grand droit et d'un grand peuple en Europe; elles ont un plus noble objet : faire réfléchir les souverains et les peuples; ne pas leur permettre de se tromper involontairement sur le caractère de notre révolution; donner son vrai jour et sa physiologie juste à l'événement; donner des gages à l'humanité, enfin, avant d'en donner à nos droits et à notre honneur, s'ils étaient méconnus ou menacés.

La République française n'intentera donc la guerre à personne. Elle n'a pas besoin de dire qu'elle l'acceptera, si on pose des conditions de guerre au peuple français. La pensée des hommes qui gouvernent en ce moment la France est celle-ci : « Heureuse la France, si on lui déclare la guerre, si on la contraint ainsi à grandir en force et en gloire, malgré sa modération! Responsabilité terrible à la France, si la République déclare elle-même la guerre sans y être provoquée. Dans le premier cas, son génie martial, son impatience d'action, sa force accumulée pendant tant d'années de paix, la rendraient invincible chez elle, redoutable peut-être au delà de ses frontières. Dans le second cas, elle tournerait contre elle les souvenirs de ses conquêtes, qui désaffectent les nationalités, et elle compromettrait sa première et sa plus universelle alliance : l'esprit des peuples et le génie de la civilisation.

D'après ces principes, Monsieur, qui sont les principes de la France de sang-froid, principes qu'elle peut présenter sans crainte comme sans défi à ses amis et à ses ennemis, vous voudrez bien vous pénétrer des déclarations suivantes :

Les traités de 1815 n'existent plus en droit aux yeux

de la République française; toutefois, les circonscriptions territoriales de ces traités sont un fait qu'elle admet comme base et comme point de départ dans ses rapports avec les autres nations.

Mais si les traités de 1815 n'existent plus que comme fait à modifier d'un accord commun, et si la République déclare hautement qu'elle a pour droit et pour mission d'arriver régulièrement et pacifiquement à ces modifications, le bon sens, la modération, la conscience, la prudence de la République existent, et sont pour l'Europe une meilleure et plus honorable garantie que les lettres de ces traités si souvent violés ou modifiés par elle.

Attachez-vous, Monsieur, à faire comprendre et admettre de bonne foi cette émancipation de la République des traités de 1815, et à montrer que cette franchise n'a rien d'inconciliable avec le repos de l'Europe.

Ainsi, nous le disons hautement, si l'heure de la reconstruction de quelques nationalités opprimées en Europe ou ailleurs nous paraissait avoir sonné dans les décrets de la Providence; si la Suisse, notre fidèle alliée depuis François I^{er}, était contrainte ou menacée dans le mouvement de croissance qu'elle opère chez elle pour prêter une force de plus au faisceau des gouvernements démocratiques; si les Etats indépendants de l'Italie étaient envahis; si l'on imposait des limites ou des obstacles à leurs transformations intérieures; si on leur contestait, à main armée, le droit de s'allier entre eux pour consolider une patrie italienne, la République française se croirait en droit d'armer elle-même pour protéger ces mouvements légitimes de croissance et de nationalité des peuples.

La République, vous le voyez, a traversé du premier pas l'ère des proscriptions et des dictatures. Elle est décidée à ne jamais voiler la liberté au dedans. Elle est décidée également à ne jamais voiler son principe démocratique au dehors. Elle ne laissera mettre la main de personne entre le rayonnement pacifique de sa liberté

et le regard des peuples. Elle se proclame l'alliée intellectuelle et cordiale de tous les droits, de tous les progrès, de tous les développements légitimes d'institutions des nations qui veulent vivre du même principe que le sien. Elle ne fera point de propagande sourde ou incendiaire chez ses voisins. Elle sait qu'il n'y a de libertés durables que celles qui naissent d'elles-mêmes sur leur propre sol. Mais elle exercera, par la lueur de ses idées, par le spectacle d'ordre et de paix qu'elle espère donner au monde, le seul et honnête prosélytisme, le prosélytisme de l'estime et de la sympathie. Ce n'est point là la guerre, c'est la nature; ce n'est point là l'agitation de l'Europe, c'est la vie; ce n'est point là incendier le monde, c'est briller de sa place sur l'horizon des peuples pour les devancer et les guider à la fois.

Nous désirons, pour l'humanité, que la paix soit conservée; nous l'espérons même. Une seule question de guerre avait été posée, il y a un an, entre la France et l'Angleterre. Cette question de guerre, ce n'était pas la France républicaine qui l'avait posée, c'était la dynastie. La dynastie emporte avec elle ce danger de guerre, qu'elle avait suscité pour l'Europe par l'ambition toute personnelle de ses alliances de famille en Espagne. Ainsi, cette politique domestique de la dynastie déchue qui pesait depuis dix-sept ans sur notre dignité nationale, pesait en même temps, par ses prétentions à une couronne de plus à Madrid, sur nos alliances libérales et sur la paix. La République n'a point d'ambition. La République n'a point de népotisme; elle n'hérite pas des prétentions d'une famille. Que l'Espagne se régisse elle-même; que l'Espagne soit indépendante et libre. La France, pour la solidité de cette alliance naturelle, compte plus sur la conformité de principes que sur les successions de la maison de Bourbon!

Tel est, Monsieur, l'esprit des conseils de la République. Tel sera, invariablement, le caractère de la politique franche, forte et modérée que vous aurez à représenter.

La République a prononcé en naissant, et au milieu de

la chaleur d'une lutte non provoquée par le peuple, trois mots qui ont révélé son âme et qui appelleront sur son berceau les bénédictions de Dieu et des hommes : Liberté, égalité, fraternité. Elle a donné le lendemain, par l'abolition de la peine de mort en matière politique, le véritable commentaire de ces trois mots au dedans; donnez-leur aussi leur véritable commentaire au dehors. Le sens de ces trois mots appliqués à nos relations extérieures est celui-ci : affranchissement de la France des chaînes qui pesaient sur son principe et sur sa dignité; récupération du rang qu'elle doit occuper au niveau des grandes puissances européennes; enfin, déclaration d'alliance et d'amitié à tous les peuples. Si la France a la conscience de sa part de mission libérale et civilisatrice dans le siècle, il n'y a pas un de ces mots qui signifie guerre. Si l'Europe est prudente et juste, il n'y a pas un de ces mots qui ne signifie paix.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

LAMARTINE,

membre du gouvernement provisoire de la République,
et ministre des Affaires étrangères.

Paris, 2 mars 1848.

N° 73. M. d'Hoffschmidt aux principales légations de Belgique en Europe. Bruxelles, le 5 mars 1848.

Communique la lettre qu'il a adressée au baron Willmar le 4 mars. Bonnes dispositions de la Hollande envers la Belgique. La situation dans le pays continue à être satisfaisante.

A., n° 2470. — Comme suite à mes instructions précédentes, j'ai l'honneur de vous expédier, pour votre information et direction personnelle, copie de la dépêche que je viens d'adresser à M. le lieutenant général baron Willmar en réponse aux déclarations si rassurantes que nous avons reçues du cabinet néerlandais.

S. M. le Roi Guillaume II, dans une audience à laquelle Elle avait appelé notre ministre plénipotentiaire, a manifesté l'intention de marcher d'accord avec la Belgique dans les circonstances difficiles où nous sommes et a fait à notre agent l'accueil le plus bienveillant et le plus démonstratif.

La Belgique continue à jouir de la tranquillité la plus complète. Son attitude toute patriotique lui mérite l'estime et la confiance de l'Europe. Elle atteste son profond attachement aux institutions qu'elle s'est données.

Le *Moniteur belge* a reproduit, dans ses derniers numéros, des extraits de la plupart de nos journaux de Bruxelles et des provinces. Je signale à votre attention ces articles qui constatent l'unanimité de sentiments qui règne parmi nous.

Annexe. — Lettre de M. d'Hoffschmidt au général Willmar du 4 mars 1848 (voir pièce n° 57).

N° 74. M. d'Hoffschmidt aux principales légations belges. Bruxelles, le 5 mars 1848.

Objections élevées par des légations étrangères accréditées à Bruxelles au sujet de l'établissement de rapports officieux entre la Belgique et le Gouvernement provisoire. Réponse faite à ces objections.

A. n° 2470. — Dans mes entretiens avec les représentants de l'Autriche, de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas et de la Prusse, je n'ai pas hésité à leur donner connaissance de la ligne de conduite que nous avons adoptée. J'ai résumé les instructions transmises en dernier lieu à M. le prince de Ligne.

Elles ont été approuvées dans leur ensemble. Toutefois, une objection a été présentée.

Pouvez-vous, m'a-t-on dit, rétablir des rapports diplomatiques réguliers avec la France avant de vous être concerté avec vos *alliés*? Avant de connaître les déterminations arrêtées par les Cours du Nord?

La réponse à cette question était très simple. Du moment où la France reconnaît l'indépendance et la neutralité assurées à la Belgique par les traités de 1839, elle reste *l'alliée* de la Belgique au même titre que l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie. Nous n'avons pas autre chose à lui demander. Si elle maintient, par rapport à notre pays, les engagements pris antérieurement par elle, nous n'avons à nous occuper ni de la forme de Gouvernement qu'elle adopte, ni du jugement qu'on en porte à l'étranger, ni des résolutions qui peuvent être arrêtées par des Cabinets dont la position n'est pas la même que la nôtre. La Belgique prend sa neutralité au sérieux; elle en sortirait si elle agissait autrement qu'elle ne le fait. Sa situation géographique, de même que la foi des traités, lui impose des obligations particulières.

La république propagandiste et conquérante est son ennemie, mais la république pacifique, respectant son droit d'Etat indépendant et neutre, ne saurait être traitée comme telle. La Belgique n'est point appelée à faire de la politique préventive. La différence des institutions ne serait point une raison admissible, car cette différence ne crée par elle-même aucune incompatibilité entre les deux nations. Il y a moins loin de notre constitution libérale à la forme républicaine que de cette constitution à l'organisation de la monarchie pure. Je ne vois pas, d'ailleurs, que, dans les circonstances actuelles, lord Palmerston ait attendu les avis du dehors pour prescrire à lord Normanby d'entrer en rapports officieux avec M. de Lamartine. Or, nous n'avons pas été jusqu'à présent au delà de ce qu'a fait Sa Seigneurie.

Si le Gouvernement provisoire veut nous faire faire un pas de plus dans cette voie, vous savez que le prince de Ligne a reçu l'invitation d'en référer au gouvernement qui, alors examinera ce que lui commandent sa loyauté et ses intérêts.

Nous agissons avec la plus entière franchise et une bonne foi parfaite : la preuve c'est que j'ai eu soin de

faire part de notre manière de voir aux diplomates étrangers sans réticence et sans ambiguïté.

Il me serait agréable que vous voulussiez bien me faire connaître votre opinion personnelle d'après les données que vous possédez et les faits qui se passent sous vos yeux.

N^o 75. M. C. B. Houry à M. d'Hoffschmidt. Paris, le 5 mars 1848.

Assurances données par le général Bedeau sur les projets pacifiques du Gouvernement provisoire. Des harangues belliqueuses ont été faites uniquement pour rallier l'armée sous les drapeaux. L'envoi de régiments à la frontière belge n'a d'autre but que de satisfaire l'armée et d'observer les puissances du Nord. M. Houry a déclaré au général que les Belges veulent l'amitié de la France mais aussi l'indépendance sous leurs libres institutions.

Le courrier d'aujourd'hui vous portera de *bonnes nouvelles* : l'espèce de manifeste de M. Lamartine aux agents français à l'étranger d'abord, et l'assurance que M. le général Bedeau, commandant de la première division militaire à Paris, confiée avant la révolution au général Tiburce Sebastiani, m'a donnée et engagé à faire connaître à mon pays que la République française serait une *république modérée*; que le Gouvernement provisoire n'avait aucune pensée d'agression contre aucun des peuples voisins et particulièrement contre la Belgique.

Il me demanda les noms de nos ministres et me fit des questions sur l'effet produit en Belgique par la nouvelle des journées de février, sur les dispositions du peuple, etc.

Je lui répondis que les Belges avaient été un instant consternés par la nouvelle des événements, mais que les inquiétudes produites chez nous par les premiers avis avaient bientôt fait place à la confiance dans la

paix et à la certitude que ces événements ne réagiraient pas défavorablement sur la Belgique.

Le général dit alors qu'on avait eu raison de ne pas s'alarmer et de ne pas craindre le débordement de la révolution par dessus nos frontières.

Je lui dis aussi ce que je dis à tous, que la Belgique possède toutes les libertés possibles; qu'elle en a plutôt à *revendre qu'à en acheter*, que nous formons une république avec un *président couronné et héréditaire*; que les Belges sont contents de leur souverain et de leur reine, qui est très aimée, et que nous n'avons aucun motif pour changer la forme de notre gouvernement. Je lui parlai ensuite du ministère libéral, émané du scrutin électoral et animé des meilleures pensées. Je lui parlai de vous et de votre réponse à l'interpellation de M. Castiau, de M. Rogier et de ses services rendus à la Belgique. Je lui dis, enfin, que tous les Belges voulaient vivre dans des rapports d'amitié et de fraternité avec les Français, mais qu'ils voulaient rester *Belges et indépendants*.

Le général me raconta, ensuite, les événements et me dit qu'il avait dû haranguer l'armée pour la rallier sous le drapeau et la reconstituer; qu'il avait dû lui faire entendre *les mots de guerre et de frontière*; que l'armée voulait la guerre et qu'elle n'avait été rétablie qu'à l'aide de ces accents guerriers, mais que le Gouvernement n'avait que des vues et des intentions pacifiques, et que les idées de guerre et de conquête seraient comprimées et contenues.

L'envoi des régiments sur la frontière de Belgique n'a eu lieu que pour apaiser et satisfaire l'armée et, en même temps, pour observer les Puissances du Nord. Le général espère que ces Puissances auront la sagesse d'éviter la guerre avec la France, guerre qui serait toute à l'avantage de la grande et nouvelle république, selon lui.

.

N° 76. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres
le 6 mars 1848.

Lord Palmerston condamne toute intrigue néerlandaise en Belgique. M. de Schimmelpenninck a vivement protesté contre les intentions prêtées à ce sujet à son gouvernement, mais il craint l'extension du mouvement français parmi les Belges. Lord Palmerston fera avertir le cabinet de La Haye par le ministre britannique près du roi Guillaume de la nécessité de respecter la Belgique.

N° 113. *Confidentielle.* — J'ai communiqué à lord Palmerston le contenu des dépêches arrivées de La Haye. « Tout envoi de troupes de la part de la Hollande sur les frontières de la Belgique, me dit-il, toute espèce de manœuvre, même la plus indirecte, pour fomenter et encourager des troubles ou faire naître des espérances chimériques dans vos provinces, serait le comble de l'imprudencé et de la folie. J'y crois l'orangisme bien mort, et ce ne serait pas à son profit que les passions y seraient excitées. Au reste, le noble mouvement de vos populations doit avoir fait ouvrir les yeux, à l'heure qu'il est, M. de Schimmelpenninck (1) est ici (c'était à la soirée de lady Palmerston), et je vais lui en parler, comme si ces nouvelles m'étaient parvenues en droiture. M. de Schimmelpenninck protesta à lord Palmerston que rien n'était plus loin de la pensée de sa Cour qu'un projet d'armement menaçant pour la Belgique; que le peuple hollandais était plus que jamais hostile à toute idée de réunion avec la Belgique, et que, en présence d'une opinion publique aussi fortement prononcée, le Gouvernement n'oserait point, lors même que l'idée lui en fût venue, s'engager dans une voie aussi peu nationale et aussi pleine de dangers; qu'il était profondément convaincu que les craintes de l'Angleterre n'avaient nul fondement, et qu'aux yeux du Cabinet de La Haye,

(1) Ministre des Pays-Bas à Londres.

il n'y avait, en ce moment, qu'un seul grand danger, c'était que la Belgique ne fût entraînée dans le mouvement français.

Ce danger, l'attitude du pays l'a fait disparaître; et lord Palmerston a fait remarquer que la conduite de la Belgique pouvait servir d'exemple à tous les autres Etats. Sa Seigneurie, malgré les protestations du ministre de Hollande, écrira aujourd'hui même à sir E. Disbrowe (1), et fera comprendre par son organe au Cabinet de La Haye l'impérieuse nécessité, dans l'intérêt même de la Hollande, de respecter cette Belgique indépendante qui remplit si dignement ses devoirs envers l'Europe, envers elle-même et envers son Roi.

N° 77. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 6 mars 1848.

Le ministre de Russie à Londres voudrait que la Belgique s'entendît avec les puissances de la Sainte Alliance pour la mise en état de ses forteresses. M. van de Weyer considère une semblable entente comme inopportune et dangereuse. Les représentants d'Autriche et de la Prusse en réfèrent à leurs Cours.

N° 114. *Confidentielle.* — Le Ministre de Russie a posé à ses collègues la question de savoir si le moment n'était pas venu de s'occuper des forteresses belges (2). J'ai, à l'instant même, prévenu lord Palmerston, qui ignorait cette démarche, du danger qu'elle me semblait

(1) Ministre d'Angleterre à La Haye.

(2) Le traité secret des forteresses conclu à Londres le 14 décembre 1831 entre la Belgique, l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse et la Russie statuait que si la sûreté des forteresses construites après 1815 sur le territoire belge par les quatre dernières puissances, pour servir de barrière contre une éventuelle agression française, venait à être compromise, la Belgique concerterait avec elles les mesures que réclamerait la conservation de ces forteresses, « sous la réserve de l'indépendance et de la neutralité de la Belgique ».

présenter. J'entrerais demain en de plus amples détails à cet égard. Aujourd'hui, il me reste à peine le temps de vous dire que M. de Bunsen et le comte de Dietrichstein ont répondu à leur collègue de Russie *qu'ils ne feraient rien sans me consulter*, et que j'ai tenu ce matin à ces messieurs le langage suivant : « La Belgique prend, en ce moment, les mesures les plus propres à mettre son indépendance et sa neutralité à l'abri de toute atteinte. Les Chambres ont voté, à l'unanimité, la perception de l'impôt foncier par anticipation. Le Gouvernement appelle sous les armes les contingents des années antérieures. Les populations répondent avec enthousiasme à cet appel. Jamais l'attachement au Roi et aux institutions du pays ne s'est manifesté avec une décision plus grande et plus ferme. Le Gouvernement prend à l'intérieur toutes les précautions militaires qu'exige un système de défense bien mûri.

« Ces mesures, purement défensives, n'ont et ne peuvent avoir aucun caractère agressif. On les a dépouillées de tout ce qui pourrait porter ombrage. La Belgique remplit donc envers elle-même et envers l'Europe tous les devoirs qui lui sont imposés.

» Si l'on soulevait intempestivement, au milieu des circonstances délicates et difficiles où nous sommes, la question de la démolition ou de l'entretien des forteresses, on amènerait précisément le danger que l'on veut éviter. Toute délibération en commun, même renfermée dans le cercle étroit du principe de la neutralité, serait considérée comme une provocation, comme un acte hostile, comme une déviation de ce qui fait la sauvegarde de la Belgique.

» Il est de l'intérêt de tout le monde de ne point exciter des passions qui ne sont déjà que trop dangereuses; de ne point donner de prétexte à l'esprit d'envahissement qui peut devenir de jour en jour plus menaçant. Or, ce serait lui fournir l'aliment le plus dangereux que de réveiller une question que l'on a décidée sous l'empire de circonstances bien différentes, alors surtout

qu'on ne pourrait exiger *pratiquement* de la Belgique, pour le maintien de sa neutralité, que ce qu'elle a fait elle-même spontanément. »

M. de Bunsen et le comte de Dietrichstein écrivent aujourd'hui dans ce sens à leurs Cours.

N° 78. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 6 mars 1848.

Les ministres d'Angleterre, de Russie, de Prusse et d'Autriche à la Haye approuvent la manière dont la Belgique est entrée en relations avec le Gouvernement provisoire. Même approbation du roi des Pays-Bas et de son ministre des Affaires étrangères.

N° 107. *Rapp. polit. 661. — Confidentielle.* — Par suite à ma lettre d'hier, n° 105/659, et en vous accusant la réception de votre dépêche du 5, ind. A., n° 2470 (1), j'ai l'honneur de vous informer que tous les membres du corps diplomatique, avec lesquels je me suis entretenu hier au sujet de la communication que vous m'aviez chargé de faire, c'est-à-dire MM. les Ministres d'Angleterre, de Russie, de Prusse et d'Autriche, m'ont paru comprendre, et ont plus ou moins explicitement énoncé cette opinion que la Belgique, dans les conditions particulières où elle se trouve, et que je me faisais que rappeler, n'avait pas pu prendre un parti autre que celui auquel le Gouvernement du Roi s'était décidé.

C'était aussi l'avis de M. le Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, et je viens d'apprendre que cet avis a été partagé par S. M. Guillaume II.

Les expressions les plus explicites ont été celles de MM. Disbrowe et de Maltitz. Peut-être, cependant, le comte Esterhazy est-il allé plus loin encore, dans son approbation moins explicite, en ajoutant qu'il était sans instructions et sans nouvelles, qu'il ne savait pas

(1) Circulaire aux principales légations belges du 5 mars. Voir pièce n° 74.

quelles intentions l'on avait à Vienne, mais qu'il ne serait pas surpris qu'on reconnût aussi ce qui avait eu lieu à Paris.

J'avais cru devoir donner connaissance en substance à M. le comte de Randwyck des instructions données au prince de Ligne, le 2 mars; et Son Excellence avait trouvé qu'elles n'avaient au fond rien de plus explicite que celles du 28 février, en sorte qu'elles n'étaient pas tout à fait en harmonie avec ma communication actuelle, celles de la dépêche que vous avez bien voulu m'adresser à moi-même le 4. Votre nouvelle instruction, adressée à l'ambassadeur du Roi à Paris, le 4, que je lui ai fait également connaître en substance, lui a paru la confirmation de son opinion.

J'ai cru seulement devoir lui faire observer que ce qu'il y avait de plus que dans la réponse du 28 février, c'était l'assurance de l'intention de maintenir les bonnes relations existantes et la demande d'une assurance spéciale de respect pour l'indépendance et la neutralité de la Belgique.

Il va sans dire qu'ainsi commentée, la détermination de la Belgique n'a été que plus explicitement approuvée.

Il y a encore un conseil de Cabinet aujourd'hui.

J'ai l'honneur de dîner au Palais : comme cela ne m'est pas arrivé depuis le mois de septembre 1846, cela revêt un certain intérêt de circonstance.

N° 79. Le comte O'Sullivan de Grass à M. d'Hoffschmidt. Vienne, le 6 mars 1848.

Le prince de Metternich et le ministre de Prusse à Vienne approuvent la politique de neutralité décidée par le Gouvernement belge. La Prusse et l'Autriche agiront de concert dans la question des rapports diplomatiques avec la France. La paix sera maintenue si la France ne songe pas à étendre son territoire.

N° 26. — M. Solvyns (1), est arrivé hier matin et m'a remis votre dépêche du 28 février, Indicateur A n° 2470, n° d'ordre 24 (2). J'en ai donné sur-le-champ communication au prince de Metternich, qui m'a exprimé sa vive satisfaction de l'attitude ferme et régulière prise par notre Gouvernement.

Son Altesse m'a dit qu'elle ne pouvait qu'approuver au nom du Gouvernement impérial notre résolution de maintenir la neutralité et notre manière d'envisager les droits et les devoirs de cette situation politique.

Le chancelier d'Etat a ajouté que, quant au Gouvernement autrichien, il se concertait, dans ce moment même, avec le plénipotentiaire de la Prusse, le comte de Radowitz, relativement à la conduite uniforme que les deux Cours tiendraient vis-à-vis de la France. Le prince de Metternich m'a invité à communiquer à l'envoyé prussien les instructions que j'avais reçues et ces deux ministres, après s'être consultés, me feront une réponse officielle que j'aurai l'honneur de transmettre à Bruxelles en expédiant M. Solvyns, ainsi que j'en ai reçu l'ordre.

J'espère pouvoir effectuer bientôt cet envoi, mais en attendant je ne veux pas tarder à vous donner sur ce sujet des informations préalables.

D'après l'invitation du prince de Metternich, je me suis rendu chez M. de Radowitz. Ne l'ayant pas trouvé chez lui, j'ai donné connaissance à M. le comte d'Arnim de l'objet de ma visite et Son Excellence s'est chargée d'en instruire son collègue.

Avant d'avoir connaissance de la réponse faite par le prince de Ligne à M. de Lamartine par ordre de notre Cabinet, j'avais cru pouvoir instruire le prince de Metternich du langage que j'avais tenu moi-même dans ma dernière dépêche adressée à Bruxelles et qui établissait que j'étais d'opinion que si la République française reconnaissait le principe de neutralité, qui nous a été

(1) Secrétaire de légation.

(2) Voir pièce n° 12.

imposé et garanti, nous n'avions pas à refuser d'entrer en rapports politiques avec le Gouvernement provisoire.

Il m'a paru que le prince de Metternich et le comte d'Arnim ne trouvaient rien à objecter à cette règle de conduite.

La situation des grandes Cours n'est pas la même que la nôtre : nous sommes entrés dans la famille européenne postérieurement aux traités de 1815, que la France a promis de garantir, et la République française peut reconnaître la neutralité belge, sans vouloir prendre les engagements de la France monarchique par rapport aux traités de Vienne.

Néanmoins, je suis porté à croire que, sans entrer pour le moment dans le fond même de la question politique des traités de 1815, on se contentera du fait même de la paix maintenue. Aussi longtemps que la République française ne franchira pas les limites de son territoire, ses rapports internationaux ne seront pas rompus avec l'Allemagne.

L'Autriche et la Prusse ont déjà ordonné à leurs agents à Paris de quitter cette ville, en accréditant leur premier secrétaire comme chargé d'affaires. Le comte Appony aurait même imité peut-être lord Normanby, en restant personnellement à Paris sans caractère officiel, si l'Autriche n'avait pas craint de paraître tenir une autre conduite que la Prusse; or, le comte Arnim, ministre de Prusse à Paris, est rappelé tout à fait de son poste ayant encouru la disgrâce de son Souverain.

Le comte de Flahault a présenté M. de Gabriac, second secrétaire d'ambassade, au prince de Metternich, en qualité de chargé d'affaires. Lui-même a répondu à la lettre-circulaire de M. de Lamartine que l'abdication du roi Louis-Philippe ayant mis fin à sa mission, il ne pouvait rester à Vienne avec un caractère officiel. Son intention est de partir pour l'Angleterre, où se trouve une partie de sa famille.

.

N° 80. M. Nothomb à M. d'Hoffschmidt. Berlin, le 6 mars 1848.

La presse prussienne s'occupe spontanément de la Belgique. Admiration que l'on éprouve en Prusse pour la constitution belge et l'attitude du pays.

N° 2470 B. — Le docteur Zinkeisen, directeur-gérant de la *Gazette de Prusse*, a reproduit, presque en entier, dans son journal d'aujourd'hui, le compte rendu de la Chambre des Représentants du 1^{er} mars; les remarquables paroles de M. Delfosse, qui sont destinées à avoir un si grand retentissement, ont été littéralement traduites; vous trouverez ci-joint cette feuille.

Il est ainsi pleinement satisfait au désir que vous m'exprimez par votre lettre du 2 mars, ind. A. 2470 (1).

Tous ceux qui nous reprochaient de ne pas nous être contentés en 1830 d'importer purement et simplement en Belgique la charte française, comprennent maintenant que, par notre Constitution du 7 février 1831, qui *n'est pas un plagiat et qui reste à contrefaire* (2), nous avons devancé les temps et rendu sans objet les révolutions; il n'y a plus chez nous que deux inégalités : la Royauté, dans l'ordre politique, la propriété, dans l'ordre civil. S'attaquer à la propriété, serait détruire la famille et la société; s'attaquer à la Royauté, serait supprimer la Belgique comme nation indépendante.

Je n'ai guère besoin de recommander aux journaux de s'occuper de nous; tous les yeux sont fixés sur la Belgique devenue le boulevard de l'Europe. Des personnes qui me sont inconnues m'arrêtent dans les rues pour me féliciter; la Belgique se maintient entre deux grands mouvements de réorganisation, entre la France, qui veut être républicaine, et l'Allemagne, qui veut la monarchie représentative; entre la France, qui se jette

(1) Voir pièce n° 42.

(2) S'il m'est permis de me citer moi-même : *Sur la Révolution belge*, p. 306 (Note de M. Nothomb).

dans l'école américaine, et l'Allemagne, qui veut qu'on entre franchement dans l'école anglaise; notre Constitution de 1831 est précisément une transaction entre ces deux écoles.

N° 81. M. Nothomb à M. d'Hoffschmidt. Berlin, le 6 mars 1848.

Il a expliqué au corps diplomatique de Berlin les motifs de la reconnaissance du Gouvernement provisoire par le Gouvernement belge.

N° 2470/B. — Je reçois vos lettres du 3 (1) et du 4 (2) avec la réponse faite par le prince de Ligne à M. de Lamartine; dans ce moment même, ma lettre du 4 (3), où je vous rends compte de ma conférence avec le baron de Canitz, doit vous parvenir; elle vous aura prouvé que vos instructions sont pleinement exécutées. Depuis, j'ai eu occasion d'expliquer à la plupart de mes collègues, les motifs de la résolution prise par le Gouvernement du Roi, motifs qu'on commence à comprendre et que dans peu de jours tout le monde approuvera.

Je persiste à croire, et même à dire, que le baron d'Arnim aurait dû rester à Paris.

Je vais transmettre vos lettres du 3 et du 4 au baron de Canitz.

N° 82. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 6 mars 1848.

Demande au prince de conserver momentanément ses fonctions d'ambassadeur. Son départ pourrait être attribué à un sentiment d'hostilité envers la France et à une entente avec les puissances du Nord.

(1) Voir pièce n° 51.

(2) Voir pièce n° 59.

(3) Voir pièce n° 56.

N^o 2470. *Confidentielle*. — Je ne veux pas tarder à vous exprimer toute la satisfaction du Gouvernement du Roi pour le zèle éclairé et le dévouement patriotique que Votre Altesse a montrés dans ces dernières et difficiles circonstances. Je vous félicite bien sincèrement du résultat que vous avez obtenu dans votre entrevue avec M. de Lamartine, résultat qui répond à nos meilleures espérances.

Vous avez exprimé, dans vos dépêches confidentielles, le désir d'être déchargé de vos fonctions d'ambassadeur.

Je viens vous demander, au nom du Roi et du conseil des ministres, de ne pas quitter Paris maintenant. Ce point est de la plus haute importance. Vous apprécieriez parfaitement, j'en suis sûr, les quelques explications dans lesquelles je vais entrer.

Il paraît positif que les Cours de Sardaigne et de Prusse, et sans doute celles d'Autriche et de Russie, rappellent leurs chefs de mission pour ne laisser à Paris que de simples secrétaires de Légation. Ces Cours s'écarteront donc de la marche adoptée par l'Angleterre, qui a donné à lord Normanby l'ordre de rester à son poste. Or, Votre Altesse le comprend, si elle quittait la France en ce moment, on ne manquerait pas de nous représenter comme agissant sous une influence hostile à la révolution qui vient de s'opérer en France. On verrait dans le contraste de notre conduite avec celle de l'Angleterre, un symptôme de mauvais vouloir prononcé, une entente combinée avec les Puissances du Nord. C'est là une interprétation que nous devons éviter à tout prix.

Je fais donc un nouvel appel à votre patriotisme, afin que vous remettiez à une époque plus éloignée, à un moment dont nous conviendrons, votre départ définitif de votre poste. Dans quelque temps, vous serez libre de rentrer dans la vie privée, mais Votre Altesse y rentrera alors avec l'intime et douce satisfaction d'avoir rempli jusqu'au bout ses devoirs envers le Roi et la Patrie.

Je La prie de me donner deux mots de réponse et je saisis l'occasion, etc.

P. S. — Le Roi m'a dit qu'il se chargerait d'exprimer lui-même à Votre Altesse son désir qu'Elle ne quitte pas Paris.

N° 83. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 6 mars 1848.

Exprime la satisfaction du Gouvernement belge au sujet de l'accueil fait par M. de Lamartine aux communications du prince. Il est donc entendu que la Belgique n'aura avec le Gouvernement provisoire que des rapports officiels.

A. 2470. — J'ai l'honneur de vous accuser la réception de votre rapport du 5 de ce mois (1) que vient de me remettre M. de Perceval. Je me suis empressé d'en donner communication au Roi en son conseil.

Le Gouvernement du Roi a accueilli avec une vive satisfaction les assurances que vous a données M. de Lamartine des sentiments du Gouvernement provisoire envers la Belgique *indépendante* et *neutre*, sentiments conformes, du reste, aux déclarations contenues dans la circulaire que la presse parisienne vient de publier. Nous recevrons avec intérêt la dépêche que doit vous adresser ce ministre au sujet du maintien des traités sur lesquels repose l'existence politique de notre pays. Je suppose que cette dépêche vous sera très incessamment transmise. Nous y attachons le plus haut prix.

Il résulte des explications de M. de Lamartine que lui-même reconnaît : qu'un Gouvernement provisoire n'admet et n'envoie, d'après les usages généralement reçus en diplomatie, que des agents officiels et non des agents munis de *lettres de créance*, rédigées dans la forme ordinaire; que des diplomates ne pourront être

(1) Voir pièce n° 72.

régulièrement accrédités près de la République française que du jour où cette République aura été proclamée par l'Assemblée nationale et aura pu notifier son existence ainsi consacrée; que, *jusque-là*, le Gouvernement provisoire entretiendra avec les nations amies des rapports suivis à l'aide d'agents sans caractère *officiel*, un Gouvernement provisoire ne pouvant avoir que des agents provisoires; c'est sur ce pied amical, mais non officiel, que s'établiront, dans les circonstances présentes, les rapports entre Votre Altesse et M. de Lamartine, comme ils existent déjà entre ce dernier et lord Normanby; que si, comme je le suppose, le Gouvernement provisoire nous envoie un agent diplomatique, quel que soit le titre dont il soit revêtu, il n'aura pas à remettre des lettres de créance au Roi, jusqu'à l'époque où un Gouvernement définitif sera installé en France; que, les choses étant ainsi, vous n'avez, Prince, qu'à continuer à gérer les intérêts belges sans autre formalité que la démarche que vous venez de faire près de M. de Lamartine; les *lettres de créance* ne deviendront nécessaires que plus tard, lorsque la République aura été régulièrement établie.

N° 84. M. d'Hoffschmidt à M. van de Weyer, au comte O'Sullivan de Grass, au baron Willmar et au comte de Briey. Bruxelles, le 6 mars 1848.

Le calme et l'union continuent à régner en Belgique. Il importe d'éviter, pour les conserver, que l'on puisse attribuer au Gouvernement belge des arrière-pensées contre la France. Si pareille croyance existait, la Belgique et l'Europe seraient en danger. Nécessité de tenir compte de cette situation pour apprécier l'attitude du cabinet de Bruxelles.

A. N° 2470. — D'après les nouvelles que je reçois de tous côtés, l'attitude prise par la Belgique excite en Europe une approbation et une sympathie générales.

L'état des esprits est tel, en effet, que l'autorité a cru pouvoir sans danger autoriser les fêtes publiques qui ont lieu à cette époque de l'année. Nous supportons mieux que nos voisins du Rhin le choc des événements, car des troubles, heureusement réprimés, ont eu lieu à Cologne. Cette situation, nous la maintiendrons, je l'espère, à l'aide d'une fermeté unie à beaucoup de prudence, en nous abstenant de heurter par des démonstrations intempestives des passions vivement excitées. Si l'on supposait au Gouvernement des arrière-pensées vis-à-vis du pouvoir établi en France, si l'on pouvait croire qu'il s'apprête à prendre parti contre lui de concert avec d'autres Puissances, tout serait compromis. Cette unanimité de sentiment qui règne aujourd'hui parmi nous, cette *union qui fait notre force*, viendrait à disparaître. Alors, la Belgique serait exposée, et, avec elle, les Etats qui l'entourent, aux périls les plus sérieux. L'Europe doit donc nous tenir compte des difficultés de notre tâche et nous savoir gré du résultat de nos efforts.

Le Roi, dans ces douloureuses circonstances, a montré toute l'affection qu'il porte à sa Patrie d'adoption et toute la confiance qu'elle lui inspire. Je n'ai pas besoin de vous dire que le Cabinet trouve près de Sa Majesté, ainsi que près des Chambres, l'appui le plus sympathique et le plus empressé. Toutes les volontés, on peut le dire, n'en forment qu'une seule et sont dirigées vers un but unique : le maintien de l'ordre, de notre indépendance et de notre neutralité.

Notre Reine bien-aimée supporte avec une résignation admirable les malheurs qui viennent d'atteindre son auguste famille. Sa santé, heureusement, n'en a point été altérée.

Les jeunes princes, comme d'habitude, se promènent au milieu de la population de la capitale, qui leur témoigne l'intérêt le plus vrai.

M. le prince de Ligne a dû voir M. de Lamartine, dans la journée d'hier. Si, comme je le pense, je reçois cet

après-midi un courrier de Paris, je m'empresserai de vous transmettre un résumé de la correspondance.

P. S. — M. le prince de Ligne a eu hier sa première entrevue avec M. de Lamartine. Ce dernier a été très explicite à l'endroit de *l'indépendance* et de la *neutralité* de la Belgique. Provisoirement, les rapports entre la Belgique et la France se continueront à l'aide d'agents *officieux*. C'est une position analogue à celle qu'a prise l'Angleterre.

N° 85. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt. Paris, le 6 mars 1848.

Répète que M. de Lamartine a accepté des relations officieuses. Lord Normanby lui a communiqué une circulaire de lord Palmerston conseillant aux Cours du Nord une attitude expectante. Situation précaire du Gouvernement provisoire. Le prince transmet la dépêche de M. de Lamartine protestant du respect du Gouvernement français pour l'indépendance, la nationalité et la neutralité belges. Il demande si le cabinet de Bruxelles n'a pas d'objection à l'adhésion que, d'après M. de Lamartine, le Gouvernement belge aurait donnée au Gouvernement provisoire.

N° 9782. — Il a donc été bien entendu entre M. de Lamartine et moi qu'il acceptait l'attitude prise par le Gouvernement du Roi, en convenant que ma position ne pouvait être autre que dans la forme officieuse et dans les termes posés par vous.

Lord Normanby, à qui j'en ai fait part, en a paru très satisfait, et il m'a promis de me tenir au courant de toutes les résolutions de l'Angleterre et de sa conduite particulière vis-à-vis du Gouvernement provisoire. Il est venu, hier, me donner connaissance de la dépêche adressée par lord Palmerston aux représentants de l'Angleterre près des Cours d'Autriche, de Prusse et de

Russie. Il y énonce l'intention formelle de ne pas s'occuper de la forme du Gouvernement intérieur de la France et donne le conseil aux trois grandes Puissances de s'abstenir de toute démonstration hostile contre le pouvoir temporaire qui la régit, en attendant que l'assemblée nationale ait prononcé souverainement sur la question de forme gouvernementale et constitué un pouvoir définitif. Il conseille, en un mot, une attitude expectante, à moins que le débordement d'esprit de conquête n'entraîne le Gouvernement lui-même hors des frontières.

C'est le 9 avril que les élections auront lieu, et le 20 la réunion de l'assemblée.

Comme me le prescrivent vos instructions, je me suis mis en mesure, vis-à-vis de lord Normanby, d'être au courant des instructions qu'il recevra du *Foreign Office* et nous nous sommes promis de nous entendre, tout en vous en référant en ce qui nous concerne.

Je crois M. de Lamartine de la meilleure foi, mais la position du Gouvernement, dont il est *mens et manus*, est plutôt un pouvoir moral qu'un pouvoir de force.

Il est impossible, dans les prévisions humaines, de lui assigner des garanties de longévité jusqu'à l'ouverture de l'assemblée constituante. Les précautions doivent donc être bien prises par les Puissances voisines pour le cas où il serait débordé et ne pourrait accomplir ses promesses.

Je reçois à l'instant la dépêche que M. de Lamartine s'était engagé à m'adresser comme garantie que notre indépendance et notre nationalité, telles que les traités nous les ont constituées, ne souffriraient aucune atteinte et seraient respectées par le Gouvernement français.

N'avez-vous pas quelque observation à faire au sujet du mot *adhésion* qui s'y trouve joint à celui d'amitié?

La dépêche, dont je lui ai remis copie, n'en faisant pas mention, et n'ayant pas prononcé ce mot dans le cours de notre entretien, si vous y ajoutez un sens trop étendu, je vous prie de vouloir bien me le faire connai-

tre afin de ne pas laisser la moindre ambiguïté sur la situation de nos rapports, les intentions du Gouvernement du Roi ayant été développées par moi d'une façon très explicite sur la question de ces mêmes rapports officieux réglés entre le Cabinet de Bruxelles et le Gouvernement provisoire.

L'on assure que les ambassadeurs français, accrédités près des différentes Cours, sont révoqués. Le nouveau pouvoir s'occupe des choix d'envoyés chargés de leur notifier le changement surgi dans la forme gouvernementale de la France.

M. de Lamartine ne m'ayant pas proposé d'établir de part et d'autre, en ce moment, entre la Belgique et la France, des agents diplomatiques, avec des lettres de créance régulières, je me suis abstenu de toucher cette corde, et ainsi que me le prescrit votre dépêche du 4 mars, apportée ce matin par M. le marquis de Trasegnies, j'aurai soin de vous en référer lorsqu'il y aura quelque chose de moins vague dans les intentions du Gouvernement provisoire sous le point de vue officieux ou officiel de ces missions.

Je chercherai à connaître les intentions de M. de Basano; j'ai entendu dire que M. de la Fressange convoite cette mission, le premier convient mieux sous tous les rapports.

Il est probable que ces envoyés seront tous revêtus du même caractère diplomatique, et que leur mission ne sera que temporaire; il y a lieu de croire qu'il n'y aura d'agents *définitifs* que lorsque le Gouvernement lui-même sera constitué d'une façon *définitive*. Au reste, ces questions, je le pense, sont encore prématurées et M. de Lamartine ne s'en ouvre pas.

Annexe :

Paris, le 5 mars 1848.

Monsieur l'Ambassadeur,

Après la conversation que je viens d'avoir avec Votre Excellence et les assurances d'adhésion et d'amitié

qu'Elle m'a exprimées au nom de Son Gouvernement, je m'empresse, à mon tour, comme premier gage de la continuation des bons rapports entre la France et la Belgique, de Vous assurer du respect profond, inviolable, du Gouvernement français pour l'indépendance et la nationalité belges et pour la neutralité que les traités ont solennellement garanties à la Belgique.

Je suis personnellement heureux d'être l'organe de ces sentiments et de ces loyales intentions du Gouvernement de la République française. Je ne le suis pas moins de saisir l'occasion de vous renouveler l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur l'Ambassadeur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LAMARTINE.

A Son Excellence Monsieur le Prince de Ligne,
ambassadeur de Belgique, à Paris.

N° 86. Le baron Willmar au Roi Léopold. La Haye,
le 7 mars 1848.

Le Roi des Pays-Bas s'excuse de n'avoir pu répondre à une lettre du Roi Léopold.

S. M. le Roi des Pays-Bas m'a prié de faire savoir à Votre Majesté, qu'absorbé par une foule d'affaires (les longs conseils se succèdent de jour en jour), il n'avait encore (trouvé) le temps d'écrire quelques lignes à son fils... (1) et déplorait de n'avoir... répondu à la lettre de Votre Majesté...

Le Roi a renouvelé à ce sujet l'expression de sa

(1) Quand les pièces de la correspondance de La Haye sont de la main même du général baron Willmar, il est presque impossible de les déchiffrer. On prétend qu'il était lui-même souvent dans l'impossibilité de lire ce qu'il avait écrit.

confiance et de sa sincérité dans les nouvelles relations qui (existeront) à l'avenir.

N° 87. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 7 mars 1848.

La neutralité de la Belgique lui impose d'entrer en relations promptes et officieuses avec le Gouvernement provisoire et de rester isolée dans le cas de conflit entre la France et d'autres puissances. Ces relations seraient blâmées si elles devenaient officielles.

N° 108. Rapp. polit. 662. — *Confidentielle.* — Je reçois à l'instant votre dépêche « affaires confidentielles » du 5 A. 2470 (1), par laquelle vous voulez bien me demander mon opinion personnelle sur le sujet qui y est traité. Ma lettre d'hier, n° 107-661 (2), dont je dois vous prier de ne faire mention vis-à-vis de MM. les envoyés étrangers que dans son sens général, sert en quelque façon de réponse à votre demande.

Il me semble, d'abord, que l'objection de MM. les envoyés provient d'un malentendu. Car, d'après les dernières instructions données à M. le prince de Ligne, ce n'est pas de rapports réguliers qu'il s'agit : des rapports purement confidentiels ne sont pas en diplomatie des rapports réguliers.

L'argument tiré de la position toute spéciale que nous fait notre neutralité vis-à-vis de l'Europe entière me paraît sans réplique. La neutralité enlève à la Belgique le droit que toutes les autres Puissances s'attribuent certainement encore « de ne pas reconnaître un Gouvernement étranger quelconque », si ce Gouvernement étranger ne cesse pas lui-même de respecter notre neutralité; car la non-reconnaissance est une quasi-hostilité, une hostilité déguisée.

(1) Voir pièce n° 74.

(2) Voir pièce n° 78.

Si de cette non-reconnaissance, les Puissances étrangères passent à l'attaque, notre neutralité ayant toujours été reconnue par l'autre partie, notre droit et notre devoir seraient de ne pas participer à l'attaque, de nous isoler des Puissances attaquantes. Il suit de là que le principe *d'isolement*, et par conséquent *d'action isolée*, est la conséquence de notre situation, situation que les Puissances nous ont faite. Il ne s'agit donc plus que d'examiner la question d'opportunité quant à l'application du principe. Pour celle-là, outre que chaque pays en est lui-même le meilleur juge, il faudrait être aveugle pour méconnaître tout ce que les circonstances renferment pour la Belgique d'impérieuse urgence. Quelque idée qu'on se fasse de l'avenir, retarder les événements funestes est l'intérêt de tous, et chaque jour de retard est un véritable bénéfice; chaque cause de calme pour la passion exaltée, ou seulement chaque destruction de prétexte à leur action, un grand bienfait. Quel autre motif a déterminé les envoyés étrangers à prendre sur eux de rester à Paris sous leur responsabilité, et l'Angleterre à autoriser son ambassadeur à y rester? Ce que nous commande à nous l'irrésistible loi de la conservation est donc aussi d'accord avec l'intérêt européen, tel que le fait grave que je viens de citer montre qu'il est entendu.

S'il n'y avait pas péril dans la demeure, sans doute il aurait été plus convenable de n'agir que de concert avec les autres alliés, ou du moins qu'après s'être concerté avec eux. Mais qui peut douter qu'il n'y ait, au contraire, un danger de tous les instants à attendre?

C'est ce que tout le monde a paru comprendre ici, quoique personne ne cachât le déplaisir que causait l'existence de cette nécessité. S. M. le Roi des Pays-Bas, que j'ai eu l'honneur d'entretenir hier de cette nécessité toute spéciale que sa position géographique et tant d'autres circonstances faisaient à la Belgique, n'a pas hésité un instant à reconnaître cette nécessité, et a même ajouté que je devais me souvenir qu'en 1830 le Gouver-

nement des Pays-Bas, encore entier, n'avait pas hésité à reconnaître le nouveau Gouvernement de France avant les autres Puissances, parce que, placé en première ligne, il avait reconnu que cette position lui imposait des obligations toutes particulières.

D'après toutes ces considérations, je crois n'avoir pas besoin d'ajouter que mon opinion personnelle est tout à fait conforme aux instructions que le Gouvernement du Roi a jugé à propos de donner à son ambassadeur à Paris.

Mais je ne dois pas vous cacher que les relations avec le Gouvernement provisoire de France, sans cesser d'être comprises peut-être comme une nécessité, seraient vues avec inquiétude et regret si elles dépouillaient le caractère officieux que leur donnent vos dernières instructions adressées à M. le prince de Ligne.

P. S. — Illisible.

N° 88. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 7 mars 1848.

Lord Palmerston ne croit l'Angleterre obligée à intervenir pour amener l'exécution d'un traité assurant à un de ses cosignataires des possessions territoriales que si ce traité contient une stipulation de garantie. Le manifeste de M. de Lamartine justifierait une guerre, mais il est préférable, tout en prenant des précautions, d'avoir plutôt égard à ce qu'il contient de pacifique qu'à ce qu'il contient d'hostile. La France ne prétend point s'agrandir par la force.

N° 119. *Confidentielle.* — Je m'empresse de porter à votre connaissance l'opinion définitive que lord Palmerston s'est formée sur la circulaire de M. de Lamartine, après avoir fait une étude approfondie de ce document, ainsi que des différents traités qui lient l'Angleterre.

« Je distingue, dit Sa Seigneurie, entre un traité

et une *garantie*. Un traité, par exemple celui de Vienne, donne de certaines possessions territoriales aux Puissances qui l'ont signé. Le fait d'avoir été l'une des Puissances signataires de ce traité donnerait le *droit* d'intervenir dans le cas où la possession territoriale d'une autre Puissance signataire serait violée; mais ce seul fait n'impose pas à la première Puissance l'*obligation* d'intervenir. Il en est autrement lorsqu'il y a, dans les traités une stipulation de *garantie*. De même que le traité établit la *possession*, de même la garantie impose le devoir du *maintien* de cette possession. Dans ce dernier cas, chacune des Puissances signataires de l'acte de garantie contracte l'*obligation* :

» 1° D'aider, par tous les moyens, la partie lésée par l'attaque d'une Puissance étrangère; 2° de lui faire restituer la possession territoriale ainsi garantie.

» Or, une garantie de cette nature a été donnée par l'Angleterre et par les autres grandes Puissances :

» 1° A la Prusse, pour la partie de la Saxe cédée en vertu des actes du Congrès de Vienne;

» 2° A la Suisse, dont la neutralité est placée sous la sauvegarde des Puissances;

» 3° A la Belgique, dont la neutralité est également garantie par elles.

» Mais l'Angleterre n'a garanti ni la possession territoriale de la Lombardie à l'Autriche, ni celle des provinces rhénanes à la Prusse. Elle aurait, si ces deux Puissances étaient ou inquiétées dans cette possession, ou violemment dépossédées, le *droit* d'intervenir et de leur prêter aide et assistance, mais elle n'en a point l'*obligation*.

» Quant au manifeste de M. de Lamartine, si les Puissances continentales, frappées des doctrines subversives de tout droit que renferme ce document, et désirant empêcher qu'elles ne se propagent à main armée, veulent, dès à présent, prendre l'initiative et déclarer la guerre, jamais pièce diplomatique ne pourrait mieux justifier semblable détermination. Mais je crois que

L'Europe ne renonce point à ses droits et ne sacrifie point sa dignité si elle s'abstient, dans les circonstances actuelles, de déclarer la guerre à la France ou d'exiger que M. de Lamartine modifie son manifeste et le mette en harmonie avec les droits établis, ce qui, au fond, équivaudrait à la guerre.

» J'ajouterai que ce document ne s'adresse point à l'Europe, mais aux agents français résidant à l'étranger, et il me semble que l'intérêt politique des Puissances en même temps que celui de leur dignité, doit les porter à fixer plutôt l'attention sur ce que cette pièce contient d'assurances pacifiques.

» Il s'entend que l'Europe ne consentira point à ce que la France s'agrandisse pacifiquement. Elle déclare qu'elle ne cherche point à le faire par la force. Acceptons ce qu'il y a de rassurant dans cette déclaration, et, en attendant les événements, que chacune des Puissances mette ses affaires intérieures sur un si bon pied que le propagandisme de la France cesse d'y être à craindre.

» Vouloir entrer avec la France en controverse sur les obligations qu'imposent les traités, ce serait attirer aux Puissances continentales de graves récriminations.

» Qu'elles n'oublient point que la France et l'Angleterre ont protesté et contre l'anéantissement de la nationalité polonaise et contre l'incorporation de Cracovie en 1847.

» Si l'on touchait à cette corde, la République française donnerait force et vie à la réserve faite à cette occasion par M. Guizot, réserve portant que la France peut se considérer comme affranchie de ses obligations et qu'elle n'est plus liée par les traités de Vienne.

» Il serait, à mes yeux, tout à la fois inutile et dangereux pour les Puissances de se placer sur ce terrain. L'Angleterre ne pourrait, d'ailleurs, y suivre ses alliés.»

.....
N^o 89. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt. Le 7 mars 1848.

On pense que la France n'accréditera pas des agents

diplomatiques officiels à l'étranger avant l'adoption définitive de la forme de gouvernement. Le prince accepte de continuer ses fonctions à Paris.

Confidentielle. — J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser par le retour de M. de Perceval, datées du 6 courant (1).

Lord Normanby ignore encore si son Gouvernement recevra un agent diplomatique français et dans quelle forme, s'il sera *officieux* ou officiel. Il en a écrit à lord Palmerston et attend sa réponse. Il n'a, ainsi que moi, pas abordé cette question avec M. de Lamartine, jusqu'à présent.

Lord Normanby croit que la pensée de M. le ministre des Affaires étrangères du Gouvernement provisoire d'envoyer des agents diplomatiques *officiels* avant la constitution définitive de la forme gouvernementale qui sera donnée à la France, est en ce moment abandonnée. M. de Lamartine m'ayant dit qu'il serait toujours charmé de me voir, dès que j'aurais la moindre chose à lui communiquer ou à connaître de lui, je me propose de passer chez lui demain, et de pressentir ses dispositions à cet égard. Je tâcherai qu'après le départ de M. de Rumigny (2), il n'y ait qu'un chargé d'affaires désigné, enfin un agent non revêtu de lettres de créance à remettre au Roi lui-même.

J'aurai l'honneur de vous rendre compte de ma conversation à ce sujet avec M. de Lamartine. Je traiterai cette affaire avec toute la prudence et la mesure possibles.

Je n'ai pas besoin de vous assurer que mon dévouement au Roi et au Pays, et l'appel que Sa Majesté a daigné y faire, ainsi que le désir du Conseil des Ministres, me font un devoir d'honneur de le mettre à la disposition du Roi et de la Belgique, et je resterai à mon

(1) Voir pièces n^{os} 82 et 83.

(2) Ambassadeur à Bruxelles de Louis-Philippe.

poste, tant que ma présence à Paris sera jugée nécessaire. Je le crois utile, en effet, et je ne tergiverserai jamais entre le désir de rentrer dans la vie privée dans les circonstances *actuelles* au milieu du bouleversement social qui a éclaté ici, et l'impérieux devoir de répondre à la confiance qui m'est exprimée d'une façon si flatteuse par le Roi. et dont vous avez bien voulu aussi me donner, en termes si aimables, une preuve personnelle dans votre lettre.

P. S. — La crise financière s'annonce d'une manière effrayante. La maison de banque qui a succédé à Lafitte a fait faillite. Tout le petit commerce est atteint. La question des ouvriers préoccupe beaucoup aussi. On a beaucoup promis, mais M. Louis Blanc en est encore à l'idéologie; il ne sait pas où il va et on ne va jamais aussi loin, qu'en pareil cas. Je viens de recevoir la visite de M. le général Fagel, ministre des Pays-Bas, chargé de me dire combien son Gouvernement désirait l'entente la plus cordiale avec la Belgique. Je regarde cette position des deux pays l'un à l'égard de l'autre comme bien importante en ce moment.

L'attitude du Roi et du pays inspire le respect de tout le monde. Elle étonne les républicains français.

N° 90. Le comte de Briey à M. d'Hoffschmidt. Francfort-sur-le-Mein, le 7 mars 1848.

On comprendra aisément à Francfort la reconnaissance par la Belgique du Gouvernement provisoire. La Bavière aurait reconnu la république française.

N° d'ordre 34. — J'ai reçu vos dépêches des 3 (1) et 4 (2) mars relatives à la reconnaissance de la République française par le Gouvernement belge et je me suis empressé de préparer les voies et d'agir dans le sens

(1) Voir pièce n° 51.

(2) Voir pièce n° 59.

qui m'était indiqué. Ma tâche était singulièrement facilitée par les événements qui se sont passés depuis huit jours dans cette partie de l'Allemagne. Nous en sommes arrivés à ce point qu'on se serait, je crois, plutôt étonné de notre retard que de notre empressement à reconnaître le nouvel état de choses.

Les motifs de notre conduite sont si réels et si bien justifiés dans vos instructions qu'ils seront compris de tous. C'est dans ce sens que le Président de la Diète a répondu à ma communication. Elle n'a pu le surprendre alors que l'on lit aujourd'hui, dans le *Journal de Francfort*, que le Roi de Bavière lui-même a reconnu la République française. Je ne puis encore le croire.

N° 91. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 7 mars 1848.

Le mot adhésion contenu dans la dépêche de M. de Lamartine du 5 mars est inexact. Inopportunité de représentations à ce sujet. Désir du Gouvernement belge de connaître la manière dont le Gouvernement français sera représenté à Bruxelles. Nécessité de relations cordiales avec l'Angleterre et avec la France.

Le Conseil s'est réuni sous la présidence du Roi, et je lui ai soumis la dépêche de M. de Lamartine que M. le comte d'Oultremont m'a apportée ce matin avec la vôtre du 6 mars, n° 9782 (1). Il eût été à désirer que le mot *adhésion*, qui figure dans la dépêche de M. le Ministre des Affaires étrangères, ne s'y trouvât pas. Ce mot, en effet, n'est pas exact. Cependant, le Roi et le Conseil ont décidé qu'il ne fallait faire, à ce sujet, aucune représentation, ni aucune observation à M. de Lamartine. Si, plus tard, sa dépêche est publiée, nous aurons à expliquer aux membres du Corps diplomatique la valeur de cette expression, en la mettant en corrélation avec la

(1) Voir pièce n° 85.

dépêche que vous avez remise à M. de Lamartine et en disant que le mot ne signifie et ne peut signifier que la reconnaissance *d'un fait*, c'est-à-dire l'existence d'un Gouvernement administrant provisoirement la France.

Ce qu'il est important, pour nous, de savoir maintenant c'est le mode qui va être adopté par le Gouvernement provisoire pour se faire représenter à l'étranger, et surtout chez nous.

M. le marquis de Rumigny renonce, ainsi que M. de Beauvoir, à la carrière diplomatique. Nous n'avons donc plus personne à l'ambassade pour gérer les intérêts français. M. de Bassano convient parfaitement, surtout quand il s'agira de quelque chose de *définitif*. Mais le Roi pense que, pour le provisoire, M. de la Fressange (1) offrirait cet avantage qu'il n'aurait pas à remettre au Gouvernement belge de *lettres de créance* ni pleins pouvoirs quelconques, et que, comme secrétaire, il continuerait simplement la gestion des affaires diplomatiques. Notre position diplomatique est excellente, parfaite. Tâchons de la maintenir. Il faut, pour cela, rester surtout sur le même pied et d'accord avec l'Angleterre.

Je suis donc heureux d'apprendre les relations suivies que vous avez avec lord Normanby. Il faut aussi éviter tout ce qui pourrait exciter la susceptibilité française. Il est important, au point de vue des intérêts du pays, que vos rapports avec M. de Lamartine soient toujours empreints de cordialité. Toutefois, s'il songeait à accréditer près de nous un agent officiel, il faudrait absolument l'engager à renoncer à cette proposition, qui nous susciterait de graves embarras. Je viens de lire dans la *Gazette de Cologne*, que le Roi de Bavière a reconnu la République française, et agréé, comme son représentant, l'agent diplomatique français actuellement à Munich.

Veillez, je vous prie, Prince, voir si cette nouvelle est exacte.

(1) Il était secrétaire de l'ambassade de France à Bruxelles.

N° 92. M. d'Hoffschmidt à M. van de Weyer, comte O'Sullivan de Grass, Nothomb et baron Willmar. Bruxelles, le 7 mars 1848.

Transmet une copie du rapport du prince de Ligne sur son entrevue du 5 mars avec M. de Lamartine. Il en résulte que les relations de la Belgique avec la France ne seront qu'officieuses. Dans les circonstances du moment la Belgique a le droit d'arrêter sa politique sans concert préalable avec les puissances garantes. Elle n'avait à réclamer de la France que le respect de son indépendance. Sa situation spéciale lui imposait une décision prompte, utile d'ailleurs à d'autres puissances. M. de Lamartine a protesté officiellement de son respect pour l'indépendance, la neutralité et la nationalité belges.

A. n° 2470. — J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, en copie, le rapport par lequel M. le prince de Ligne me rend compte de l'entrevue qu'il a eue, le 5 de ce mois, avec M. de Lamartine.

Vous remarquerez que ce dernier n'a pas hésité à donner les assurances les plus rassurantes relativement au maintien des traités sur lesquels repose l'existence politique de notre pays.

Il résulte aussi des explications échangées que, dans l'état actuel des choses, il s'agit de continuer nos relations avec la France, à l'aide d'agents sans caractère officiel, un Gouvernement provisoire n'admettant et n'envoyant que des agents de cet ordre, d'après les usages généralement reçus en diplomatie.

Les choses étant ainsi, je ne pense pas qu'on puisse élever une objection quelque peu fondée contre la conduite tenue par la Belgique.

J'ai déjà eu l'occasion de vous exposer nos vues sur les obligations que nous impose notre neutralité perpétuelle.

Prétendre que la Belgique, dans le cas présent, ne pourrait prendre de décision sans se concerter avec les

quatre Puissances, c'est méconnaître cette neutralité, c'est substituer à la neutralité la sujétion, c'est nous dénier les attributs de souveraineté extérieure qui, d'après les règles du droit public, appartiennent à un Etat neutre aussi bien qu'à tout autre Etat indépendant.

Il me serait aisé de citer ici les opinions de divers publicistes qui ont écrit sur la neutralité, et, en particulier, pour ne rappeler que les ouvrages les plus récents, celles de MM. Wheeler et Arendt. J'aime mieux vous présenter quelques observations toutes pratiques.

De fait, que se passe-t-il?

La France change la forme de son Gouvernement. C'est là une question intérieure sur laquelle nous ne sommes point appelés à nous prononcer. Si le Gouvernement nouveau, conformément aux principes, maintient les obligations contractées envers la Belgique par le Gouvernement auquel il succède, qu'avons-nous à lui demander? A cette condition, la France ne reste-t-elle pas pour nous une des Puissances signataires des traités de 1839, une des Puissances garantes de notre neutralité?

Mais, dira-t-on, la Belgique pouvait, au moins, attendre, si ce n'est par strict devoir, au moins par convenance, et ne pas se mettre en rapport même officieux avec un pouvoir improvisé, avant de connaître l'attitude que prendraient l'Allemagne et la Russie.

Le devoir strict existait moins pour nous que pour l'Angleterre, qui n'est pas neutre, et qui, cependant, s'est décidée sans s'être concertée avec personne. Quant aux convenances, nous pensons les avoir pleinement respectées en ne taisant rien aux représentants des grandes Puissances, en les avertissant de nos déterminations avec la franchise la plus complète.

Qu'on veuille bien, d'ailleurs, ne pas perdre de vue que notre position est toute spéciale. La frontière belge est à douze heures de Paris. L'extrême facilité des communications, la communauté de langage, la nature même des institutions, tout donnait à la propagande française des armes spéciales contre nous. Des lenteurs, en nous

rendant suspects, auraient créé d'immenses dangers. Il fallait donc agir sans hésitation, ni délai. Ainsi le voulaient l'intérêt de la Belgique, l'esprit des traités qui l'ont constituée et l'intérêt même de l'Allemagne, qui aurait été entraînée dans une lutte immédiate si les frontières de la Belgique eussent été franchies par nos voisins du midi. Loin d'avoir posé un acte peu bienveillant pour l'Allemagne, nous lui sommes donc venus en aide, en nous abstenant d'inquiéter et d'irriter la France. On ne peut que rendre au Gouvernement belge cette justice : c'est que l'attitude ferme qu'il a prise à l'intérieur et sa politique pleine de modération et de loyauté à l'extérieur ont puissamment contribué à éviter les dangers d'une guerre ou d'une perturbation européenne.

P. S. — Le *Moniteur universel* du 6 mars, arrivé ce matin à Bruxelles, porte ce qui suit : « Le prince de Ligne, ambassadeur de S. M. le Roi des Belges, a eu, ce matin, une première entrevue avec M. de Lamartine; il lui a communiqué une dépêche de son Gouvernement qui l'autorise à annoncer au Ministre des Affaires étrangères du Gouvernement provisoire que le Gouvernement de S. M. le Roi des Belges veut entretenir avec le Gouvernement français des rapports officieux sur le pied le plus amical. »

Le prince de Ligne, à la suite de cette entrevue, a reçu une dépêche de M. de Lamartine, par laquelle ce dernier « s'empresse, comme premier gage de la continuation des bons rapports entre la France et la Belgique, d'assurer M. le prince de Ligne du respect profond, inviolable du Gouvernement français pour l'indépendance et la nationalité belges et pour la neutralité que les traités ont solennellement garantie à la Belgique ».

Annexe. — Rapport du prince de Ligne du 5 mars (voir pièce n° 72).

N° 93. M. Nothomb à M. d'Hoffschmidt. Berlin, le 8 mars 1848.

Il a communiqué au ministre des Affaires étrangères de Prusse et à des ministres d'Etats secondaires les instructions de M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne et au baron Willmar. Critique le rappel de M. d'Arnim.

N° A. 2470/B. — Je profite du départ du Comte Auguste Cieszkowski, qui se rend à Paris par Bruxelles, pour vous accuser la réception de votre dépêche du 5 mars, n° A. 2470 (1), arrivée hier soir, et à laquelle étaient annexées vos instructions au prince de Ligne et au général Wilmar, en date du 4.

Ce matin, j'ai remis une copie de ces pièces au général baron de Canitz, qui, j'en étais informé, doit passer à peu près la journée au Palais; j'en ai aussi fait communication au Ministre des Pays-Bas, le baron Schimmelpenninck, qui m'avait hier transmis un article du *Journal de La Haye*, article que je regrette de ne pas voir reproduit par la presse belge.

On assure que le baron d'Arnim ne quittera pas Paris; mais on n'avoue pas le contre-ordre donné; il n'est pas moins vrai que, dans notre conférence de vendredi soir, 3 mars le baron de Canitz m'a confirmé le fait du rappel de M. d'Arnim, en le qualifiant de congé, mesure que j'ai vivement combattue en faisant précisément la distinction que vous développez dans vos nouvelles instructions au prince de Ligne du 4 mars.

Vos instructions du 4 et du 5 ont été communiquées par moi à plusieurs Ministres d'Etats secondaires qui m'ont prié de leur en donner connaissance; ils avaient été chargés par leurs Gouvernements de demander au baron de Canitz quel est le parti qu'il fallait prendre, non pas dans trois mois, pour la reconnaissance définitive, *mais aujourd'hui, pour la reconnaissance provisoire.*

(1) Voir pièce n° 73.

N° 94. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 8 mars 1848.

En Hollande il y a une médiocre confiance dans les dispositions pacifiques du Gouvernement provisoire, mais aussi une persuasion de la nécessité pour la Belgique de ne pas le mettre en défiance. On y attache du prix à la reconnaissance de la neutralité et de l'indépendance de la Belgique par la France.

N° 109, *Rapp. polit.* 663. — *Confidentielle.* — Par suite de votre dépêche du 4 de ce mois, A. 2470 (1), je crois devoir ajouter quelques considérations nouvelles à celles que j'ai déjà développées dans mes lettres précédentes.

La confiance dans le Gouvernement provisoire de la France, dans le pouvoir qu'il aurait de remplir les intentions qu'il manifeste, n'est pas du tout partagée ici au degré où vous-même semblez l'éprouver. Dans le cercle où je vis, comme dans ce qui me revient d'ailleurs, je suis forcé de reconnaître, au contraire, qu'on garde de vives et profondes inquiétudes.

D'un autre côté, l'on ne reçoit guère ici les journaux belges de l'opinion qui s'est empressée de reprocher au Gouvernement du Roi une tiédeur compromettante vis-à-vis du Gouvernement provisoire de France.

Mais, indépendamment de ce fait secondaire, ce qu'on a compris très bien, c'est « qu'il fallait se garder avec soin de fournir imprudemment à la France passionnée et ombrageuse, des motifs de se plaindre... qu'il fallait surtout ne donner, à aucun prix, lieu de supposer que les alliances de famille pesaient sur les déterminations du Pouvoir ».

Le prix que l'on attachait ici à ce que la neutralité et l'indépendance de la Belgique fussent reconnues d'une façon quelconque par le Gouvernement actuel de la

(1) Voir pièce n° 59.

France, s'était déjà manifesté dès le mardi 29 février, où la nouvelle avait été donnée par les consuls de France et des Pays-Bas, à Anvers, qu'un acte dans ce sens avait été publié. Pendant plusieurs jours, une des premières questions que me faisait M. de Randwyck, avait pour objet de lui faire savoir si je n'avais rien reçu qui confirmât cette nouvelle.

N° 95. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 8 mars 1848.

Transmet le compte rendu de la séance de rentrée des Etats Généraux et le discours à cette séance du ministre des Affaires étrangères. Signale l'absence d'explications sur l'attitude du Gouvernement néerlandais vis-à-vis du Gouvernement provisoire.

N° 110. *Rapp. polit. 664. — Confidentielle.* — J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le numéro (58) du *Staats Courant*, qui donne la relation de la séance de rentrée des Etats Généraux et le discours de M. le Ministre des Affaires étrangères. Ce qui regarde les relations entre la Belgique et les Pays-Bas est trop remarquable pour que je ne désire pas que vous en puissiez avoir connaissance le plus tôt possible.

Vous remarquerez aussi que Son Excellence a échappé à la communication des instructions données au Ministre des Pays-Bas à Paris. Cela confirme l'information que j'avais eu l'honneur de vous donner.

Il en est de même de ce qu'a dit M. le Ministre de l'Intérieur au sujet de l'augmentation de l'armée.

N° 96. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 8 mars 1848.

Nécessité de détourner l'attention publique de l'accord intervenu entre la Belgique et la Hollande. Mécontentement en France des mesures de précaution décidées à

Bruxelles. Ralliement des hommes d'ordre français autour du Gouvernement provisoire. Approbation générale de la politique belge.

N° 111. *Rapp. polit. 665.* — En vous accusant la réception de votre dépêche du 6 de ce mois, A. 2470 (1), que j'ai reçue ce matin, et en vous faisant mes vifs remerciements de cette communication, j'ai l'honneur de vous informer qu'ayant éprouvé à l'avance la nécessité de la circonspection qu'elle recommande, et pensant que c'était dans nos rapports même avec le Royaume des Pays-Bas que la première application devait en être faite, j'ai cru devoir communiquer le contenu de cette dépêche à M. le Ministre des Affaires étrangères. Son Excellence a compris la chose comme moi, et est venue au devant de mes projets, en disant Elle-même qu'après que, non seulement les deux Cours et les deux Cabinets, mais même les deux Pays, par leurs journaux respectifs, s'étaient réciproquement convaincus de la sincérité de leur accord, la prudence commandait de cesser de s'en occuper et d'y appeler l'attention publique. J'ai eu donc seulement à énoncer mon assentiment à cette manière de voir, et j'espère en cela obtenir aussi la vôtre, croyant avoir compris votre intention ou l'avoir prévenue. La suite de notre conférence m'a donné d'ailleurs la clef de la conduite de M. le comte de Randwyck. Il avait reçu de son parent, le comte de Zuylen de Nyevelt (porteur des instructions adressées à M. le général Fagel, à Paris), une lettre dans laquelle M. de Zuylon dit que les mesures prises par la Belgique ont beaucoup déplu à une certaine opinion, qu'on accuse les Belges d'ingratitude et qu'on parle d'aller les mettre à la raison. L'impression que ces propos ont produite sur son esprit, a été assez forte pour qu'il ait cru devoir écrire qu'à son avis la Belgique faisait bien de ne pas tarder à reconnaître, autant que les circonstances le permettaient,

(1) Voir pièce n° 84.

l'état de choses existant en France, et à se mettre en bons rapports avec le Gouvernement provisoire.

Du reste, la lettre du comte de Zuylen, ainsi qu'une autre lettre d'un banquier de Paris, bien plus développée que ne le sont ordinairement les communications de correspondants de cette catégorie, et dont on m'a donné connaissance hier soir, témoignent de la grande incertitude de l'avenir, de la diversité des opinions qui agitent et divisent les esprits. Ce que M. de Zuylen confirme, c'est la disposition de tous les hommes qui ont l'intérêt et l'amour de l'ordre à se rallier autour du Gouvernement provisoire.

M. le comte de Randwyck a reconnu la parfaite justesse des nouvelles qui vous informent de l'approbation et de la sympathie générales excitées en Europe par l'attitude prise par la Belgique. Je puis aussi confirmer cette opinion par les témoignages que je recueille et parmi mes collègues et dans la société.

L'autorisation des fêtes publiques qui ont lieu à cette époque de l'année avait excité quelque inquiétude, mais je n'avais pas eu trop de peine à faire admettre que le Gouvernement n'avait pas pris cette mesure sans avoir de bons motifs de croire qu'elle serait sans inconvénients et que, dès lors, elle devait être regardée comme très sage.

M. de Randwyck a appris avec grande satisfaction le résultat de l'entrevue de M. le prince de Ligne et M. de Lamartine; je suis sûr qu'il en sera de même de tous les membres du corps diplomatique qui en auront déjà la nouvelle dans *L'Indépendance*, quand je pourrai la leur confirmer.

M. de Bentinck a rendu compte des témoignages de respect et de dévouement que la population de Bruxelles tout entière montre, en toute occasion, pour Leurs Majestés et Leurs Augustes Enfants.

Je répare une omission en vous annonçant que j'ai remis une copie à M. le Ministre des Affaires étrangères, d'après son désir, de votre dépêche du 4, ainsi que vous m'y aviez autorisé par une autre de la même date.

N° 97. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt, Londres
le 8 mars 1848.

Rend compte des démarches de M. de Brunnow au sujet des forteresses belges. M. van de Weyer a demandé à lord Palmerston de se refuser à les accueillir. Les ambassadeurs d'Autriche et de Prusse ont recommandé à leur gouvernement l'abstention dans cette affaire. But poursuivi par M. de Brunnow.

N° 120. *Confidentielle.* — Je n'ai pu vous rendre qu'un compte incomplet des démarches faites par M. de Brunnow auprès de ses collègues de Prusse et d'Autriche, à l'effet de les déterminer à se concerter avec lui, et à examiner, de commun accord, la question de savoir si la mise en état de défense de nos forteresses sur la ligne des frontières du côté de la France, n'exigerait pas une intervention diplomatique de la part des autres signataires de la convention du 14 décembre 1831 (1). Il importe que le Gouvernement du Roi connaisse tout le détail de ces démarches.

J'avais, depuis trois jours, remarqué que M. de Brunnow se donnait beaucoup de mouvement, et qu'il avait de nombreuses conférences tantôt avec l'ambassadeur d'Autriche, tantôt avec le ministre de Prusse. Je sus bientôt qu'il s'agissait de la Belgique, et que cette activité était occasionnée par la nouvelle, annoncée dans les journaux, que le Roi des Belges avait donné des ordres pour mettre les forteresses en bon état. Voici, sur cette question, le thème que s'était fait M. de Brunnow :

Les dispositions de la Belgique sont fort sages; mais elle ne peut, aux termes des traités, les prendre sans se concerter avec nous. Il nous importe de constater si les forteresses actuellement mises en état de défense sont du nombre de celles qu'il s'agissait de *conserver* ou de *démolir*. S'il est question de ces dernières, notre

(1) Voir pièce n° 77.

consentement à leur réparation est requis. Pour les autres, les actes sont également formels. Cette question doit être examinée de *concert*, discutée en *commun*, dans une délibération entre les plénipotentiaires d'Autriche, de Belgique, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie. Cette délibération aurait ce grand avantage qu'elle nous fournirait l'occasion d'obliger l'Angleterre à faire cause commune avec ses anciens alliés, et cela en vertu de nos traités. Ce serait du moins un commencement de système de résistance à opposer à la France.

Ce thème était présenté par M. de Brunnow à ses collègues avec cette bonhomie pleine d'habileté qui cache les plus profonds desseins et comme s'il ne s'agissait que de venir en aide à la Belgique dans les efforts qu'elle fait pour défendre son indépendance.

J'ai eu l'honneur de vous informer que je prévins lord Palmerston, que je lui exposai tous les dangers que renfermait la proposition, en apparence pleine de bienveillance de M. de Brunnow et que je priai Sa Seigneurie de ne point consentir à ce que la question fût examinée, même en conférence particulière, attendu qu'il était de notre intérêt à tous, et surtout de l'intérêt de la Belgique, d'éviter tout ce qui pourrait porter couleur *d'entente commune* avec les Puissances du nord pour arriver à un système de résistance contre la France.

Lord Palmerston, partageant complètement mon opinion à cet égard, me promit de repousser toute proposition de cette nature qui pourrait lui être faite. « Mais il est impossible, me dit-il, que l'on songe à rien de pareil en ce moment. M. de Brunnow a le coup d'œil trop juste pour ne point voir que son projet, qui ne serait bientôt un secret pour personne, exciterait en France un soulèvement général de l'opinion publique. Tout se bornera donc de sa part à quelques conversations qui n'auront aucune autre suite. »

Lord Palmerston eut bientôt lieu de se convaincre, par les visites que lui firent le comte de Dietrichstein

et M. de Bunsen, que M. de Brunnow soutenait son projet avec plus de ténacité que Sa Seigneurie ne le pensait.

Je m'empresse de rendre à l'ambassadeur d'Autriche et au ministre de Prusse la justice de dire que leur conduite dans cette affaire a été, envers moi pleine de confiance, envers la Belgique pleine de la plus sincère bienveillance. Non seulement ils ont déclaré à M. de Brunnow qu'ils ne feraient aucune démarche auprès de lord Palmerston sans m'avoir consulté, mais ils ont ajouté depuis qu'ils partageaient ma manière de voir à cet égard, et qu'ils recommandaient fortement à leurs Cours de ne point s'engager dans la voie où la Russie semblait vouloir les entraîner. Cependant, je prévois que M. de Brunnow, abandonné par ses collègues de Prusse et d'Autriche, et convaincu que lord Palmerston fera le même accueil à sa proposition, la reproduira néanmoins, tout isolé qu'il est, et qu'il réclamera, au nom de la Russie, l'exécution des traités de la part de l'Angleterre comme de la Belgique. Il espère atteindre, par cette démarche, ce triple but de témoigner de son zèle actif à l'Empereur, d'embarrasser l'Angleterre et de mettre la Belgique en demeure de remplir ses obligations. L'appui que nous prêtent les trois autres Cours rend ces efforts peu dangereux.

N° 98. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 8 mars 1848.

La neutralité est la seule base possible pour la politique actuelle de la Belgique. Lord Palmerston et M. de Brunnow partagent cette opinion.

N° 121. *Confidentielle.* — Par votre dépêche du 5, A. n° 2470 (1), vous me demandez de vous faire connaître mon opinion personnelle : 1° sur la détermination prise par le Gouvernement du Roi d'établir des relations

(1) Voir pièce n° 74.

avec le Gouvernement provisoire de France sans attendre que les Puissances du nord aient manifesté leurs intentions à cet égard; 2^o sur le langage que vous avez tenu aux représentants de ces Puissances à Bruxelles en réponse à la seule objection qu'ils vous aient présentée.

Les dépêches que j'ai eu l'honneur de vous adresser depuis huit jours doivent déjà vous avoir convaincu que je partage complètement votre opinion sur l'attitude que l'esprit et la lettre des traités imposaient à la Belgique de prendre dans les conjonctures actuelles; que le terrain de la neutralité envers les autres et du respect de cette même neutralité envers nous, est, à mes yeux comme aux vôtres, la seule base solide sur laquelle notre politique extérieure puisse s'asseoir. Qui respecte cette neutralité est notre allié; qui la méconnaît, notre ennemi. Forte de ce principe, la Belgique n'a point à subordonner ses actes aux déterminations que pourraient prendre d'autres Puissances dans un esprit d'hostilité aux événements qui ont eu lieu en France; et ces Puissances doivent même nous savoir gré de ce que la Belgique a pris une attitude propre à calmer l'irritation des esprits en France.

Cette opinion n'est pas seulement la mienne; elle est celle de lord Palmerston, à qui j'ai communiqué toutes vos dépêches; elle est celle de M. de Bunsen, qui me montre une confiance sans bornes; elle est celle de tous les hommes politiques dont les yeux se portaient avec inquiétude vers la Belgique et qui sont aujourd'hui pleinement rassurés à notre égard. Tous reconnaissent que le Gouvernement, prudent et sage à l'intérieur, a posé d'une main ferme et habile le principe qui fait notre sauvegarde à l'extérieur, et *qu'en prenant notre neutralité au sérieux*, il a mis, autant que les conjonctures le permettent, l'avenir de la Belgique à l'abri des dangers qui le menacent.

N° 99. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 8 mars 1848.

Satisfaction à Londres de l'accord hollando-belge. M. de Schimmelpenninck croit à une guerre inévitable et à une invasion française en Belgique.

N° 122. *Confidentielle.* — Je me suis empressé de donner communication à lord Palmerston des dépêches écrites en réponse aux déclarations rassurantes reçues du Cabinet de La Haye. Sa Seigneurie me faisait préparer une copie des rapports que lui avait adressés à ce sujet sir Ed. Disbrowe, et qui contenaient la même communication. Tout le monde se félicite de cet accord inespéré entre les deux Gouvernements. Le Ministre de Hollande, M. le comte de Schimmelpenninck, tout en partageant les mêmes sentiments, exprime la crainte que son Gouvernement, pour ne point donner d'ombrage à la Belgique, ne prenne pas à l'intérieur toutes les précautions militaires que commande impérieusement la situation périlleuse de l'Europe. « Quel que soit, me dit-il, le langage rassurant que tient à Paris M. de Lamartine, nous ne devons pas oublier que les hommes qui sont au pouvoir en France ont, à toutes les époques, exprimé la ferme résolution de porter leurs frontières jusqu'au Rhin; que la Belgique est une proie qu'ils convoitent; que vos forteresses sont un appât qui les attire trop vivement pour que l'on puisse croire à la sincérité de l'intention qu'ils expriment d'y renoncer définitivement. A mes yeux, la guerre avec la France est inévitable. La Belgique en sera le premier théâtre; et nous serons menacés du même coup. Je voudrais donc que la Hollande, sans se laisser arrêter par les inquiétudes de la Belgique, appelât, dès à présent, toutes ses forces sous les armes. »

Je fis observer à mon collègue que si la guerre était à la veille d'éclater, la Lombardie me paraissait bien plus menacée que la Belgique; que la France, en por-

tant atteinte à notre neutralité, se mettrait en hostilité directe et immédiate avec l'Angleterre, et provoquerait elle-même la coalition de toutes les Puissances; que, dans le manifeste de M. de Lamartine, l'Angleterre était l'objet des plus grands ménagements, etc., etc. M. de Schimmelpenninck n'en demeure pas moins convaincu que la France révolutionnaire est disposée, aujourd'hui comme en 92, à déborder de toute part sur l'Europe effrayée.

N° 100. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt, Londres, le 8 mars 1848.

La Prusse désire concerter son attitude vis-à-vis du Gouvernement provisoire avec l'Angleterre. Accueil favorable de celle-ci à ces avances, mais décision de ne pas contracter de nouvelles alliances.

N° 123. *Confidentielle.* — J'ai eu l'honneur de porter à votre connaissance le contenu de la dépêche adressée à M. de Bunsen par le Cabinet prussien, au moment où la première nouvelle des événements qui ont eu lieu en France est arrivée à Berlin. Depuis, la Prusse a exprimé le plus vif désir de se concerter en tout avec l'Angleterre et de resserrer de la manière la plus étroite les liens qui unissent les deux Gouvernements. L'Angleterre, tout en s'abstenant de s'engager par de nouveaux traités dans un système d'alliance qui donnerait de l'ombrage ailleurs, fait à ces démonstrations de la Prusse l'accueil le plus empressé. Elle espère que Sa Majesté prussienne, maintenant l'attitude qu'elle a prise, ne cédera point aux obsessions de l'Autriche et de la Russie et que des concessions faites en temps opportun dans le gouvernement intérieur de ses Etats, détourneront les dangers qui pourraient en menacer la tranquillité.

.

N° 101. M. d'Hoffschmidt au baron Willmar. Bruxelles, le 8 mars 1848.

La Belgique est prête à écouter des propositions d'alliance défensive faites par les Pays-Bas. Les bruits d'une offre d'abdication de Léopold I^{er} sont sans fondement.

A. 2470. *Confidentielle.* — La Belgique et la Hollande, si les déclarations du Gouvernement français venaient à être démenties par les faits, sont appelées à se prêter un mutuel secours. Comme l'a si bien dit S. M. Guillaume II, l'une est le *mur*, l'autre le *contresort*. La force des choses crée entre elles une sorte d'alliance défensive qui double leurs forces et les met en mesure d'opposer, au besoin, une résistance énergique, sous l'impulsion de deux Gouvernements unis par un intérêt commun et une confiance réciproque. Le Gouvernement du Roi, j'ai déjà eu l'occasion de vous le déclarer, a vu avec une satisfaction profonde que sa manière de voir, à cet égard, est également celle du Cabinet de La Haye. Ne manquez pas d'entretenir ce Cabinet dans des dispositions si conformes aux nôtres et si rassurantes pour tout le monde. Nous y attachons un haut prix et nous recevrons avec plaisir toute ouverture ultérieure qui nous serait faite à ce sujet.

J'ai eu soin d'informer toutes nos légations de l'attitude réciproquement bienveillante prise par les deux pays.

Votre dépêche n° 104, du 5 de ce mois (1), rapporte un bruit dont vous a entretenu M. le Ministre de la Russie. Ce bruit n'a pas le moindre fondement. Il faut le reléguer parmi les inventions absurdes qui naissent si aisément au milieu des circonstances extraordinaires et de l'ébranlement général des imaginations.

(1) Voir pièce n° 68.

N° 102. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 8 mars 1848.

Le charge de remercier M. de Lamartine de la loyauté et de la franchise de ses déclarations.

N° 2470. — Je vous prie de voir sans retard M. de Lamartine pour lui exprimer nos sentiments de satisfaction pour la loyauté et la franchise de ses déclarations. Dites-lui, s'il vous plaît, qu'elles ont été vivement appréciées par le Gouvernement du Roi, et que, dans nos rapports avec la France, nous userons de la même franchise et de la même loyauté. Nous avons à cœur de conserver à ces rapports le caractère le plus amical et le plus bienveillant.

N° 103. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 8 mars 1848.

Nécessité d'observer désormais une attitude réservée vis-à-vis du Gouvernement provisoire. Le prie d'attirer l'attention de M. de Lamartine sur le souci que prend le cabinet de Bruxelles des classes nécessiteuses.

N° 2470. — Vous aurez remarqué l'article publié ce matin par le *Moniteur belge* (1). Je l'ai cru utile pour rassurer et apaiser les esprits à l'intérieur. L'effet général en a été très favorable.

Le résultat auquel nous sommes parvenus, Prince, avec votre concours habile et dévoué, est des plus satisfaisants. Tout le monde en juge ainsi. Les chefs de missions étrangères sont venus m'offrir hier leurs félicitations les plus cordiales. Je crois que maintenant il

(1) Cet article reproduisait l'annonce parue dans le *Moniteur français* relative à l'entrevue du 6 mars entre le prince de Ligne et M. de Lamartine. Il faisait, en outre, mention de la déclaration de ce dernier relative au respect de la France pour l'indépendance, la nationalité et la neutralité belges.

est prudent de se tenir un peu à l'écart et d'attendre en silence, dans notre attitude de parfaite neutralité, le développement des faits et les résolutions des grandes Puissances.

Votre Altesse fera bien de continuer à voir lord Normanby. Elle ne doit, je pense, ni rechercher, ni éviter M. de Lamartine. Dans ses entretiens avec ce dernier, Elle pourra rappeler que l'amélioration du sort des classes pauvres, dont se préoccupe, à bon droit, le Gouvernement provisoire, a été l'objet de la sollicitude particulière du Gouvernement belge. Vous pourrez citer, à ce propos, les récompenses décernées aux ouvriers par le Roi en personne, il y a à peine deux mois. Il est bon de montrer que la Belgique peut offrir des exemples, même à la Nation qui se juge la plus avancée dans la voie du progrès social. On l'en estimera et respectera davantage.

N° 104. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 8 mars 1848.

L'opinion de lord Palmerston est défavorable à l'admission d'agents diplomatiques officiels français munis de lettres de créance. On pourra éventuellement l'opposer à M. de Lamartine.

N° 2470. — J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint plusieurs dépêches de M. van de Weyer. Vous y remarquerez que lord Palmerston approuve entièrement l'attitude que nous avons prise vis-à-vis du Gouvernement provisoire. Vous ne pouviez faire *plus*, dit-il, ni faire *moins*.

Si M. de Lamartine, contre notre attente, voulait nous envoyer un agent officiel muni de lettres de créance, vous pourriez vous appuyer avec avantage sur l'opinion du Gouvernement anglais pour combattre une semblable proposition.

De toutes parts nous recevons des témoignages de

sympathie et d'approbation pour l'attitude digne et ferme que le Gouvernement du Roi a prise dans ces circonstances graves et difficiles.

N° 105. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 9 mars 1848.

Les Pays-Bas n'ont aucune intention d'attaquer avec les puissances du Nord la France en passant par la Belgique. La France ne peut donc avoir de prétexte pour occuper la Belgique.

N° 112. *Rapp. polit.* 666. — *Confidentielle.* — En vous accusant la réception de votre dépêche du 8 de ce mois, confidentielle, A. 2470 (1), et par suite à mon rapport en date du même jour, n° 111-665, confidentiel (2), je prends la liberté d'appeler votre attention sur le point de vue spécial sous lequel peut être présentée la question belgo-hollandaise actuelle. C'est que la déclaration officielle du Gouvernement des Pays-Bas « qu'il attache le plus grand prix à l'indépendance et à la neutralité de la Belgique », donne la garantie que non seulement il n'a pas l'intention de profiter du trouble des circonstances pour faire une tentative de restauration en Belgique, mais qu'il ne compte pas non plus faire, avec les troupes des Puissances du nord, une tentative éventuelle d'invasion de la France à travers la Belgique.

Le Gouvernement provisoire de France peut donc voir dans cet état de choses une garantie des dispositions du Gouvernement des Pays-Bas à conserver la paix et les relations de bonne intelligence.

Quant à l'Europe, elle doit voir, dans cette déclaration du Gouvernement des Pays-Bas, l'enlèvement de tout prétexte pour la France de vouloir pénétrer en Belgique pour défendre le pays contre des projets antirévolution-

(1) Voir pièce n° 101.

(2) Voir pièce n° 96.

naires du Roi des Pays-Bas. La sécurité des Puissances du nord peut, à son tour, faire naître celle de la France.

Il m'a paru que le Ministre d'Angleterre attachait assez d'importance à ce point de vue de la question; mais il a compris, cependant, qu'il devait déjà avoir été suffisamment aperçu, après la déclaration officielle et les exposés semi-officiels et officieux qui avaient paru dans tous les journaux.

N° 106. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 9 mars 1848.

Lord Palmerston considérerait comme une faute politique le départ de Paris du prince de Ligne. Lord Normanby restera à son poste. Critique du départ du baron d'Arnim.

N° 134. *Confidentielle.* — Lord Palmerston, ayant appris que M. le prince de Ligne avait manifesté l'intention de quitter Paris et de se rendre en congé à Bruxelles, m'a fait, à ce sujet, les observations suivantes : La présence du prince de Ligne à Paris a été de la plus grande utilité non seulement pour la Belgique, mais aussi pour les représentants des autres Puissances. Son départ, dans les circonstances actuelles, serait vivement regretté de tout le monde. Je dirai plus, ce serait une faute politique. Je suis convaincu qu'il suffira d'un mot du Roi et de son Gouvernement pour que le prince change de détermination. Pour nous, nous n'avons nullement l'intention ni de *rappeler*, ni *d'appeler* lord Normanby. Il a reçu les ordres les plus positifs de ne point quitter son poste. M. le baron d'Arnim eût agi sagement s'il en eût fait autant. Nous avons lieu d'espérer que l'absence du Ministre de Prusse ne sera que momentanée. Il importe à toutes les Puissances qui veulent éviter la guerre de donner ainsi une espèce d'appui moral à M. de Lamartine.

N° 107. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 9 mars 1848.

M. Cottu est nommé agent diplomatique officieux de France à Londres. Aucun caractère officiel ne lui sera reconnu.

N° 135. *Confidentielle.* — Je m'empresse de vous informer que le Gouvernement provisoire vient de désigner comme son agent diplomatique en Angleterre, en remplacement de M. de Jarnac, dont la démission est acceptée, M. Cottu, ancien attaché de l'Ambassade de France à Londres. Le caractère de cet agent sera purement officieux; ses relations avec le Cabinet anglais seront de la nature de celles de lord Normanby avec le Gouvernement provisoire. S'il se présentait muni de lettres de créance, ces lettres ne pourraient être admises. Aucune présentation à la Cour n'aura lieu, aucune invitation aux réceptions officielles.

Tel est le résumé d'une conversation rapide que j'ai eue avec lord Palmerston dès que j'ai appris la nomination de M. Cottu.

N° 108. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, 9 mars 1848.

Unanimité des journaux anglais à louer l'attitude de la Belgique.

N° 137. — Les journaux anglais sont unanimes dans les éloges qu'ils font de l'attitude prise par la Belgique en présence des graves événements dont l'Europe est le théâtre. Ne pouvant vous transmettre tous les articles qu'ils ont publiés depuis quinze jours sur ce sujet, je me bornerai à vous faire parvenir aujourd'hui celui qui a paru dans le *Morning Chronicle*. Il suffira pour vous donner une idée des dispositions de la presse anglaise à notre égard.

Annexe. — Extrait du *Morning Chronicle*.

N° 109. M. d'Hoffschmidt à M. van de Weyer. Bruxelles, le 9 mars 1848.

Il communique à M. van de Weyer les réflexions de M. Nothomb sur l'éventualité de la proclamation d'une république belge. Croit inopportune la déclaration suggérée par M. Nothomb, mais aimerait à voir mentionner les droits de la Belgique dans le protocole dont parle le ministre de Belgique à Berlin. Lord Palmerston ne pourrait-il donner connaissance au Parlement de l'engagement pris par M. de Lamartine?

N° 2470. *Particulière et confidentielle.* — Vous trouverez ci-jointe, en copie, une lettre que m'a adressée M. Nothomb, sous la date du 3 de ce mois (1).

M. Nothomb pose et examine une hypothèse que je ne veux point discuter, car elle ne se réalisera pas : celle de l'établissement d'une république en Belgique.

L'attitude prise par le Gouvernement et par le pays me dispense de prévoir cette calamité.

Je crois devoir, toutefois, vous communiquer confidentiellement les réflexions de notre ministre à la Cour de Prusse, parce que lui-même m'annonce qu'il en a entretenu *les personnages politiques les plus importants* à Berlin et que je dois supposer, dès lors, que M. de Canitz a pu en faire part à M. de Bunsen, de même que la légation britannique à lord Palmerston.

M. Nothomb, dans l'ordre d'idées où il se place, demande si lord Palmerston ne devrait pas déclarer en plein parlement que la république belge, c'est la destruction des traités de 1831 et de 1839, c'est l'anéantissement de l'indépendance belge, c'est, en un mot, la guerre. Il se demande, en outre, pour le cas où un protocole serait rédigé à Londres entre les quatre grandes Cours, s'il ne conviendrait pas que la Belgique y fût mention-

(1) Voir pièce n° 44.

née formellement avec la citation des traités de 1831 et de 1839, conclus avec le Roi des Belges.

Certes, une mention expresse dans ce document éventuel ne pourrait que raffermir notre droit, d'ailleurs incontestable, et que nous saurions invoquer, au besoin, par un appel aux Puissances garantes, s'il venait à être méconnu. Je pense donc que vous pourrez utilement suggérer cette idée à lord Palmerston ainsi qu'aux représentants des Cours du nord. Mais, quant à la déclaration en plein parlement, dont parle M. Nothomb, je n'hésite pas à dire qu'elle serait tout à fait inopportune. J'aimerais beaucoup mieux que Sa Seigneurie saisit une occasion de donner connaissance aux Chambres anglaises de l'engagement que renferme la lettre de M. de Lamartine au prince de Ligne, et dont j'ai eu l'honneur de vous transmettre le texte par ma dépêche, cotée comme en marge, du 7 de ce mois (1). Ce serait là, ce me semble, un acte plus convenable et plus efficace. Je vous autorise à agir dans ce sens, si vous n'y voyez aucun inconvénient.

N° 110. M. d'Hoffschmidt à M. van de Weyer, Bruxelles, le 10 mars 1848.

La question de l'exécution de la convention des forteresses doit être écartée. La politique de neutralité de la Belgique a été approuvée en Angleterre, en Prusse et en Autriche. Nécessité d'y persévérer.

A. N° 2470. — J'ai reçu la série des rapports que vous m'avez transmis sous la date du 8 de ce mois (2).

J'approuve entièrement la ligne de conduite que vous avez suivie et le langage que vous avez tenu, notamment en ce qui concerne la singulière proposition de M. de Brunnow, au sujet de nos forteresses. Je vous engage à

(1) Voir pièce n° 92.

(2) Voir pièces nos 97, 98, 99 et 100.

persévérer. Il nous est impossible de prêter les mains à la résurrection de cette question irritante. Ce serait, dans les circonstances actuelles, d'une imprudence bien coupable.

J'apprends avec grand plaisir que lord Palmerston approuve de tous points nos résolutions. Les nouvelles que je viens de recevoir de Vienne portent que le prince de Metternich a vivement applaudi à la position qu'a prise tout d'abord le Gouvernement du Roi. Son Altesse n'a pas hésité à la déclarer *ferme et habile*. L'adhésion du Cabinet de Berlin n'avait pas été moins explicite. La déclaration écrite que nous avons obtenue de M. de Lamartine n'aura pu que fortifier cette bonne impression.

C'est en se retranchant résolument dans le principe de la neutralité, acceptant pour alliés ceux qui le respecteront et pour adversaires ceux qui le méconnaîtraient, que la Belgique conjurera autant que cela est en son pouvoir les périls de la situation.

N° 111. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt, Paris, le 9 mars 1848.

Il n'a pu voir encore M. de Lamartine. On croit au Département des Affaires étrangères que des agents officieux chargés d'affaires seront seuls nommés pour le moment. La circulaire de M. de Lamartine au corps diplomatique français a été provoquée par une nécessité de position. Il ne semble pas qu'il faille s'en préoccuper.

Cabinet. — M. le baron de Bussy m'a apporté, et j'ai lu avec le plus vif intérêt, les dépêches de M. van de Weyer que vous avez bien voulu me communiquer.

J'ai reçu, en même temps, les deux offices que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, le 8 courant, n° 2470-A (1), ainsi que votre lettre confidentielle.

(1) Voir pièces nos 102, 103 et 104.

Je me suis rendu, ce matin, chez M. de Lamartine, pour remplir la recommandation qu'elle renfermait. M. le Ministre des Affaires étrangères venait d'être appelé à l'hôtel de ville pour comprimer une manifestation qui venait d'éclater, d'après ce que m'a dit M. Bastide, secrétaire général du Ministère, contre le Gouvernement provisoire. Il ignorait le motif de cette démonstration, qui ne laissait pas de l'inquiéter un peu.

Il l'attribuait au parti républicain exalté, qui a peine à attendre les résolutions de l'Assemblée nationale, et voudrait devancer la solution de questions qui doivent lui incomber aussitôt sa réunion.

Je dois donc attendre jusqu'à demain pour avoir une seconde entrevue avec M. de Lamartine. Il est, du reste, très difficile de le joindre, n'étant visible que de midi à 1 1/2 heure, lorsque dans cet intervalle il n'est pas appelé à l'hôtel de ville, siège du Gouvernement provisoire.

J'ai profité de l'occasion d'un remerciement à M. Bastide au sujet d'un service rendu à quelqu'un de ma connaissance, pour lui parler officieusement du caractère des agents qu'il serait question d'envoyer près les différents Gouvernements de l'Europe.

Il m'a répondu qu'il n'y avait rien d'arrêté encore à ce sujet; mais il lui paraît rationnel de n'avoir encore que des agents officieux *chargés des affaires*, en attendant la constitution d'un Gouvernement définitif. Personne ne sera nommé sans que j'en sois informé.

.

Je ne suis pas aussi préoccupé du paragraphe des traités de 1815, dans la circulaire de M. de Lamartine. C'est une nécessité de position, une sorte de satisfaction donnée à l'opinion publique en France, plus exaltée que jamais en ce moment.

Le Gouvernement provisoire, en se taisant sur ce point, eût été accusé de suivre la politique du Gouvernement déchu. Ce paragraphe, du reste, provoquera sans aucun doute des explications, et déterminera d'autant

plus les grandes Puissances à prendre des mesures de précaution.

N° 112. M. d'Hoffschmidt à M. Nothomb. Bruxelles, le 9 mars 1848.

Il serait inopportun et dangereux de faire discuter publiquement l'éventuelle non-reconnaissance d'une Belgique républicaine.

N° A. 2470. Particulière. — J'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu m'adresser, sous le n° 101, le 3 de ce mois (1).

La République est repoussée chez nous par le sentiment populaire. Pas un organe de la presse sérieuse ne conseille l'adoption de cette forme de gouvernement. Or, si les journaux discutaient la thèse de la non-reconnaissance par l'Europe d'une Belgique républicaine, une polémique s'engagerait, polémique qui aurait pour premier effet de faire croire, au dehors, à l'existence de craintes sérieuses, et, pour second résultat, de pousser les esprits sur une pente où le point d'arrêt est difficile à trouver. Toutes vos réflexions, dans l'hypothèse où vous vous placez, sont, du reste, parfaitement justes. Quant à la mention de la Belgique dans l'acte éventuel dont m'entretient le dernier *alinéa* de votre lettre elle peut être utile, et j'ai eu soin d'écrire dans ce sens à M. van de Weyer.

N° 113. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 10 mars 1848.

L'ambassadeur d'Autriche est chargé de demander à lord Palmerston si l'Angleterre restera éventuellement spectatrice de la violation des traités de 1815. Lord Palmerston répètera sa distinction entre les traités sanc-

(1) Voir pièce n° 44.

tionnés ou non par une garantie directe. Trouble qu'apportera cette réponse dans les relations austro-anglaises.

N° 139. *Très confidentielle.* — Le comte Dietrichstein est chargé par sa Cour de faire aujourd'hui même la communication la plus importante au Cabinet anglais.

L'Autriche, prévoyant que le Roi de Sardaigne, entraîné par son peuple, pourrait d'un jour à l'autre être forcé de prendre fait et cause pour la révolution en Lombardie, fait poser à lord Palmerston la question suivante : L'Angleterre restera-t-elle spectatrice impassible de cette violation à main armée des traités de 1815; ou bien, fidèle à ses anciennes alliances, prêterat-elle à l'Autriche ce concours et cet appui sur lesquels cette Puissance a compté, et qui ne lui ont point manqué toutes les fois que l'ordre européen a été menacé?

A l'heure même où je vous écris, le comte Dietrichstein est en conférence avec lord Palmerston.

Sa Seigneurie soumettra, dès demain, cette question au Cabinet. La réponse de l'Angleterre n'est point douteuse. Elle restera fidèle aux principes posés par lord Palmerston à l'occasion de la circulaire de M. de Lamartine et Sa Seigneurie reproduira la distinction qu'il a établie entre les traités sanctionnés ou non par une garantie directe (1). Le Cabinet ajoutera, sans doute, qu'il conseille à l'Autriche de faire en temps les concessions propres à prévenir le mouvement révolutionnaire en Lombardie; et que, de son côté, l'Angleterre usera de son influence sur le Roi de Sardaigne et lui recommandera de contenir, par la prudence unie à la fermeté, l'impatience immodérée des Piémontais.

Si cette réponse évasive, commandée d'ailleurs par les manifestations pacifiques du parlement et de la presse, est considérée par le prince de Metternich comme un encouragement indirect donné au mouvement révo-

(1) Voir pièce n° 88.

lutionnaire, je doute que l'Autriche permette à son ambassadeur de prolonger son séjour en Angleterre. Ce sera une grave complication de plus dans les relations déjà si embarrassées des grands Cabinets.

N° 114. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 10 mars 1848.

Le ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas et le corps diplomatique étranger à la Haye ont approuvé l'attitude de la Belgique vis-à-vis du Gouvernement provisoire.

N° 114. *Rapp. polit. 667. Confidentielle.* — En vous accusant la réception de votre dépêche du 7 de ce mois, A. 2470, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai rencontré chez M. le ministre des Affaires étrangères, et chez MM. les envoyés des grandes Puissances, la même reconnaissance des motifs fondés qu'avait le Gouvernement belge pour entrer en relations officieuses et amicales avec le Gouvernement provisoire de France.

M. le ministre de Prusse pense que la même détermination sera prise par le Gouvernement de S. M. le Roi de Prusse.

N° 115. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 10 mars 1848.

Rend compte de l'exécution de ses instructions au sujet des avances faites par la Hollande à la Belgique. Le général Nepveu a reçu une mission pour Berlin. Paroles conciliantes du prince Frédéric.

N° 115. *Rapp. polit. 668. Confidentielle.* — Par suite à ma lettre du 9, n° 112-666 (1), j'ai l'honneur de vous informer que j'ai cru remplir suffisamment les inten-

(1) Voir pièce n° 105.

tions qui vous avaient induit à m'adresser votre dépêche du 8, A. 2470 (2), confidentielle, en en portant le contenu verbalement à la connaissance de M. le ministre des Affaires étrangères.

Je profiterai, d'ailleurs, des occasions qui pourront se présenter, pour rappeler et développer les mêmes considérations.

M. le général-major Nepveu est destiné à remplir une mission extraordinaire près la Cour de Berlin.

Mgr le prince Frédéric des Pays-Bas a bien voulu me dire hier (dans un salon où Son Altesse est arrivée à l'improviste avec LL. AA. RR. M^{mes} les Princesses), que l'idée ou plutôt l'expression « du mur et du contrefort » lui était venue en même temps qu'au Roi son frère.

N^o 116. Le comte O'Sullivan de Grass à M. d'Hoffschmidt. Vienne, le 10 mars 1848.

L'Autriche a résolu de ne pas intervenir dans les événements de la France. Son ambassadeur restera à Paris. Vive agitation à Vienne.

J'ai l'honneur de vous transmettre le numéro ci-joint de la *Gazette de Vienne* contenant la déclaration du Gouvernement autrichien de n'intervenir en aucune manière dans les événements qui viennent d'avoir lieu en France. Une mesure qui aura également pour effet de rassurer les esprits est l'ordre transmis au comte Appony de rester à Paris, tout en accréditant un chargé d'affaires. Le Gouvernement autrichien imite en cela l'exemple de l'Angleterre.

Le bruit a couru que le Roi de Prusse et le comte Orloff étaient attendus à Vienne. Ces suppositions n'ont jusqu'à présent aucun fondement.

Une grande panique règne encore à la bourse; les esprits dans cette ville, et dans toutes les classes de la

(2) Voir pièce n^o 101.

société, sont vivement agités. J'ai lieu de croire que le Gouvernement aura égard à cette disposition de l'opinion et que des mesures qui ne se feront pas attendre seront de nature à la satisfaire.

J'ai revu le prince de Metternich et j'attends pour expédier M. Solvyns que Son Altesse, ainsi qu'Elle me l'a fait espérer, le charge de quelque communication officielle.

N° 117. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt. Paris, le 10 mars 1840.

Est allé porter les remerciements du Gouvernement belge à M. de Lamartine. Vive satisfaction de ce dernier, qui s'engage à ne permettre aucune attaque contre la Belgique. Il n'enverra provisoirement à Bruxelles qu'un chargé d'affaires sans lettres de créances pour le roi. Le prince a exposé à M. de Lamartine la nature et le but des mesures militaires prévues par le cabinet de Bruxelles. Désir de M. de Lamartine de publier à ce sujet une note officieuse et une autre annonçant cette seconde entrevue.

Cabinet. — Pour me conformer à votre lettre confidentielle du 8 courant (1), je me suis rendu aujourd'hui chez M. de Lamartine, dans le but de lui exprimer la satisfaction éprouvée par le Gouvernement du Roi pour la loyauté et la franchise de ses déclarations. M. de Lamartine m'ayant demandé si je pouvais lui donner communication officieuse de la lettre même, ne voulant pas inspirer de défiance, je crus devoir lui en donner lecture.

Après l'avoir écoutée avec la plus vive attention, il me dit : « Il est impossible d'agir avec plus de bienveillance et de loyauté que votre Gouvernement ne le fait vis-

(1) Voir pièce n° 102.

à-vis de nous. Je quitterais plutôt le pouvoir que de permettre, directement ou indirectement, la moindre tentative de désordre en Belgique par les partis exaltés. » Il me parla le premier de ce club dont vous entretient ma dépêche de ce jour, et m'assura qu'il avait employé tous les moyens nécessaires pour déjouer, dès qu'il en fût informé, ses agents propagandistes et perturbateurs travaillant isolément. Il protesta contre toute idée de participation de la part de M. Albert, membre du Gouvernement provisoire. Il m'a promis, enfin, d'user de l'influence de ce dernier comme homme du peuple pour faire renoncer ces agitateurs à leurs projets sur la Belgique.

Si les menées de ce club continuaient, je demanderai à M. de Lamartine de faire insérer une déclaration dans un journal, que le Gouvernement provisoire, loin de prêter la main à de pareils actes, les désavoue complètement. Je l'obtiendrai, je le pense, de M. le ministre des Affaires étrangères. Il est bon que ces meneurs sachent qu'ils ne seraient pas appuyés.

M. de Lamartine m'a dit qu'il ne serait envoyé d'agent diplomatique *officiel* que près des Cours qui en témoigneraient le désir, jusqu'à ce que la République fût définitivement constituée.

Je lui exprimai le vœu que celui destiné à aller à Bruxelles ne fût pas porteur de lettres de créance à remettre au Roi, afin d'établir une corrélation exacte entre les rapports officiels des deux pays, n'étant moi-même, en ce moment, que revêtu de ce caractère.

M. le ministre des Affaires étrangères comprit parfaitement cette position.

M. de la Fressange étant compris dans la mesure des destitutions, *il m'a dit qu'il se proposait d'envoyer à Bruxelles un agent chargé des affaires de la chancellerie.* Je pense que ce choix tombera sur M. Hetzel, ancien libraire. D'après les promesses de M. de Lamartine, l'agent envoyé à Bruxelles recevra des instructions antipropagandistes.

Dans le cours de notre entretien, qui dura plus d'une heure, j'abordai la question des mesures de précaution relatives aux forteresses et au rappel des miliciens permissionnaires dont m'entretient votre dépêche du 4 mars. Je dis à M. le ministre des Affaires étrangères que voyant certains journaux chercher à inspirer de la défiance sur le véritable motif de ces mesures, tendant, au milieu des circonstances actuelles, à nous prémunir contre toute agression, aussi bien du côté de la Hollande que du côté de la Prusse et de la France, je protestais contre toute maligne interprétation. « Nous voulons, ajoutai-je, rester indépendants et neutres avec notre forme de gouvernement, et nous nous défendrons contre toute attaque qui nous serait portée. Nous resterons neutres si on nous laisse tranquilles, et cette neutralité est une garantie pour la France elle-même. »

M. de Lamartine répondit qu'il ne voyait pas la moindre observation à faire à mes paroles et me demanda si je ne verrais pas d'inconvénient à ce que cette attitude de la Belgique, quant à ces mesures de précaution, fût expliquée dans un journal sous son véritable jour, sous sa véritable acception, afin que la presse parisienne cessât de s'en occuper. Je pensai que cela pouvait être avantageux pour faire cesser cette polémique.

Il m'a enfin exprimé le désir de faire insérer dans les journaux que nous avons eu cette seconde entrevue officielle. Je répondis que je croyais entrer dans les vues de mon Gouvernement en agissant avec la plus entière franchise et loyauté dans tout ce qui concernait le caractère officieux de nos rapports, pour le bien des relations amicales entre les deux pays.

N° 118. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt. Paris, le 10 mars 1848.

Attire l'attention du Gouvernement belge sur les menées d'un club démocratique belgo-français. Annonce le prochain départ pour Bruxelles d'une bande d'agitateurs.

Confidentielle. — Je crois devoir de nouveau appeler toute l'attention du Gouvernement du Roi sur les menées du club démocratique belge et français qui tient ses séances rue de Ménilmontant.

Ils sont environ 200 décidés à pénétrer en Belgique par des chemins de traverse; ils prétendent qu'ils recevront des armes à la frontière et feront éclater à la fois un mouvement républicain à Liège, à Gand et à Bruxelles dimanche prochain. Il y en a qui veulent le tenter sur Courtrai, où la garnison est très faible. Que l'autorité soit sur ses gardes, veille avec toute la vigilance la plus grande.

M. Spilthorn est le chef de ce club en remplacement de Becker, qui en a été éliminé. Ils prétendent qu'ils ont des cartes pour voyager par le chemin de fer et pouvoir revenir par la même voie si leurs tentatives échouent. Ils se vantent également de recevoir de l'argent de M. Albert, membre du Gouvernement provisoire.

Je compte signaler ce fait aujourd'hui même à M. de Lamartine et lui demander d'empêcher par tous les moyens possibles cette propagande occulte, si opposée aux loyales intentions qu'il m'a manifestées.

Ce 10 mars, à 4 heures. Je viens d'apprendre par un agent envoyé sur les lieux qu'une bande d'agitateurs, dont on porte le nombre de 300 à 400, doit partir *demain* par le chemin de fer. Ils se sont donné rendez-vous à Bruxelles, lundi matin. Ils doivent se séparer à la frontière et prendre des chemins différents.

N° 119. M. d'Hoffschmidt à M. Nothomb. Bruxelles, le 10 mars 1848.

Exposé l'opinion de lord Palmerston sur la question des forteresses belges. Approbation de la politique belge par les cabinets de Londres, de Berlin et de Vienne.

N° A. 2470. — M. van de Weyer m'écrit que lord Palmerston est tout à fait d'avis qu'il faut se garder de

réveiller aujourd'hui la question si irritante des fortresses. Sa Seigneurie approuve de tous points nos résolutions et la marche que nous avons suivie vis-à-vis de la France.

Les nouvelles que je viens de recevoir de Vienne portent que le prince de Metternich a vivement applaudi à la position qu'a prise, tout d'abord, le Gouvernement du Roi. Son Altesse n'a pas hésité à la déclarer *ferme et habile*. L'adhésion du Cabinet de Berlin n'avait pas été moins explicite. La déclaration écrite que nous avons obtenue de M. de Lamartine n'aura pu que fortifier cette bonne impression.

C'est en se retranchant résolument dans le principe de neutralité, acceptant pour alliés ceux qui le respecteront et pour adversaires ceux qui le méconnaîtraient, que la Belgique conjurera, autant qu'il est en son pouvoir, les périls de la situation (1).

N^o 120. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 10 mars 1848.

Attire l'attention du prince sur une adresse envoyée au Gouvernement provisoire par l'Association démocratique belge. Les idées républicaines ont peu d'adhérents en Belgique.

A. 2470. — Votre Altesse aura remarqué dans les colonnes du *National*, qui l'a publiée, en la faisant précéder de quelques réflexions approbatrices, une adresse présentée au Gouvernement provisoire de la République au nom de *l'Association démocratique belge*, et signée par MM. Jottrand, Mars, Lelewel, Mellinet, Bailleux, Spilthoorn, Maynz, Battaille, Pellerin et Labraux.

Le rédacteur de cette pièce emploie un langage singulièrement provocateur.

(1) Une lettre à peu près identique, mais où le premier paragraphe se trouvait supprimé, fut adressée le même jour au comte O'Sullivan de Grass à Vienne.

« La France a devancé de beaucoup le temps où nous comptions avoir à nous adresser à elle. Ce n'est, au reste, qu'une raison pour que toutes les nations hâtent désormais le pas pour vous suivre. Nous croyons pouvoir leur assurer avec certitude que celles qui touchent le plus près de la France seront les premières à la suivre dans la carrière où elle vient d'entrer. »

Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer que ce ne sont là que de vaines déclamations. Les idées républicaines ont fort peu d'adhérents dans notre pays. Ce qui en est une preuve bien évidente, c'est que des dix signataires qui figurent au bas de l'adresse, si pompeusement envoyée à Paris, on en compte quatre d'individus étrangers à la Belgique; les sieurs Mars, Lelewel, Mellinet et Mainz ne sont pas Belges.

Vous aurez, peut-être, occasion de faire dans vos conversations profit de ces renseignements.

N° 121. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 10 mars 1848.

Lui signale un mouvement qui se prépare en France contre la Belgique et la demande que les meneurs ont faite d'un train pour les conduire de Paris à la frontière belge. Le prie d'entretenir M. de Lamertine de la situation.

Cabinet. — Très confidentielle. — J'ai l'honneur de vous transmettre la lettre ci-jointe de M. l'administrateur de la Sûreté publique d'où il résulte que sous prétexte de ramener dans leur pays des ouvriers belges sans ouvrage, les organisateurs de la Légion belge ont adressé au Gouvernement provisoire une demande à l'effet d'obtenir gratis un convoi de Paris à la frontière belge.

Le Gouvernement a reçu de différents côtés l'annonce d'un mouvement qui se préparerait contre la tranquillité de notre pays, qui agirait principalement vers Menin et les Flandres.

En présence des assurances si positives qui vous ont été données par M. de Lamartine au nom du Gouvernement provisoire, ce mouvement s'exécute, nous n'en doutons pas, contre le gré du Gouvernement français et même à son insu.

Je vous prie de faire part des informations que nous avons reçues à M. de Lamartine et de le prier, non seulement de refuser à la bande dont il s'agit tous les moyens d'action contre la Belgique, mais de faire même donner des ordres pour que les autorités s'opposent au besoin à sa marche agressive vers la Belgique.

Annexe. — On m'assure que les organisateurs de la Légion belge, qu'on enrôle à Paris, rue Ménilmontant, 24, se sont adressés au Gouvernement provisoire à l'effet d'obtenir *gratis* un convoi spécial du chemin de fer sous prétexte de débarrasser Paris d'une troupe d'ouvriers sans ouvrage qui veulent regagner leurs foyers.

Ils pourraient ainsi arriver en masse à notre frontière et se trouver en force sur l'un ou l'autre point du territoire afin d'y proclamer la république.

C'est un convoi sur Lille qu'ils paraissent avoir sollicité. J'ignore si la requête a été accueillie.

L'administrateur,
HODY.

N° 122. M. Nothomb à M. d'Hoffschmidt. Berlin, le 11 mars 1848.

Arrivée à Berlin de M. de Sirecourt; intention de M. Nothomb de le recevoir. Impression faite à Paris par le départ de M. d'Arnim.

N° 116. — M. Sirecourt est arrivé à Berlin avec une lettre de M. Arago pour le baron Alexandre de Humboldt. Si l'on suppose à Paris que M. de Humboldt est ici un personnage politique influent, on est grandement

dans l'erreur; je ne pense pas qu'il ait été admis à parler politique au Roi autrement que pour lui raconter ses impressions de voyage, à Paris, par exemple.

M. Sirecourt doit être un ancien légitimiste, qui a épousé une Russe.

On s'attend à voir arriver d'un moment à l'autre le baron d'Arnim; je vois par les journaux français que l'impression *de ce rappel*, bien que qualifié de congé, est telle que je l'avais prévue : c'est un acte de premier mouvement, un peu encouragé, je dois en convenir, par une première conversation que lord Palmerston a eue avec M. de Bunsen.

Si M. Sirecourt se présente chez moi, je le recevrai; on sait, d'ailleurs, que je suis dans l'habitude de voir tous les Français de distinction qui passent par Berlin.

N° 123. M. Nothomb à M. d'Hoffschmidt, Berlin, le 11 mars 1848.

Demande copie de la déclaration de M. de Lamartine au prince de Ligne. Inopportunité de soulever la question des forteresses. Faute commise en 1815 par la construction de ces forteresses. Communication faite au cabinet et au corps diplomatique de Berlin des lettres de M. d'Hoffschmidt sur l'établissement de relations entre la Belgique et le Gouvernement provisoire.

N° 117. — Je m'empresse de vous accuser réception de vos lettres du 7 mars (1), à la première desquelles est annexé un rapport du prince de Ligne (2), à l'autre, un rapport de M. van de Weyer (3).

Je désire beaucoup avoir communication de la lettre écrite par M. de Lamartine au prince de Ligne, lettre

(1) L'une de ces lettres est reproduite au n° 92. L'autre n'était qu'une formule de transmission.

(2) Voir pièce n° 72.

(3) Voir pièce n° 77.

dont le *Moniteur* français fait mention dans son numéro du 6; je regarde cette lettre comme le complément du manifeste diplomatique et comme la justification la plus éclatante de la politique que vous avez suivie; c'est un véritable succès.

Il était impossible de faire une proposition plus inopportune que celle qu'a faite le baron de Brunnow; il est vrai de dire que tout le monde ici est frappé maintenant de la grande faute commise en 1815, lorsqu'on a décidé la construction d'une ligne de forteresse parallèle à la frontière de France, au lieu de se borner à fortifier les lignes de l'Escaut et de la Meuse; mieux vaudrait avoir renforcé Anvers, avoir construit une autre grande place sur l'Escaut pour couvrir Anvers et une grande place sur la Meuse pour couvrir Maestricht, mais c'est trop tard aujourd'hui.

Les dépêches que vous m'avez successivement adressées pour justifier l'établissement de notre part de relations avec le Gouvernement provisoire, ont été lues ou communiquées non seulement à M. le baron de Canitz, mais encore à la plupart des membres du Corps diplomatique; comme il n'y a pas de représentant de Belgique à Saint-Petersbourg, ni de Russie à Bruxelles, M. le baron de Meyendorff a fait faire des copies de toutes les pièces depuis votre dépêche du 3 jusqu'à celle du 7 arrivées hier soir; ces pièces sont ou seront transmises à sa Cour.

N° 124. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt. Paris, le 11 mars 1848.

Inexactitude du compte rendu publié dans le Journal des Débats sur la seconde entrevue du prince de Ligne avec M. de Lamartine. Nomination de M. Serrurier comme chargé d'affaires de France à Bruxelles. Ses instructions anti-propagandistes.

N° 9789. — J'ai lu avec un vif regret et un grand

étonnement dans le *Journal des Débats* de ce jour, qu'il a donné un caractère officiel et non officieux à mon entrevue d'hier avec M. de Lamartine.

Je vais faire rectifier le fait en rétablissant le caractère officieux dans le numéro de demain.

Au sujet des permissionnaires appelés sous les drapeaux, j'ai dit que nous avions à prendre des mesures contre toute *agression*, contre toute *atteinte* qui serait portée à notre *indépendance*, à notre *neutralité*, de quelque côté qu'elle vint, et non pas qu'il s'agissait de soutenir cette neutralité contre les Puissances.

Enfin, je n'ai pas parlé d'assurances formelles données au nom de mon Gouvernement de reconnaître la République dès qu'elle serait constituée. Dans le cours de la conversation, en m'entretenant avec M. de Lamartine du caractère des agents diplomatiques qui seraient envoyés près des différentes Cours, j'ai exprimé, selon vos instructions, le désir que celui destiné à aller à Bruxelles ne fût revêtu de lettres de créance que quand la reconnaissance de la République aurait été un fait accompli, comme me le mandait votre dépêche du 6 courant, n° 2474.

Lord Normanby s'est plaint à moi, il y a quelques jours, de l'inexactitude du compte rendu de sa première conférence avec M. de Lamartine, qu'il a fait rectifier dans les journaux anglais et non dans la presse française pour ne pas entamer de polémique avec celle-ci. Je compte lui parler de l'infidélité de celui d'hier.

Je m'en réfère d'ailleurs à ma dépêche précédente.

Si vous jugez à propos de me prescrire quelques instructions au sujet des observations que j'é mets ici, veuillez me les transmettre le plus tôt possible. Je pense qu'il ne faut pas attacher trop d'importance à un article erroné d'un journal, mais qu'il serait bon de faire insérer dans les journaux belges que cette conférence a été *officieuse* et non pas *officielle*.

P. S. — M. Serrurier, fils de l'ancien ministre de France à Bruxelles, vient de venir me trouver pour

m'annoncer qu'il est chargé de la part du Gouvernement français d'y entretenir les relations *officieuses* sur le même pied que moi. Il est muni des instructions les plus formelles pour écarter toute pensée de propagande. Je regarde ce choix comme un véritable triomphe de mes efforts après de M. de Lamartine, comme un acte de loyauté de sa part vis-à-vis de nous.

N° 125. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt. Paris, le 11 mars 1848.

M. de Lamartine repousse toute coopération du Gouvernement provisoire ou d'un de ses membres à des projets de désordre en Belgique. Démarches faites près de lui pour obtenir la promesse d'un concours de la France en cas d'insurrection. Son refus de coopérer à de telles tentatives et d'accepter éventuellement la réunion de la Belgique à la France. Le prince de Ligne fera rectifier les erreurs du Journal des Débats et de la Presse.

N° 164. — Aussitôt après la réception de votre lettre très confidentielle d'hier 10, je me suis rendu au Ministère des Affaires étrangères et j'ai l'honneur de vous donner communication de mon entretien avec M. de Lamartine.

Son Excellence n'avait aucune connaissance de la demande qui aurait été adressée au Gouvernement provisoire par les organisateurs de la Légion belge, à l'effet d'obtenir *gratis* un convoi de Paris à la frontière belge. Elle doute même que pareille requête eût été transmise à aucun de ses collègues. Mais le fait fut-il vrai, M. de Lamartine n'a pas hésité à me déclarer que cette demande serait repoussée en termes très formels.

Quant à la participation que le Gouvernement provisoire ou l'un de ses membres pourrait, d'après l'affirmation intéressée des meneurs, prendre part à un mouvement insurrectionnel que l'on tenterait contre la tranquillité de notre pays, M. de Lamartine la repousse

en son nom et au nom de ses collègues avec indignation; elle serait contraire aux déclarations si loyales qu'il m'a faites et qu'il a exprimées dans son manifeste; elle serait même contraire aux intérêts bien entendus de la France, qui a besoin que la Belgique reste calme et conserve la forme de gouvernement qu'elle s'est librement donnée à elle-même.

M. de Lamartine allait se rendre au Gouvernement provisoire et il m'a promis d'entretenir ses collègues de la communication que je venais de lui faire et d'aviser avec eux au moyen d'arrêter ou de suspendre du moins le départ des perturbateurs qui méditent de porter chez nous le désordre.

Il m'a fait ensuite connaître *confidentiellement* que certains émissaires, venus de Belgique, s'étaient présentés à lui pour savoir si le Gouvernement français, dans le cas où un soulèvement éclaterait en Belgique et que par suite la république y serait proclamée, serait disposée à favoriser ce mouvement et à prêter appui à la nouvelle république.

Il n'avait pas hésité à leur déclarer que toute participation directe ou indirecte du Gouvernement français à de telles tentatives leur serait refusée. Il a même ajouté que, dans le cas où la Belgique demanderait sa réunion à la France, il n'hésiterait pas, quant à lui, à repousser cette proposition et qu'il était certain que le plus grand nombre de ses collègues la rejetteraient avec lui, convaincus qu'ils sont tous que la Belgique neutre, libre, indépendante, monarchique, est plus utile à la France, lui présente plus de garantie et de gage de repos que si elle se constituait en République où était réunie à son territoire.

J'ai appelé ensuite l'attention de M. de Lamartine sur une note insérée aujourd'hui dans plusieurs journaux de Paris et où il est question d'une conférence officielle (1). Il a reconnu l'impropriété de cette expression et il n'a

(1) Voir pièce n° 124.

pu l'attribuer qu'à une erreur typographique. Je vais, d'accord en cela avec lui, faire rectifier dans les *Débats* et la *Presse* cette erreur à laquelle il ne faudrait pas cependant paraître attacher trop d'importance.

N° 126. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt, Paris, le 11 mars 1848 (soir).

Dispositions bienveillantes de la Bavière à l'égard du Gouvernement provisoire. Les inexactitudes du Journal des Débats. Tendances françaises à transformer les relations diplomatiques officieuses en relations officielles. Attaques du National contre la Belgique.

Confidentielle. — Le Roi de Bavière, aussitôt la nouvelle des événements de Paris, a fait appeler M. de Bourgoing. Mais il n'a pas reconnu immédiatement la République française. Sa Majesté a chargé M. de Wenzland, qui gère ici les affaires en l'absence du prince de Wallerstein, d'entrer en *relations officieuses* avec M. de Lamartine, en lui donnant pour instructions de déclarer qu'Elle reconnaîtrait la République dès qu'elle serait légalement constituée par l'Assemblée nationale.

Le *Journal des Débats* a promis de rectifier le véritable caractère de ma seconde entrevue avec M. le ministre des Affaires étrangères. J'ai craint d'irriter un Gouvernement naturellement ombrageux et susceptible en entrant dans le détail de l'entretien même et en corrigeant les inexactitudes échappées ou préméditées que renferme cette espèce de compte rendu.

Du reste, il est aussi *peu correct* à l'égard de la visite de M. le ministre de Danemark et de celle de M. l'ambassadeur de Sardaigne qui ont précédé et suivi la mienne et se trouvent relatées dans le même journal. Nous avons tous à lutter contre la tendance, soit du Gouvernement, soit des journaux, à donner à nos entretiens et à nos relations avec M. de Lamartine le caractère officiel.

C'est pour l'ordre des choses nouveaux une sauvegarde à l'extérieur et un point d'appui et de défense à l'intérieur.

Mon avis est donc de ne pas entamer de polémique à ce sujet, et si vous aviez des explications à donner aux membres du Corps diplomatique sur cet article, je pense que les réflexions que j'ai émises dans ma dépêche de ce matin les faciliteront. Je ne pense pas qu'il y ait eu du reste un grand inconvénient à ce qui s'y trouve con-signé : ces détails, même erronés, auront contrebalancé, par leurs dispositions bienveillantes, un article très perfide du *National* sur la Belgique sous la date de ce jour même et qui semble vouloir inspirer de la défiance contre notre attitude.

N° 127. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 11 mars 1848.

Lord Palmerston refuse de déclarer à l'Autriche ce que l'Angleterre ferait dans le cas hypothétique où le Piémont, au mépris des traités de Vienne, envahirait la Lombardie.

N° 145. *Confidentielle.* — Je m'empresse de vous rendre compte de l'entretien qu'a eu hier le comte Dietrichstein avec lord Palmerston. L'ambassadeur d'Autriche, avant de poser la question dont je vous ai parlé, a déclaré à Sa Seigneurie que le Cabinet de Vienne savait de *science certaine* que les mêmes hommes qui avaient fait triompher la révolution en Suisse et à Paris conspiraient avec les populations italiennes pour refouler les Autrichiens hors de l'Italie et pour placer le Roi Charles-Albert à la tête de toute la partie supérieure de la Péninsule. C'était la *certitude* qu'avait acquise à cet égard le prince de Metternich, qui lui commandait impérieusement la démarche qu'il faisait aujourd'hui auprès de l'Angleterre. Lord Palmerston, à ce qu'il paraît, répondit d'abord d'une manière évasive, puis il tint à peu près le langage que j'avais prévu hier; enfin, il ajouta

qu'il avait reçu tout récemment les nouvelles les plus rassurantes de Turin....

Cette réponse n'ayant pas satisfait M. le comte Dietrichstein, il pressa vivement lord Palmerston, et demanda catégoriquement ce que ferait l'Angleterre dans le cas où le Roi Charles-Albert, maîtrisé par le double mouvement de la Lombardie et de ses propres populations, se verrait forcé de se placer à la tête du parti révolutionnaire et envahisseur. Lord Palmerston répondit que l'Angleterre ne prenait jamais à l'avance des résolutions pour des cas hypothétiques, attendu que l'événement que l'on redoutait pourrait être précédé ou accompagné de circonstances qui modifieraient l'opinion que le Cabinet s'en pourrait former. Là se termina l'entretien.

N° 128. M. d'Hoffschmidt à M. Nothomb, Bruxelles, le 11 mars 1848.

Approuve les déclarations faites sur la politique belge par M. Nothomb au baron de Canitz.

A. N° 2470. — J'ai lu avec le plus vif intérêt votre rapport n° 102 (1) du 4 mars, que m'a remis M. le baron de Bussy. Je me félicite de la parfaite conformité de vues qui existe entre nous, et qui a existé dès le premier jour. J'y trouve une preuve nouvelle de la sagesse et de l'opportunité des déterminations du Gouvernement du Roi. J'applaudis sans réserve au langage si plein de sens et de vues élevées que vous avez tenu à M. le ministre des Affaires étrangères.

Je n'ai pas besoin de vous dire que tous vos rapports politiques passent sous les yeux du Roi.

(1) Voir pièce n° 56.

N° 129. M. d'Hoffschmidt aux principales légations de Belgique. Bruxelles, le 11 mars 1848.

Appelle l'attention sur les déclarations du ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas à la Seconde Chambre des Etats généraux.

A. N° 2470. — J'appelle votre attention sur la séance de la seconde chambre des Etats généraux à La Haye, du 7 de ce mois, séance reproduite dans le *Moniteur belge* de ce matin (1). Les déclarations de M. le ministre des Affaires étrangères contribueront à maintenir le calme dans les esprits en éloignant toute crainte d'arrière-pensée de la part des Pays-Bas.

N° 130. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 12 mars 1848.

Le général Nepveu, chargé par le roi des Pays-Bas d'une mission à Berlin, est animé actuellement de dispositions bienveillantes pour la Belgique. Il y a lieu de croire à la sincérité du roi Guillaume II.

(1) A cette séance, le ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas avait dit que la prudence commandait que des mesures de précaution fussent prises contre tout événement possible, malgré les déclarations rassurantes de M. de Lamartine. « En concertant ces mesures, avait-il ajouté, il faut faire remarquer cette heureuse circonstance que la meilleure intelligence et l'accord le plus parfait règnent entre le gouvernement des Pays-Bas et celui de la Belgique. L'envoyé du Roi à Bruxelles a été chargé de donner l'assurance au gouvernement belge que l'on nourrit ici l'espoir que la neutralité de la Belgique, si nécessaire dans l'état actuel des choses, pourra être maintenue; que les Pays-Bas attachent la plus grande importance au maintien et à la conservation des traités existants, et qu'ils n'ont d'autre désir et d'autre vue que la conservation de l'indépendance de la Belgique et la consolidation des rapports aujourd'hui existants entre les deux royaumes. Le gouvernement belge attache le plus haut prix à cette déclaration; on en a reçu ici la preuve certaine. » (*Moniteur belge* du 11 mars 1848, p. 637.)

N^o 120. *Rapp. polit. 671. — Confidentielle.* — Le général-major Nepveu, qui doit être chargé d'une mission extraordinaire à Berlin, est regardé comme le général d'action par excellence du Royaume des Pays-Bas; et l'on ne trouvait pas, avant d'avoir connaissance de cette destination, que les mesures militaires dont M. de Bentinck vous avait communiqué le projet et qui ont été depuis exposées dans les Etats généraux, réclamassent son concours. La même opinion doit exister à l'égard du prince Bernard de Saxe-Weimar. Cependant, on conçoit que le Gouvernement tiende à avoir sous la main un officier général capable et en possession de la confiance des officiers et de l'armée.

Le général Nepveu avait conservé la réputation d'un des ardents et passionnés adversaires de la Belgique : un de ses amis, homme bien traité à la Cour et surtout, m'avait prévenu de suite que maintenant ce général était, comme tout le monde, très satisfait des bonnes relations que les circonstances avaient enfin amenées entre les deux pays. Même alors, avant la publication du manifeste du *Journal de la Haye*, ou avant qu'il en eût eu connaissance, le général et son ami avaient également exprimé le regret du défaut de publicité de cette bonne entente. Le motif de ces regrets est assez bon à connaître: c'est que cette publicité devait arrêter toutes manifestations orangistes à Gand, qui, dans de telles circonstances, auraient été un grand embarras pour les deux Gouvernements.

Quoi qu'il en soit, tout fait présumer que c'est là, pour le moment, de l'histoire passée. Tout ce qu'on entend témoigne de la sincérité du Roi Guillaume II dans ses sentiments actuels.

N^o 131. M. d'Hoffschmidt au corps diplomatique belge à l'étranger. Bruxelles, le 12 mars 1848.

M. de Lamartine reste dans des dispositions amicales envers la Belgique. Transmission de trois rapports au prince de Ligne.

A. N° 2470. — M. de Lamartine montre toujours les dispositions les plus amicales à l'égard de la Belgique. Vous pouvez en juger par les trois rapports de M. le prince de Ligne du 10 et du 11 de ce mois que j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint en copie. Un fait que M. le ministre des Affaires étrangères vient de poser et qui témoigne d'une manière évidente de son bon vouloir, c'est qu'il a désigné M. Sérurier, fils de l'ancien ministre de France à Bruxelles, pour entretenir des relations officieuses sur le même pied que M. le prince de Ligne et qu'il l'a muni des instructions les plus formelles et les plus propres à écarter toute idée de propagande.

Je regarde le choix de M. Sérurier fils comme excellent pour nous.

Annexes. — Un rapport du prince de Ligne du 10 mars et deux autres du 11 mars (voir pièces n°s 117, 124 et 125).

N° 132. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 12 mars 1848.

Les inexactitudes du Journal des Débats seront relevées dans la presse belge. Inutilité de provoquer un débat à ce sujet dans la presse française.

A. N° 2470. — J'ai reçu vos rapports politiques du 10 et du 11 mars (1) que j'ai eu l'honneur de placer immédiatement sous les yeux du Roi. Je viens, en outre, d'en faire connaître le contenu à nos légations les plus importantes (2).

J'ai lu ces rapports avec le plus vif intérêt et je me félicite du langage et de la conduite que vous avez tenus; ils répondent de tous points à la pensée du Gouvernement. Je crois, comme vous, qu'il ne faut pas atta-

(1) Voir pièces n°s 117, 124 et 125.

(2) Voir pièce n° 131.

cher trop d'importance aux inexactitudes d'un journal et que les rectifications ne doivent pas être trop en évidence. Aussi, je me suis borné à prier *l'Indépendance* de compléter par quelques explications la note publiée à Paris. *L'Indépendance* se réserve de relever, en passant, dans un article de fond, le mot *officiel* improprement employé par M. de Lamartine. Tout ceci se fera de manière à ne pas provoquer de polémique irritante, ce qu'il faut éviter avec soin dans un moment où tant d'organes de la presse parisienne nous montrent peu de bienveillance.

Ainsi que Votre Altesse, je regarde le choix de M. Sérurier fils comme des plus heureux pour nous. Je m'en réjouis et je vous en remercie.

N° 133. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 13 mars 1848.

Transmet copie de la lettre de M. de Lamartine accréditant M. Sérurier comme chargé d'affaires de France à Bruxelles.

A. N° 2470. — J'ai reçu, aujourd'hui, en audience particulière, M. Sérurier, qui m'a été présenté par M. de Beauvoir. Vous trouverez ci-joint copie de la lettre de M. de Lamartine qu'il m'a remise.

M. Sérurier a tenu le langage le plus amical et protesté des excellentes dispositions du Gouvernement provisoire envers la Belgique.

Annexe :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Monsieur,

Le Gouvernement provisoire de la République française, jaloux de ne laisser aucune interruption dans les rapports de bonne harmonie qui subsistent entre la Belgique et la France, m'a donné l'ordre d'accréditer sur-le-champ auprès de Votre Excellence une personne

chargée provisoirement de la gestion des affaires de la République. Je m'empresse, en conséquence, de prévenir Votre Excellence que le Gouvernement a fait choix, à cet effet, de M. Georges Sérurier, secrétaire de la Légation de France près de la Confédération argentine. Ses qualités personnelles et son zèle pour le service de l'Etat me persuadent qu'il ne négligera rien pour se concilier l'estime et la confiance de Votre Excellence et pour mériter par toute sa conduite l'approbation du Gouvernement. Je prie Votre Excellence de vouloir bien l'accueillir favorablement toutes les fois que les affaires relatives à ses fonctions pourront l'appeler auprès d'Elle et j'aime à me persuader que vous vous plairez à lui fournir toutes les facilités qui seront en votre pouvoir pour l'exécution des ordres que je serai dans le cas de lui transmettre au nom du Gouvernement provisoire de la République.

Je saisis avec empressement cette occasion de vous exprimer les sentiments de la très haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,
de Votre Excellence,
le très humble et très obéissant serviteur,

LAMARTINE.

A Paris, le 11 mars 1848.

A Son Excellence M. d'Hoffschmidt, ministre des Affaires étrangères de S. M. le Roi des Belges, à Bruxelles.

N° 134. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 13 mars 1848.

Rend compte de sa première entrevue avec M. Serrurier. Celui-ci lui a répété dans quelles dispositions amicales M. de Lamartine se trouvait envers la Belgique. De son côté, il a manifesté le désir de la Belgique de vivre en bons termes avec la France républicaine, mais aussi

sa volonté de maintenir une neutralité capable de se faire respecter. Il a exposé au chargé d'affaires de France la nature des mesures militaires décidées à Bruxelles.

Confidentielle. — J'ai reçu aujourd'hui la visite de M. Georges Sérurier, qui m'a remis la lettre de M. de Lamartine, qui le charge provisoirement de la gestion des affaires de la Légation de France.

J'ai été fort satisfait de mon entretien avec M. Sérurier et des bonnes dispositions qu'il m'a exprimées au nom du Gouvernement provisoire. Il m'a répété, en effet, ce que M. de Lamartine vous avait déjà dit, que le Gouvernement de la République veut sincèrement le maintien de l'indépendance et de la neutralité de la Belgique; qu'il est opposé à toute espèce de propagande révolutionnaire et qu'il blâme énergiquement toute tentative qui pourrait être faite dans ce but en Belgique; qu'en un mot, le Gouvernement provisoire désire avoir avec nous les relations les plus amicales.

J'ai répondu que nous ne pouvions que nous féliciter des déclarations si explicites qu'il voulait bien me faire au nom du Gouvernement provisoire; que nous n'avions qu'à nous applaudir des rapports que vous aviez déjà eus avec M. le ministre des Affaires étrangères, ainsi que de la loyauté, de la franchise et de la sincérité des explications qu'il vous avait données; que nous ne demandions pas mieux que de vivre en bons voisins avec la France républicaine, comme nous l'avions fait avec la France sous la forme de la monarchie constitutionnelle; que nous voulions conserver notre indépendance, notre neutralité et nos institutions qui sont tellement libérales qu'elles ne nous laissent rien à désirer; que du moment où la France respectait notre indépendance et notre neutralité, elle pouvait compter sur notre bon voisinage, sur notre bonne amitié; que nous n'entendions nullement nous mêler ni des affaires intérieures des autres pays, ni des dissensions qui pourraient éclater entre les grandes Puissances européennes; que

nous voulions rester *neutres* dans toute l'étendue de l'expression, mais que nous voulions en même temps que cette neutralité soit forte, c'est-à-dire que nous soyons à même de faire respecter notre territoire s'il était menacé; que, du reste, les armements que nous avons faits ne consistaient qu'en de simples mesures de précautions; que notre armée avait été, dans un but d'économie, réduite à sa plus simple expression; qu'il était tout naturel qu'en présence des grands événements qui viennent de se passer en France, nous l'ayons rétablie sur l'ancien pied; que les armements des places fortes ne tendaient pas à se précautionner plus du côté de la France que du côté du nord, puisque Liège, Anvers et Ostende avaient aussi reçu quelques armements.

M. Sérurier m'a dit qu'il transmettrait ces explications à M. de Lamartine; il m'a dit aussi que ce dernier s'était beaucoup loué de ses rapports avec Votre Altesse.

N° 135. M. d'Hoffschmidt au corps diplomatique belge. Bruxelles, le 13 mars 1848.

La presse française devient malveillante pour la Belgique. Importance d'user de circonspection pour ne provoquer aucun motif de susceptibilité et de défiance.

A. N° 2470. — Vous aurez eu sans doute l'occasion de remarquer que le langage du *National*, du *Courrier français* et d'autres organes de la presse républicaine devient assez peu bienveillant pour la monarchie belge.

D'un autre côté, il est probable qu'au moment où M. de Lamartine se dispose à envoyer des agents à Londres et à Bruxelles pour entretenir des relations officieuses avec le Gouvernement, des émissaires français sont dirigés sur d'autres points pour rapporter à Paris ce qui se passe et ce qui se dit à l'étranger.

Il importe que le Gouvernement du Roi, dans sa conduite et ses agents diplomatiques dans leur langage, usent d'une prudente circonspection pour ne pas ajouter aux susceptibilités et aux défiances qui déjà se font

jour dans les régions où, en définitive, il faut bien le reconnaître, réside aujourd'hui la principale force du pouvoir en France.

P. S. — M. Sérurier, agent du Gouvernement provisoire, vient d'arriver à Bruxelles. Il m'a été présenté aujourd'hui par M. de Beauvoir, ancien attaché à l'ambassade de France, chargé, depuis quinze jours, de la gestion provisoire des affaires de cette ambassade.

Voici les termes de la lettre de M. de Lamartine que m'a remise M. Sérurier : ... (1).

N° 136. M. d'Hoffschmidt au baron Willmar. Bruxelles, le 13 mars 1848.

La situation de l'industrie en Belgique pourrait provoquer certains esprits à désirer un rapprochement avec la France. L'intérêt qu'a la Hollande au maintien de l'indépendance belge ne pourrait-il l'amener à nous faire des réductions douanières pour les produits cotonniers?

Indicateur B, n° 1605. — N° d'ordre 88. — Les événements qui se passent en France créent une situation nouvelle et des rapports nouveaux pour tous les Etats étrangers. La Belgique, particulièrement, a des devoirs à remplir et envers elle-même et, jusqu'à un certain point, envers les autres pays. Placée dans la position la plus difficile, elle a fait, et au delà, tout ce que l'on pouvait attendre d'elle. C'est une justice que l'on est unanime à lui rendre, nous pouvons le dire sans aucune sorte d'ostension, et parmi les suffrages que lui a valus sa conduite ferme et modérée, nous avons compté avec un plaisir particulier ceux du Cabinet de La Haye.

Le Gouvernement du Roi, je n'ai pas besoin de le dire, est bien résolu à demeurer dans la voie qu'il s'est tracée. Mais on ne doit pas se dissimuler que, dans des circonstances données, il pourrait avoir à lutter

(1) Voir ces termes à la pièce n° 133.

contre des difficultés qui n'auraient pas besoin de l'agression du dehors pour prendre naissance. L'esprit public, ainsi que plus d'une fois je vous en ai fait la remarque, est excellent en Belgique. Le maintien de la nationalité belge est dans tous les vœux et il serait, au besoin, l'objet de tous les efforts. Mais il n'est pas moins vrai que parmi nos grands intérêts matériels, plusieurs trouveraient leur profit, je ne dis pas seulement dans la réunion de la Belgique à la France, mais même dans un rapprochement intime des deux pays pour ce qui concerne leurs relations commerciales. Aucune voix, il est vrai, depuis les derniers changements survenus en France, ne s'est élevée chez nous pour proposer un semblable arrangement. Mais, pour empêcher des manifestations de cette nature de se produire et pour prévenir les complications qui ne manqueraient pas d'en résulter pour le Gouvernement du Roi et pour la politique générale, ne serait-il pas prudent de leur enlever, dans la mesure de ce qui est praticable, les prétextes sur lesquels elles pourraient s'appuyer. A ce point de vue, il doit paraître désirable que nos principales industries ne soient pas amenées, par l'état de leurs opérations, à comparer leur situation à ce qu'elle pourrait être dans d'autres conditions politiques et à tourner vers la France des espérances qui ne pourraient se réaliser qu'au prix de l'indépendance de la Belgique et au détriment de la paix de l'Europe. Pour parer à de telles éventualités, il semble que le Gouvernement belge est en droit de compter sur l'aide des Gouvernements qui sont liés avec lui par une communauté d'intérêts. Je ne vais pas jusqu'à prétendre, toutefois, que ce concours doive être sans limites, ni qu'il doive se prolonger au delà des circonstances qui le rendraient opportun. Ces idées peuvent-elles recevoir leur application en ce qui touche le Gouvernement néerlandais? Je n'hésite pas à le penser. L'intérêt qu'a la Hollande de voir l'indépendance de la Belgique demeurer intacte, n'a pas besoin d'être établi. La question se réduit donc à savoir s'il

est au pouvoir du Cabinet de La Haye de prendre des dispositions qui, sans occasionner chez lui aucun dommage, procureraient quelque avantage à l'une ou l'autre branche de notre industrie. Or, le doute, à cet égard, n'est pas possible. Je ne veux citer ici qu'une seule mesure qui n'entraînerait aucun inconvénient sérieux dans les Pays-Bas et qui, sans avoir une fort grande portée pour l'industrie belge, produirait néanmoins un très bon effet moral en Belgique. Il s'agirait d'accorder à nos cotonnades une faveur quelque peu sensible. Vous vous rappelez que, dans les négociations qui ont précédé la conclusion du traité du 29 juillet 1846, la question des cotons s'est présentée à plusieurs reprises et sous des faces diverses. Le premier désir du Gouvernement du Roi avait été d'ouvrir aux produits de notre industrie cotonnière le marché des colonies néerlandaises. Une proposition fut faite dans ce sens, mais elle ne fut point agréée par le Cabinet de La Haye. On se rabattit alors sur une réduction du droit d'entrée dans les Pays-Bas mêmes et on demanda que le droit fût abaissé de 6 à 3 p. c. Sur ce point encore, on rencontra de la résistance et le traité finit par fixer le droit de 4 p. c. de la valeur. Eh bien, ne pourrait-on reprendre aujourd'hui l'une ou l'autre des combinaisons qui ont été discutées en 1846 ? Quant à des avantages pour nos cotons à l'entrée des colonies néerlandaises, je ne sais si nous aurions quelque chance d'en obtenir. Si je suis bien informé, le Cabinet de Londres aurait adressé, il n'y a pas longtemps, des représentations au Gouvernement néerlandais au sujet des facilités accordées à l'exportation des produits de Java sous pavillon belge. L'Angleterre croit trouver dans ses traités le droit de protester contre les avantages qui nous ont été accordés et même le droit d'en réclamer le partage.

Que cette prétention soit fondée ou non, on comprend qu'elle doit rendre le Cabinet de La Haye très réservé sur le chapitre des concessions relatives au commerce des colonies néerlandaises. Il ne faudrait pas, cependant,

vous abstenir de faire une tentative dans le but d'obtenir une faveur de ce genre, si vous aviez quelque espoir de réussir. Mais les mêmes raisons ne sauraient arrêter le Gouvernement néerlandais quant à l'entrée de nos tissus de coton dans les Pays-Bas et je ne vois rien qui puisse l'empêcher de nous accorder ce que déjà nous lui avons demandé en 1846, c'est-à-dire l'établissement d'un droit de 3 p. c. sur nos cotons. La réduction ne serait que d'un pour cent. De plus, elle pourrait n'être accordée que pour un temps limité, sauf à être prorogée, si les circonstances venaient à le rendre utile. Il est permis de croire que, dans ces termes, la mesure que nous sollicitons ne causerait aucun tort dans les Pays-Bas et qu'elle serait appréciée par le Gouvernement britannique sous son véritable aspect. Vous retrouverez, du reste, dans vos souvenirs, les raisons sur lesquelles le Gouvernement du Roi s'est basé, en 1846, pour démontrer la convenance de fixer à 3 p. c. le droit sur nos cotons. J'ajouterai seulement que l'industrie cotonnière n'est pas plus florissante en Belgique qu'ailleurs; qu'elle occupe une nombreuse population ouvrière; que celle-ci est agglomérée dans quelques localités dont Gand est le centre. Toutefois, vous ne ferez usage de ces dernières considérations que si vous jugez pouvoir le faire sans aucun risque.

Si la proposition de fixer à 3 p. c. le droit sur nos tissus de coton à l'entrée des Pays-Bas rencontrait d'insurmontables obstacles, vous pourriez demander une réduction sur le droit qui frappe les *fils* de coton *tors* ou *teints* , qui sont demeurés en dehors des stipulations du traité du 29 juillet 1846. Le droit actuel est de 6 fr. par 100 kilos. Il devrait être abaissé au moins de moitié, pour que la concession eût quelque intérêt. Du reste, il ne faudrait parler des fils de coton tors ou teints qu'après avoir acquis l'entière certitude que nous n'avons rien à espérer pour les tissus de coton. Vous saisissez la première occasion favorable pour attirer l'attention du Cabinet de La Haye sur le sujet dont je viens de

vous entretenir. Je sens tout ce qu'une telle démarche peut avoir de délicat et je ne m'exagère point ses chances de réussite. Cependant, elle me paraît parfaitement justifiable dans son principe et elle aurait, si elle était couronnée de succès, des effets assez importants pour que nous ne devions pas hésiter à l'entreprendre. Je ne puis rien vous prescrire quant à la forme. Toutefois, il conviendrait de ne pas traiter l'affaire par écrit. S'il y aurait certains avantages pour nous à obtenir ce que nous désirons, il pourrait y avoir des inconvénients à faire, pour parvenir à notre but, des déclarations dans lesquelles on verrait peut-être plus tard des engagements. Quoi qu'il en soit, je me fie pleinement à votre sagacité éprouvée et je vous prie de me tenir au courant des résultats auxquels vous arriverez (1).

N° 137. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 14 mars 1848.

Suggère de faire donner par les grandes puissances au Gouvernement provisoire un avertissement au sujet des manœuvres tramées en France contre la Belgique. Satisfaction manifestée à Berlin au sujet de la politique belge.

N° 129. *Rapp. polit. 675.* — En vous accusant la réception, avec de vifs remerciements, de votre dépêche du 12 de ce mois, n° 2470, et de ses trois annexes, je prends la liberté de vous soumettre l'opinion où je suis qu'il serait peut-être utile que les envoyés des grandes Puissances qui ont établi des relations officielles avec le Gouvernement provisoire exprimassent à M. de Lamartine les alarmes que leur causent les projets de propagande armée en Belgique qui paraissent être si ostensiblement organisés à Paris. Présentées avec les ménages-

(1) Cette affaire donna lieu à l'envoi aux Pays-Bas d'une mission spéciale. A La Haye, on ne consentit pas à nous accorder les concessions que nous réclamions.

ments convenables, il me semble que ces observations pourraient produire quelque effet.

M. le ministre de Prusse est venu me dire hier que les dépêches de Berlin lui permettaient de m'annoncer qu'on avait vu avec une vive satisfaction tout l'ensemble des mesures prises par le Gouvernement belge. Ainsi tombent les objections qui vous ont été présentées contre les relations officieuses ouvertes entre la Belgique et le Gouvernement provisoire de la France, au moins en ce qui concerne le cabinet de Berlin.

N^o 138. M. d'Hoffschmidt à M. Nothomb. Bruxelles, le 14 mars 1848.

Il explique pourquoi il n'a pas relevé le mot « adhésion » contenu dans la lettre de M. de Lamartine au prince de Ligne.

A. n^o 2470. — Je vous remercie des félicitations que vous voulez bien m'adresser sur l'issue de nos pourparlers avec M. de Lamartine. Votre suffrage est pour moi d'un grand prix.

Vous me dites que vous désirez beaucoup avoir communication de la lettre écrite au prince de Ligne par M. de Lamartine. Le *post-scriptum* de ma dépêche du 7 la reproduit presque tout entière. Toutefois, je m'empresse de vous en donner ci-joint le texte.

En me transmettant cette pièce, M. le prince de Ligne s'exprimait ainsi : « N'avez-vous pas, Monsieur le Ministre, quelques observations à faire au sujet du mot *adhésion*, qui se trouve joint à celui d'amitié? La dépêche dont j'ai remis copie à M. de Lamartine n'en faisait pas mention; et n'ayant pas prononcé ce mot dans le cours de notre entretien, si vous y ajoutez un sens trop étendu, je vous prie de vouloir bien me le faire connaître, afin de ne pas laisser la moindre ambiguïté sur la situation de nos rapports, les intentions du Gouvernement du Roi ayant été développées par moi d'une façon

très explicite sur la question de ces mêmes rapports officieux réglés entre le Cabinet de Bruxelles et le Gouvernement provisoire. »

Je n'ai pas cru utile de relever l'expression rappelée par M. le prince de Ligne, parce que c'eût été en forcer le sens et lui donner, de gaieté de cœur, une importance qu'elle ne comporte pas. La lettre de M. de Lamartine doit nécessairement être mise en regard de la lettre à laquelle elle sert, en quelque sorte, de réponse. D'ailleurs, comme le disait lord Palmerston, à propos des efforts qui pourraient être faits à Paris pour assimiler la présence de deux ambassadeurs étrangers à une reconnaissance officielle : « Laissons dire, ne nous engageons point dans une guerre de mots. »

.

N° 139. M. Nothomb à M. d'Hoffschmidt. Berlin, le 14 mars 1848.

Impression faite à Saint-Pétersbourg par la révolution de février.

.

N° 118. — Les premières nouvelles de l'impression faite à Saint-Pétersbourg par la révolution du 24 février sont arrivées hier soir à Berlin; l'Empereur a montré le plus grand calme; il a déclaré qu'il était libre à la France de régler ses affaires à l'intérieur, mais qu'il se joindrait à ses alliés pour repousser toute infraction aux traités; il a fait appeler le chargé d'affaires par intérim de France et il lui a annoncé, dans des termes du reste presque affectueux, qu'il ne devait plus se considérer à Saint-Pétersbourg que comme simple particulier (ce chargé d'affaires est M. Mercier, récemment secrétaire de Légation à Berlin). Un million de roubles argent a été immédiatement mis à la disposition du Ministre de la Guerre, somme qui me paraît un peu exagérée dans l'état connu des finances de l'Empire.

.

N° 140. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt. Paris, le 14 mars 1848.

Bonne impression générale produite par l'attitude de la Belgique.

Très confidentielle. — Cabinet. — L'attitude du pays, le courage et la sagesse du Roi, l'unanimité qui règne entre les pouvoirs de l'Etat sont justement appréciés par les étrangers. Les membres du Corps diplomatique, les Français eux-mêmes bien pensants m'adressent journellement des félicitations. La Belgique est, en ce moment, la clef de la voûte de la paix du monde, sa tranquillité, le temps d'arrêt imposé aux idées anarchiques.

N° 141. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 15 mars 1848.

Lord Palmerston a déclaré qu'il n'existait pas de traité offensif et défensif entre l'Angleterre et la Prusse.

N° 159. — On est revenu hier, à la séance de la Chambre des communes, sur la question du traité offensif et défensif qui existerait entre la Prusse et la Grande-Bretagne.

Sur une interpellation faite à ce sujet par M. Hinsley, lord Palmerston a répondu que ce bruit était dénué de tout fondement, que ce qui avait pu y donner lieu, c'est que le Gouvernement prussien est résolu à suivre la même ligne de conduite que l'Angleterre, dans les circonstances actuelles, c'est-à-dire, à n'intervenir en aucune façon dans les affaires intérieures de la France, et à s'abstenir de dire ou de faire quoi que ce soit qui puisse indiquer la moindre idée hostile.

N° 142. Le comte de Briey à M. d'Hoffschmidt, Francfort-sur-le-Mein, le 15 mars 1848.

Resserrement de l'alliance entre la Prusse et l'Angleterre.

N° d'ordre 43. — On commençait à se calmer ici lorsque plusieurs faits extérieurs sont venus charger l'horizon de nouveaux nuages.

La Prusse a resserré plus étroitement son alliance avec l'Angleterre pour l'éventualité de la guerre.

.

N° 142bis. M. d'Hoffschmidt au baron Willmar, Bruxelles, le 15 mars 1848.

Insiste sur la nécessité d'obtenir du Gouvernement néerlandais une réduction des droits sur les cotons. M. J. de Jaegher, ministre de Belgique à Madrid, sera envoyé à la Haye à ce sujet.

Il y a quelques jours à peine que je faisais ressortir les conditions d'intérêt politique qui doivent engager le Gouvernement néerlandais à ne point refuser aux produits de l'industrie belge, dans les circonstances actuelles, l'aide qu'il est en son pouvoir de leur accorder. Je vous ai fait entrevoir les inconvénients, les dangers même qu'entraînerait inévitablement, et pour lui, et pour nous, une interruption de travail en Belgique.

Les difficultés marchent plus vite encore que je ne l'avais indiqué, Monsieur le Baron, la question politique proprement dite n'est pas éclaircie, et la question financière et industrielle devient d'instant en instant plus pressante et je dirai même plus menaçante. Le péril de la situation est de ce côté.

Les circonstances devenant plus graves, j'ai cru que les démarches que je vous ai prescrit de faire auprès du Cabinet de La Haye, en faveur de nos cotons, devaient aussi prendre un nouveau caractère. Ce qui semblait

d'abord pouvoir être demandé et obtenu par une voie de conciliation et d'accommodements, il est devenu nécessaire de l'emporter, en quelque sorte, d'assaut.

Les vues du Gouvernement sur cette affaire, qui devient une question de fait, seraient assez difficilement exposées par écrit, de même que ses incidents et ses résultats ne semblent pouvoir entrer dans une correspondance officielle. Il en résulterait tout au moins des retards qu'il importe de prévenir.

De plus, comme le succès est loin d'être certain, il doit vous paraître désirable, Monsieur le Baron, que les conséquences d'un échec ne pèsent pas sur vous.

Ces diverses considérations ont engagé le Gouvernement du Roi à charger M. de Jaegher, ministre-résident de Belgique en Espagne, non de remplir une mission à La Haye, mais d'y faire un court voyage pour proposer au Gouvernement néerlandais une combinaison qui satisferait tous les intérêts. Cette combinaison étant d'une nature en quelque sorte technique, j'ai cru qu'il convenait, pour ne pas perdre un temps qui devient sans cesse plus précieux, que M. de Jaegher la portât lui-même à La Haye et qu'il l'exposât au Gouvernement néerlandais, de concert avec vous. Vous voudrez bien faire tout ce qui dépendra de vous, Monsieur le Baron, pour assurer le succès de votre commune démarche. Vous donnerez à M. de Jaegher tous les éclaircissements qui pourront servir à le guider.

Si le concours de M. de Jaegher a paru pouvoir être utilisé, Monsieur le Baron, c'est uniquement parce qu'il s'agit d'une affaire spéciale et technique qui ne souffre pas de retard ni les lenteurs de la correspondance.

C'est ce seul motif qui a engagé le Roi à vous l'envoyer comme un utile auxiliaire.

N° 143. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 16 mars 1848.

Il entretient de bonnes relations avec les secrétaires de

la légation de France. Incertitude sur le caractère de l'agent diplomatique français qui sera accrédité à La Haye.

N° 132. *Rapp. polit. 677.* — En vous accusant la réception de votre dépêche confidentielle du 13 de ce mois, A. 2470, j'ai l'honneur de vous informer que les articles peu bienveillants de certains journaux de Paris et la connaissance de la situation du pays m'ont toujours fait reconnaître la nécessité d'une grande réserve, et que je n'ai pas cessé d'entretenir les meilleures relations avec les secrétaires de la légation de France que le Gouvernement provisoire a maintenue dans ses fonctions.

Il n'est, d'ailleurs, pas venu à ma connaissance que des émissaires, sans caractère officiel et patent, soient arrivés à La Haye. S'il arrive de tels agents, je tâcherai d'en être informé.

On dit qu'un agent du caractère de Ministre plénipotentiaire est désigné pour venir établir ici, en quelque sorte d'autorité, les relations officieuses que le Gouvernement des Pays-Bas n'aurait pas encore fait reprendre à Paris. D'après ce qui a été dit des intentions de M. de Lamartine, cela doit paraître douteux.

Je n'ai jamais cessé de développer le texte de la nécessité de soutenir le Gouvernement provisoire, tel que je l'ai trouvé exposé dans vos dépêches.

N° 144. *Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 16 mars 1848.*

Pour la première fois il a été invité à dîner chez le prince d'Orange.

N° 134. *Rapp. polit. 679. — Confidentielle.* — Par suite à mon rapport du 6 de ce mois, n° 107-661, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai été hier invité à dîner chez LL. AA. RR, le prince et la princesse d'Orange. Comme c'était la première fois que pareil honneur m'advenait, je crois devoir le signaler. C'est un effet de la nature

nouvelle des relations entre la Cour des Pays-Bas et le Gouvernement belge.

N° 145. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 16 mars 1848.

Opposition en Angleterre à une alliance avec la Prusse et à toute politique belliqueuse. Communication de lord Palmerston à M. de Lamartine sur l'inviolabilité des traités. Proposition de la Prusse d'établir à Londres une conférence des puissances décidées à faire respecter cette inviolabilité et d'adopter vis-à-vis de la France un langage commun à toutes. Refus de l'Angleterre de formuler un accord de fait dans un acte écrit et son désir d'éviter toute apparence de provocation vis-à-vis de la France. Raisons de situation intérieure qui justifient la politique anglaise.

Confidentielle, n° 160. — Je vous ai rendu compte des interpellations qui ont été faites à lord Palmerston sur l'existence prétendue d'un traité d'alliance offensive et défensive entre la Prusse et la Grande-Bretagne. La réponse de lord Palmerston a satisfait la Chambre. Cependant, l'auteur de l'interpellation était sans doute parvenu à se procurer quelques vagues informations sur les intentions du Cabinet de Berlin à cet égard; et la question a été ainsi posée publiquement afin d'empêcher le Gouvernement anglais, s'il en était tenté, d'entrer dans cette voie. Il importe que le Gouvernement du Roi ait une connaissance détaillée des démarches qui ont été faites à ce sujet, depuis quelques jours, auprès de lord Palmerston et des autres membres du conseil.

Lord Palmerston, dans une dépêche adressée le 8 ou le 9 à lord Normanby, et destinée à être communiquée à M. de Lamartine, a rappelé au souvenir du Gouvernement républicain les principes immuables qui président aux relations internationales, et qui maintiennent en Europe l'inviolabilité des traités sur lesquels l'ordre

social est basé. Si je suis bien informé, Sa Seigneurie a cité même textuellement un passage du protocole de la conférence de Londres en date du 19 février 1831, protocole où les plénipotentiaires des cinq grandes Puissances s'adressant à la Belgique, déclaraient que « les événements qui font naître en Europe un Etat nouveau ne lui donnent pas plus le droit d'altérer le système général dans lequel il entre que les changements survenus dans la condition d'un Etat ancien ne l'autorisent à se croire délié de ses engagements antérieurs ».

Cette dépêche, qui résume en quelques mots la pensée du Cabinet de Berlin, fournit à M. de Bunsen l'occasion de reproduire la proposition d'établir à Londres une conférence composée des représentants des Puissances qui se reconnaissent le droit et, par conséquent, le devoir de veiller au maintien de la paix, et de faire respecter les traités. Le ministre de Prusse fit donc une nouvelle démarche dans ce sens et suggéra l'idée de constater dans un document officiel *l'entente commune* des grandes Puissances sur l'inviolabilité du droit public européen, dans le cas où l'établissement permanent d'une conférence paraîtrait inadmissible au Cabinet anglais. M. de Bunsen annonça à lord Palmerston que cette proposition était formellement contenue dans les dernières instructions reçues de Berlin et portant la date du 9. Le Cabinet prussien se félicite d'abord de l'accord qui existe entre la Prusse et la Grande-Bretagne sur la position commune des Puissances vis-à-vis de la France, c'est-à-dire, point d'agression, point d'intervention dans ses affaires intérieures, mais maintien des traités et du *statu quo* territorial tel qu'il est établi. Cependant, le Cabinet de Berlin ajoute que, depuis, le manifeste du Gouvernement provisoire doit faire ouvrir les yeux aux Puissances et leur impose de plus sévères obligations; que, si ce document contient les protestations les plus pacifiques, on y trouve aussi une déclaration de guerre contre toutes les monarchies et un appel à l'alliance des peuples contre leurs Gouvernements,

sous prétexte de les aider à reconquérir leur nationalité; qu'en conséquence, il importe d'établir à Londres un *centre d'entente* entre les Puissances menacées, ayant pour base les traités existants; que ces traités, quels que soient les changements de l'organisation intérieure des peuples, ne perdent point leur puissance; que si la France a ses droits particuliers, l'Europe aussi a son droit que l'ordre social lui a donné, tous principes énoncés dans le même protocole invoqué par lord Palmerston; que l'Europe ne peut reconnaître à la République française le droit d'établir une autre théorie, et de considérer les traités comme n'existant plus qu'à titre de faits susceptibles de modifications; que cette théorie, véritable révolution introduite dans le droit public, constituerait la France en arbitre des destinées de toutes les nations; que si la prudence exige que l'on évite, en ce moment, toute provocation, toute démonstration alarmante, et que l'on se borne à l'unique devoir de se tenir prêt à repousser vigoureusement toute agression, l'intérêt de l'avenir exige aussi que l'attitude des Puissances soit telle qu'elle impose en France au parti de la guerre; que *l'entente* proposée a donc pour but, non de provoquer la guerre, mais de l'empêcher, attendu que les hommes les plus belliqueux reculeront à l'idée d'une lutte contre l'Europe unie, et que leur seule chance de succès est de pouvoir combattre isolément une Puissance après l'autre; qu'en conséquence, il est de la plus haute importance, dans l'intérêt du maintien de la paix, que toute apparence de désunion disparaisse entre les Puissances, et qu'elles tiennent, de concert, à la France un même langage, modéré, mais ferme, etc., etc.

A toutes ces considérations présentées par M. de Bunsen à lord Palmerston et à ses collègues, le Cabinet anglais répond qu'il suffit d'avoir posé le principe général qui sert de base à la politique européenne, sans formuler dans un acte l'accord qui règne à cet égard entre toutes les Puissances; que la rédaction d'un pareil acte, inutile au point de vue pratique, aurait cet inconvénient

qu'il pourrait être considéré en France comme un commencement de coalition des Puissances; qu'il ne faut pas oublier que le manifeste de M. de Lamartine est évidemment le résultat d'un compromis entre les partisans de la paix et ceux de la guerre; que les intentions pacifiques y sont dominantes, et que l'on ferait perdre à M. de Lamartine le terrain qu'il a conquis sur ses adversaires, si l'on donnait à ceux-ci le prétexte d'une provocation apparente.

Ces raisons, puisées dans la situation intérieure de la France, ne sont ni les seules, ni les plus puissantes, qui déterminent le Cabinet anglais à ne point sortir de sa première attitude. Il faut bien le reconnaître, tous les membres du parlement, qui appartiennent à la classe moyenne, ou qui représentent les intérêts industriels et commerciaux, se sont fortement prononcés contre toute mesure qui pourrait entraîner l'Angleterre dans une guerre continentale. La paix, ils la veulent à tout prix, et ils croient mettre ainsi leur commerce et leur industrie à l'abri de tout danger. Dans la première explosion de cet égoïsme insulaire, la Chambre des communes, et je puis dire tout le public anglais, effrayé du renouvellement d'un système de *subsidies*, et de l'augmentation de la dette publique, n'a eu qu'une pensée, c'est d'isoler complètement l'Angleterre, de la dégager des liens qui l'enlacent dans une politique ruineuse, et d'abandonner le continent européen à ses propres forces, comme si l'Angleterre, en perdant sa prépondérance politique, ou en y renonçant par crainte ou par calcul, ne mettait point en danger son avenir commercial, au nom duquel ces hommes à vues étroites faisaient entendre leur voix! En présence d'une opinion publique si fortement prononcée, le cabinet agit sagement en ne renouvelant point des alliances qui alarmeraient tous les esprits et en se bornant à poser des principes généraux devant l'application desquels il ne reculera point lorsque l'intérêt de l'équilibre européen lui imposera l'obligation d'agir. Il laisse ainsi à l'opinion le temps de se remettre de sa frayeur

et de se former plus tard des idées plus justes sur les devoirs de l'Angleterre comme Puissance politique et commerçante. Cette marche prudente, commandée au ministère par l'attitude de la Chambre, est également approuvée par Sir Robert Peel. « Il faut, a dit cet homme d'Etat, que les Puissances continentales aient foi en nous, et qu'elles ne poussent point à poser des actes qui n'ajouteraient rien à la force obligatoire qu'ont à nos yeux les engagements européens que nous avons contractés, et qui pourraient, en ce moment, irriter des esprits ou bornés ou aveuglés par des calculs mal entendus, ou disposés à méconnaître les principes de haute politique dont aucun homme d'Etat ne se départira. C'est à ces hommes à faire comprendre à la nation, le cas échéant, que défendre l'indépendance des nations contre les envahissements de la France, c'est, en réalité, défendre un intérêt anglais. »

N° 146. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 16 mars 1848.

Il reconnaît la nécessité d'user de circonspection vis-à-vis de la France.

N° 161. — J'ai l'honneur de vous accuser la réception de votre dépêche confidentielle en date du 13, A, n° 2470 (1).

Je pense comme vous qu'en présence des événements qui se passent en France et des dispositions peu bienveillantes dont certains partis sont animés à notre égard, la conduite du Gouvernement du Roi et le langage de ses agents diplomatiques doivent être marqués au coin de la plus grande modération et d'une prudente circonspection. Aussi est-ce la règle que je me suis imposée et dont je ne me suis pas un seul moment départi. Il peut, cependant, se présenter telles circonstances où il ne soit

(1) Voir pièce n° 135.

pas possible d'approuver tels actes qui sont frappés d'un blâme général. Je n'exprime, du reste, mon opinion à cet égard qu'avec toute la réserve que me prescrivent les intérêts du pays.

N° 147. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 16 mars 1848.

Il a communiqué à lord Palmerston les rapports du prince de Ligne des 10 et 11 mars.

N° 162. — J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre dépêche en date du 12 de ce mois, A, n° 2470, ainsi que des trois dépêches, en copie, de M. le prince de Ligne qui y étaient jointes (1).

J'ai lu ces pièces avec un vif intérêt, et je me suis empressé de les communiquer à lord Palmerston, qui s'en est montré fort satisfait. Sa Seigneurie espère que M. de Lamartine ne se départira pas des principes de modération qu'il proclame et que la ligne tracée par lui sera suivie sans déviation.

N° 148. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 16 mars 1848.

Il signale les fausses nouvelles répandues par des journaux britanniques sur la situation intérieure de la Belgique.

N° 163. — J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un article extrait du *London Telegraph*, en date d'hier, et dans lequel, sous le titre de *Insurrection à Gand*, on rend compte d'une émeute qui aurait eu lieu en cette ville.

C'est la troisième fois que l'on annonce ici un commencement de révolution en Belgique, et le *London Telegraph*, en particulier, a déjà plus d'une fois inséré des

(1) Voir pièce n° 131,

articles où perce une intention peu bienveillante pour notre pays et qui tendent à exciter le doute et l'inquiétude.

J'ai eu soin de faire remarquer à quelques rédacteurs de journaux ce que ces fausses nouvelles ont de dangereux dans les circonstances actuelles et quelles conséquences fâcheuses il en peut résulter.

Tandis que les désordres qui ont eu lieu à Londres, à Dublin et à Edimbourg sont présentés comme la suite d'émeutes sans importance, le moindre mouvement en Belgique, ou un rassemblement populaire dans les rues de Bruxelles, de Gand ou d'Anvers, sont annoncés par quelques journaux sous le titre d'*Insurrection* ou de *Révolte*, écrits en gros caractères, dans le but d'attirer l'attention publique et de faire vendre le journal. Les personnes timides ou mal disposées en concluent que la Belgique est à la veille d'une révolution et veut imiter le mouvement républicain de France.

Il serait utile que le public anglais fût désabusé sur tous ces vains bruits, et connût bien le véritable état des choses.

Si, dans l'un ou l'autre des grands journaux de Bruxelles, on faisait insérer un article qui contredise ces fausses nouvelles et rassurât ceux auxquels elles inspirent des craintes, je pourrais le faire répéter dans un ou deux des journaux de Londres et ainsi parer au mauvais effet que doit produire l'annonce répétée de ces prétendues insurrections.

Je verrai dès aujourd'hui le principal rédacteur du *Times* et j'aurai soin de lui en parler dans ce sens.

N° 149. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 16 mars 1848.

Il juge inopportun de demander à lord Palmerston une déclaration publique contre l'établissement éventuel d'une république en Belgique, inopportune aussi la communication officielle au parlement des engagements pris par

M. de Lamartine. En cas de violation de notre neutralité les puissances garantes viendront spontanément à notre aide.

N° 164. *Confidentielle.* — J'ai lu avec attention la dépêche de M. Nothomb. Je partage complètement l'opinion que vous exprimez relativement à la déclaration que lord Palmerston devrait, selon notre Ministre à Berlin, faire en plein parlement. Une semblable déclaration serait, non seulement inopportune, mais fort dangereuse, dans un moment où le parlement s'est fait donner les assurances les plus positives que l'Angleterre n'interviendrait dans les affaires intérieures d'aucun pays, et qu'elle laisserait à toutes les nations le droit de se choisir telle forme de gouvernement qu'elles jugent le plus conforme à leurs intérêts.

Je sais qu'il a été établi que le souverain de la Belgique doit nécessairement répondre aux principes d'existence du pays lui-même et satisfaire par sa position à la sûreté des Etats voisins; je sais que l'établissement d'une république en Belgique n'offrirait aucune des garanties voulues par l'Europe; je sais que cette garantie, c'est dans la royauté que l'Europe la trouve; mais la royauté, qui est la sauvegarde de notre indépendance, doit trouver, et trouve, en effet, sa force au dedans et non au dehors.

Pour moi, je n'ai jamais, dans mes entretiens avec les Ministres anglais ou étrangers, voulu admettre que la monarchie fût en danger en Belgique. J'ai dans son existence une foi robuste que je cherche à faire partager, et je me garderai bien de faire soulever une question à laquelle la peur ou des intérêts mal entendus pourraient faire donner une solution irréfléchie, dont on se repentirait plus tard. Jamais, d'ailleurs, un homme d'Etat anglais ne prend une décision sur des cas hypothétiques; et les craintes que nous pourrions exprimer sur la durée de notre établissement monarchique nous feraient plus de mal que toutes les assurances et les déclarations des Cabinets à cet égard ne nous feraient de bien.

Une communication officielle, faite par lord Palmerston au parlement, de l'engagement contenu dans la lettre de M. de Lamartine aurait aussi de graves inconvénients. Cet engagement a, d'ailleurs, acquis toute la publicité nécessaire par l'insertion qui en a été faite dans tous les journaux. Quoi qu'il en soit, je communiquerai votre dépêche à lord Palmerston, mais je pourrais à l'avance vous formuler sa réponse.

Vous savez, à l'heure qu'il est, à quoi vous en tenir sur le projet de protocole dont parle M. Nothomb. Cette idée, suggérée par M. de Brunnow, n'a été accueillie par personne. Notre droit est incontesté et incontestable. S'il était menacé, les Puissances garantes de notre indépendance n'attendraient pas qu'un appel leur fût fait : porter atteinte à la neutralité de la Belgique, c'est attaquer l'Europe sur le point le plus essentiel.

N° 150. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 16 mars 1848.

Le prince de Metternich se plaint de la politique de lord Palmerston et manifeste sa volonté de maintenir le respect dû aux traités. Il se refuse aussi à faire aucune concession aux exigences italiennes. Prochaine arrivée du tsar à Vienne, craintes de la Prusse au sujet de sa politique.

N° 165. — Un Anglais de distinction, arrivé aujourd'hui de Vienne, a eu une longue entrevue avec le prince de Metternich. Dans cet entretien, le chancelier a parlé de la politique de lord Palmerston avec un redoublement d'aigreur, l'accusant d'être le principal auteur de la situation périlleuse où se trouve l'Europe. « Au milieu des dangers qui menacent tous les Etats, a-t-il ajouté, l'Autriche connaît son devoir et saura le remplir. Elle restera spectatrice de la tourmente révolutionnaire de Paris; elle n'a nul projet d'agression; mais si la France, méconnaissant la force obligatoire des traités existants,

portait atteinte à l'état de possession territoriale garanti par ces actes, l'Autriche repousserait cette attaque par tous les moyens en son pouvoir. »

Après cette déclaration, l'entretien s'est porté sur la situation intérieure des pays qui sont le plus menacés de mouvements révolutionnaires, et les paroles du prince de Metternich ont laissé au voyageur en question l'impression que le Cabinet autrichien n'entend point se départir de son système de résistance, et qu'il ne fera aucune des concessions réclamées en Italie et ailleurs, dût la monarchie périr dans la lutte.

J'ajouterai que cette conversation a eu lieu en présence de l'ambassadeur d'Angleterre, lord Ponsonby, et que le prince de Metternich, loin de trahir des symptômes de fatigue et de dégoût des affaires, s'est étudié à déployer toute la vivacité de son esprit et toutes les ressources de la conversation, comme s'il s'était douté que ces preuves de force et de vie seraient immédiatement portées à la connaissance de lord Palmerston.

L'empereur de Russie, dont la mort est de nouveau annoncée dans plusieurs journaux allemands, est attendu à Vienne pour le 22 de ce mois. La Prusse craint l'influence du Czar sur la politique jusqu'à présent expectante du Cabinet de Vienne.

N° 151. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 16 mars 1848.

Signale l'utilité qu'il y aurait à obtenir de M. de Lamartine une déclaration désavouant les menées révolutionnaires poursuivies en France contre la Belgique.

A. N° 2470. — Dans votre rapport du 10 mars qui me rend compte de votre seconde entrevue avec M. de Lamartine, je lis ce qui suit: « Si les menées du club démocratique belge et français continuaient, je demanderais à M. de Lamartine de faire insérer une déclaration dans un journal que le Gouvernement provisoire, loin de prêter la

main à de pareils actes, les désavoue complètement. Je l'obtiendrai, je le pense, de M. le ministre des Affaires étrangères. »

La Belgique garde l'attitude qu'elle a prise dès le principe. L'esprit des populations, comme celui de l'armée, est excellent. Toutefois, l'on peut remarquer, çà et là, quelque trace d'une émotion produite en partie par les excitations venues du dehors.

Ces symptômes ne sont pas alarmants, sans doute. Toutefois, le devoir du Gouvernement est de ne rien négliger pour écarter tout ce qui peut y donner lieu. A ce point de vue, la déclaration dont vous parlez serait très utile et je désirerais qu'elle pût être publiée; mais, d'un autre côté, je craindrais qu'en la réclamant de M. de Lamartine, on ne s'exposât à lasser un peu sa bonne volonté, et qu'en l'obtenant on ne lui créât à lui-même des hostilités dans des rangs où il a trouvé sympathie et appui. Or, dans les circonstances actuelles, tous les amis de l'ordre doivent désirer qu'il reste au pouvoir et qu'il s'y fortifie. C'est là un intérêt essentiel et qu'on ne doit pas perdre de vue.

Dans cette situation, je crois devoir me borner à vous rendre attentif à ce qui se passe. Vous pourrez, en causant avec M. de Lamartine, pressentir ses dispositions et, selon qu'elles vous paraîtront s'y prêter ou non provoquer ou ne pas provoquer la déclaration dont il s'agit. C'est une question très délicate et toute d'opportunité que je sou mets à votre tact et à votre prudence.

Des journaux ont parlé d'un congrès de Souverains allemands. Vous trouverez ci-joint, en copie, un rapport que m'adresse M. Nothomb à ce sujet. Vous pourriez peut-être en donner lecture à M. de Lamartine. Ce serait un procédé dont il nous saurait, sans doute, quelque gré. Ce rapport exprime une opinion qui ne peut lui déplaire.

.

N° 152. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 17 mars 1848.

De tous les ministres plénipotentiaires présents à La Haye, seul le représentant de la Belgique n'a pas été appelé au palais pour recevoir une communication du Roi. Inopportunité de faire une représentation au sujet de cette omission peut-être non intentionnelle.

N° 141. Rapp. polit. 681. — *Confidentielle.* — S. M. le Roi des Pays-Bas a fait appeler auprès de lui, hier, à 2 heures, MM. les ministres d'Angleterre, d'Autriche, de Prusse et de Russie, afin de les mettre en état d'informer leurs collègues, les autres agents des Puissances étrangères et leurs Gouvernements, des motifs et de la nature réelle des événements de ces derniers jours (1).

Vous aurez remarqué que, sur les cinq ministres plénipotentiaires qui se trouvent à La Haye, S. M. en a fait à l'improviste appeler quatre et que le cinquième, qui est le ministre de Belgique, a été laissé de côté.

Il y a d'autant moins lieu à faire, au sujet de cette omission, qui a quelque chose d'un peu blessant, une remontrance quelconque, qu'il faudrait adresser directement cette remontrance au Roi, dans son palais, à La Haye, puisque l'acte qui la motiverait, est le fait direct et sans intermédiaire de Sa Majesté. J'en ai fait faire la remarque à quelques-uns de mes collègues, qui ont trouvé que cet oubli était à déplorer, mais que, certainement, dans les circonstances actuelles, il n'avait pas été commis avec une intention blessante.

On m'a fait observer aussi que le Roi pouvait avoir craint de compromettre la Belgique vis-à-vis de la France en appelant le Ministre de Belgique à une Conférence des Ministres des Puissances supposées en état d'observation et de défiance contre la France. Cela n'au-

(1) Il s'agissait de la revision de la constitution néerlandaise.

rait pas été judicieux, puisqu'il s'agissait d'expliquer des faits de libéralisme, mais cela peut avoir quelque exactitude.

N° 153. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 17 mars 1848.

Le comte de Lurde est nommé ministre plénipotentiaire de France à La Haye.

N° 142. *Rapp. polit.* 682. — Le fait que dans mon rapport d'hier n° 132-677 (1), j'ai représenté comme peu vraisemblable, s'est réalisé dans la journée même. M. le comte de Lurde est arrivé à La Haye, pour y résider, en qualité de Ministre plénipotentiaire, dans les mêmes conditions que celles où M. Sérurier se trouve à Bruxelles comme chargé d'affaires.

Je ne connais encore aucun autre détail.

Les journaux français n'ont pas encore annoncé, de la part du général Fagel, une démarche analogue à celles de lord Normanby, du prince de Ligne, etc.

N° 154. Le comte de Briey à M. d'Hoffschmidt. Francfort-sur-le-Mein, le 17 mars 1848.

Deux corps d'armée prussiens sont mobilisés et dirigés du côté de la France.

N° d'ordre 35. — Des personnes en mesure et en position d'être bien informées m'ont assuré hier que les VII^e et VIII^e corps prussiens étaient seuls mobilisés jusqu'à présent. Ils se porteront par Trèves sur la frontière du côté de la France, le général de Thile, gouverneur militaire à Coblençe, en prendra le commandement. Au grand complet, ils présenteront un effectif de 60,000 hommes. Le général Radowitz est parti pour Vienne, afin de faire part de ces mesures. Il n'est chargé, m'assurent les mêmes personnes, d'aucune autre mission,

(1) Voir pièce n° 143.

N° 155. M. Nothomb à M. d'Hoffschmidt. Berlin, le 17 mars 1848.

Il n'est pas étonné du langage hostile à la Belgique à une partie de la presse française; des articles imprudents des journaux belges y ont donné lieu. Un secrétaire de la légation de France a été accrédité à Berlin comme chargé d'affaires.

N° 121. — J'ai reçu votre lettre du 13 mars, direction politique, affaires confidentielles, A., n° 2470, par laquelle vous appelez mon attention sur la *prudente circonspection* dont nous avons plus que jamais besoin, tout en défendant nos droits, tout en maintenant nos alliances et tout en prenant nos précautions; les articles du *National* et du *Courrier français* ne m'ont pas étonné; les journaux belges ont trop affecté de parler de nos armements et je me suis permis d'en exprimer mes regrets dans ma lettre du 4 mars, n° 102; je me rappelais d'ailleurs ce qui s'est passé de 1840 à 1841, au sujet de la crise d'Orient et les reproches faits par M. Thiers, alors ministre des Affaires étrangères, à notre ministre, le comte Le Hon, à l'occasion des dispositions militaires prises en Belgique et divulguées avec exagération par la presse.

Le marquis de Dalmatie a envoyé à Paris sa démission dans les premiers jours de mars, et a constitué *chargé des affaires* de France M. Brunet-Denon, deuxième secrétaire de légation. Le premier secrétaire, M. Humann, à la première nouvelle des événements de Paris, est parti; nous apprenons qu'il vient d'être envoyé par le Gouvernement provisoire à Munich.

En même temps que M. de Lamartine envoyait M. de Circourt à Berlin, avec une mission de confiance, il a transmis à la légation une lettre à M. de Canitz, par laquelle il accréditait, comme chargé des affaires de France, un des secrétaires, M. Humann ou M. Brunet.

M. Brunet étant déjà présenté par M. de Dalmatie, une lettre directe de M. de Lamartine devenait sans objet;

le baron de Canitz continue à être en rapport avec M. Brunet, sans qu'on puisse dire qu'on ait précisément fait droit à la lettre de M. de Lamartine.

M. Brunet s'était abstenu pendant plusieurs jours de remettre des cartes, selon l'usage, à tous les membres du Corps diplomatique et l'observation m'en avait été faite par plusieurs de mes collègues qui supposaient qu'au moins moi j'avais reçu sa carte. J'ai fait part de ceci à M. Brunet et je l'ai engagé à envoyer hardiment sa carte comme chargé d'affaires de France, puisque, de fait, il est reçu comme tel par le baron de Canitz; c'est ce qu'il a fait il y a trois jours.

M. de Circourt est toujours ici; ce matin, il m'a fait remettre sa carte et il m'a fait demander verbalement s'il pouvait me voir demain. Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'écrire, je le recevrai.

L'autorisation donnée par le Gouvernement provisoire pour la formation d'une légion polonaise a fait ici un mauvais effet et est presque considérée comme un acte agressif. Je désire vivement que le baron d'Arnim, dont les bons conseils seraient si utiles à Paris, retourne promptement à son poste.

N° 156. M. d'Hoffschmidt à M. Nothomb. Bruxelles, le 17 mars 1848.

Demande quelle est l'étendue de l'engagement pris par la Prusse et l'Autriche d'empêcher toute infraction aux traités existants. Expose la distinction faite par lord Palmerston entre un traité et une garantie.

A. 2470. — J'ai reçu le rapport que vous avez bien voulu m'adresser, sous la date du 14 mars (1).

Je remarque dans l'article de la *Gazette de Prusse* (2) cette déclaration que les Gouvernements d'Autriche et

(1) Voir pièce n° 139.

(2) Voir pièce n° 31.

de Prusse sont fermement résolus à repousser, par toutes leurs forces réunies, toute infraction aux traités existants.

Quel est le sens précis attribué à cette déclaration? L'engagement s'étend-il seulement aux traités qui intéressent directement l'Allemagne, tels que ceux qui ont réglé les territoires de la confédération, l'indépendance et la neutralité belges? Ou bien va-t-il au delà, et lie-t-il la Prusse à l'Autriche pour le cas, par exemple, où les traités existants subiraient un échec en ce qui touche les domaines de l'Empereur en Italie? Il serait d'un haut intérêt de connaître exactement la pensée des deux Cours à cet égard.

D'après les renseignements qui me sont parvenus, dès le début de la crise actuelle, lord Palmerston formulait son opinion dans les termes suivants :

« Je distingue, disait Sa Seigneurie, entre un *traité* et une *garantie*. Un traité, celui de Vienne, je suppose, donne de certaines possessions territoriales aux Puissances qui l'ont signé. Le fait d'avoir été l'une des Puissances signataires de ce traité, donnerait le *droit* d'intervenir dans le cas où la possession territoriale d'une autre Puissance signataire serait violée; mais ce seul fait n'impose pas à la première Puissance l'*obligation* d'intervenir. Il en est autrement lorsqu'il y a, dans les traités, une stipulation de *garantie*. De même que le traité établit la *possession*, de même la garantie impose le devoir du *maintien* de cette possession. Dans ce dernier cas, chacune des Puissances signataires de l'acte de garantie contracte l'*obligation* :

1° D'aider par tous les moyens la partie lésée par l'attaque d'une Puissance étrangère; 2° de lui faire restituer la possession territoriale ainsi garantie.

Or, une garantie de cette nature a été donnée par l'Angleterre et par les autres grandes Puissances :

1° A la Prusse, pour la partie de la Saxe cédée en vertu des actes du congrès de Vienne;

2° A la Suisse, dont la neutralité est placée sous la sauvegarde des Puissances;

3° A la Belgique, dont la neutralité est également garantie par elles.

Mais l'Angleterre n'a garanti ni la possession territoriale de la Lombardie à l'Autriche, ni celle des provinces rhénanes à la Prusse. Elle aurait, si ces deux Puissances étaient inquiétées dans cette possession, ou violemment dépossédées, le *droit* d'intervenir et de leur prêter aide et assistance; mais elle n'en a point l'*obligation* (1). »

N° 157. M. d'Hoffschmidt au corps diplomatique belge à l'étranger. Bruxelles, le 17 mars 1848.

Quelques troubles et manifestations sans importance ont eu lieu à Gand et Bruxelles. La situation intérieure reste satisfaisante. Pour parer aux nécessités du moment, le Gouvernement a demandé aux Chambres des ressources nouvelles. Succès d'un emprunt de 12 millions.

A. 2470. — Il y a eu, à Gand et à Bruxelles, ces jours passés, quelques rassemblements que des récits mensongers auront, peut-être, à l'étranger, présentés comme des émeutes.

Il n'en est absolument rien. Tout est calme et paisible au milieu de nous. Le lundi, qui a succédé au dimanche du *carnaval*, est plus coupable des attroupements de Gand que toute autre chose. Des cris contre les Jésuites et des pierres lancées contre leurs fenêtres : tout s'est arrêté là. Quelques patrouilles, quelques agents de police et quelques arrestations ont eu raison de cette petite et innocente levée des boucliers.

A Bruxelles, quelques ouvriers, blessés, dit-on, de la concurrence que font au travail libre les prisons et diverses institutions, ont adressé au Roi une requête

(1) La même lettre fut adressée le même jour *mutanda mutandis* au comte O'Sullivan à Vienne.

pour lui demander que son Gouvernement fit cesser ce qu'ils appellent un abus. Réunis sur la place du Palais, ils ont fait remettre leur pétition au Roi, et Sa Majesté leur a fait répondre qu'Elle s'en occuperait ainsi que le Ministère. Les pétitionnaires se sont séparés au cri de : *Vive le Roi!*

Pour conjurer, du reste, la situation qui pourrait naître de l'absence de travail et pour répondre à toutes les éventualités, le cabinet, après avoir inutilement tenté la voie d'un emprunt (1) en dehors du pays, s'est décidé à demander aux Chambres des ressources nouvelles. Il a le ferme espoir que ces ressources lui seront accordées. L'esprit des classes moyennes est, comme celui des masses, excellent. Chacun cherche, en quelque sorte, un point de ralliement pour pouvoir porter un sympathique concours à la chose publique. L'emprunt de douze millions que la législature a voté récemment, est déjà, en grande partie, rentré, tant les contribuables ont mis d'empressement à remplir leurs devoirs civiques. Je ne doute pas que, cette fois encore, tout le monde ne se prêle de bonne grâce à supporter sa part dans les sacrifices à faire.

En résumé, la situation intérieure reste très satisfaisante. Nous aurons, sans doute, bien des épreuves encore à traverser; mais tout me donne l'assurance que nous en sortirons avec honneur et avec bonheur. Peu de pays en Europe sont en mesure d'avoir autant de confiance dans l'avenir.

N^o 158. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 19 mars 1848.

A fait insérer dans le Journal de La Haye un article envoyé de Bruxelles. Apprendra par le ministre de Russie

(1) Des démarches avaient dans ce but été commencées en Angleterre. On était allé jusqu'à offrir en garantie de cet emprunt les chemins de fer belges. On avait aussi songé un moment à réclamer l'aide financière de la Russie.

aux Pays-Bas quelle impression l'attitude de la Belgique a faite à Saint-Petersbourg.

N° 149, *Rapp. polit.* 686. — *Confidentielle.* — En réponse à votre dépêche du 15 de ce mois (Cabinet A, 2470), j'ai l'honneur de vous prier d'observer que le n° 68 du *Journal de la Haye* contient l'article que vous m'avez adressé pour y être inséré.

J'ai laissé le soin des corrections de style à faire à M. Box lui-même; mais j'ai pris la précaution de rendre illisible un paragraphe qui était simplement barré, et qui insinuait qu'un agent diplomatique russe serait prochainement envoyé à Bruxelles.

M. le baron de Maltitz (1) ayant été probablement un des premiers à annoncer, avec l'impression de sa propre approbation, l'attitude que la Belgique avait prise dans la crise européenne qui vient d'éclater, sera apparemment aussi l'un des premiers à qui le Cabinet de Pétersbourg communiquera son jugement. M. le baron de Maltitz n'a pas encore reçu de réponse et croit que le moment d'en recevoir ne serait pas encore venu.

N° 159. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 20 mars 1848.

Il a démenti les fausses nouvelles publiées par la presse anglaise sur la situation en Belgique.

N° 174. — Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en informer, j'ai eu soin que l'opinion publique ici ne fût pas trompée sur l'état des choses en Belgique par les différentes nouvelles ou fausses ou exagérées, répandues journellement dans les journaux. Afin de faire connaître la vérité sur ce qui s'est récemment passé à Gand, j'ai eu l'occasion d'informer le rédacteur de l'*Atlas* que l'on avait annoncé dans quelques feuilles et nommément dans le *London Telegraph*, comme une insurrection ce qui

(1) Ministre de Russie à La Haye.

n'était qu'un rassemblement de quelques hommes du peuple, que la police a aisément dispersés, après qu'ils eurent brisé les vitres d'une église.

Je vous transmets ci-joint l'article qui vient de paraître dans l'*Atlas* à ce sujet et dans lequel la Belgique est présentée comme un modèle à suivre par tous les amis de l'ordre.

Annexe. — Extrait du journal *L'Atlas*.

N° 160. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt, Londres le 21 mars 1848.

M. de Schimmelpenninck, appelé à devenir le chef du cabinet néerlandais, se montre très défiant des intentions pacifiques de la France. Il voudrait demander à lord Palmerston la promesse d'une aide armée à la Belgique et à la Hollande en cas de conflit. Refus de M. van de Weyer de s'associer à semblable démarche.

Confidentielle, n° 176. — Je m'empresse de vous informer que M. le comte de Schimmelpenninck (1) a de nouveau quitté Londres hier matin et que le Roi Guillaume II, qui paraissait peu disposé à entrer dans la voie des réformes que ce ministre considérait comme indispensables, a pris subitement la résolution de lui confier, aux conditions qu'il avait posées, la direction des affaires en Hollande. M. de Schimmelpenninck s'attendait si peu à ce résultat que, la veille, dans un entretien qu'il m'avait demandé, il m'avait exprimé sans réserves les vives inquiétudes que lui inspirait la résistance du Roi. « Si, me dit-il à cette occasion, mes conditions eussent été acceptées, mon premier acte eût été de suivre l'exemple de la Belgique, d'augmenter l'armée hollandaise, et de mettre nos frontières et nos places fortes en état de défense. Car, on a beau répéter ici et faire écrire officiellement à La Haye que la France répu-

(1) Ministre des Pays-Bas à Londres.

blicaine n'a que des intentions pacifiques, que nous devons bien nous garder en conséquence de créer par nos armements un esprit de défiance et d'irritation, et que si les dangers intérieurs de Paris imposent au Gouvernement provisoire, dans l'intérêt de sa propre sécurité, la nécessité d'une guerre extérieure, ce sera vers l'Italie que le débordement militaire aura lieu; je n'accepte point, pour mon compte, de semblables illusions, et je suis profondément convaincu que la Belgique et la Hollande sont tout aussi menacées que la Lombardie, et que nous commettrions la plus grande des fautes en nous laissant endormir par les protestations d'un Gouvernement dont l'existence est entre les mains d'une populace aveugle et passionnée. » Fort de cette conviction et mu par la pensée que la Belgique et la Hollande seraient trop faibles pour résister au premier choc d'une invasion française, M. de Schimmelpenninck se proposait d'appeler la sérieuse attention de lord Palmerston sur cet état des choses, et de s'assurer, non pas officiellement, mais dans une conversation particulière, si, le cas échéant, l'Angleterre serait en mesure de nous appuyer par l'envoi immédiat de quelques forces de terre et de mer. M. de Schimmelpenninck aurait voulu que je m'associasse en quelque sorte à cette démarche ou que je tinsse à peu près le même langage à lord Palmerston. Je répondis au Ministre de Hollande que, dans l'état actuel des affaires, cette démarche serait tout à la fois inutile et dangereuse; inutile, en ce que lord Palmerston ne dévierait point de la ligne de conduite que s'est tracée le Cabinet, et ne prendrait de détermination que pour des dangers *nés* et *actuels*; dangereuse, en ce qu'elle pourrait être considérée soit comme un acte de provocation, soit comme un premier pas vers une alliance offensive et défensive contre la France.

J'ai pensé que bien que cet entretien n'ait eu aucun caractère officiel, il importait que le Gouvernement du Roi connût à fond la pensée de l'homme qui est appelé à prendre en Hollande la direction des affaires.

N° 161. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 21 mars 1848.

Décision de la Russie de s'abstenir dans les affaires intérieures de la France. Abstention de la Prusse dans l'affaire des forteresses belges. Crainte de troubles en Portugal. Effet sur ce pays de l'exemple de la Belgique. Satisfaction causée à Londres par la démission du prince de Metternich. Manifestations en Allemagne de haine contre la Russie. Bruit de troubles à Berlin.

N° 177. *Confidentielle.* — Je résumerai en quelques mots le contenu des dépêches qui sont arrivées hier de Saint-Petersbourg, de Berlin et de Lisbonne.

L'empereur Nicolas a, dit-on, déclaré au Cabinet de Berlin qu'il s'abstiendrait de toute intervention dans les affaires intérieures de la France, à la condition que, de son côté, la France s'abstienne de toute agression contre les Etats alliés de la Russie. Cependant, on ajoute que le chargé d'affaires de France à Saint-Petersbourg a été invité à demander ses passeports.

Le Cabinet de Berlin ayant eu connaissance de la démarche faite par M. de Brunnow pour ressusciter la question de nos forteresses, a approuvé la résolution de M. de Bunsen de ne s'y point associer.

On mande de Lisbonne que les événements de Paris ont jeté la stupeur dans les rangs même des plus exaltés; que les deux mille Français qui y résident avaient l'intention de faire une démonstration républicaine; que le Gouvernement, averti à temps, prenait des mesures énergiques pour empêcher que ce mouvement n'entraînât la population au désordre; et qu'enfin l'attitude calme de la Belgique avait produit sur l'opinion publique en Portugal le plus salutaire effet.

La chute du prince de Metternich a causé à Londres une satisfaction générale. On la considère comme une nouvelle garantie du maintien de la paix en Europe. A Vienne, comme dans toutes les autres capitales de l'Al-

Allemagne, la haine qu'inspire la Russie s'est manifestée de la manière la moins équivoque et n'a pas peu contribué au mouvement insurrectionnel. L'Empereur confiera, dit-on, au comte de Colloredo, le portefeuille des Affaires étrangères.

Au moment où j'écris ces mots, les journaux publient le contenu d'une dépêche télégraphique arrivée de Paris, annonçant la défaite de la garnison de Berlin et la fuite du Roi. Je me rends à l'instant à la Légation prussienne afin d'y prendre de plus amples informations.

N° 162. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt, Paris, le 21 mars 1848.

Expulsion des ouvriers belges d'un établissement parisien. Protestation adressée au Ministère des Affaires étrangères.

N° 9807. — J'ai été informé aujourd'hui que, dans l'établissement de M. Cavé, au Pont-d'Asnières, qui occupe plusieurs Belges, hier, 20 courant, les ouvriers français ont défendu à nos nationaux de continuer à y travailler; les sieurs Billien et Decker ont été expulsés. J'ai cru devoir me rendre aujourd'hui chez M. de Lamartine pour appeler son attention sur ce fait; M. le ministre des Affaires étrangères étant au conseil et n'ayant pu lui parler, je me suis adressé à M. Bastide, qui m'a promis d'en référer à M. de Lamartine, immédiatement après sa sortie du conseil. J'ai insisté pour que le Gouvernement provisoire intervint dans cette collision, et empêchât, par tous les moyens à sa disposition, nos ouvriers d'être molestés par les Français, en faisant observer qu'il serait à craindre qu'il n'y eût des représailles en Belgique par rapport aux ouvriers français. Je compte m'enquérir demain auprès de M. de Lamartine de la suite qui aura été donnée à ma réclamation.

N° 163. Le comte O'Sullivan de Grass à M. d'Hoffschmidt. Vienne, le 21 mars 1848.

Dispositions bienveillantes du nouveau cabinet viennois pour la Belgique. Rapports cordiaux du ministre de Belgique avec le ministre des Pays-Bas. La Bavière décidée à défendre la Belgique contre une éventuelle attaque française. Nomination d'un chargé d'affaires français à Vienne. Nécessité d'une conduite prudente. Joie en Autriche de l'établissement d'une constitution.

N° 37. *Confidentielle.* — Je viens de recevoir vos dépêches du 13 et du 14 du courant. Je ne puis que vous remercier de la communication que vous avez jugé à propos de me faire des documents relatifs à nos rapports actuels avec la République française et sous tous les rapports il ne pourra qu'être avantageux de continuer à me tenir au courant des rapports du prince de Ligne avec M. de Lamartine.

L'amitié et la confiance qui m'unissent intimement depuis vingt ans avec M. le comte de Ficquelmont (1) me permettront de tirer bon parti de ces communications et Son Excellence me saura gré des marques de confiance que lui donnera notre Gouvernement. L'attachement que Son Excellence porte au Roi (2), notre Auguste Souverain, est un gage de plus de la sincérité des rapports qui existeront entre le Cabinet de Vienne et le nôtre. Déjà, le baron de Werner m'a dit hier que désormais la Belgique devait être considérée comme l'amie de l'Autriche constitutionnelle et comme ayant conquis

(1) Le comte de Ficquelmont était devenu ministre des Affaires étrangères d'Autriche après la chute du prince de Metternich. Au sujet de son intimité avec le comte O'Sullivan, voyez DE SONIS, *Lettres du comte et de la comtesse de Ficquelmont à la comtesse Tiesenhausen.*

(2) Voyez le même ouvrage pour les relations de Léopold I^{er} avec le comte de Ficquelmont.

la confiance de toute l'Allemagne par son attitude politique.

Il y a quelques jours que le comte de Luxbourg m'a dit avoir été chargé de déclarer au prince de Metternich, au nom de sa Cour, qu'elle considérerait une attaque de la France contre la Belgique comme une déclaration de guerre à la Bavière et à toute l'Allemagne. Cette même déclaration devait être faite à Francfort.

Le baron de Heeckeren, ministre des Pays-Bas, a reçu de son Gouvernement l'ordre d'entretenir avec moi les relations les plus franches et les plus cordiales. Nos rapports étaient déjà fort intimes. Lié avec lui depuis l'année 1828, j'ai maintenu mes relations avec lui sur un bon pied depuis son arrivée à Vienne où je l'ai présenté dans le monde et je lui ai souvent communiqué les mémoires que j'ai rédigés sur des questions spéciales, entre autres sur la situation des diverses provinces de la monarchie autrichienne.

Le comte de Flahault est parti hier matin. Jusqu'à son départ, M. de Gabriac est resté dans sa maison et dans son intimité. Le comte de Flahault a dû écrire à Paris pour demander, en sa qualité de lieutenant général, l'autorisation de séjourner en Angleterre.

Après la réception de vos lettres annonçant l'établissement de rapports officiels entre la Belgique et le Gouvernement provisoire, j'ai dit à M. de Gabriac que ces mêmes rapports existeraient désormais entre nous. Il est venu chez moi, je lui ai lu certaines parties des documents qui m'ont été transmis et il m'a demandé mes conseils. M. de Lacour, qui est annoncé à Vienne en qualité de chargé d'affaires, était ici en 1834, lorsque j'y suis arrivé. Depuis, je suis resté lié assez particulièrement avec lui, nos rapports seront donc excellents. C'est un homme d'esprit et d'un caractère honorable.

Je sens tout ce qu'il faut de prudence dans les circonstances où nous nous trouvons vis-à-vis de la France. Mon langage a été très réservé dès le premier jour et vous aurez pu voir par ma correspondance que je n'ai

pas hésité à me prononcer à l'instant pour l'entretien de rapports amicaux avec la France. Aucun agent français secret ou émissaire caché ne pénètre dans les cercles que j'ai l'habitude de fréquenter, mais je sais qu'il y en a, je sais même que M. de Lamartine a reçu de Vienne une lettre fort remarquable sur la situation de l'Autriche avant sa révolution. M. de Lamartine a parlé de cette lettre au ministre de Danemarck à Paris et il a dit à cette occasion qu'il ne permettrait à la Sardaigne aucune agression contre la Lombardie.

Le Ministre de Saxe à Paris a écrit à sa Cour que tout lui faisait présager un mouvement monarchique de la part de la garde nationale et de l'armée. On écrit aussi de Paris que, dans la fameuse séance du 24 février, M. de Lamartine avait commencé pour la Régence le discours qu'il a terminé en se prononçant contre elle, effrayé par les menaces qui lui étaient adressées.

J'ai appris que, dans toutes les villes de cet Empire, la nouvelle de la constitution promise à Vienne a été accueillie avec des transports de joie extraordinaires. On a des nouvelles de Venise et de Vicence, on s'y montre satisfait et l'on y fait des démonstrations dynastiques. A Breslau et dans d'autres localités de la Silésie prussienne, on se prononce pour la réunion à l'Autriche.

La *Gazette de Vienne* est devenue fort intéressante. Ne sachant pas si elle parvient déjà à Bruxelles, je vous envoie le numéro de ce matin. Il contient la formation du nouveau ministère responsable. Le comte de Hartig sera éloigné du conseil. Le comte de Ficquelmont a eu ce matin une conférence avec l'archiduc Jean.

N° 164. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 21 mars 1848.

MM. Hetzel, libraire, et Johannot, peintre, venus en Belgique avec une mission du Gouvernement français, ont pris part à des réunions politiques hostiles au Gou-

vernement. L'intervention de M. Sérurier leur a évité d'être expulsés.

A. 2470. — Je dois vous rendre compte d'un incident sur lequel vous aurez peut-être l'occasion de donner des explications.

MM. Jules Hetzel, libraire, et Tony Johannot, peintre, sont arrivés, il y a quelques jours, à Bruxelles. Ils se sont ensuite rendus à Bruges et dans d'autres localités du royaume. Partout ils se sont mis en relations avec les hommes les plus hostiles au Gouvernement, et on les a vus prendre part à des réunions politiques.

Tel est du moins le résumé des renseignements parvenus à l'administration de la sûreté publique. Ces renseignements avaient été tels qu'un ordre d'expulsion fut jugé utile. Toutefois, avant de prendre cette mesure, nous jugeâmes qu'il fallait en entretenir M. Sérurier. Je vis ce dernier qui, à son tour, vit MM. Hetzel et Johannot. Ceux-ci protestèrent contre les inculpations dont ils étaient l'objet et ils fournirent des explications assez plausibles que M. Sérurier me rapporta, garantissant leur sincérité et en demandant qu'il ne fût pas donné suite à la mesure projetée. Nous y consentîmes par égard pour M. Sérurier et par déférence pour le Gouvernement provisoire, M. Hetzel ayant entre les mains une lettre de M. de Lamartine qui le charge d'une mission officielle (1).

Il fut, en outre, convenu avec M. Sérurier que nous aurions soin de le prévenir chaque fois que des mesures de rigueur seraient proposées contre des Français, afin qu'il pût recueillir des renseignements et, au besoin, faire des représentations en temps opportun.

Le Gouvernement se prête d'autant plus volontiers aux désirs de M. Sérurier qu'il a lieu d'être fort satisfait de ses bons rapports avec lui, de sa conduite toute loyale

(1) Il semble établi que M. Hetzel fit effectivement de la propagande républicaine en Belgique.

et pleine de bons procédés. Veuillez le déclarer à M. de Lamartine.

N° 165. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt. Paris, le 22 mars 1848.

Conversation avec M. de Lamartine sur les violences exercées sur les ouvriers belges et sur les projets de propagande républicaine en Belgique. Promesse de M. de Lamartine de désavouer ces projets dans la presse.

Je sors de chez M. de Lamartine et lui ai signalé les faits relatifs aux mauvais traitements essayés par les ouvriers belges. Son attention s'y était portée dès hier et il venait de recevoir de M. le maire de Paris une lettre par laquelle ce fonctionnaire annonce qu'il interviendra par tous les moyens possibles pour assurer dans les ateliers une protection efficace à nos nationaux qui y travaillent.

J'ai profité de mon entretien avec M. le ministre des Affaires étrangères pour lui parler encore des menées de l'association belge de la rue Ménilmontant, qui, d'après certains bruits, doit se réunir aujourd'hui de nouveau pour décider s'il y a lieu de fixer le jour où les membres qui la composent devront se porter sur la Belgique dans le but d'y exciter un mouvement républicain. Je lui ai dit qu'ils se vantaient, faussement sans doute, de la protection de quelques membres du Gouvernement provisoire.

Je lui demandai, dans le but de déjouer les complots de ces agitateurs, qu'il pût être inséré un article dans un des journaux qui fût une sorte de déclaration que le Gouvernement provisoire, loin de prêter la main à de pareils actes attentatoires au repos des pays voisins, les désavoue complètement.

M. de Lamartine n'a pas hésité à me le promettre et en a pris note en ma présence. J'espère que cela paraîtra demain.

N° 166. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt. Paris, le 22 mars 1848.

Les violences exercées contre les ouvriers belges continuent. Demande d'envoi d'argent pour pourvoir à leur rapatriement.

N° 9809, d'ordre 121. — Il était d'autant plus nécessaire d'appeler l'attention du Gouvernement provisoire sur les mauvais traitements auxquels nos ouvriers nationaux commencent à être en butte de la part des travailleurs français qu'une quarantaine d'ouvriers belges sont venus dans la matinée d'hier à l'ambassade pour faire viser leurs livrets pour retourner dans leurs foyers, en se plaignant de violences exercées sur eux dans les ateliers où ils travaillaient. Comme ils étaient sans ressources et frappés de terreur, j'ai cru devoir leur faire retenir une place aux chemins de fer du Nord jusqu'à la frontière.

Leur nombre pouvant grossir de jour en jour et vu l'impossibilité de se procurer du numéraire en ce moment, je vous prierais de vouloir bien mettre à ma disposition deux mille francs, dont je tiendrai un compte exact, et dont l'emploi sera destiné à procurer à ces pauvres ouvriers les moyens de retourner dans leur pays. La panique s'est emparée d'eux.

Défenseur officiel de leurs personnes et de leurs intérêts, j'ai fait tout ce j'ai pu en leur faveur.

.

N° 166bis. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt. Paris, le 22 mars 1848.

Expose les mesures prises pour le rapatriement d'ouvriers belges sans ouvrage à Paris.

N° 9811. — J'ai à vous rendre compte de ce que j'ai été obligé de faire dans l'intérêt des ouvriers belges, de

la catégorie de ceux dont il est question dans ma lettre de ce jour, qui sont venus se mettre sous la protection de l'ambassade.

Une quarantaine de ces ouvriers se sont présentés chez moi; leur attitude était d'abord très pacifique, ils se bornaient à réclamer les moyens de regagner la Belgique, mais les observations qui leur ont été faites sur la difficulté de les leur accorder, ont bientôt donné un tout autre caractère à cette attitude. J'ai reconnu la nécessité de faire une concession *à temps*, pour ne pas en avoir à faire de plus grandes, et j'ai invité M. Carolus à s'entendre avec l'administration du Chemin de fer du Nord, pour obtenir le transport de nos compatriotes aux meilleures conditions possible.

J'aurais voulu que, pour le paiement, cette administration s'entendît avec celle de nos chemins de fer; mais l'administration française n'a pas voulu y consentir, sous prétexte qu'elle a découvert, vis-à-vis du Gouvernement belge, pour une somme considérable, et que, d'ailleurs, elle a été obligée de prendre la détermination absolue de n'accorder du crédit à qui que ce fût. Dans cet état de choses, j'ai dû me placer sur un autre terrain. J'ai fait demander une réduction de prix; il m'a été répondu que la question devait être soumise au conseil d'administration; qu'on lui proposerait de réduire à 12 francs le prix général de 16 1/2, mais que pour que la question ne fût pas préjugée, ce dernier prix devrait être payé, et que, s'il y avait lieu, la différence serait ultérieurement restituée.

En conséquence de ce qui précède, j'ai fait conduire ce matin à la station du Chemin de fer du Nord, et placer dans des wagons de troisième classe, trente-trois ouvriers belges, sans ouvrage, dénués de toutes ressources, à raison de 16 fr. 50 par personne; j'ai dû 544 fr. 50; si la réduction qui sera proposée au conseil d'administration française, est admise par lui, une restitution de 148 fr. 50 nous sera faite; j'espère qu'elle aura lieu, mais il ne faut pas y compter d'une manière absolue.

En présence de la démarche faite par des Belges à l'Hôtel-de-Ville, de la réunion de l'association belge, qui, d'après les journaux, doit avoir lieu aujourd'hui même, dans la rue Ménilmontant, j'ai cru devoir prendre la mesure dont j'ai l'honneur de vous rendre compte, Monsieur le Ministre, persuadé qu'elle recevra votre approbation.

N° 167. M. Nothomb à M. d'Hoffschmidt. Berlin, le 23 mars 1848.

Rupture de l'union des trois puissances du nord. Acuité de la question polonaise. L'Allemagne est plus près d'une guerre avec la Russie qu'avec la France.

N° 134. — Dieu nous réserve peut-être de plus grandes surprises encore, mais il m'a été donné d'assister au plus grand événement du siècle, la rupture de l'union des trois puissances du Nord, union qui a toujours existé, au moins tacitement, depuis soixante ans, qui a amené les coalitions contre la révolution de 1789, qui a détrôné Napoléon et qui a maintenu depuis 1815 le *statu quo* dans les traités et si je puis parler ainsi le *statu quo* dans la société européenne.

Cette union avait eu pour point de départ le partage de la Pologne.

Les Polonais amnistiés ont remercié le roi de Prusse et la nation allemande, non comme Allemands, mais comme *citoyens de la Pologne*.

Hier au convoi funèbre, la députation des Polonais du Grand-Duché de Posen a fait flotter sous les yeux du roi de Prusse le drapeau national aux couleurs rouge et blanche, surmonté de l'aigle de la Pologne et du guerrier de la Lithuanie.

Dans le mouvement qui s'opère depuis plusieurs semaines, ce qu'on remarque, c'est la haine contre la Russie, sentiment qui a été exprimé dans les Chambres dans les termes les plus violents par des hommes

envoyés ou destinés à être envoyés au Parlement germanique. Si l'on n'insurge pas immédiatement le Grand-Duché de Posen et la West-Gallicie, c'est qu'on ne le voudra pas. Ces deux insurrections se feront peut-être dans peu de temps, les Chambres allemandes, le Parlement germanique déclarent que l'Allemagne ne veut pas ces lambeaux de la Pologne.

Le parti libéral est résigné en Prusse à la perte du Grand-Duché de Posen, il se flatte :

1° De pouvoir faire considérer la ville de Dantzig et le Netz-district, qui établissent la continuité entre la province de Prusse et les autres provinces du Nord, comme des pays qui n'ont jamais été polonais;

2° De trouver pour la perte de la Posnanie d'amples compensations dans les provinces allemandes de la Baltique que les Czars ont soumises à leur domination.

L'Allemagne est plus près d'une guerre avec la Russie qu'avec la France.

Par la révolution de Vienne, la question de paix ou de guerre a quitté les plaines de la Lombardie.

Par la révolution de Berlin, la question de paix ou de guerre est peut-être transférée dans les plaines de la Pologne, de la Courlande et de la Livonie.

Remarquez-le bien, la résurrection de la Pologne était déjà une grande question, mais elle ne se présente plus seule; si les provinces allemandes de la Baltique réclament leur nationalité, l'Allemagne reconstituée, l'Allemagne libérale peut-elle les abandonner? Ces provinces sont restées allemandes, malgré tous les efforts du slavisme et de la religion grecque.

Avant les révolutions de Berlin et de Vienne, il était déjà probable que l'Empereur de Russie, instruit des sentiments exprimés de toute part en Allemagne, serait resté neutre et spectateur dans une guerre entre l'Allemagne proprement dite et la France; nous saurons bientôt jusqu'à quel point cette neutralité probable va se convertir en hostilité réelle contre l'Allemagne.

N^o 168. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt. Paris, le 23 mars 1848.

Démonstrations et menaces des démocrates belges contre l'ambassade du Roi à Paris. Impossibilité d'obtenir protection du Gouvernement français. L'ambassadeur d'Autriche conseille de demander éventuellement des passeports. Départ prochain pour la Belgique de 2,000 démocrates dans un train fourni par l'administration.

J'ai à vous rendre compte d'un fait grave qui s'est passé hier dans l'après-midi. Deux ou trois cents individus, faisant partie du comité, qui s'intitule *les démocrates belges à Paris*, se sont rangés avec un drapeau républicain près de l'ambassade du Roi. Une députation de huit d'entre eux demanda à me parler. Je n'y étais pas; ils s'adressèrent à M. van den Bossche et lui remirent une espèce de sommation dont je joins ici la copie. Ils ajoutèrent que si je ne procurais pas des fonds à la catégorie d'ouvriers qu'ils semblent avoir pris sous leur protection, mon domicile serait envahi et ma personne courrait de grands dangers. Ils annoncèrent l'intention de revenir aujourd'hui en plus grand nombre à 11 heures, afin de me parler à moi-même. Je me rendis à l'instant chez M. de Lamartine pour lui signaler les menaces auxquelles je venais d'être en butte, afin qu'il prit des mesures pour faire respecter le caractère sacré dont je suis revêtu.

M. le ministre des Affaires étrangères m'avoua qu'il ne pouvait disposer d'un caporal et de quatre hommes, et qu'il n'avait, en ce moment, aucun autre moyen que l'influence morale, de maintenir le droit des gens dans la personne d'un Ambassadeur.

J'allai ensuite chez M. l'Ambassadeur d'Autriche, doyen du Corps diplomatique, pour avoir son avis. Il me dit « que je n'avais qu'un parti à prendre : celui de demander des passeports sur-le-champ à M. de Lamartine si la moindre atteinte, la moindre injure était portée

à mon caractère dans les manifestations qui pourraient avoir lieu, puisque le Gouvernement aurait été impuissant à les prévenir.

Même date. Midi.

Il n'y a pas eu de manifestation, seulement une députation très inoffensive m'a présenté une liste de souscription pour les ouvriers sans travail qui se trouvent à Paris. La question étant déplacée, j'ai souscrit pour 1,000 francs. J'envoie M. de Perceval à Bruxelles. Il aura l'honneur de vous rendre compte de différents faits survenus depuis à ma connaissance. J'apprends également qu'environ 2,000 individus, ouvriers, etc., faisant partie de l'association démocratique belge, partent demain par le chemin de fer du Nord pour les frontières de la Belgique sur des wagons retenus à l'administration.

N° 169. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt. Paris, le 24 mars 1848.

Difficultés causées à l'ambassade par l'afflux d'ouvriers belges chassés des ateliers français.

J'ai l'honneur de vous informer que la quantité d'ouvriers sans ouvrage et chassés de divers ateliers non seulement de Paris, mais dans les départements voisins et qui assiègent l'Ambassade depuis 8 heures du matin jusqu'à 4 heures, rend ma position insoutenable en présence de leurs exigences et de leurs besoins et du défaut de ressources à ma disposition. Il devient de toute nécessité qu'il y ait au bureau de la Chancellerie un agent spécial muni des fonds nécessaires soit pour s'entendre avec eux ou leur faciliter les moyens de transport. Quant à moi, je ne suis plus en mesure de faire la moindre avance au Gouvernement.

J'espère que vous voudrez bien avoir égard à ces observations.

N° 169bis. M. Carolus, conseiller de l'ambassade de Belgique à Paris, à M. Materne, secrétaire général du ministère des affaires étrangères à Bruxelles. Paris, le 24 mars 1848.

Difficultés pour le rapatriement des ouvriers belges.

J'ai écrit, sous la dictée du Prince, la lettre qu'il envoie aujourd'hui à M. d'Hoffschmidt au sujet des masses d'ouvriers belges qui viennent assiéger son hôtel. Le Prince est complètement démoralisé. Il est juste, du reste, de dire que sa position est très pénible. Parmi ces ouvriers, il y en a qui n'ont plus à manger, qui couchent dans les rues.

Evrard, qui vous remettra ma lettre, vous dira ce qu'il conviendrait de faire. Je pense, comme lui, qu'il faudrait que l'administration des chemins de fer belges s'entendit avec l'administration des chemins de fer du Nord. Celle-ci n'a pas encore répondu à la lettre du Prince qui a réclamé une réduction de prix, mais ce n'est pas là seulement ce qu'il faudrait obtenir, dans l'intérêt de *votre budget*, qu'on doit chercher à ne pas *enfler*; il faudrait que la dépense du transport de nos malheureux ouvriers fût, si c'était possible, payée par le Département des Travaux publics.

Ne perdez pas de vue que la somme de 2,000 francs que le Prince de Ligne vous a demandée ne sera pas suffisante.

Je n'ajoute aucune nouvelle politique, Evrard se chargeant de vous dire tout ce que je connais.

N° 170. Le comte O'Sullivan de Grass à M. d'Hoffschmidt. Vienne, le 24 mars 1848.

Il expose comment, à son avis, la Prusse et l'Autriche entendent le respect des traités existants.

N° 40. — Par votre dépêche du 17 de ce mois,

A, 2470 (1), vous m'avez fait l'honneur de m'entretenir d'une déclaration contenue dans un numéro de la *Gazette de Prusse* (2) et portant que les Gouvernements de Prusse et d'Autriche sont fermement résolus à repousser par toutes leurs forces réunies toute infraction aux traités existants. Vous avez désiré savoir ce que je puis connaître relativement à la portée de cet engagement et apprendre si cet engagement lierait la Prusse et l'Autriche pour le cas où les traités existants subiraient, par exemple, un échec en ce qui concerne les domaines de l'Empereur en Italie.

En même temps, vous avez bien voulu m'informer de l'opinion de lord Palmerston à propos des droits et des obligations résultant de la signature des traités de 1815.

Les différentes explications contenues dans l'ensemble de ma correspondance, ont répondu d'avance à la question dont il s'agit, mais je m'empresse de résumer les faits qui me semblent donner une idée précise de la manière dont le sens des traités était compris à Vienne et à Berlin, au moment de la chute du prince de Metternich.

On ne doit pas oublier qu'après la révolution de 1830 il y a eu à Munchen-Graetz un congrès, auquel n'a pas pris part l'Angleterre, et dont les résolutions n'ont pas été publiées, mais dont on croit qu'un des résultats a été de garantir aux Maisons à ce moment régnantes, en vertu des traités de 1815, la possession de leurs Etats dans les limites fixées par le Congrès de Vienne.

Il résulterait de cet engagement subséquent aux traités de Vienne que, par rapport à l'Italie, ce qui ne serait pour l'Angleterre qu'un *droit*, serait pour les trois Cours du Nord une *obligation*.

On a publié la fameuse circulaire du prince de Metternich par laquelle il demandait à l'Angleterre, comme

(1) Voir pièce n° 156.

(2) Voir pièce n° 31.

aux trois autres grandes Puissances, si elle entendait respecter les traités de Vienne.

Tout récemment, le Cabinet de Saint-Pétersbourg a formellement interpellé celui de Saint-James, avant que la révolution du 24 février ne fût connue en Russie, afin de savoir comment on entendait à Londres le respect des traités de 1815.

Il est évident que tous les Cabinets n'entendaient pas ce respect de la même manière. Pour l'Angleterre, et même alors pour la France, il ne s'agissait que de ne pas reconnaître ce qui serait une infraction aux délimitations territoriales, de protester même contre toute infraction. Pour les trois Cours du Nord, il s'agissait d'une garantie non seulement morale, mais effective, sans que toutefois cette question ait été bien clairement posée par elles à Paris et à Londres.

Après la déclaration de la République à Paris, le désir de ne pas paraître agressives, a engagé les Cours de Vienne et de Berlin à laisser plus encore cette question de garantie dans le vague, on s'est borné à dire que tant que la France resterait dans les limites que les traités de 1815 lui avaient tracées, tant qu'une armée française ne franchirait pas ces limites, la Prusse et l'Autriche continueraient à entretenir des rapports politiques avec le Gouvernement français sans s'occuper de la forme de ce Gouvernement.

M. de Lamartine, dans son célèbre manifeste, ayant déclaré que la France reconnaissait les limites fixées en 1815, comme bases de ses rapports avec les autres nations, il n'y avait lieu à protester ni d'un côté ni de l'autre.

Depuis lors, il n'est rien survenu de nouveau qui pût lier l'Autriche et la Prusse plus que ces Puissances ne l'étaient auparavant.

Le général de Radowitz avait été envoyé à Vienne pour s'entendre sur les grandes questions politiques avec le prince de Metternich et aucune nouvelle convention

n'avait été signée lorsque la révolution du 13 mars a éclaté à Vienne.

Les proclamations du Roi de Prusse du 18 et du 22 mars (1) ont placé la Prusse vis-à-vis de l'Autriche dans une position toute autre que celle sous les auspices de laquelle M. de Radowitz est arrivé à Vienne.

L'Autriche n'a jamais eu besoin de la coopération de la Prusse pour maintenir son autorité dans ses provinces italiennes, tant qu'elle n'avait affaire qu'aux Italiens. Ce secours n'aurait pu être nécessaire que dans le cas d'une intervention française et alors c'était le cas de rupture avec la France par le motif que son armée franchissait ses limites. Je ne doute pas qu'il y a quinze jours, l'intervention de la France en Italie aurait été envisagée comme un cas de guerre par la Prusse et par la Russie. Je ne dis pas la même chose aujourd'hui.

(1) Par sa proclamation du 18 mars, le roi de Prusse avait promis une constitution sur des bases libérales, un changement dans le personnel du gouvernement, la liberté de la presse et la convocation de la Diète générale pour le 2 avril.

A propos de la proclamation du 22, M. Nothomb écrivait de Berlin le 23 mars 1848 :

« Le roi de Prusse en a pris son parti; il se fait le chef de l'Allemagne et de la société nouvelle. La journée d'hier devait être pénible pour lui : elle est passée; il sera désormais tout entier à la double mission qu'il s'est donnée et que ses nouveaux ministres comprennent. Il est convaincu avec eux qu'il ne peut sauver la maison de Hohenzollern, la Prusse, l'Allemagne, qu'en se plaçant à la tête d'un double mouvement :

» Du mouvement national ou unitaire en Allemagne;

» Du mouvement constitutionnel ou libéral en Prusse.

» Il s'est placé à la tête du mouvement national en Allemagne par la proclamation du 21 et en prenant publiquement la cocarde germanique.

» Il s'est placé à la tête du mouvement libéral en Prusse en convoquant une Assemblée nationale.

» C'est l'acte du 22. »

N° 171. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 24 mars 1848.

Le Roi des Pays-Bas l'a prévenu qu'un mouvement républicain se produirait prochainement à Bruxelles.

N° 160. *Rapp. polit. 690. — Confidentielle.* — S. M. le Roi des Pays-Bas vient de m'appeler au Palais pour m'annoncer qu'il avait reçu, hier soir, à 10 heures, la nouvelle d'Amsterdam, qui lui avait été transmise par M. le ministre de la Justice actuelle Doncker-Curtius, que le bruit y courait que les républicains de l'Alliance feraient dimanche ou samedi prochain proclamer la république à Bruxelles, profitant du mécontentement qu'aurait soi-disant excité le refus de dissolution des Chambres, ainsi que les lois de finances présentées.

Sa Majesté, sans pouvoir ajouter d'autres détails, a dit qu'Elle s'était fait un devoir de m'avertir de suite et m'engageait à le faire savoir sur-le-champ à S. M. le Roi Léopold.

.

N° 172. M. d'Hoffschmidt au baron Willmar. Bruxelles, le 24 mars 1848.

Il n'y a pas lieu d'attacher d'importance au non-appel du ministre de Belgique au palais en même temps que les autres ministres accrédités à La Haye.

Indicateur A, n° 329. N° d'ordre 99. — Vous faites très bien de ne pas attacher une trop grande importance à l'incident auquel se rapporte la dernière partie de votre n° 141. Il est conseillable, dans les circonstances où nous sommes, de ne pas se montrer trop sensible à ce qui, vu d'un seul côté, pourrait paraître, dans les affaires de ce genre, peu ou point séant (1).

(1) Voir pièce n° 152.

N^o 172bis. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 24 mars 1848.

Donne des renseignements sur quelques révolutionnaires belges.

Indicateur A, n^o 2470/G. — La Belgique ne s'est point départie de son attitude : elle est restée parfaitement calme.

Si quelques hommes, rares exceptions dans une population animée du meilleur esprit, méditent des projets contraires au bon ordre, ces hommes sont peu faits pour éveiller des sympathies. C'est ainsi que le nommé *Jaspin*, avocat et propriétaire du journal *La Chronique*, de Courtrai, a été récemment arrêté comme soupçonné de prendre part à un complot anarchiste. Cet individu, contre lequel la justice a eu à prononcer à différentes reprises, est sous le coup d'une condamnation pour escroquerie. Quant à l'avocat *Spilthorn*, avec lequel il était en relations intimes et qui a été écroué à Courtrai au moment où il arrivait de Paris, c'est un démagogue de la pire espèce.

Il paraît que les meneurs de l'Association belge de Paris, établie rue Ménémonant, n^o 24, ne sont guère plus honorables. *L'Indépendance belge* du 23 mars, n^o 83, fait remarquer, à propos de la convocation faite par ce club, et publiée dans plusieurs journaux parisiens, que le sieur *Blervacq*, signataire de ce ridicule avis, porte le nom d'un individu lequel, étant receveur des contributions dans le Limbourg, fut condamné, en 1827 ou 1828, par la Cour d'assises de cette province, à dix ans de travaux forcés, à l'exposition et à la marque, du chef de concussion; l'arrêt reçut son exécution sur l'une des places publiques de Maestricht. *Blervacq* avait alors une trentaine d'années. Ce *Blervacq* serait-il le même que le président de l'*Association belge*? Il ne serait point sans intérêt, Prince, de recueillir quelques renseignements à cet égard. Veuillez, je vous prie, faire tout votre

possible pour rassembler quelques détails sur les antécédents de l'individu dont il s'agit.

Nous savons bien que les démonstrations du club de la rue Ménilmontant n'ont rien de sérieux; mais encore serait-il bon que l'opinion publique fût éclairée sur la valeur des hommes qui ont quelque prétention de venir s'imposer au pays.

N° 173. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt. Paris, le 25 mars 1848.

Départ de républicains pour la Belgique. Manifestations républicaines belges à Paris. Départ de démocrates allemands pour les provinces rhénanes. Impuissance du Gouvernement provisoire. Projets des révolutionnaires belges.

Il est parti hier un convoi spécial emportant 800 à 900 Belges, Français, Polonais, faisant partie de l'Association démocratique de Paris, sous le nom de Légion belge. Plusieurs convois spéciaux et de même nature doivent partir aujourd'hui; ils se rendent à notre frontière; le rendez-vous est à Lille selon les uns, selon les autres à Quiévrain.

Hier, toute la troupe s'est promenée dans Paris, criant: *Vive la République belge*, et ayant à leur (*sic*) tête deux drapeaux à nos couleurs et à celles de la France.

Deux administrateurs du chemin de fer, à qui j'en ai parlé, m'ont dit n'avoir pu s'opposer à ce départ, les prix ayant été payés. Ils ont reçu des vivres pour la route.

Dix à douze mille démocrates allemands ont pris celle de Strasbourg pour se porter dans les provinces rhénanes.

Le Gouvernement provisoire est impuissant à prévenir ces mesures de violation de territoire à main armée et dit qu'il ne peut empêcher les étrangers prolétaires de rentrer dans leurs diverses patries. Encore, s'il ne s'y mêlait pas de Français, mais ils forment le noyau

principal de ces légions. *Les protestations ne serviraient à rien, il protesterait de son côté contre toute participation à ces actes, et il n'est d'ailleurs pas fâché de se débarrasser sur les pays voisins de ces agitateurs étrangers plus dangereux à Paris que les Français eux-mêmes* (1).

L'Europe est dans un tel état de perturbation, les nouvelles des journaux sont tellement mensongères, qu'il n'y a plus que désordre dans toutes les imaginations.

P. S. — Un avis donné sous le sceau du secret m'informe à l'instant que la bande de perturbateurs doit être grossie à Lille et à Mouscron par un nombre considérable d'ouvriers. Là, dit-on, ils doivent recevoir des vivres et des munitions, et former un noyau de 4,000 à 5,000. Leur dessein serait de tomber sur Courtrai pendant la nuit si Spilthorn s'y trouvait encore, sinon ils se dirigeront directement sur Gand. Ils comptent sur plus de 20,000 ouvriers dans cette ville. Les principaux chefs de la conspiration sont un certain Damer Pardo, réfugié italien, Himbert, commandant des Tuileries, Delestée, homme de lettres expulsé de la Belgique, Bonfond, se disant ancien capitaine, Spilthorn, Blervacq, Graves, expulsé de Belgique, Tytgat, Périn; les deux Mathieu sont exclus de la société, l'un d'eux n'est pas encore revenu de Belgique; ils sont de Tournay. S'ils ne peuvent réussir dans leur coupable entreprise, ils chercheront à assassiner le Roi. Ce sont du moins les propos qui ont été entendus dans les conciliabules.

J'apprends également que trois élèves de l'école polytechnique se sont rendus hier à Lille, porteurs d'ordres du Gouvernement provisoire, adressés à M. Delescluze, et ayant traité à l'expédition projetée contre nous.

(1) Les mots imprimés en italique ont été barrés par le prince de Ligne sur la minute de sa lettre.

N^o 174. M. d'Hoffschmidt au corps diplomatique belge. Bruxelles, le 25 mars 1848.

Annnonce l'échec d'une tentative révolutionnaire contre la Belgique.

A, N^o 2470. — Vous n'ignorez pas qu'une société s'est formée à Paris, sous la dénomination de société des *Démocrates belges*. Les gens dont elle se compose viennent de faire une démonstration qui a tourné à leur entière confusion.

L'autorité prévenue avait pris des mesures et l'entreprise a échoué sans lutte, sans effort, sans délai. Il est inutile que j'entre dans des détails. *L'Indépendance belge* vous instruira de tout ce qui s'est passé. Elle a donné déjà une notice biographique sur les principaux meneurs qui permet d'apprécier la nature et la portée du mouvement.

Vous trouverez peut-être utile de donner de la publicité à un fait qui témoigne de nouveau des bons sentiments des troupes et de la population.

N^o 175. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 25 mars 1848.

Le prie d'entretenir M. de Lamartine de l'échec de la tentative révolutionnaire dirigée contre la Belgique.

A, n^o 2470. — *L'Indépendance belge* vous donnera des détails sur ce qui vient de se passer à la frontière de France.

Grâce à votre sollicitude, l'autorité, prévenue en temps opportun, avait pris des mesures et l'entreprise a échoué sans lutte, sans efforts, sans délai. Je crois que vous ferez bien d'entretenir M. de Lamartine de cette misérable échauffourée. Peut-être ce dernier jugera-t-il utile de communiquer aux journaux une note qui donne à l'incident son véritable caractère, c'est-à-dire celui d'une ten-

tative sans portée, n'ayant appui ni au dedans ni au dehors du pays. Je vous laisse, au reste, le soin de former à cet égard une demande, si vous la trouvez motivée et de nature à être favorablement accueillie. Dans le cas contraire, il conviendrait de se borner à de simples explications.

N^o 175bis. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 25 mars 1848.

Envoi à Paris de deux fonctionnaires belges chargés d'organiser le rapatriement d'ouvriers.

Indicateur A, N^o 2470/G. — Afin de remédier à l'état de choses résultant du renvoi des ouvriers belges des ateliers où ils étaient occupés, et de venir en aide à ceux qui se trouvent dans la détresse, le Gouvernement a jugé devoir prendre des mesures extraordinaires.

J'ai prié mon collègue des Travaux publics de désigner, pour se rendre à Paris et le mettre directement en rapport avec les ouvriers qui demandent des secours pour revenir en Belgique, un homme doué des qualités nécessaires pour leur parler convenablement à la fois le langage de la raison et de l'autorité.

Mon collègue a chargé M. Masui de désigner cet homme; M. Masui a choisi à cet effet et m'a présenté M. Verboomen, sous-chef de station à Bruxelles.

M. Verboomen partira ce soir même avec M. De Perceval; aussitôt son arrivée à Paris, il se rendra à la Légation afin de se mettre à votre disposition, et de suivre les instructions que vous jugerez à propos de lui donner.

M. Verboomen pourra être chargé de faire comprendre aux ouvriers que la Légation n'a pas de fonds à leur distribuer. Toutefois, quand les Belges auront fourni la preuve de leur nationalité et de leur moralité, il pourra délivrer un *bon* qui leur procurerait le transport gratuit par le chemin de fer jusqu'à Quiévrain.

A cet effet, il conviendra de s'entendre préalablement

avec l'administration du Chemin de fer du Nord. M. Masui m'assure qu'on rencontrera de ce côté toutes les facilités désirables; il doit, du reste, en écrire directement aux chefs de service de cette administration; M. Carolus serait chargé par vous, Prince, du soin de se concerter avec ces Messieurs pour déterminer toutes les mesures d'exécution. M. Masui préviendra l'administration du Chemin de fer du Nord, que M. Carolus est investi des pouvoirs nécessaires pour régler cet objet.

Il importera que les ouvriers ne soient pas expédiés en masse, mais par parties plus ou moins considérables, selon les circonstances.

Aux Belges qui auront fourni la preuve de leur nationalité, de leur moralité et qui seront réellement dans la détresse, vous pourrez faire délivrer l'argent qui leur sera rigoureusement nécessaire pour subsister jusqu'au moment de leur départ, qui devra être aussi prompt que possible.

Vous voudrez bien veiller, Prince, à ce que ces secours en argent ne soient délivrés qu'avec *la plus grande réserve* et en cas *d'absolue nécessité*. Il devra en être justifié par un état dressé dans la forme ordinaire.

Pour subvenir à cette dépense, M. Perceval emporte une somme de deux mille francs. J'insiste encore par cette recommandation qu'il faut en faire usage avec une extrême circonspection et en prenant, pour sa répartition efficace, toutes les précautions que la prudence conseille.

Pour toutes les mesures à prendre, vous vous concerterez, Prince, avec M. Carolus, sur qui vous pourrez vous décharger du soin de régler toute chose avec M. Verboomen et de donner à celui-ci les directions qui seraient jugées nécessaires; le zèle et le dévouement de M. Carolus me sont un sûr garant qu'il ne vous fera pas défaut. Vous trouverez bon sans doute de lui communiquer les présentes instructions.

Quand les services de M. Verboomen auront cessé

d'être utiles à Paris, vous voudrez bien, Prince, l'en informer et l'inviter à revenir à Bruxelles.

N° 176. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 25 mars 1848.

Le prie de renoncer à une demande de passeports ainsi qu'à une demande de congé impossible à justifier pour le moment. Seule une démission, indésirable d'ailleurs, pourrait être acceptée.

A, N° 2470. — Je m'empresse de vous accuser la réception de votre dépêche du 23 de ce mois que m'a remise M. de Perceval.

J'ai rendu compte au Roi et au Conseil du contenu de cette dépêche et de son annexe, ainsi que du désir de Votre Altesse d'obtenir un congé, désir dont m'avait fait part M. de Perceval.

L'impuissance où peut se trouver le Gouvernement provisoire de faire respecter le caractère d'Ambassadeur n'étant pas évidemment le fait de sa volonté, mais un résultat de la force des choses, il a été résolu que, quoi qu'il arrivât, vous ne deviez pas demander vos passeports (1). La situation, il faut le reconnaître, n'a aucune analogie avec les circonstances qu'ont en vue les règles posées par le droit des gens.

Quant au congé, il semble qu'on ne pourrait pas l'accorder aujourd'hui, sans les plus graves inconvénients. Comment le justifier devant le Gouvernement provisoire, devant la presse, devant le public? Les considérations qu'on invoque ordinairement pour justifier une absence ne seraient pas admissibles dans un moment où, plus que jamais, la présence à son poste paraît une obligation pour l'agent diplomatique. Il n'existe, je le dis avec peine, qu'un moyen de rendre possible votre retour immédiat en Belgique, de concilier, en un mot, le désir

(1) Voir pièce n° 168.

que vous exprimez, avec l'intérêt du pays et les exigences de la position que les événements nous ont faite vis-à-vis de la France, ce serait que Votre Altesse formât la demande de sa démission, en la motivant sur des raisons impérieuses d'affaires ou de santé.

Nous pourrions alors expliquer votre départ à M. de Lamartine pour qu'aucune susceptibilité ne pût en être blessée.

Vous connaissez les sentiments du Roi et des Ministres à votre égard. Nous avons su apprécier vos services si dévoués, le patriotisme et le zèle éclairé dont vous avez constamment fait preuve. Nous nous séparerons donc à regret de vous dans ces temps difficiles. Vous nous prêteriez un concours actif et utile. Si nous parlons donc de démission, c'est uniquement parce que nous comprenons combien vous devez désirer de quitter Paris et que tout autre moyen de le faire pourrait être compromettant pour le pays que vous avez toujours si dignement représenté.

.

N° 177. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 25 mars 1848.

Entretient le prince de la question de sa démission.

A, N° 2470. — Je m'empresse de vous accuser réception de votre lettre du 24, qui m'est arrivée ce matin.

Je comprends combien votre position devient intolérable et j'y vois la nécessité de compléter mes instructions en vous indiquant la marche qui, selon moi, pourrait être suivie vis-à-vis du Gouvernement français.

Vous vous rendriez chez M. de Lamartine pour lui faire part des motifs d'affaires et de santé qui vous déterminent à offrir votre démission (1), vous appliquant à présenter les choses de manière à prévenir toute fausse interprétation et à n'éveiller aucune susceptibilité. C'est

(1) Voir pièce n° 176.

un point délicat sur lequel j'appelle encore toute votre attention. Vous présenteriez ensuite à M. de Lamartine M. Firmin Rogier comme étant appelé à gérer les intérêts belges avec le titre de *ministre plénipotentiaire*.

Les relations se continueraient de la sorte sur le même pied qu'auparavant.

Des *lettres de créance* ne deviendront nécessaires qu'à l'époque où, de part et d'autre, on procédera à la régularisation des rapports diplomatiques.

N° 178. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 26 mars 1848.

Intrigues de la société L'Alliance de Bruxelles pour provoquer un mouvement révolutionnaire en Belgique et en Hollande.

N° 174. *Rapp. polit. 694. — Confidentielle.* — Par suite à mon rapport du 24 de ce mois, n° 160-690, je m'empresse d'avoir l'honneur de vous transmettre l'information suivante que je viens de recevoir d'une source officielle : « La société de l'Alliance de Bruxelles, ou des individus se permettant de parler en son nom, se sont adressés à la société de l'Amstel, à Amsterdam, pour lui proposer d'organiser en commun un mouvement populaire dans les deux capitales, à l'effet de proclamer la république dans les deux pays; c'est M. Jottrand qui est indiqué par la correspondance comme devant être le chef du Gouvernement provisoire républicain à organiser à Bruxelles. »

Si je ne me trompe, une réponse négative a été adressée à Bruxelles par la société de l'Amstel. En tout cas, un des membres de cette société s'est transporté auprès du Gouverneur de la Hollande septentrionale pour lui faire part de la proposition et du refus d'y accéder, afin de prouver au Gouvernement des Pays-Bas que la société de l'Amstel ne voulait pas aller plus loin qu'à un Gouver-

nement monarchique limité par une constitution très libérale.

J'espère obtenir des renseignements plus circonstanciés de la part du nouveau ministère, mais ceux que je viens de consigner, peuvent être regardés comme certains.

Ainsi que cela arrive partout, on dit que parmi les hommes qui ont été arrêtés dans le mouvement populaire d'Amsterdam, il y a beaucoup d'étrangers, et entre autres des Belges.

N° 179. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt. Paris, le 26 mars 1848.

Il restera à son poste à Paris.

N° 179. Particulière. — J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 23 courant.

J'ai pu, dans un moment où non pas mon courage, mais ma patience était à bout, prier M. de Perceval de s'entretenir avec vous de la possibilité, si elle pouvait exister, d'obtenir un congé pour prendre *quelques jours de repos* dans le sein de ma famille à Bruxelles. Mais c'était un simple désir, un vœu subordonné aux circonstances, à votre *appréciation*.

Je ne puis que vous adresser l'expression de toute ma gratitude pour l'autorisation que vous avez bien voulu m'accorder de me rendre chez M. de Lamartine pour expliquer les motifs de mon départ et présenter à ma place M. Rogier. Mais je n'en profiterai pas encore et je continuerai à faire tout ce qui dépendra de moi pour prouver au Roi et au pays que mon dévouement est à toute épreuve.

N° 179bis. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 27 mars 1848.

Remerciements pour la notification du départ d'un nouveau convoi de Belges démocrates.

Indicateur A, N° 2470/G. N° d'ordre 126. — J'ai reçu la lettre que Votre Altesse m'a écrite sous la date du 25 mars, au sujet du départ d'un nouveau convoi de membres de l'Association démocratique belge. Je vous remercie, Prince, du soin que vous prenez de me tenir au courant des mouvements de ces émeutiers. Bien que le mépris public fasse bonne justice des tentatives insensées de quelques meneurs, il importe, néanmoins, que l'administration soit constamment sur ses gardes. A ce titre, les renseignements que vous voudrez bien continuer à me fournir seront reçus avec beaucoup de reconnaissance.

N° 180. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 27 mars 1848.

Il a demandé à lord Palmerston de faire une remontrance à la France au sujet des tentatives révolutionnaires contre la Belgique. Promesse à ce sujet du ministre anglais.

N° 185. *Confidentielle.* — Au moment même où les journaux nous ont annoncé la première nouvelle de la tentative d'invasion faite en Belgique par la prétendue légion belge, j'ai eu à ce sujet un long entretien avec lord Palmerston, à qui lord Normanby avait donné la veille avis du départ de ces bandes armées. « Si, dis-je à Sa Seigneurie, les détails que renferment les journaux sont exacts, il est évident qu'il y a ou connivence de la part du Gouvernement provisoire, ou impuissance à empêcher ces démonstrations hostiles, qui se terminent en véritables violations de notre territoire. Dans l'un et l'autre cas, je pense qu'il importe que l'Angleterre fasse entendre sa voix, qu'elle adresse des remontrances au Gouvernement français, et qu'elle réclame vivement contre ces atteintes au droit des gens, atteintes d'autant plus coupables qu'elles sont dirigées contre une nation qui entretient les meilleures relations avec la

République, et qui a protesté de son sincère désir de maintenir sa neutralité envers toutes les Puissances. »

Lord Palmerston me répondit qu'il pensait, comme moi, qu'un *avis salutaire* donné par l'Angleterre au Gouvernement provisoire pourrait contribuer à arrêter ces mouvements hostiles et, en conséquence, Sa Seigneurie écrira, dans ce sens, à lord Normanby.

P. S. — Au moment où je termine cette dépêche, je reçois la vôtre, datée du 25 (1), par laquelle vous m'annoncez que l'entreprise des démocrates, arrivés de Paris, a complètement échoué. Je me suis empressé d'en communiquer le contenu à lord Palmerston.

N° 181. M. Nothomb à M. d'Hoffschmidt. Berlin, le 27 mars 1848.

Expose la politique prussienne dans la question des duchés de Schleswig et de Holstein. Politique probable du cabinet de Berlin si un mouvement pro-belge se produisait dans le Grand-Duché de Luxembourg.

N° 141. — La *Gazette générale de Prusse* a annoncé hier soir la résolution prise par le Gouvernement prussien au sujet des Duchés de Schleswig et Holstein. Vous trouverez ci-après cet article; c'est la confirmation de ma lettre n° 140.

Les deux duchés sont placés sur la même ligne, bien que le Holstein seul fasse partie de la Confédération germanique.

Que feront le Danemark et son Roi? Question subordonnée à une autre, celle de savoir si le Roi parviendra à se maintenir à Copenhague. S'il y parvient, il devra probablement se prêter aux mesures les plus extrêmes; par terre, le Danemark est sans doute impuissant à l'égard de l'Allemagne, mais il n'en est pas de même sur mer, aucun Etat allemand n'ayant de marine militaire.

(1) Voir pièce n° 174.

Quoi qu'il en soit, la résolution prise par le Gouvernement prussien, résolution à laquelle applaudira l'Allemagne entière, doit sous un autre rapport attirer l'attention la plus sérieuse du Gouvernement belge, en présence du mouvement qui se fait remarquer dans le Grand-Duché de Luxembourg. Si dans le Luxembourg allemand on venait à proclamer la Belgique, les populations belges pourraient être exposées à de grandes tentations et le Gouvernement à un double embarras : ses relations avec l'Allemagne et avec le Roi Grand-Duc se trouvant à la fois compromises. Le cas échéant, je puis vous en donner l'assurance, on enverrait des troupes allemandes dans le Grand-Duché; l'Allemagne, qui veut se régénérer, oserait ce que n'a pas osé la vieille Allemagne en 1830.

N^o 182. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt. Paris, le 27 mars 1848.

Il s'est plaint à M. de Lamartine des tentatives révolutionnaires dirigées contre la Belgique. Déclaration d'impuissance du ministre des Affaires étrangères. Conseils de lord Normanby. Faiblesse du Gouvernement provisoire.

Très confidentielle. — Je me suis plaint vivement à M. de Lamartine du convoi gratuit donné par l'entremise du ministère de l'intérieur aux révolutionnaires belges. Je lui fis part de tout ce que renfermait la note dont M. van den Bossche était porteur (deux mots illisibles) avant-hier et j'ajoutai que de pareils faits acquerraient un plus haut degré de gravité par la circonstance qu'un nombre considérable de Français avaient grossi ces bandes et s'étaient portés avec elles à notre frontière et constituaient une véritable violation de territoire et une propagande républicaine. M. de Lamartine, bien que protestant contre toute pensée de la part de ses collègues et de lui de porter le trouble dans les pays voisins, me dit qu'il fallait de toute nécessité purger Paris des ouvriers

étrangers sans ouvrage et perturbateurs, n'importe à quel pays ils appartenissent. Nous sommes, en ce moment, ajouta-t-il, frappés d'impuissance pour empêcher ces manifestations des démocrates étrangers, et demain c'est le tour des Polonais. Nous avons refusé de donner des armes aux Belges, aux 14 000 Allemands qui quittent la France. C'est tout ce que nous pouvons faire.

Je terminai l'entretien en informant M. de Lamartine que j'avais fait connaître très exactement à mon Gouvernement tous les faits qui étaient parvenus à ma connaissance et que je reprochais au Ministère de l'Intérieur.

Il me répondit : Votre Gouvernement a le droit de recevoir à coups de fusil les perturbateurs qui entreraient à main armée sur son territoire.

Je répondis que nous en userions (trois mots illisibles) et sans permission.

Lord Normanby, à qui je rendis compte de cet entretien quelques instants après, me conseilla de consigner dans une dépêche, que j'aurais l'honneur de vous adresser, tous les faits signalés et de me rendre chez M. de Lamartine, afin de lui en donner lecture. Comme cette démarche semblerait une sorte d'acte d'accusation contre le Gouvernement provisoire, j'ai pensé que je devais auparavant attendre vos instructions à cet égard et je soumetts cette question à votre sage appréciation.

Le Gouvernement n'a aucune force à l'intérieur. Il n'a que des... discours pour s'appuyer sur l'esprit des masses qui jusqu'ici veulent bien s'en contenter.

P. S. — Je vais insister de nouveau pour que l'article par lequel le Gouvernement se déclare étranger à ces manifestations (deux ou trois mots illisibles) des pays voisins qui m'a été promis paraisse enfin dans les journaux (1).

(1) Ce rapport, ainsi que la réponse qu'y fit M. d'Hoffschmidt le 28 mars, furent communiqués, aussi le 28, à M. van de Weyer, avec autorisation d'en faire usage dans un entretien avec lord Palmerston.

N° 183. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 28 mars 1848.

Vaine démarche pour obtenir des facilités d'entrée aux Pays-Bas des houilles belges.

N° 179. *Confidentielle.* — Par suite du post-scriptum de ma lettre du 27 de ce mois, n° 177 (1), je ne dois pas vous laisser ignorer que, malgré le peu d'instant que j'avais à entretenir M. le ministre des Affaires étrangères, je lui ai fait connaître que si Gand et sa population ouvrière étaient notre plaie principale et la plus dangereuse pour les deux pays, le bassin de Liège et la population des houillères et d'ouvriers d'armes ne présentaient peut-être pas une gravité et des périls moindres.

Cependant, quand j'ai parlé de désigner des bureaux où les houilles d'origine belge pourraient être importées par voie de terre, avec exemption ou réduction des droits d'entrée, Son Excellence s'est arrêtée à la petite considération d'un accroissement possible de dépense qui pourrait résulter de cette désignation.

Je crains bien que la préoccupation de difficultés intérieures ne soit trop forte chez M. le comte de Schimmelpenninck, pour lui permettre de voir, dans toute leur intensité, celles qui peuvent le menacer du dehors.

La note que j'ai remise à Son Excellence ne contient que l'énoncé, sans préambule ni développements, des quatre points que nous désirons obtenir de l'administration des Pays-Bas.

Sur cette question, comme sur celle de l'industrie de Gand, des chiffres de statistique sont toujours ce qui produit le plus d'effet : ici cependant moins que partout ailleurs.

(1) Cette lettre ne fait pas partie du dossier de la correspondance politique. Elle se rapporte aux négociations économiques tentées à ce moment.

N° 184. M. d'Hoffschmidt à M. van de Weyer. Bruxelles, le 28 mars 1848.

Les départs pour la Belgique, dans des convois gratuits, de démocrates pourvus de vivres, d'armes et de munitions, se succèdent malgré les protestations bienveillantes de M. de Lamartine. Participations de Français à ces menées révolutionnaires. Demande d'intervention du Gouvernement britannique.

N° 2470/A. *Confidentielle.* — J'ai déjà eu l'honneur, par ma lettre du 25 de ce mois, de vous entretenir de la *Société des démocrates belges*, établie à Paris, et d'une première tentative qu'elle avait faite contre la Belgique.

D'autres actes du même genre se succèdent. Des convois spéciaux partent chaque jour de Paris, amenant à nos frontières de prétendus libérateurs. Un rassemblement considérable s'est formé à Seclin, près de Lille.

Les meneurs se promenaient, il y a deux jours, dans Paris, criant : *Vive la République belge!* et ayant à leur tête deux drapeaux, l'un aux couleurs nationales, l'autre aux couleurs françaises.

Ces gens obtiennent des convois gratuits au chemin de fer; ils reçoivent des vivres pour la route. Ils ont aussi des armes et des munitions.

D'où leur viennent ces ressources? On ne peut, à cet égard, que former des conjectures.

M. de Lamartine proteste toujours de ses bienveillantes dispositions pour nous et de celles de ses collègues et je dois dire que lui-même, à la demande de M. le prince de Ligne, a, dès le principe, fait des démarches pour garantir quelques-uns de nos compatriotes contre les mauvais traitements dont ils étaient l'objet de la part des ouvriers français.

Mais, en dehors de M. de Lamartine et de ses amis, d'autres personnages influents participent-ils à ces manœuvres? On me l'assure et l'on cite parmi ces derniers

M. Caussidière et M. Imbert, gouverneur du château des Tuileries.

Un fait certain, c'est que des Français prennent une part active à ces expéditions, qu'ils profitent de la détresse de malheureux ouvriers, livrés au besoin sur la terre étrangère, pour les réunir en troupes et essayer de les introduire à main armée en Belgique, et que tout cela se passe sans obstacle et sans protestation de la part de l'autorité française.

M. de prince de Ligne a réclamé près du Ministre des Affaires étrangères, mais ce dernier se retranche derrière l'impuissance forcée du Gouvernement provisoire. Je suis persuadé, toutefois, que si le Gouvernement de Sa Majesté britannique intervenait officieusement, ses observations feraient un certain effet à Paris. Je vous prie donc d'exprimer à lord Palmerston le vœu que lord Normanby fût autorisé à entretenir de cet objet M. de Lamartine dans une de ses plus prochaines conférences. Je ne doute pas que Sa Seigneurie ne veuille bien se prêter à nous rendre ce nouveau service.

Le *Moniteur belge* et *l'Indépendance* renferment des détails sur les démonstrations armées dont il s'agit. Vous pourrez les consulter utilement.

N° 185. M. d'Hoffschmidt à M. van de Weyer. Bruxelles, le 28 mars 1848.

Transmet un rapport sur une tentative révolutionnaire faite contre la Belgique.

A, n° 2470. — Pour compléter mes instructions n° 2470, en date de ce jour (1), j'ai l'honneur de vous transmettre le récit abrégé de ce qui s'est passé relativement aux légions successivement venues de Paris. La note ci-jointe résume les faits principaux et indique le véritable carac-

(1) Voir pièce n° 184.

tère de ces expéditions. Vous pourrez la faire passer sous les yeux de lord Palmerston.

Annexe. — Note.

Depuis quelques jours, des bandes d'individus suspects quittent Paris et se dirigent sur la frontière de Belgique.

Un convoi spécial a amené, le 25 mars, à Quiévrain, neuf cents de ces hommes.

Les autorités averties avaient pris les précautions nécessaires. Un corps de troupes, auquel s'étaient joints spontanément beaucoup d'habitants des villages voisins, armés de fusils de chasse, stationnait au débarcadère. Un examen sévère des papiers de ces voyageurs a fait reconnaître parmi eux un grand nombre de Français, lesquels n'étant point munis de papiers en règle, ont été renvoyés sur-le-champ dans leur pays. Parmi les autres, qui se sont prévalus de leur qualité de Belges, les uns ont été renvoyés sous escorte dans leurs communes respectives; les autres, ceux qui n'étaient point pourvus de passeports, ont été mis à la disposition des autorités judiciaires.

Ainsi s'est terminée cette première tentative.

En dépit de ce début si peu encourageant, de nouvelles expéditions ont eu lieu. Il en est résulté un rassemblement nombreux qui s'est formé à Seclin près de Lille, à une courte distance de nos frontières. Les autorités françaises envoyèrent des vivres à cette espèce de camp comme on ferait à une troupe régulière.

Ces faits ne prennent point le Gouvernement belge au dépourvu. Il a pris les mesures que la prudence commande.

Quels sont ces hommes qui veulent envahir notre pays?

De quels éléments se composent ces bandes?

D'un grand nombre d'ouvriers belges employés en France et chassés de leurs ateliers, pauvres gens dont on exploite la misère et qu'on égare par de fallacieuses promesses, et de quelques meneurs presque tous Français.

Les ouvriers ne sont mus, au fond, par aucune idée politique. Que veulent-ils? Du travail et le retour dans leurs foyers. Rien de mieux. Le Gouvernement de leur pays est prêt à les recevoir; il avait même pris déjà des mesures pour leur faciliter la rentrée en Belgique. Mais ces malheureux sont conduits par des agents de trouble, qui ont d'autres desseins.

Ces chefs, quels sont-ils et quel est leur but? Il n'est pas besoin de refaire ici la biographie de ces hommes. Les journaux l'ont publiée. Qu'il suffise de dire que tout leur passé est là pour prouver que ce ne sont pas des vues honnêtes qui les dirigent. Quant à leurs projets avoués, leurs proclamations répandues à profusion, leurs discours publics, leurs promenades dans Paris drapeaux déployés, toutes ces démonstrations les exposent assez nettement. Ils veulent révolutionner la Belgique, détruire et renouveler nos institutions nationales. Voilà leur but et ce but ils veulent le poursuivre par la force; car on a saisi des armes et des munitions entre leurs mains.

Ces hommes ont des ressources et ils ont des points d'appui dans les régions où se meut aujourd'hui le pouvoir en France.

D'où proviennent ces ressources? Quels sont ces points d'appui?

On en est réduit, à cet égard, aux conjectures. On cite des noms propres, ceux de M. Caussidière et de M. Imbert.

Quoi qu'il en soit, ces expéditions ont été préparées à Paris au grand jour, sous les yeux de l'autorité, avec la participation de plusieurs élèves de l'école polytechnique. Il est vrai que, pour excuser la présence de ces jeunes gens en pareille compagnie, on dit qu'ils sont là pour empêcher les déprédations sur la route!

Certes, ces faits sont graves, ils sont une violation des principes solennellement proclamés par M. de Lamar-tine. Ils sont contraires à toutes les règles du droit des gens. Une Puissance ne peut autoriser sur son sol l'organisation d'un corps destiné à agir contre une nation

amie. Que dirait la France si, chez nous, à ses portes, nous donnions les mains à une entreprise dont le but serait de provoquer en France la guerre civile ?

N^o 186. M. d'Hoffschmidt à M. van de Weyer. Bruxelles, le .. mars 1848.

Existence en France de deux partis : l'un de propagande républicaine, l'autre d'abstention. Prie M. van de Weyer d'attirer l'attention de lord Palmerston sur la possibilité d'une invasion de la Belgique. Nécessité d'agir avec prudence.

Lettre non expédiée. — Cabinet A, n^o 2470. — Confidentielle. — L'Indépendance belge, du 26 mars, rend compte d'une (un mot illisible) démarche faite près des autorités belges par M. Delescluze, commissaire général du Gouvernement provisoire dans le département du Nord. Cette démarche témoigne des sentiments les plus bienveillants à notre égard (1).

D'un autre côté, d'après des renseignements qui m'arrivent de diverses sources, il semblerait que si M. de Lamartine et quelques-uns de ses collègues sont, en effet, animés de dispositions favorables, d'autres personnages influents participent activement aux menées ourdies à Paris contre l'indépendance ou la tranquillité de la Belgique. On cite parmi ces derniers M. Imbert, gouverneur du château des Tuileries.

Il est permis de croire que deux courants contraires existent au sein du Gouvernement français l'un de propagande, l'autre d'abstention. Le premier a pour lui les passions du parti exalté; et ce parti est bien près d'obtenir, s'il ne l'a déjà, la prépondérance.

Dans cette situation, on peut tout prévoir.

(1) En émettant cette appréciation, M. d'Hoffschmidt se trompait. M. Delescluze favorisa autant qu'il le put la tentative qui échoua à Risquons-Tout.

Qui peut répondre que bientôt la France ne soit livrée à la merci des partisans de la guerre? Et que la Belgique ne devienne l'objet d'une démonstration hostile, d'une attaque à main armée?

Je sais que le Gouvernement anglais n'aime point à prendre des engagements pour des cas hypothétiques, et qu'il se réserve volontiers de ne se prononcer qu'en présence des faits eux-mêmes. Il me semble, toutefois, que, dans l'intérêt de sa politique, il lui importe de ne point se laisser devancer et prendre à l'improviste par les événements.

La situation de l'Europe se complique de plus en plus. L'Allemagne est dans des dispositions telles qu'elle est plus près d'une lutte avec la Russie que d'une lutte avec la France. Que la Belgique soit envahie et la Prusse sera, on peut le craindre, hors d'état de lui venir en aide. Que ferait alors l'Angleterre?

Je ne pense pas que le moment soit venu de poser officiellement la question à lord Palmerston; une semblable démarche serait prématurée et pourrait aggraver nos périls, si elle arrivait à la connaissance du Gouvernement français; mais je crois que vous pourriez utilement attirer sur cette éventualité l'attention du secrétaire d'Etat de Sa Majesté britannique. Il serait opportun que vous eussiez, à cet égard, un entretien confidentiel avec Sa Seigneurie. Ce qui s'est passé samedi dernier à notre frontière vous en offre une occasion toute naturelle. Il est bien entendu que cette conférence aurait lieu à l'insu de vos collègues du Corps diplomatique, surtout de M. Cottu, l'agent français. Il nous faut, dès à présent, prendre nos précautions et chercher nos points d'appui. Prudence et prévoyance, telle doit être notre devise.

Lord Palmerston comprendra qu'il s'agit ici pour l'Angleterre d'un intérêt de premier ordre. Je ne doute pas qu'il ne porte sur ce point ses plus sérieuses méditations,

N° 187. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 28 mars 1848.

Il importe de tenir au Gouvernement provisoire un langage qui ne trahisse aucune défiance à son égard.

A, N° 2470. — Je m'empresse de vous accuser réception de votre rapport *très confidentiel* du 27 de ce mois (1).

Le Gouvernement du Roi tient pour parfaitement sincères les déclarations que vous a faites M. de Lamartine, en son nom et au nom de ses collègues. Il ne peut ni ne veut mettre en doute la franchise du Gouvernement provisoire ni ses intentions bienveillantes à l'égard de la Belgique (2). C'est dans ce sens que je vous engage à vous exprimer constamment dans vos entretiens avec M. le Ministre des Affaires étrangères. Si vous avez encore à signaler à ce dernier, comme vous l'avez déjà

(1) Voir pièce n° 182.

(2) Immédiatement après la minute de cette lettre, se trouve conservée dans le dossier de l'affaire de *Risquons-Tout* la note suivante dont rien n'indique l'auteur :

« 28 mars 1848.

» La Société de l'Alliance se divise en deux partis. A la tête du premier, et, grâce à Dieu, c'est le plus fort, se trouve M. Rousset : c'est le parti libéral modéré, qui est partisan de la royauté. A la tête du second se trouvent MM. Jottrand et Bartel : c'est le parti républicain. Bartel travaille sourdement, doucement, mystérieusement; enfin, Bartel, c'est un homme insondable. Jottrand travaille ouvertement, sans crainte, loyalement; aussi est-il le moins à craindre.

» Eh bien, c'est à ce parti que M. de Lamartine, ministre des Affaires étrangères en France, vient d'adresser une lettre des plus amicales pour lui faire connaître que le Gouvernement provisoire est décidé à tendre la main à la Belgique, aussitôt qu'elle voudra se constituer en république, afin que les deux nations soient unies par les liens les plus étroits. Vous voyez par là que, si le Gouvernement provisoire ne déclare pas ouvertement qu'il veut que la république s'implante partout, du moins il déclare sous main qu'il soutiendra le pays qui se prononcera pour ce genre de gouvernement, ce qui revient tout à fait au même. »

fait très opportunément et très justement, des faits de propagande ou des manifestations hostiles, ayez soin de les attribuer à des influences subalternes, en mettant hors de cause les membres du Gouvernement provisoire.

Je me rends aisément compte de la position de ce Gouvernement et je crois que notre intérêt bien entendu nous prescrit de ne point paraître animés d'un esprit de défiance à son égard. Je vous approuve donc de ne pas avoir suivi le conseil de lord Normanby, et pense qu'il faut même s'abstenir d'insister pour obtenir l'insertion de l'article qui vous avait été promis.

Vous trouverez ci-joint copie d'une dépêche que je viens d'adresser à M. Van de Weyer. C'est, à mon avis, la seule démarche que nous ayons à faire en ce moment.

N° 188. Le comte O'Sullivan de Grass à M. d'Hoffschmidt. Vienne, le 30 mars 1848.

Satisfaction exprimée par le comte de Ficquelmont de l'attitude politique de la Belgique.

N° 45. *Confidentielle.* — J'ai communiqué à M. le comte de Ficquelmont (1) les informations que vous avez bien voulu m'adresser sur la situation intérieure de notre royaume et j'ai cru pouvoir laisser entre ses mains quelques-uns des rapports du prince de Ligne joints en copie à vos dépêches. En me renvoyant ces pièces, le comte de Ficquelmont m'a écrit un billet de remerciements dont j'extrais les expressions suivantes :

« Vous savez naviguer avec calme au milieu des orages, je vous en félicite, la chose n'est pas facile; l'éducation politique de votre peuple est bien faite, chacun sait y saisir, à ce qu'il paraît, comment et où se réunissent les intérêts privés avec ceux de l'Etat, c'est là le nœud gordien de notre époque. »

(1) Il avait remplacé le prince de Metternich comme ministre des Affaires étrangères.

N^o 189. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt, Paris, le 30 mars 1848.

Les enrôlements contre la Belgique continuent en France. Malgré l'impuissance du Gouvernement français, le prince engage M. d'Hoffschmidt à le charger d'adresser une protestation à M. de Lamartine.

Très confidentielle. — Les enrôlements contre la Belgique continuent ostensiblement à Paris, et à chaque départ des convois du Chemin de fer du Nord, deux des principaux agents de la Légion belge, revenus en France, après l'échauffourée de Quiévrain, cherchent à embaucher les ouvriers honnêtes, dont nous facilitons le retour suivant le mode dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte dans ma lettre d'hier.

Je sais que le Gouvernement français est impuissant pour prévenir ces tentatives. Mais le fait n'en est pas moins attentatoire contre le droit des gens.

S'il m'est permis d'énoncer ici mon opinion, il me semble qu'une protestation conçue en termes fermes et modérés tout à la fois, de la part du Gouvernement du Roi, et sans accuser le Gouvernement provisoire de connivence avec ceux qui cherchent à troubler la tranquillité d'un peuple voisin et ami, protestation que je serais chargé de lire ou de remettre à M. de Lamartine, ferait de l'impression. Ce serait une sorte d'appel fait à la bonne foi, à la loyauté de ses collègues et à la sienne, contre l'agression de ces bandes composées en majeure partie de Français et *condottieri* de toutes les nations.

Il serait à désirer également que l'Angleterre appelât l'attention de M. de Lamartine sur ces faits, et tint un langage énergique pour le maintien de notre nationalité, et contre la violation de notre territoire.

N° 190. M. d'Hoffschmidt au corps diplomatique belge.
Bruxelles, le 30 mars 1848.

Rend compte de la dispersion à Risquons-Tout d'une bande révolutionnaire.

N° 247(0). — La prétendue Légion belge, recrutée à Paris et qui, dans ces derniers jours, avait formé un camp à Seclin près de Lille, a fait, le 29 mars, une tentative contre Mouscron. Jamais honteuse entreprise n'a eu un résultat plus misérable. Reçus par un petit corps de troupes composé de 200 hommes d'infanterie, de 25 chasseurs à cheval, et 2 pièces de campagne, les assaillants ont été mis en complète déroute au bout de deux heures de combat. Ils ont laissé un grand nombre de morts sur le terrain; plusieurs prisonniers sont tombés entre les mains de nos soldats. Les fuyards ont abandonné leurs armes et sont rentrés en France.

Notre troupe a perdu un homme et compte cinq ou six blessés.

Tel est le résumé des faits qui se sont accomplis le 29 mars à notre frontière en pleine paix; quant aux détails, je vous renvoie à nos journaux. Nos soldats se sont admirablement comportés. L'infériorité de leur nombre permet d'apprécier le courage et le sang-froid dont ils ont fait preuve. Ils sont remplis d'enthousiasme et d'ardeur et se préparent à défendre le territoire contre toute violation ultérieure.

Ceci n'est, du reste, pas à craindre; on peut l'espérer du moins. Une seconde colonne de prétendus *patriotes belges*, qui suivait la première, s'est précipitamment dispersée, quand elle a connu le résultat du premier combat.

La leçon que viennent de recevoir les émeutiers ne sera sans doute point perdue. Le dénouement de cette échauffourée excite une satisfaction générale. Tout le monde, du reste, se reposait avec confiance sur nos troupes, dont le dévouement n'est douteux pour personne.

N° 191. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 30 mars 1848.

Rend compte du mouvement révolutionnaire au hameau de Risquons-Tout. Expose la connivence d'autorités françaises dans ce mouvement et charge le prince de Ligne d'adresser une protestation à M. de Lamartine.

A, n° 2470. — J'appelle toute votre attention sur les faits graves qui viennent de se passer à notre frontière du midi.

Deux tentatives ont été essayées contre la Belgique à quelques jours d'intervalle. Les hommes qui en étaient les auteurs n'étaient point tous Belges : un grand nombre d'entre eux étaient étrangers; je m'empresse de vous transmettre des détails nouveaux et officiels sur ces événements.

L'administrateur de la sûreté publique ayant été averti de l'arrivée prochaine d'un convoi d'ouvriers belges venant de Paris, se rendit le 24 au soir à Quiévrain, il y rencontra M. Delescluze, commissaire général de la République française à Valenciennes et à Lille, qui demandait à conférer avec les autorités belges.

M. Delescluze assura que le convoi attendu se composait de gens non armés, de femmes et d'enfants qui n'avaient aucune idée hostile. Il fut convenu, néanmoins, entre lui et les fonctionnaires belges, que les wagons ne s'arrêteraient point à Blanc-Misseron, station française, ainsi que cela avait été positivement résolu, mais qu'ils seraient dirigés sur la station belge, c'est-à-dire sur Quiévrain. Le projet reçut son exécution; je vous renvoie au récit publié par le *Moniteur belge* pour cet épisode.

On trouva dans les voitures des armes, des cartouches, des capsules, des proclamations. Parmi les voyageurs, on constata la présence d'un grand nombre de Français; ceux-ci furent renvoyés sur-le-champ par les voitures mêmes qui les avaient amenés.

Ce résultat refroidit un peu lardeur d'une seconde

colonne qui s'était fait annoncer. Les hommes qui la composaient s'arrêtèrent à Valenciennes et y passèrent la nuit. Un garde national et un élève de l'Ecole polytechnique faisaient partie de ce groupe. Les ouvriers retenus dans une salle d'attente étaient gardés par quelques factionnaires appartenant à la même bande et dont les fusils étaient chargés. Tout prouvait que nos malheureux artisans obéissaient à la contrainte et à la force, ce qui, du reste, fut confirmé par les aveux de quelques déserteurs qui se rendirent dans la soirée à nos avant-postes.

Toute la troupe partit le dimanche dans la direction de Lille et alla rejoindre à Seclin, village situé à quelque distance de cette ville, un nouveau rassemblement qui venait de s'y former. M. l'administrateur de la sûreté publique crut utile de s'assurer de l'état des choses. Accompagné du général Fleury-Duray, il se rendit le dimanche au soir auprès du commissaire du Gouvernement provisoire. M. Delescluze s'empessa de déclarer que c'était par ses ordres spéciaux que la marche des ouvriers belges avait été arrêtée à Seclin; que ces hommes n'étaient pas armés et qu'ils ne le seraient pas; qu'il ignorait que parmi eux se trouvassent des Français; enfin, que des élèves de l'école polytechnique dont la présence avait été signalée avaient pour unique mission d'empêcher les étrangers d'inquiéter les populations françaises. Il reconnut, au surplus, qu'il avait déjà été obligé d'envoyer des vivres à Seclin.

L'administrateur de la sûreté publique fit remarquer que rien ne serait plus facile que de dissoudre ces bandes qui semblaient donner de justes appréhensions aux autorités françaises; que la plupart de nos ouvriers étaient trompés ou intimidés; que ces hommes, loin d'être traités en ennemis, seraient accueillis avec bienveillance dans leur pays, s'ils y voulaient rentrer paisiblement. Il ajouta que, pour les ramener à leur devoir, il suffirait que les élèves des écoles qui se trouvaient au

milieu d'eux, leur fissent part des bonnes dispositions de l'administration belge.

M. Delescluze se refusa à intervenir, se déclarant impuissant à le faire efficacement.

Les choses en étaient là depuis deux jours, lorsque le 29 mars, à la suite d'une tentative faite durant la nuit et restée sans autre résultat que l'arrestation d'une trentaine de perturbateurs, un corps, évalué à 2,000 hommes, fit irruption sur notre territoire dans la direction de Mouscron. Ils furent reçus par un petit corps de troupes, composé de 200 hommes d'infanterie, de 25 chasseurs à cheval et de 2 pièces d'artillerie. La soi-disant *Légion belge* était bien armée : une vive fusillade s'engagea aussitôt. Mais, habilement conduits, nos soldats ne tardèrent pas à mettre nos adversaires en complète déroute. Les insurgés laissèrent plusieurs des leurs sur le terrain, des prisonniers sont restés entre les mains de nos troupes, les fuyards, jetant leurs armes, sont rentrés en France. De notre côté, nous avons eu 1 mort et 5 ou 6 blessés, d'après les premiers renseignements recueillis à la hâte.

Une nouvelle bande qui devait tenter l'invasion sur un autre point s'est précipitamment rejetée sur le territoire français en apprenant le mauvais succès du premier engagement.

Tel est le résumé des faits officiellement constatés par les rapports transmis au Gouvernement.

Il résulte de ces rapports et des informations qui nous sont parvenues par d'autres voies qu'on a publiquement embrigadé, je ne dirai pas avec l'aide, mais sous l'œil de l'autorité à Paris, des bandes chargées d'insurger la Belgique; que ces bandes, après avoir parcouru Paris, drapeau déployé, aux cris de : *Vive la république belge!* ont été dirigées vers nos frontières par des convois spéciaux, mis à leur disposition par ordre supérieur; que 2,000 à peu près des hommes qui les composent, après avoir formé une sorte de camp, se sont réunis et maintenus pendant plusieurs jours à Seclin, près de Lille;

que ces hommes étaient pourvus d'armes et de munitions; qu'après une première tentative, qui a échoué sans lutte le 25, ils en ont essayé le 29 une seconde, plus grave et d'un caractère plus manifestement hostile; qu'ils ont, en un mot, violé notre territoire à main armée et provoqué une collision sanglante avec nos soldats.

Des accusations de coopération indirecte se répandent en Belgique contre quelques agents français. Quatre mille rations et un très grand nombre de fusils ont été, dit-on, distribués au camp de Seclin. On parle dans le public d'un dîner qui aurait eu lieu mardi dernier, à l'*Hôtel de l'Europe* à Lille et où, en présence de M. Delescluze, il aurait été bu à la *république belge*.

Cet ensemble de faits a produit parmi nous une impression aussi profonde que pénible. Le public ne peut expliquer ces démonstrations hostiles aussi ouvertement organisées, les attentats si directs contre le droit des gens, attentats d'autant plus graves que le pays qui en est l'objet est animé des meilleures dispositions à l'égard de la France, que ce pays s'est empressé d'ouvrir avec le nouveau Gouvernement français les relations les plus amicales et qu'il a protesté de son sincère désir et de sa ferme volonté de maintenir sa neutralité envers toutes les puissances.

Il est impossible que nous ne fassions pas les représentations les plus pressantes. Il est impossible aussi que le Gouvernement provisoire ne les accueille pas favorablement et qu'il protège de son silence des actes évidemment contraires à tous les principes si éloquemment proclamés par M. de Lamartine. Une puissance qui faciliterait sur son sol la formation d'un corps destiné à agir contre une nation amie, qui s'appliquerait à porter chez elle la guerre civile et tous les désastres d'une invasion, manquerait à ses premiers devoirs. L'honneur de la France exige donc que son gouvernement soit dégagé de toute solidarité dans ces derniers événements.

Dans cet état de choses, je vous prie de voir sans retard M. de Lamartine, de lui donner lecture de la pré-

sente dépêche, dont je vous autorise à lui laisser une copie. Nous comptons trop sur la loyauté du Gouvernement provisoire pour ne pas être assurés qu'il n'hésitera pas à désavouer officiellement, par la voie du *Moniteur universel*, toute participation, directe ou indirecte, aux manœuvres coupables qui viennent de donner lieu à de si tristes complications. Cette déclaration sera de nature, nous l'espérons, à prévenir le retour des tentatives qui ne peuvent manquer d'exciter en dehors même de la Belgique des impressions assurément peu favorables (1).

N° 192. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 30 mars 1848.

Transmet copie d'une note qu'il a adressée le 28 mars à M. van de Weyer au sujet de l'arrivée d'un train de révolutionnaires à Quiévrain et copie d'un rapport de l'administrateur de la sûreté publique sur cet incident et sur le cantonnement à Seclin d'une bande prête à envahir la Belgique.

N° 2470. Cabinet. — Deux annexes. — Je crois devoir vous transmettre, pour votre direction personnelle, copie d'une note que j'ai adressée à M. van de Weyer avant l'échauffourée du 29 (2). Les instructions que j'ai l'honneur de vous transmettre aujourd'hui complètent le récit des faits.

J'ai lieu de croire que le secrétaire d'Etat de Sa Majesté britannique chargera lord Normanby d'adresser des remontrances au Gouvernement français.

Si la note ci-jointe passe sous les yeux de Lord Normanby, il est bien entendu que ce dernier, en entretenant de cet objet M. de Lamartine, aura soin de ne pas

(1) Une copie de ces instructions fut communiquée à M. Van de Weyer par lettre du 30 mars et à M. Nothomb par lettre du 31 mars.

(2) Voir pièce n° 185.

lui en donner lecture et de taire la voie par laquelle les renseignements sont parvenus à Londres. La publicité qu'ils ont reçue l'en dispense surabondamment. Peut-être sera-t-il utile que Votre Altesse rende attentif à cette recommandation l'Ambassadeur britannique.

Vous trouverez dans le *Moniteur* et l'*Indépendance belge* des détails circonstanciés sur tout ce qui s'est passé.

J'espérais recevoir aujourd'hui de M. le ministre de la Guerre un rapport officiel sur l'incident d'hier. Il ne m'est point encore parvenu. Je vous envoie, en attendant, une dépêche de M. Hody que vous voudrez bien me restituer, après en avoir fait prendre copie.

J'ai donné à M. Van den Bossche diverses explications qu'il aura soin de communiquer à Votre Altesse.

ANNEXE II.

Bruxelles, le 29 mars 1848.

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre dépêche d'hier, reçue trop tard pour pouvoir y répondre immédiatement, j'ai l'honneur de vous informer de ce qui s'est passé entre M. le Commissaire général du Gouvernement provisoire dans le Département du Nord et moi.

Ayant appris que le convoi des ouvriers belges chassés de France, faute de travail, et enrôlés par des individus qui voulaient importer en Belgique la guerre civile, partait vendredi, 24 mars, de Paris, je me rendis à Quiévrain avec quelques employés du bureau des passeports.

Vers 10 heures du soir, me trouvant avec M. le colonel Rottermel, je fus averti que M. le commissaire général de la République française, M. Delescluze, se présentait pour conférer avec les autorités belges. Je le reçus dans le bureau du chef de la station, en présence de M. le colonel, commandant la force publique, et M. De Marbaix, procureur du Roi de Mons, qui m'avait accompagné.

M. Delescluze avait entendu exagérer considérablement à Valenciennes les préparatifs de défense auxquels on s'était livré à la frontière et il venait nous dire qu'il ne s'attendait à recevoir de Paris qu'un convoi inoffensif composé de gens non armés, voire même de femmes et d'enfants, et dépourvus de toute idée d'hostilité.

M. l'ingénieur-mécanicien Gobert avait proposé, avant mon arrivée, d'aller prendre, à Valenciennes même, avec une locomotive belge, le convoi spécial au lieu de laisser les ouvriers descendre à Blanc-Misseron, dernière station française, située à une très petite distance de la station de Quiévrain. M. Delescluze goûtait cette idée, je m'y ralliai également et les choses furent convenues sur ce pied.

M. Delescluze se retira aussitôt et comme l'on avait aussi exagéré de notre côté les dispositions prises en France, nous reconduisîmes, M. Gobert et moi, M. Delescluze et les fonctionnaires qui l'accompagnaient à Blanc-Misseron, où, contrairement à ce qu'on nous avait rapporté, il n'y avait ni dragons, ni infanterie, ni préparatifs quelconques.

A 4 heures du matin, MM. Gobert et Vincent, ingénieur-mécanicien du Gouvernement belge, partirent pour Valenciennes à la rencontre du convoi de Paris. Ce dernier ne tarda guère à paraître entraîné par un remorqueur sur lequel se trouvait le chef de l'expédition qui voulait apparemment ne pas être à la merci du machiniste mais, au contraire, le guider à sa volonté.

La station de Valenciennes est disposée de telle manière que les remorqueurs de tête doivent se mettre à la tête des convois. Pendant que la locomotive française faisait cette manœuvre, nos ingénieurs, sans perte de temps, accrochèrent eux-mêmes le convoi, et, partant avec résolution, furent bientôt hors de portée de toute réclamation.

Arrivés à Blanc-Misseron, où le convoi devait s'arrêter, et voyant que la course continuait vers la Belgique, des clameurs violentes s'élevèrent et le machiniste crut

devoir ralentir la marche. Les chefs qui se trouvaient dans les deux dernières voitures, jadis les premières, profitèrent de ce ralentissement pour se précipiter à terre, mais M. l'ingénieur Gobert ayant donné une nouvelle impulsion à la marche, le convoi ne tarda pas à se présenter entre les deux files de soldats requis en son honneur. Un gendarme leva la main pour défendre de sortir des voitures et le triage commença.

Le convoi se composait de 16 voitures à 40 places; on y trouva des armes, des cartouches, des capsules, des cartouches plus ou moins démagogiques, enfin un drapeau aux couleurs belges avec ces mots : *Appel aux Belges*.

Les ouvriers natifs de Belgique et porteurs de livrets ou papiers constatant leur identité furent immédiatement dirigés vers leurs communes respectives. La plupart protestaient de leurs intentions pacifiques et assuraient n'avoir voulu que profiter d'un convoi gratuit. Les ouvriers se disant Belges, mais dépourvus de la preuve de cette allégation, furent envoyés devant le procureur du Roi de Mons et les Français, au nombre de septante-cinq, ramenés en France à l'aide des voitures françaises qui les avaient amenés.

Nous espérions nous livrer aux mêmes opérations en ce qui concernait le deuxième convoi, lorsque nous apprîmes que les sauteurs de Blanc-Misseron criaient à la *trahison* contre tout le monde et voulaient rester campés dans cet endroit pour empêcher leurs frères d'être également livrés à la Belgique et conduits à la *boucherie*. On assurait, d'autre part, que le deuxième convoi était arrivé à Valenciennes et y séjournerait jusqu'à la nuit.

Je proposai à MM. Gobert et Vinchent de m'accompagner et d'aller nous assurer par nous-mêmes du véritable état de choses.

Arrivés dans la station de Valenciennes, nous y vîmes plusieurs chefs et membres des soi-disant corps francs : je remarquai, entre autres, un garde national mobile et un élève de l'école polytechnique. La masse des ouvriers

était retenue dans une salle d'attente à la porte de laquelle étaient placés des factionnaires faisant partie de l'expédition et dont les fusils étaient visiblement chargés : ceci me prouva que la terreur était nécessaire pour retenir une bonne partie des ouvriers enrôlés, ce qui fut pleinement confirmé par ceux qui parvenant à s'échapper se rendirent dans la soirée à nos avant-postes.

M. Delescluze allait quitter Valenciennes au moment de notre arrivée : Je lui appris que tout s'était passé de la manière la plus convenable. Il avait reçu des plaintes, disait-il, de quelques Français auxquels on aurait refusé la restitution de leurs papiers.

Je déniai le fait et il n'insista pas.

De Valenciennes, je me rendis à Bruxelles pour rendre compte à MM. les ministres de l'Intérieur et de la Guerre de ce qui s'était passé et recevoir de nouvelles instructions.

Le lendemain, dimanche, j'appris que les ouvriers déposés successivement à Valenciennes étaient allés se réunir à ceux qui devaient arriver par Lille.

Je partis aussitôt pour Mouscron. Là on assurait que le nombre des ouvriers enrôlés s'élevait à 10,000 ou 12,000 hommes, tous armés et même pourvus de quatre pièces de canon : là encore, on parlait d'élèves de l'école polytechnique, préludant ainsi à la conquête du bâton de maréchal. Là, enfin, on exagérait visiblement les choses, comme à Quiévrain.

Le temps se passant en pure perte, je convins avec M. le général Fleury-Duray de me rendre derechef auprès du commissaire général à Lille. J'y arrivai vers 10 heures du soir et me fis conduire auprès du préfet provisoire.

Il me déclara que c'était par ses ordres que les convois spéciaux contenant des ouvriers belges avaient été arrêtés à Seclin; que les bandes dont je venais l'entretenir n'étaient pas armées et ne le seraient pas; qu'il n'avait aucune donnée sur la présence des Français parmi les ouvriers; enfin, que les élèves de l'école polytechnique

avaient pour seule et unique mission d'empêcher les étrangers incommodes de molester la population française.

M. le commissaire général paraissant aussi désireux que moi de disloquer cette réunion peu régulière, à laquelle il avait déjà été obligé d'envoyer du pain par humanité, je lui fis remarquer qu'il serait très facile de la dissoudre sans délai; que la plupart des ouvriers étaient trompés ou intimidés et seraient reçus sans animosité au milieu des troupes placées aux frontières; qu'il suffisait d'engager un des élèves de l'école polytechnique à les informer de mes dispositions et que le classement des émigrants s'opérerait aussitôt.

M. le commissaire général ne crut pas pouvoir intervenir en rien : il était préoccupé de la crainte d'être accusé d'avoir livré aux Belges, et contre leur gré, les ouvriers faisant partie du convoi que la veille nous avions si heureusement passé au tamis.

En faisant cette démarche de mon chef et sans autorisation, j'avais un double but; je voulais mettre un terme à tout ce qui pouvait jeter un nuage sur les bonnes relations des deux nations; je voulais empêcher de malheureux compatriotes de venir se jeter sur nos baïonnettes; enfin, je voulais contribuer à mettre un terme aux fatigues de nos braves soldats, dont, à Quiévrain comme à Mouscron, j'avais admiré le dévouement et l'ardeur.

Je me retirai après avoir fait comprendre à M. le commissaire général combien son abstention prouvait, à mes yeux, l'étonnante faiblesse du Gouvernement de la République qui n'ose pas même s'émouvoir des proclamations incendiaires qui s'impriment et se distribuent sur son territoire contre un Gouvernement allié et ami. J'ai déjà rendu compte de cette conférence dans une lettre adressée de Lille même à M. le général Chazal, ministre de la Guerre.

Je dois dire que, à part le regret que m'a fait éprouver la force d'inertie opposée par M. Delescluze, je n'ai eu

qu'à me louer de nos relations respectives : je suis persuadé que ses intentions sont bonnes et que s'il n'a pas accueilli mes propositions, c'est qu'il a le sentiment de son impuissance.

Hier, 28 mars, à mon retour à Bruxelles et en voyant l'émotion que produit à Gand et ailleurs l'existence de la bande de Seclin, j'ai cru pouvoir adresser à M. le commissaire général une nouvelle dépêche officieuse, dont j'ai l'honneur de vous remettre un duplicata. Il ne me reste de toutes mes courses que le regret de n'avoir pu être plus utile à de malheureux concitoyens auxquels il m'eût été doux de faciliter le retour dans leurs foyers.

ANNEXE A L'ANNEXE N° II.

A M. le commissaire général de la République française à Lille.

Monsieur le Commissaire,

La prolongation du séjour à Seclin de la masse des ouvriers belges chassés de France, mise en rapport avec la déclaration de ceux qui se rendent individuellement en Belgique, prouve, en premier lieu, que ces malheureux se trompent sur les intentions de l'autorité belge à leur égard, et, en second lieu, qu'on les empêche par des menaces de se séparer des chefs qui se sont imposés à leurs compatriotes et les ont attirés vers la frontière par de fallacieuses promesses et l'appât d'un convoi gratuit.

Je viens donc, Monsieur le Commissaire, vous adjurer de nouveau, dans l'intérêt des bonnes relations de la France et de la Belgique et de mes concitoyens égarés, de leur faire expliquer la véritable situation des choses.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le déclarer dans la nuit de dimanche dernier, nous sommes prêts à recevoir les ouvriers belges, qui n'ont d'autre intention que celle de regagner leurs pénates, l'hospitalité française

leur faisant défaut; mais nous entendons les séparer des Français mêlés à l'attroupement, des Belges brouillés avec la justice et de ceux qui viendraient nous porter la guerre civile.

N° 193. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt, La Haye, le 31 mars 1848.

Projets révolutionnaires de la société « L'Alliance ».

N° 193. *Rapp. polit. 698. — Confidentielle.* — Il paraît que les informations qui avaient été reçues à Amsterdam, et dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte par mon rapport du 24 de ce mois, n° 160, étaient de bonne source puisque le mouvement populaire annoncé a été au moins tenté dimanche dernier. Un des membres du Cabinet de la Haye m'a dit, à ce propos, qu'il tenait de la même source l'avis suivant : « Les tentatives de la propagande française, soit par elles-mêmes, soit par leur échec, ont jeté le trouble dans la propagande belge. Les membres républicains de l'Alliance veulent maintenant devoir l'établissement de la république à un mouvement purement intérieur, dont ils ajournent d'ailleurs l'explosion, soit jusqu'à ce que la dissolution des Chambres ait isolé le Gouvernement, soit jusqu'à ce que la dissolution et le nouveau système électoral aient produit leur effet; de nouvelles Chambres seront élues, devant lesquelles le ministère actuel ne pourra pas se maintenir. Ce serait le moment de crise qui serait alors choisi ». De toute manière, la dissolution de la Chambre est le point sur lequel cette conspiration se meut.

Si les choses étaient ainsi, la lettre de M. Jottrand pourrait être regardée comme le manifeste de la propagande républicaine.

Il paraît que la société de l'Amstel, qui devait se dissoudre, a ajourné sa dissolution à quelques mois : cela me paraît aussi faire naître ici des doutes sur la sincérité de ses sentiments anti-républicains, et sur la dispo-

sition où elle pourrait toujours être de ne pas faire cause commune avec les républicains belges.

.

N° 194. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 31 mars 1848.

Il a signalé à lord Palmerston les tentatives révolutionnaires faites contre la Belgique, tentatives auxquelles prennent part des Français. Lord Palmerston enverra de nouvelles instructions à lord Normanby.

N° 192. *Confidentielle.* — J'ai reçu, le 30 au matin, votre première dépêche du 28, et le soir du même jour, la deuxième dépêche avec toutes ses annexes (1). Dès le 27, j'avais pris l'initiative d'une démarche auprès de lord Palmerston, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en informer par ma dépêche confidentielle n° 185, bien convaincu que je ne faisais ainsi qu'anticiper sur les intentions du Gouvernement du Roi, et que vous approuveriez le langage que j'ai tenu à Sa Seigneurie.

Je lui ai donné, hier, lecture de toutes les pièces que vous m'avez adressées, et j'en ai communiqué verbalement le contenu à plusieurs autres membres du Cabinet. Tous sont convaincus qu'il est de la plus haute importance que l'Angleterre nous donne à Paris son appui moral. Lord Palmerston, désirant envoyer, sans aucun retard, de nouvelles instructions à lord Normanby, m'a prié de lui donner une copie de votre dépêche et de la note contenant l'exposé des faits. Cette copie, où j'ai fait retrancher tous les noms propres, lui a été remise deux heures après mon entretien avec Sa Seigneurie, et j'ai accompagné cet envoi de la lettre que je joins à cette dépêche.

« Les invasions de ces bandes, dis-je à lord Palmerston, avant de le quitter, peuvent nous entraîner tous, en

(1) Voir pièces n°s 184 et 185.

quelques jours, dans une guerre générale. Si les troupes belges sont obligées d'agir pour faire respecter notre territoire, et que, en repoussant ces agressions faites à main armée, elles tuent les Français qui les dirigent, je suis convaincu que les clubs de Paris s'écrieront que l'on égorge leurs frères en Belgique et se mettront à la tête d'un mouvement général d'invasion que le Gouvernement provisoire n'aura pas la force de contenir. » — « Ce danger n'est que trop réel, me répondit Sa Seigneurie; et sur plusieurs points de l'Europe, *la paix ne tient plus qu'à un cheveu*. Dès ce soir, mes instructions seront expédiées à lord Normanby. »

Annexe. — M. van de Weyer présente ses compliments à lord Palmerston et s'empresse de lui envoyer copie de la dépêche et de la note dont il a eu l'honneur de lui donner communication ce matin. Ces deux pièces contiennent un exposé des faits les plus graves, faits qui ont déjà été l'objet d'une représentation adressée par M. le prince de Ligne à M. de Lamartine. La présence d'un nombre considérable de Français qui ont pris part à la première invasion d'ouvriers sur notre territoire, et qui grossissent les bandes armées réunies en ce moment sur nos frontières et prêtes à les envahir, constitue à elle seule une violation de cette neutralité que l'Europe a garantie à la Belgique en vertu de traités dont la France républicaine a reconnu la force obligatoire. Le Gouvernement du Roi ne met point en doute la franchise du Gouvernement provisoire ni ses intentions bienveillantes à l'égard de la Belgique; mais il est de son devoir d'appeler la sérieuse attention du Cabinet anglais sur ces manifestations hostiles qu'encouragent à Paris des influences subalternes.

N° 195. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt. Paris, le 1^{er} avril 1848.

Indique des modifications qu'il a apportées à la dépêche

le chargeant de protester près de M. de Lamartine au sujet des attaques contre la Belgique organisées en territoire français.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-jointes, les modifications que j'ai cru devoir apporter aux derniers paragraphes de la dépêche que vous avez bien voulu m'adresser sous la date du 30 mars dernier, n° 2470.

Le résultat de mon entrevue avec M. de Lamartine, dont je vous rends compte aujourd'hui, vous fera, sans doute, approuver ces modifications.

Veuillez, Monsieur le Ministre, recevoir les assurances de ma plus haute considération.

Annexe. — « Il est de notre devoir, Prince, de faire parvenir au Gouvernement provisoire les représentations les plus pressantes. Ces représentations, nous en avons la conviction, recevront l'accueil sur lequel nous sommes en droit de compter. Le Gouvernement provisoire voudra se dégager de toute espèce de solidarité dans ces tristes événements; il ne voudra pas protéger de son silence des actes évidemment en hostilité avec des principes internationaux, si éloquemment proclamés par M. de Lamartine au nom de la France.

Je vous invite donc, Prince, à voir, sans retard, M. de Lamartine et à lui donner lecture de la présente dépêche dont vous pourrez lui laisser une copie. Vous lui direz que, comptant sur sa parole et la loyauté du Gouvernement provisoire, nous sommes persuadés qu'il jugera lui-même indispensable de désavouer, par la voie officielle du *Moniteur universel*, toute participation directe ou indirecte aux manœuvres coupables qui viennent de donner lieu à de si déplorables collisions. Cette déclaration serait de nature, nous l'espérons, à prévenir le retour de tentatives qui ne peuvent manquer d'exciter, en dehors même de la Belgique, des impressions assurément peu favorables. »

N° 196. Lord Normanby à lord Palmerston. Paris, le 1^{er} avril 1848.

M. de Lamartine décline toute responsabilité du Gouvernement provisoire et des fonctionnaires français dans les attaques révolutionnaires tentées contre la Belgique.

COPY. — *Communicated by Lord Howard de Walden:* Having your Lordships authority to call M. Lamartine's attention confidentially to these late demonstrations on the Belgian frontier I again reverted to the subject this morning in the sense of your Lordship's dispatch.

M. Lamartine said he was very glad to avail himself of every occasion to repeat assurances of his anxiety to avoid anything which could possibly lead to a misunderstanding between England and France. He pledged his own honour and that of the provincial Government that they were quite irreproachable upon the subject of these expeditions, that they had no connivance with their objects. The Prince de Ligne he said had wished the Belgian workmen out of employment to return to their own country, and by private charity to which the Prince had himself contributed, means had been taken for this purpose; but as to the perversion of that object into an aggressive expedition, the Provincial Government knew nothing. The Commissaire at Valenciennes, a person of very advanced opinions had given notice to the Belgian Government of the arrival of the convoy, and had recommended their being transferred to Belgian carriages. This enabled the Belgian Authorities to receive them as they had done... The second convoy had in consequence declined to continue the same route and wandered about in the neighbourhood of Lille. They had endeavoured to persuade General Negrier in command there, to give them some assistance which he had refused.

M. Lamartine added that he was entirely ignorant

where they got the arms; whether from some society at Paris or from some Belgian Republicains; but it certainly was not from any Government Depot. He again alluded to the utter absence of any physical force on the part of the Provincial Government at present for the purpose of repressing these proceedings. In a short time he hoped that something more efficient might be organized, but they could now only trust to the moral influence they could command, and point to the sincerity of their efforts over all whom they did command.

The Viscount Palmerston.

N° 197. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 1^{er} avril 1848.

Il a reçu de nombreuses félicitations au sujet de l'attitude de l'armée et de la population belge en présence des attaques révolutionnaires.

N° 196. *Rapp. polit. 699. — Confidentielle.* — En vous accusant la réception de votre dépêche confidentielle du 30 mars dernier, n° 247, j'ai l'honneur de vous remercier des détails qu'elle renferme, et de vous informer que, dans la journée d'hier, la légation de Belgique a reçu les félicitations unanimes de toutes les personnes que l'un ou l'autre de nous a rencontrées, au sujet non seulement de la conduite du faible détachement de l'armée belge qui a été engagé dans l'échauffourée de Mouscron, mais aussi de celle de la population belge, tant aux frontières que dans l'intérieur, en présence des audacieuses et déloyales provocations dont elle était l'objet.

N° 198. M. d'Hoffschmidt au baron Willmar. Bruxelles, le 1^{er} avril 1848.

Transmet un article de l'Echo du Luxembourg et un rapport du Gouverneur du Luxembourg belge sur l'état

des esprits dans le Grand-Duché. La Belgique ne pourrait éventuellement accueillir un vœu de ce dernier pour revenir à l'union, mais des modifications ne pourraient-elles être apportées à sa situation douanière?

A. 2505. — Je dois vous entretenir de ce qui se passe dans le Luxembourg.

Cette question a fait l'objet d'une correspondance confidentielle entre mon collègue de l'Intérieur et M. le gouverneur Smits.

Vous trouverez ci-joint: 1° copie d'un rapport de ce dernier en date du 29 mars, qui renferme des détails pleins d'intérêt; 2° l'extrait d'un article de l'*Echo du Luxembourg*, n° du 29.

Dès le principe, M. Smits a reçu des instructions qui peuvent se résumer ainsi : Les traités ont fait de la Belgique un pays neutre. Cette position fait sa force; elle ne doit pas l'abandonner légèrement. Remettre aujourd'hui en question les arrangements territoriaux, ce serait affaiblir notre bonne situation et compromettre ainsi les intérêts mêmes pour lesquels l'avenir peut réserver une solution heureuse et pacifique.

Vous connaissez, comme moi, l'esprit des populations luxembourgeoises; vous connaissez leurs intérêts et leurs vœux. Vous savez quelle part doit être faite, dans les désirs qu'elles manifestent, aux besoins matériels, quelle part aux sympathies politiques.

S'il n'est pas permis de donner pleine satisfaction à ces sympathies aujourd'hui, n'y a-t-il pas au moins quelque chose à faire en faveur de leurs intérêts matériels?

Le Luxembourg grand-ducal est entré dans l'union douanière allemande. De concert avec les Cabinets de Berlin et de La Haye, ne pourrait-on pas apporter des modifications heureuses à l'état actuel des choses? C'est sur ce point que je veux appeler particulièrement votre attention aujourd'hui, vous priant de me faire connaître confidentiellement votre manière de voir, d'après les

données que votre position personnelle vous permet de recueillir.

J'aurai l'occasion de revenir sur cet objet très incessamment.

Annexes :

1° *Echo du Luxembourg*, n° du 29 mars, extrait d'un article :

« La vieille Europe est en dissolution, les anciennes monarchies croulent l'une après l'autre; les traités sont relégués dans les archives de l'histoire; les prétentions des Rois vont faire place à la volonté des peuples; un nouveau droit public va surgir du chaos où on se débat encore... »

Ceci posé, nous nous demandons si pour nous, Luxembourgeois, il n'est rien à faire dans l'occurrence.

En 1839, on nous a séparés, taillés, triés, malgré nos protestations. Nous avons cédé à la force majeure.

On a disposé de nous malgré nous, contre nous. En nous séparant, nous ne nous sommes pas dit un éternel adieu; nous avons déclaré qu'à l'heure de l'émancipation des peuples notre tour viendrait.

Si, en 1848, nous ne nous souvenions plus de 1839, nous aurions eu tort d'adresser de sanglants reproches à la Belgique qui nous abandonnait; la Belgique nous aurait traités suivant nos mérites. La Pologne est morcelée depuis bientôt quatre-vingts ans, moins que jamais sa nationalité n'aura péri dans les temps où nous sommes.

Neuf années n'ont pas brisé les liens ni affaibli les affections que des siècles ont formés; il ne s'agit que de formuler sa volonté.

2° *Gouvernement de la province de Luxembourg*. —
Confidentielle :

Arlon, le 29 mars 1848.

Monsieur le Ministre,

Hier, après le départ de mon fils, j'ai eu l'occasion de m'entretenir longuement avec une personne très influente

et aussi très au courant de tous les projets politiques qui ont été conçus *ici* et dans le Grand-Duché.

Je suis heureux de pouvoir vous dire que, d'après cet entretien, je me serais trompé dans quelques-unes de mes appréciations précédentes sur la nature des agitations qui se sont manifestées dans cette province et dans le grand-duché, et que jamais aucun sentiment antibelge n'a été exprimé dans les différentes conférences qui ont été tenues ici.

« A Virton, à Aubange, c'était, il est vrai, l'opinion républicaine qui s'est fait jour, mais le mouvement d'Arton, au contraire, n'était qu'un mouvement douanier organisé dans le but de faire reculer les douanes du Zollverein, afin de faciliter les infiltrations de Belgique dans le Grand-Duché

» Mais au-dessus de ces mouvements partiels, se serait placé toujours un sentiment plus général : c'est le désir de rétablir l'union rompue par les traités de 1839; le Luxembourg belge veut l'adjonction du Grand-Duché; le Grand-Duché, de son côté, demande la réunion à la Belgique. Ce dernier s'épuise, s'appauvrit par les frais de son contingent et par une énorme liste civile; son commerce languit et il lui faut, à tout prix, sortir de cette fâcheuse situation. Il en serait sorti déjà si on avait pu rencontrer un chef pour prendre la tête du mouvement; celui sur lequel on avait jeté les yeux hésitait encore il y a deux jours, mais s'il se déterminait, tout serait bientôt dit, car il serait fâcheux de laisser échapper la belle occasion qui se présente. »

Voilà, quant au fond, le langage qui m'a été tenu.

A ce langage, j'ai opposé le langage suivant :

« Je comprends vos sympathies et je les partage. Aujourd'hui que toutes les nationalités se groupent et se coalisent, la Belgique, certes, ne pourrait rien opposer à un mouvement qui l'honorerait, mais tout homme politique doit comprendre qu'elle ne pourrait pas le seconder. Sa ligne de conduite est tracée par les traités; elle doit observer la loi des neutres; elle ne peut se

montrer conquérante directement ni indirectement; son indépendance est à ce prix et le moindre mouvement de sa population en faveur de l'union grand-ducale pourrait la compromettre.

» Si le Grand-Duché veut rompre avec son Souverain, la Belgique, elle, doit rester l'arme au bras et n'intervenir en rien dans la lutte; si elle ne le faisait pas, une autre Puissance pourrait prendre prétexte de son intervention dans les affaires grand-ducales pour briser bientôt non sa nationalité, l'une des plus anciennes du monde, mais son indépendance acquise enfin depuis dix-sept ans après plusieurs siècles d'efforts et de luttes.

» Du sein des bouleversements dont l'Europe est le théâtre, une *unité allemande* peut surgir. Si elle s'établit, la France perd sa suprématie politique : une autre nation plus forte qu'elle par le nombre s'établit à ses côtés. Ne faut-il pas craindre, dès lors, que la France, prenant prétexte de l'appui direct ou indirect que nous aurions prêté au Grand-Duché par un mouvement irréfléchi de nos populations, cherchât à nous envahir pour rétablir sa prépondérance politique?

» Or, la Belgique à la France, c'est la guerre générale, c'est le port d'Anvers transformé, de nouveau, en pistolet armé sur la gorge de l'Angleterre; c'est la ruine de notre capitale et de la métropole de notre commerce; c'est la ruine des intérêts luxembourgeois laissés sans défenseurs à l'extrémité d'un vaste Etat et qui, jadis, ne s'en est jamais occupé.

» Qu'on réfléchisse donc mûrement et qu'on ne perde pas de vue que le moindre désordre peut nous amener, d'ailleurs et immédiatement, une irruption des populations frontières, qui se complaisent aux troubles publics et qui viendraient compromettre le repos même de vos foyers domestiques. »

Ce langage que, pour la première fois, j'ai été à même de tenir à un homme influent et que le hasard m'a permis de répéter, le même soir, à deux chefs du mouvement luxembourgeois, m'a paru avoir été compris. Toutefois,

je n'ose assurer qu'ils aient renoncé à leurs projets. Il m'a été facile, au contraire, de comprendre qu'ils y tiennent et qu'ils voudraient que le Gouvernement belge cherchât à pressentir, dès à présent, les Cabinets étrangers sur l'éventualité d'une révolution dans le Grand-Duché de Luxembourg, dans le sens d'une adjonction à la Belgique, dût celle-ci prendre à sa charge la capitalisation de la liste civile du Roi Grand-Duc.

Tout cela mérite les sérieuses méditations du Gouvernement.

La liberté de commerce, établie depuis quelques jours sur notre frontière par la suppression provisoire des bureaux du *Zollverein*, porte déjà ses fruits : elle a ouvert la porte à un commerce d'infiltration considérable de Belgique dans le Grand-Duché et on comprend, dès lors, que la suppression définitive est entrée dans le sentiment, dans le vœu de tous. Ce vœu, je le crains, on cherchera à l'accomplir des deux côtés, n'importe par quels moyens, à moins que le Gouvernement belge lui-même ne parvienne à établir une union douanière avec le Grand-Duché, union qui, d'ailleurs, ne serait pas obstative à une union douanière avec la France.

Une communication, en date d'hier, que je reçois de Luxembourg, me donne les détails suivants :

« Hier, quinze personnes, adjointes au conseil de Gouvernement pour préparer un projet de revision de la Constitution d'Etat, ont été réunies. Après une discussion fort animée, il a été déclaré qu'une pareille tâche incombait à une assemblée élue par le peuple; qu'en conséquence, les Etats devaient être dissous et remplacés par une Chambre en nombre double.

» On a exprimé aussi le désir de voir publier une proclamation du Roi lui-même pour rassurer les populations sur ses promesses et ses intentions.

» C'est dans ce sens qu'un rapport va être adressé à La Haye.

» Les troupes de la garnison de Luxembourg portent déjà la nouvelle cocarde tricolore, or, rouge et noir. C'est

bien à regret que les officiers l'ont placée à leur casque; ils l'ont réduite à une dimension extrêmement petite. Un découragement complet se fait remarquer parmi eux.

» Le nouveau drapeau a été également arboré à la caserne du Saint-Esprit.

» Les prisons de Trèves viennent d'être ouvertes aux prévenus comme aux condamnés pour toute espèce de délit et cela sur les exigences du peuple qui a, cependant, consenti, mais avec beaucoup de peine, à ce que les criminels ne fussent pas élargis.

» Les soldats fraternisent avec la bourgeoisie et s'affranchissent, pour ainsi dire, de toute discipline.

» Maintenant on est assez tranquille dans le Grand-Duché. Cependant, dans quelques localités, on s'obstine encore à arborer le drapeau français que la troupe va ôter aussitôt qu'elle en est informée, ce qui n'empêche pas de le rétablir après le départ de la force armée. Le drapeau français, du reste, n'est qu'un signe de mécontentement. »

Vous le voyez, Monsieur le Ministre, l'agitation est partout et on peut s'attendre à tout.

Le Gouverneur,
SMITS (1).

N° 199. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt. Paris, le 1^{er} avril 1848.

Rend compte de son entrevue avec M. de Lamartine où il a protesté contre les deux tentatives révolutionnaires dirigées contre la Belgique. Il s'est plaint que les actes de certaines personnalités et fonctionnaires français fussent attentatoires au droit des gens et a insisté pour que le Gouvernement français publiât dans les journaux un article constituant un désaveu de ces actes. Refus

(1) La même lettre, avec ses annexes, fut adressée à M. Nothomb, à Berlin, en réponse à son rapport n° 141 du 27 mars (voir pièce n° 181).

de M. de Lamartine et son aveu d'impuissance. M. de Lamartine paraît être disposé à faciliter l'établissement de la république en Belgique mais en respectant notre indépendance.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre dépêche du 30 courant.

Je me rendis dans la matinée chez M. de Lamartine et lui signalai les faits graves qui s'étaient passés à notre frontière du midi. Plusieurs journaux avaient déjà cherché à faire prendre le change à l'opinion, en prétendant que, dans la poursuite de ces bandes, le territoire français avait été violé par nos soldats. M. le ministre des Affaires étrangères me parla de certains rapports qu'il avait reçus à ce sujet, et je répondis que j'étais persuadé qu'il n'en était rien et qu'il ne devait ajouter aucune foi aux allégations de ceux qui, revenus à Paris avec la honte de leur défaite, avaient, sans doute, répandu ces bruits, contre lesquels je protestai. Je donnai lecture à M. de Lamartine de votre dépêche et lui en laissai copie.

Il se récria beaucoup sur la manière dont les faits avaient été interprétés par le Gouvernement du Roi, et prétendit que dans les clubs il régnait une grande irritation et qu'on accusait le Gouvernement provisoire d'avoir donné des ordres à M. Delescluze pour livrer le premier convoi, venu par Valenciennes, à nos autorités. Il soutint que, ne pouvant s'opposer au départ de ces bandes, lui et ses collègues avaient mis toute la loyauté possible en avertissant le Gouvernement belge. Je me plaignis alors du peu d'empressement du commissaire français à seconder les efforts de M. Hody, pour chercher à fondre le rassemblement des bandes, réunies à Seclin, en contribuant avec lui à séparer le bon grain de l'ivraie, et en se déclarant impuissant à cet effet. Je me plaignis également des rations données aux hommes annonçant ouvertement l'intention d'envahir un pays voisin, enfin, je fis ressortir la présence d'élèves de

l'école polytechnique. Les vivres donnés à ces hommes, répondit-il, c'était une question d'humanité; la présence de quelques élèves, une question d'ordre pour le territoire français. Je soutins que ces faits : la présence d'un camp ennemi à notre frontière et les deux envahissements constituaient un acte attentatoire aux droits des gens, qui ne pouvait se justifier par aucun subterfuge et j'insistai pour que l'article parût au *Moniteur*, afin que le Gouvernement de la France pût être, aux yeux de l'Europe et aux nôtres, justifié de toute participation, de toute solidarité, directe ou indirecte, à ces manœuvres coupables. J'ajoutai que le Cabinet de Bruxelles attachait beaucoup de prix à ce qu'il ne restât pas dans l'esprit de M. le ministre des Affaires étrangères la moindre pensée d'un soupçon de notre part contre le Gouvernement provisoire, mais qu'il pouvait y avoir eu des agents subalternes emportés par une exaltation républicaine et ayant secondé les projets hostiles des perturbateurs.

Voici le résumé d'une fort longue réponse de M. de Lamartine, qui constate, à mon avis, autant de faiblesse sous le point de vue gouvernemental que de singuliers principes en matière d'économie politique et de mauvaise volonté à notre égard. « Nous ne pouvions agir autrement, et avec plus de loyauté que nous ne l'avons fait; le général Changarnier a refusé de donner des armes de l'arsenal aux hommes qui ont fait partie de cette expédition; elles leur ont été délivrées par les affiliés des clubs de Paris, à la frontière, et par les démocrates du Département du Nord, mais non par nos agents, et d'après nos ordres. Comment voulez-vous qu'un Gouvernement, qui n'a d'autre force que la parole, qui peut être renversé d'un instant à l'autre, qui ne dispose d'aucun moyen pour se défendre par lui-même, puisse s'opposer à ces tentatives : notre position est encore exceptionnelle. Nous avons été forcés de tolérer le départ de la légion allemande, et nous ne croyons pas que le pays de Bade et les Etats de la Confédération germanique nous fassent les mêmes reproches; d'ailleurs, ajouta-

t-il en s'animant, si l'Europe le trouve mauvais, eh bien, nous bravons l'Europe!

« Quant à l'article du *Moniteur*, dont nous avons déjà parlé, il m'a été difficile de le faire insérer il y a quelques jours; il devient impossible aujourd'hui, car ce serait, puisque nous n'avons pas de reproches à nous faire, un désaveu de notre conduite. »

Permettez-moi, répondis-je, de relever ce mot : Qu'entendez-vous par désaveu? Ne pas vouloir désavouer un fait, n'est-ce pas s'en rendre solidaire? Ce n'est pas dans ce sens que je l'entends, objecta M. le ministre des Affaires étrangères. Cet article semblerait maintenant une excuse, une justification, et nous n'avons à nous justifier de rien. J'insistai encore, mais inutilement. Supposons, dis-je, que la Belgique laisse s'établir sur la frontière de France des bandes défaitistes ou de partisans de la dynastie qui vient de tomber du trône pour envahir ensuite votre territoire, que diriez-vous? Si la Belgique, au lieu d'être ce qu'elle est en ce moment, répondit-il, un Gouvernement régulier, se trouvait dans les conditions de la France actuelle, nous lui tiendrions compte des nécessités de sa position.

Il m'annonça que la remise de la copie de la dépêche nécessitait de sa part une réponse, dans laquelle il rectifierait les faits énoncés et les fâcheuses interprétations qu'elle renfermait. Je lui annonçai, à mon tour, que je ferais part à mon Gouvernement du refus d'obtempérer au désir que j'étais chargé de lui manifester, et qui était même une question d'humanité, pour empêcher d'autres individus égarés de se faire recevoir à coups de mitraille, en tentant de nouveau d'aussi folles entreprises.

L'impression qui m'est restée de cet entretien, est que M. de Lamartine n'ose pas protester contre les actes dont nous avons à nous plaindre, sentant peut-être que les faits qui les ont amenés peuvent être mis en contradiction trop flagrante avec la protestation même.

Si mes renseignements sont exacts, et j'ai lieu de le croire, il y a deux opinions qui se dessinent parmi les

hommes au pouvoir : l'une à la tête de laquelle se trouve M. Ledru-Rollin, les unionistes, qui veulent la réunion de la Belgique à la France et ont beaucoup d'adhérents parmi les révolutionnaires belges de Paris; l'autre, cherchant à y introduire la forme républicaine, tout en respectant sa nationalité. Il paraîtrait que M. de Lamartine se serait laissé entraîner insensiblement à cette dernière.

Redoublons de zèle et de courage, et ne comptons plus sur de belles paroles. *Latit anguis in herba.*

N° 200. M. de Lamartine à M. Sérurier. Paris, le 1^{er} avril 1848.

Proteste contre les reproches de connivence adressés par le Gouvernement belge contre des fonctionnaires français et ses insinuations de tolérance contre le Gouvernement provisoire à l'occasion des faits de Quiévrain et de Risquons-Tout. La conduite du Gouvernement provisoire a été loyale et irréprochable. Il s'est borné à renvoyer chez eux les ouvriers belges sans ouvrage. On leur a refusé des armes. La conduite de M. Delescluze, commissaire de la république spécialement incriminé, a été correcte. Le Gouvernement provisoire n'a à donner aucun désaveu.

M. l'ambassadeur de Belgique est venu me donner communication d'une dépêche de M. d'Hoffschmidt dont je vous transmets ci-joint copie.

Cette communication se rapporte aux tentatives d'agression récemment dirigées contre la Belgique par des ouvriers belges venant de Paris. La dépêche de M. le Ministre des Affaires étrangères de Belgique tendrait à inculper la conduite des autorités françaises, notamment celle de M. Delescluze, commissaire du Gouvernement provisoire de la République à Lille et à Valenciennes. Elle contient, à l'égard du Gouvernement provisoire lui-même, des insinuations de connivence dans ces projets d'attaque et de propagande armée contre la Belgique. On

présente les bandes d'ouvriers qui voulaient y faire irruption pour proclamer la république comme ayant été enrégimentées, si ce n'est avec le concours, du moins sous les yeux du Gouvernement français, comme ayant librement parcouru Paris, drapeau déployé et aux cris de: *Vive la république belge!* avant d'être dirigées à la frontière par des convois spéciaux du chemin de fer du Nord, mis à leur disposition en vertu d'ordres supérieurs. On ajoute que deux mille environ de ces hommes, après avoir formé une sorte de camp, se sont réunis et maintenus plusieurs jours à Seclin près de Lille; qu'ils étaient pourvus d'armes et de munitions; qu'à la suite d'une première tentative infructueuse, effectuée le 25 mars, ils en ont fait, le 29, une autre, plus grave, qui a provoqué entre eux et les soldats belges la collision sanglante dans laquelle ils ont été repoussés. Je néglige, comme n'appelant pas une réfutation sérieuse, ce qui, dans la dépêche de M. le ministre des Affaires étrangères de Belgique, n'est qu'à l'état de simple bruit, et ne repose que sur des *on-dit*, pour arriver à la demande qu'en dernière analyse il a chargé M. le prince de Ligne de m'exprimer, à l'effet d'obtenir que le Gouvernement provisoire de la République désavoue, par un article spécial du *Moniteur*, toute participation directe ou indirecte aux actes dont se plaint le Gouvernement belge.

Tel est, en résumé, le contenu de cette dépêche à laquelle je crois devoir faire la réponse suivante :

Le Gouvernement provisoire de la République n'accepte, relativement aux faits accomplis, aucune insinuation et, encore moins, aucune imputation tendant à mettre en question la droiture et le respect dont il fait profession pour le droit des gens international. Sous ce double rapport, sa conduite a été loyalement et, si je puis le dire, courageusement irréprochable, conforme, en tous points, à ses sentiments de paix et d'amitié envers la Belgique. J'ai donc lieu de m'étonner qu'après les explications nettes et franches que j'avais eues avec M. le prince de Ligne et en présence de tout ce qui devait en

avoir confirmé la sincérité, des soupçons de la nature de ceux dont il s'agit aient pu trouver place dans l'esprit du Gouvernement belge.

Les ouvriers belges à Paris ont été contraints, par la pénurie du travail, de quitter les ateliers où ils étaient employés. Ils n'avaient plus, dès lors, qu'à rentrer dans leur pays et, en effet, ils s'adressaient à M. l'ambassadeur de Belgique pour lui en demander les moyens. M. le prince de Ligne en conféra avec moi. Comme il ne prenait aucune mesure pour faciliter leur retour en Belgique, des souscriptions leur ont, sous les auspices du Gouvernement de la République, assuré des places dans les convois du chemin de fer du Nord. Qu'avant de quitter Paris ces hommes aient parcouru les rues avec le drapeau belge et en proférant tel ou tel cri, c'est un fait dans lequel on ne saurait raisonnablement trouver l'ombre même d'un reproche contre le Gouvernement provisoire, quand on se reporte à la physionomie de Paris dans ces dernières semaines, quand on a vu la capitale traversée chaque jour par des députations d'étrangers, les uns venant faire auprès du Gouvernement acte de sympathie et d'adhésion envers la République, les autres venant lui demander assistance pour reconquérir leur patrie. Mais l'accueil qui a été fait à de semblables demandes, le langage tenu par moi, au nom du Gouvernement français, doivent avoir rassuré tous les Cabinets sur la solidité des principes de paix et de neutralité dont il a fait la base de sa politique extérieure. Ces principes, il les a loyalement appliqués, je le répète, dans l'affaire des ouvriers belges. Il ne leur a donné ni armes, ni munitions. Tout, de sa part, s'est borné à les renvoyer chez eux, avec les moyens nécessaires pour s'y rendre. Une fois rentrés en Belgique, il n'avait pas plus à s'occuper d'eux qu'à intervenir dans ce qui pourrait s'y passer. Cela regardait uniquement le Gouvernement belge. C'est ainsi que je m'en étais expliqué avec M. le prince de Ligne. Il était bien averti que nous n'enten-

dions prêter la main à aucun projet d'hostilité contre la Belgique.

La conduite des autorités françaises n'a pas été moins correcte. M. le commissaire Delescluze, bien loin de pouvoir être accusé dans la sienne, a peut-être poussé la loyauté plus loin qu'il n'y était obligé (1), en faisant continuer les wagons chargés du premier convoi d'ouvriers belges jusqu'à Quiévrain, au lieu de les faire arrêter à la station française de Blanc-Misseron, et cela au risque de provoquer des interprétations certainement injustes. C'est par les mêmes motifs qu'il fit arrêter à Seclin la marche d'une autre colonne. Ceux qui la composaient étaient exténués de fatigue et de faim : il accomplit un devoir d'humanité, en leur faisant distribuer des vivres.

Mais, ainsi qu'il en avait exprimé l'assurance aux autorités belges, ces hommes, qui se trouvaient sans armes, n'en ont pas reçu. Ils ont vainement essayé de s'en procurer à l'arsenal de Lille. Les autorités françaises se sont énergiquement opposées à ce qu'on leur en donnât, et on ne leur en a pas donné. Si, ensuite, ces ouvriers sont entrés sur le territoire belge avec des armes, où les avaient-ils prises? On l'ignore (2). Peut-être les avaient-ils reçues des mains de quelques Français par sympathie et par conformité d'opinion. Peut-être leur en avait-on fait tenir de la Belgique même.

Que parmi ces hommes il se soit trouvé des citoyens français, le Gouvernement de la République n'en saurait être responsable; et quant à la présence d'élèves de l'école polytechnique, M. Delescluze l'a suffisamment expliquée comme gage de sécurité pour les populations françaises. Tout le monde connaît l'excellent esprit de ces jeunes gens, leur salutaire influence sur le peuple, les grands services qu'ils rendent à la cause de l'ordre.

(1) Pour donner cependant satisfaction au Gouvernement belge, le Gouvernement provisoire déplaça ce fonctionnaire.

(2) L'enquête prouva qu'elles venaient de l'arsenal de Lille.

Dans tout ceci, Monsieur, le Gouvernement de la République française n'a rien absolument à désavouer, en ce qui le concerne. Ni lui, ni le ministre de l'Intérieur, ni le ministre des Affaires étrangères ne sont pour rien dans la pensée, et encore moins dans le fait de ce qui s'est passé à la frontière belge. Supposer le contraire serait leur faire injure. Le Gouvernement français a agi avec loyauté envers la Belgique, avec humanité et générosité envers les ouvriers belges. Il a fait, à l'égard de la Belgique, ce qu'il a fait à l'égard de l'Allemagne, ce qu'il fait, en ce moment, à l'égard de la Savoie.

S'il n'était pas lui-même dans une crise, si les circonstances n'avaient pas amoindri dans ses mains, tant à Paris qu'à la frontière, les moyens de police et de force matérielle, il aurait pu faire partir les ouvriers belges par plus petits détachements, son commissaire à Lille aurait pu prendre des mesures pour dissoudre le rassemblement de Seclin. Mais dans la situation, dans la mesure du possible, dans le cercle de leurs devoirs, le Gouvernement et ses agents ont tenu une conduite qui aurait dû les mettre à l'abri d'insinuations comme celles que j'ai à repousser et que je repousse, en effet, de toutes mes forces. En un mot, cette conduite n'a pas été moins d'accord avec les principes de droit international que j'ai proclamés, que je maintiens formellement, qu'avec les sentiments de conciliation et d'amitié dont la République française est animée pour la Belgique.

Vous devrez, Monsieur, vous rendre sans perte de temps chez M. d'Hoffschmidt pour lui donner lecture de la présente dépêche, dont je vous autorise, d'ailleurs, à lui laisser copie (1).

N° 204. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 1^{er} avril 1848.

(1) Une copie de cette lettre fut adressée, le 6 avril, par M. d'Hoffschmidt à M. Van de Weyer et à M. Nothomb.

Transmet la traduction d'un article du Times relatif à l'affaire de Risquons-Tout.

N° 194. — J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'article du *Times*, de ce jour, que je vous transmets ci-joint, au sujet de l'invasion de notre territoire par la prétendue légion belge. Je connais le rédacteur de cet article, avec lequel j'ai eu plusieurs entretiens sur le danger de ces masses d'ouvriers et de gens sans aveu, campés sur nos frontières.

Traduction de l'article du *Times* :

« Presque perdus et confondus au milieu de toutes les révolutions, il y a trois cas d'intervention ouverte à différents degrés de progrès. Le Roi de Sardaigne a maintenant envahi les possessions italiennes de l'Autriche; le Roi de Prusse et les autres Souverains d'Allemagne se préparent à envahir les possessions allemandes du Roi de Danemark, et la République française est sur le point d'envahir toutes les possessions de S. M. le Roi des Belges. Il y aurait beaucoup à dire sur les deux premiers cas, mais nous nous bornerons, aujourd'hui, à faire une seule observation, c'est que quoi que puissent faire les Rois de Sardaigne et de Prusse, par quelque nécessité qu'ils soient poussés, au moins agissent-ils ouvertement; il n'y a pas à se méprendre sur leurs intentions; ils se préparent à affronter le ressentiment et les armes non seulement des Puissances dont ils envahissent les territoires, mais aussi de celles que les alliances d'intérêt ou de sentiments peuvent porter à prendre fait et cause pour les Puissances attaquées. Leur justification ne se basera pas sur des motifs ordinaires, et, cependant, ils auront à se justifier. Après ces deux cas d'intervention ouverte et avouée, nous arrivons à la troisième qui, bien qu'ouverte, n'est pas avouée. En ce moment, une troupe armée de 6.000 hommes, la plupart Français, est assemblée à la frontière et se prépare à entrer en Belgique, dans l'espoir de l'annexer à la France. Ce qu'il y a de particulier dans cette affaire, c'est que l'invasion est niée

par le Gouvernement français; on l'appelle le retour d'ouvriers belges dans leur propre patrie, mais, en réalité, ce n'est qu'une irruption de soldats français.

L'armée d'invasion a été enrôlée, passée en revue, organisée à Paris, sur la place de la Concorde et sur d'autres places; de forts détachements ont été conduits par des convois spéciaux de Paris à la frontière, et tout le monde sait que sur un chemin de fer français on ne peut obtenir de convoi spécial que par une note du Gouvernement au secrétaire; ce sont des affaires du Gouvernement. Nous avons relaté, l'autre jour, la ridicule mésaventure de ce convoi, arrivé en toute vitesse à la frontière belge, et qui s'est trouvé immédiatement cerné par deux murs de baïonnettes belges; mais d'autres ont été ou plus heureux ou plus prudents. Une légion forte, dit-on, de 1,500 hommes, a campé à Seclin près de Lille, et les autorités de cette ville lui ont fourni des armes et de l'argent; on a dit aussi que d'autres colonnes sont prêtes à passer la frontière quand l'occasion s'en présentera. On a eu quelques détails sur la composition de ces corps. D'abord, ce qui a puissamment contribué à l'enrôlement, c'est la cessation forcée et simultanée des travaux auxquels étaient employés des milliers d'ouvriers belges, qui n'ont pas été fâchés de fuir la France, habillés en soldats; on a également employé la terreur. Des hommes paisibles ont été arrachés à leurs occupations, enlevés de leur demeure, enrôlés de force, entraînés et armés contre leur pays par des Français exaltés, lie des bagnes et des prisons. Les influences démoralisantes de la guerre européenne se font encore sentir en France. On considère l'Europe, les uns comme un champ de gloire, les autres comme un lieu de vaine pâture (free quarters). Par conséquent, le premier mouvement de beaucoup est de partir de la France pour aller piller ses plus pacifiques voisins. Outre l'attaque tentée sur la Belgique, une masse d'ouvriers et de soldats français, dont on porte le nombre à 2,000, a envahi le territoire de Bade, et, s'il faut en croire les détails qui ont été publiés, y ont commis des

actes de pillage et de brigandage et ont même brûlé la ville d'Offenburg. On dit qu'elle a passé les défilés de la Forêt Noire et porté ses déprédations jusque dans l'intérieur de l'Allemagne. Les autorités de Tubingen, d'Ulm et de Coblenz se préparent à repousser cette formidable agression. Il y a, sans doute, beaucoup d'exagération dans ces bruits, mais toujours est-il qu'ils indiquent au moins la crainte générale et assez fondée d'une invasion.

Dans les nouvelles que nous publions aujourd'hui, nous trouvons au moins un présage encourageant. La légion campée près de Lille est entrée sur le territoire belge et y a rencontré des troupes bien inférieures en nombre. Elle ne s'attendait pas à trouver une résistance si vigoureuse, et s'est vue en face des réalités de la guerre. La petite armée belge paraît avoir infligé un châtement sévère à ces maraudeurs, sans avoir éprouvé beaucoup de pertes. Aussi longtemps que cette guerre sera laissée à elle-même, elle sera sans résultats; les soldats sauront toujours tenir tête aux bandits quel qu'en soit le nombre; mais un danger, et un danger très sérieux, consiste dans l'effet que ces collisions peuvent faire sur la susceptible vanité du peuple parisien. Les 200,000 ouvriers armés de Paris supporteront-ils avec calme la déroute ou l'emprisonnement de Français par des Belges, quelque inévitables qu'aient pu être les circonstances? Est-ce que Paris raisonne? Supportera-t-il aucun désappointement? A cet égard, le Gouvernement belge est justement inquiet. Il ne craint pas une irruption de brigands, sous quelque nom et sous quelque prétexte qu'ils se présentent; mais il craint que lorsqu'il s'est défendu contre les brigands, et que les brigands ont échoué dans leur odieuse tentative, tout Paris ne se lève et ne force le Gouvernement provisoire à déclarer la guerre à un Etat qui a eu la témérité de répandre le sang français, même pour sa propre défense. Et ce n'est pas tout. Une armée envahissante de 6,000 soldats français et belges sur la frontière est un puissant encouragement pour d'éternelles séditions ou

conspirations. Il faut qu'un pays soit bien organisé, et aussi bien heureux pour pouvoir subir une pareille épreuve.

L'invasion est préparée dans les clubs. Ernest Grégoire, le fondateur du Club des Prévoyants, a le commandement de l'armée à Seclin, avec le titre de général en chef et président de la république belge. Ni lui, ni ses confédérés à l'intérieur ne se résigneront sans regret à la perte d'une province. Il n'y a pas de doute que toute la frontière, depuis la Belgique jusqu'à Gènes, n'avait été désignée pour être traitée de même, et tous les emplois, civils et militaires, dans les départements futurs de la république, ont été distribués à des hommes avides de gloire et d'argent. Les clubs sont les leviers qui soulèvent Paris. Ils feront bientôt entendre le cri de : *Vengeance!* si quelque nom cher à la République vient à échouer dans ses tentatives de propagande. Ce cri se pousse aisément; des centaines de députations assiègeront l'hôtel de ville et demanderont rétribution et conquête. On dit que la majorité du Gouvernement provisoire est complice de ces funestes projets et que les ressources du trésor ont été ouvertement affectées aux dépenses de plusieurs légions, destinées à révolutionner l'Europe. S'il en est ainsi, comment peut-on espérer que les demandes de la populace soient rejetées, lorsqu'une fois le sang aura coulé et que les passions auront été excitées.

C'est ici, nous l'avouons, que nous tremblons pour Lamartine. Les nécessités terribles d'une crise subite et imprévue l'ont forcé à s'écarter des règles ordinaires de la prudence politique; nous craignons qu'elles ne l'obligent aussi à s'écarter des lois constantes de la justice internationale. Si on pousse une fois le cri de guerre contre la Belgique, le duché de Bade, le Wurtemberg ou la Savoie, nous n'osons pas espérer qu'il soit assez fort pour résister au peuple. M. Lamartine doit bien peser toutes ces considérations, avant d'exposer sa belle et grande réputation sur l'autel chancelant d'une idole ven-

geresse et sanguinaire. S'il permet que les armées françaises vengent le sang d'un petit nombre de méprisables malfaiteurs, quels torrents de sang innocent la postérité ne l'accusera-t-elle pas d'avoir fait verser? Poésie, philosophie, éloquence, religion, et plus que tout cela les vertus et les talents qu'il a montrés pendant ce mois mémorable, tout sera oublié, et le nom de Lamartine sera transmis à la postérité comme celui du violeur insensé d'une paix de trente ans, et comme l'auteur peut-être d'une guerre de trente ans. Il n'est guère possible de calculer l'issue de tels prémisses. L'Angleterre, en vertu du traité de 1831, est engagée à protéger l'indépendance de la Belgique, indépendance si nécessaire à la sécurité de l'Europe centrale et aussi à ses propres ports; il est de notre honneur de protéger le trône et l'homme que les Belges ont librement et spontanément choisi pour leur Roi. Si nous manquons à cet engagement, si nous le laissons détrôner par la populace de Paris, nous nous apercevrons bientôt que nous n'aurions rien gagné, mais que nous aurions beaucoup perdu par cette conduite deshonorante. »

N^o 202. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 1^{er} avril 1848.

Unanimité des félicitations adressées à la Belgique pour l'attitude de ses troupes et de ses populations lors de l'affaire de Risquons-Tout.

N^o 195. — J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre dépêche en date du 30 mars, n^o 247 (1), par laquelle vous m'informez du résultat de l'échauffourée de Mouscron. Il n'y a qu'une voix en Angleterre sur ce glorieux fait d'armes. Tout le monde, depuis les princes jusqu'aux simples citoyens, félicite la Belgique sur l'attitude pleine de calme, de dignité et de courage qu'elle a

(1) Voir pièce n^o 190.

su prendre dans ces moments difficiles, sur la sagesse de son Roi, sur la fidélité des populations et la valeur des troupes belges.

Lord Palmerston me disait ce matin : « L'affaire de Mouscron est d'une immense importance, non seulement pour la Belgique, mais pour toute l'Europe. » L'heure avancée ne me permet pas de vous écrire plus longuement aujourd'hui à ce sujet.

N° 203. M. d'Hoffschmidt à M. van de Weyer. Bruxelles, le 1^{er} avril 1848.

L'Angleterre prêterait-elle éventuellement à la Belgique la garantie promise en 1831 et 1839, quelle que soit l'attitude des autres puissances.

N° 2470/A. Très confidentielle. — La situation de l'Europe se complique de plus en plus. L'Allemagne est entraînée dans un mouvement tel qu'elle est plus près d'un bouleversement intérieur et d'une lutte avec la Russie que d'une guerre avec la France. L'Autriche est occupée en Italie et peut l'être chez elle un de ces jours de façon à n'avoir d'autre souci que celui de sa propre existence. Dans cet état des choses, supposons pour un instant que la République française, sous l'impulsion d'un parti violent, change d'attitude vis-à-vis de l'Europe et se détermine à envahir la Belgique; que fera l'Angleterre?

Cette question, je ne pense pas que le moment soit venu de la poser officiellement à lord Palmerston. La démarche serait prématurée et peut-être dangereuse, car elle pourrait aggraver nos périls, si elle arrivait à la connaissance du Gouvernement provisoire. Mais je crois qu'il importe d'examiner de près une éventualité que la prudence commande de prévoir.

Votre rapport confidentiel, n° 119, du 7 mars (1), a

(1) Voir pièce n° 88.

résumé avec beaucoup de netteté l'opinion que lord Palmerston s'était formée sur la position des Puissances en présence des traités qui ont fondé l'équilibre européen.

Sa Seigneurie distinguait parmi les stipulations de ces traités celles qui, en cas de violation, donnaient le droit à toutes les Puissances signataires d'intervenir sans leur en imposer l'*obligation*, et celles qui, entraînant la *garantie*, créaient pour ces Puissances non seulement le *droit*, mais l'*obligation*. Pour les stipulations de cette dernière catégorie, chacun des Etats contractans était tenu :

1° D'aider par tous les moyens la partie lésée par l'attaque d'une puissance étrangère;

2° De lui conserver ou de lui faire restituer la possession territoriale ainsi sauvegardée.

La Belgique, dont la neutralité a été garantie par les Puissances, devait nécessairement, dans la pensée de lord Palmerston, jouir du bénéfice de ce système. L'Autriche, pour la Lombardie, la Prusse, pour les provinces rhénanes, ne pouvaient y prétendre.

Telle était la manière de voir de lord Palmerston au commencement du mois dernier. Certes, la Belgique a toujours les mêmes droits à faire valoir, les mêmes engagements à invoquer. Mais la situation respective des Cours d'Autriche, de Prusse et de Russie n'est plus la même; leurs relations entre elles ont changé de caractère; il est bien difficile d'attendre d'elles une action commune pour quoi que ce soit. On pouvait supposer, il y a cinq semaines, que ces trois Cours se seraient jointes à l'Angleterre pour faire respecter l'œuvre des traités de 1831 et de 1839, dont elles sont cosignataires. Le peut-on encore aujourd'hui? Si, *en principe*, les choses sont restées les mêmes, *en fait*, n'ont-elles pas subi une altération profonde? Que deviennent, à l'heure qu'il est, les traités sur lesquels se fonde l'équilibre européen? Ne voyons-nous pas que chaque jour leur inflige d'irréremédiables blessures?

En présence de ces changements si profonds dans les bases mêmes des Etats et dans leurs rapports entre

eux, il est permis de chercher s'il existe, en ce moment, un principe de politique qu'on puisse considérer comme immuable; et pour en revenir à la déclaration de lord Palmerston, on peut se demander si elle sera entendue en ce sens que, quelles que soient à cet égard la résolution et l'attitude des autres signataires des traités de 1831 et de 1839, le Cabinet de Saint-James est fermement résolu à maintenir pour sa part, à mettre à exécution la promesse de garantie qu'il a solennellement souscrite. C'est son devoir, sans doute, et j'hésite d'autant moins à croire qu'il remplira ce devoir que son intérêt, de même que le soin de sa dignité, le lui commande. Toutefois, il y a là pour nous une cause légitime de préoccupation. J'ai voulu appeler sur ce point délicat votre attention spéciale, vous priant de me faire part des données propres à l'éclaircir, données que votre position et votre intelligence des affaires diplomatiques vous mettent si heureusement en mesure de recueillir et d'apprécier. Peut-être y aura-t-il, plus tard, une démarche directe à faire. Pour le moment, ce sont des renseignements et votre opinion personnelle que je me borne à réclamer.

N° 204. Le comte de Fiquelmont au comte de Woyna, ministre d'Autriche à Bruxelles. Vienne, le 2 avril 1848.

Félicite le Gouvernement belge de la manière dont il a su maintenir l'ordre contre les attaques révolutionnaires parties de la France.

A. 2470c. — Les faits que Votre Excellence nous a mandés par son rapport n° 25 B, du 26 mars, n'ont pu que confirmer l'opinion favorable que le Cabinet impérial s'était formé dès les premiers jours qui ont suivi la révolution de Paris, de l'état de choses en Belgique.

Ils prouvent que le Gouvernement du roi Léopold veille activement à la sûreté du pays et qu'il est secondé dans l'accomplissement de sa tâche par le bon esprit de

ses troupes, non moins que par celui des habitants en général.

Nous le félicitons sincèrement d'un pareil succès qui est méritoire à la fois et important; car il est hautement utile pour la cause du maintien et de la paix et de l'ordre politique dans la partie occidentale du continent, si intéressante pour l'Allemagne, qu'il se soit trouvé un pays qui, quoique lié à la France par plus d'une affinité matérielle et morale, ait su résister courageusement aux séductions et aux violences d'une propagande criminelle et qui ait pu ainsi conserver intacte une nationalité qui, dans ces jours d'épreuve seulement, aura reçu son solennel et véritable baptême.

N° 205. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 2 avril 1848.

Dans certains milieux, on prétend que les affaires de Quiévrain et de Risquons-Tout auraient été soutenues par l'or néerlandais.

N° 201. *Rapp. polit. 701.* — Les tentatives qui ont été faites sur la frontière, dans les provinces du Hainaut et de Flandre, ont une explication suffisante dans le parti qui domine en France, et qui existe aussi en minorité remuante et audacieuse en Belgique, et dans les éléments d'agitation que la stagnation des travaux lui met entre les mains.

Cependant, l'opinion inquiète ou faussée veut encore chercher d'autres causes à ces mouvements; et en cela elle suit peut-être un cours d'idées que l'habitude a pourvu d'une force entraînant.

A Bruxelles, même, on prétendait que les fonds dont se sont trouvées munies les bandes armées qui ont voulu envahir la Belgique, provenaient de la cassette du Roi des Pays-Bas. Si la source d'où émanaient ces bruits ne m'a pas inspiré de confiance, j'ai jugé, cependant, qu'il était de mon devoir de chercher à m'assurer si quelque

chose d'une opinion analogue existait dans le pays. Des propos de M. Box, dont on sait les relations avec le Palais, sont jusqu'à présent tout ce que j'ai pu recueillir. Peu de jours après le 1^{er} mars, on lui parlait des nouveaux rapports qui s'étaient établis entre les Pays-Bas et la Belgique, et il doit avoir répondu qu'il n'y aurait de fin véritable à l'hostilité entre les deux pays que lorsque les provinces flamandes se trouveraient réunies avec les provinces hollandaises.

Après le combat de Mouscron, la même personne lui parlait des gens *sans aveu* qui avaient fait cette tentative, et la réponse a été : « Pas autant *sans aveu* que vous croyez; vous n'en parleriez pas ainsi si vous saviez qui est avec eux. »

La devise des Etats-Généraux est : *Vigilate Deo confidentes*; je crois qu'elle est bonne à adopter pour tout le monde.

P. S. — Aujourd'hui même, M. Box, affectant l'incrédulité sur la tenue indéfinie de la Belgique, a encore répété son assertion relative aux Flandres, en présence d'un M. van den Berghen de Gand, qui s'est réfugié ici soit après l'affaire du 2 février 1831, ou l'une des émeutes postérieures de cette ville, s'y est établi et marié, paraît en fréquents rapports avec M. Box, et pourrait bien avoir toujours été l'un des agents des intrigues hollandaises qui ont eu Gand pour foyer.

Un autre employé du palais, qu'on a été voir, à ma demande, aujourd'hui, en déclamant contre les inutiles tentatives dont la Belgique était le but, à propos de l'échauffourée de Mouscron, a déploré la perte des *Guillaumes* qu'elles avaient encore coûtés. Cette manifestation, d'après le compte qu'on m'a rendu, a été faite spontanément. Je ne crois pas, du reste, que l'employé dont il s'agit ait par sa position l'occasion d'être instruit de ce qui se passe dans le cabinet particulier de Sa Majesté. Mais là où il n'y a pas de règle, les irrégularités constituent à peu près l'état normal.

N° 206. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 2 avril 1848.

Il approuve les instructions données au Gouverneur du Luxembourg pour ce qui concerne le Grand-Duché. La Belgique doit pouvoir s'appuyer sur l'Angleterre et elle ne le fera que si elle respecte les traités. On pourrait chercher à réaliser une union douanière belgo-luxembourgeoise. Réflexions sur des mouvements à Arlon, Aubange et Virton.

N° 202. *Rapp. polit. 702. Confidentielle.* — J'ai reçu votre dépêche du 1^{er} de ce mois, Ind. A., 2505 (1), et je m'empresse d'avoir l'honneur d'y répondre.

Je n'ai pas imité l'exemple qu'on me donne généralement ici, où le nom du Luxembourg n'est jamais prononcé; et je me suis souvent posé cette question, comme une de celles qui pourraient susciter bien des embarras au Gouvernement du Roi.

Je crois qu'il n'y a pas pour la Belgique une autre ligne de conduite à suivre que celle dont les principes ont dicté les instructions données à M. le gouverneur du Luxembourg, et qui a son point de départ dans l'exécution des traités.

Dans la situation actuelle de l'Europe, le seul grand pays qui semble encore assis sur une base ferme, à l'occident de l'Europe, c'est l'Angleterre. Je ne parle pas de celui qui se trouve à l'Orient, dont la position ne nous est pas suffisamment connue, et dont l'influence est paralysée au moins par la distance. C'est donc sur l'Angleterre que doit s'appuyer aussi, dans l'Europe occidentale, tout ce qui n'a pas encore perdu pied dans le courant, c'est-à-dire la Belgique et les Pays-Bas. Or, quel est le principe dont l'Angleterre semble le moins disposée à s'écarter, et qui peut être regardé comme la condition de son appui efficace? Ce principe est celui des traités.

(1) Voir pièce n° 198.

Et si l'Angleterre peut, dans de certaines circonstances plus fortes qu'elle, se taire en présence d'une violation de son principe, elle ne se tairait pas vraisemblablement si l'infraction avait lieu sous ses yeux et de la part d'un Etat faible tel que la Belgique.

Le Grand-Duché de Luxembourg abandonné à lui-même, il arrivera, je pense, de deux choses l'une : ou le Roi Grand-Duc satisfera à la plupart de ses vœux, et, appuyé par le clergé, il maintiendra le *statu-quo* politique; ou ce petit pays se déclarera indépendant. Se donner à la France, ce serait s'anéantir et perdre toute perspective d'une réunion future à la Belgique indépendante. C'est donc, dans l'une ou l'autre de ces alternatives, que le Luxembourg belge me semble devoir être sous main encouragé.

Sans doute, s'il était possible de favoriser les intérêts matériels du Luxembourg grand-ducal, on pourrait trouver là un moyen d'influence pour autant toutefois que les passions politiques soient susceptibles de se plier à d'autres influences qu'à celles qui sont de leur propre nature. S'il faut en croire des personnes à même d'être assez bien informées, c'est la mauvaise situation financière du pays qui est en grande partie la cause de la crise; et l'on attribue ici à la mauvaise administration la détresse financière.

Si je me rappelle bien les circonstances qui se sont manifestées lors de l'introduction du Luxembourg dans le Zollverein, ce sont des considérations politiques qui ont inspiré l'opposition que cette mesure a éprouvée; et les résultats matériels en ont été plutôt avantageux que défavorables. Quant à apporter aujourd'hui un changement à cette position, je crois que le moyen de le tenter même n'existerait que dans une intervention directe auprès du Roi Grand-Duc. Le chancelier d'Etat, baron de Blockhausen, ne paraît pas jouir à un haut degré, en ce moment, de la confiance de son Souverain; et aucun ministre des Pays-Bas ne veut se mêler des affaires du Grand-Duché. Une union douanière entre la Belgique et

le Grand-Duché me paraîtrait ce qui pourrait remplacer le Zollverein avec le plus d'efficacité pour le Grand-Duché; mais je ne vois pas bien que le Grand-Duché fût en état d'offrir, par lui-même, des garanties contre l'introduction frauduleuse des produits divers de l'industrie allemande.

Le rapport de M. le Gouverneur de la province de Luxembourg a excité chez moi quelque surprise; et il me semble que le *mouvement douanier* d'Arlon doit avoir été peu important et avoir formé plutôt un mouvement *boutiquier*, car, d'après tous les antécédents, l'opinion qui s'est formée en Belgique regarde une union douanière comme plus avantageuse au Luxembourg allemand qu'au Luxembourg belge. Mais la puissance de certains intérêts n'est pas toujours en proportion avec leur importance. Peut-être faudrait-il donner plus d'attention aux mouvements républicains d'Aubange et de Virton, et en profiter pour augmenter la force armée qui se trouve stationnée dans cette partie de la province.

P. S. — J'ai lieu de croire que les rapports les plus importants sur la situation du Grand-Duché de Luxembourg, ou ne passent pas par la chancellerie ou ne sortent pas des mains du chancelier lui-même, — du moins on ne paraît pas avoir eu idée d'une tendance à opérer une réunion avec la Belgique.

N° 207. M. d'Hoffschmidt au baron Willmar. Bruxelles, le 2 avril 1848.

L'état des esprits dans le grand-duché peut causer au Gouvernement belge de graves difficultés qu'il faudrait éviter en donnant satisfaction aux griefs matériels des Luxembourgeois. Prie le baron Willmar de sonder le Gouvernement grand-ducal sur la possibilité d'établir une union douanière entre la Belgique et le grand-duché.

Ind. B. — L'agitation qui s'est manifestée dans la par-

tie grand-ducale du Luxembourg peut avoir les conséquences les plus graves.

Les populations du Grand-Duché sont sous l'impression d'un sentiment très vif de mécontentement contre l'état actuel des choses, contre la situation que les traités leur ont faite.

Ces populations regrettent d'avoir été violemment détachées du territoire belge. Les traités n'ont pu briser les affinités nombreuses qu'une nationalité commune, cimentée par le temps, avaient créées entre les deux parties du Luxembourg; la partie grand-ducale, qui se trouve aujourd'hui dans une sorte d'isolement, éprouve le désir de rétablir l'unité luxembourgeoise par l'adjonction à la Belgique. Si les circonstances ne s'y prêtent pas, c'est vers la France que se dirigeront ses vues. D'un moment à l'autre, on peut donc s'attendre à voir ces populations proclamer, soit leur réunion à la Belgique, soit leur réunion à la France.

Ce désir ne prend pas seulement sa source dans les souvenirs politiques; il est excité aussi par les besoins d'intérêt matériel dont on ne peut se dissimuler l'importance.

Le Grand-Duché a souffert matériellement de la séparation de la Belgique, et il n'a pas trouvé dans l'accession au Zollverein une compensation au préjudice causé par cette séparation; malgré son incorporation dans l'association allemande, son commerce languit et décline; c'est un mal auquel on veut porter remède à tout prix.

La liberté de commercer, établie depuis quelques jours sur la frontière limitrophe de la Belgique par la suppression provisoire des bureaux de douane du Zollverein, a déjà porté ses fruits; la barrière de douane ayant été levée, il s'est établi aussitôt un commerce d'infiltration considérable de Belgique dans le Grand-Duché; ce commerce a fait apprécier l'avantage que le Grand-Duché trouverait dans le rétablissement de la liberté qui existait autrefois pour les rapports de commerce entre les deux fractions du Luxembourg. Cette expérience récente

a ravivé les souvenirs du passé et la suppression définitive de la ligne de douane qui sépare le Luxembourg en deux portions est entrée dans le sentiment, dans le vœu de tous; ce vœu général, il ne faut pas se dissimuler qu'il sera excessivement difficile d'y résister dans les circonstances actuelles.

Si on essaie de le comprimer, on risque de déterminer une explosion, de faire naître des complications politiques dont l'issue favorable au maintien de l'autorité souveraine de S. M. le Roi Grand-Duc est, au moins, fort douteuse.

La Belgique n'appelle pas ces complications; elle voudrait, au contraire, les prévenir. Les intentions amicales dont le Gouvernement du Roi est animé envers le Gouvernement de S. M. le Roi Grand-Duc, autant que son propre intérêt, lui prescrivent de faire tous ses efforts pour conserver le plus complètement possible l'état de choses existant.

Mais, en présence du danger imminent qui existe et qu'on ne peut ignorer à La Haye, il faut un remède héroïque, il faudra, surtout, que ce remède soit prompt, immédiat.

La cause principale du mécontentement du Luxembourg, c'est le préjudice porté aux intérêts matériels. C'est la plaie la plus vive. Il importe de la guérir au plus tôt. Nous ne voyons pas d'autre moyen que de remplacer l'union douanière, qui lie aujourd'hui le Grand-Duché au Zollverein, par une union douanière avec la Belgique, et de reporter la ligne des douanes du Zollverein à la frontière de Prusse, c'est-à-dire de rétablir, quant au régime commercial, l'état de choses existant avant 1830.

C'est, croyons-nous, le seul moyen pratique de prévenir les embarras les plus sérieux qui sont à la veille de surgir et qu'il ne serait peut-être au pouvoir de personne d'empêcher au milieu des circonstances politiques où nous nous trouvons, quels que soient, d'ailleurs, les efforts que l'on pourrait faire, quelque sincère et loyale que puisse être l'attitude du Gouvernement belge.

L'union douanière que nous avons indiquée comme nous paraissant indispensable pour sauvegarder le maintien du *statu quo* politique, très sérieusement compromis, ne pourrait avoir lieu régulièrement qu'à l'aide de conventions à conclure l'une entre S. M. le Roi Grand-Duc et S. M. le Roi de Prusse, l'autre entre ces deux Souverains et le Roi Léopold.

Pour ce qui nous concerne, nous nous prêterions sans répugnance à un arrangement dont nous reconnaissons l'utilité et la nécessité, sauf à régler ultérieurement les conditions de l'association, conditions au sujet desquelles on n'a pas à prévoir de graves difficultés.

Je vous engage à sonder les dispositions du Gouvernement de S. M. le Roi Grand-Duc en ne lui dissimulant pas notre manière de voir sur la situation du Grand-Duché et sur les mesures que, dans notre opinion, il importe de prendre au plus tôt, et que nous jugeons utile, dans l'intérêt de tous, de soumettre au jugement éclairé du Cabinet de La Haye.

Je ne doute pas que le Gouvernement de S. M. le Roi Grand-Duc n'apprécie comme elles méritent de l'être ces observations tout amicales. S'il en était autrement, contre toute prévision, vous fourniriez les explications que vous suggéreront votre jugement et la connaissance intime que vous avez de la loyauté des intentions du Gouvernement du Roi.

N° 208. M. d'Hoffschmidt à M. Nothomb, Bruxelles, le 2 avril 1848.

L'établissement d'une union douanière avec la Belgique pourrait seule calmer l'agitation existant dans le Luxembourg grand-ducal. Charge M. Nothomb de sonder le Gouvernement prussien sur la possibilité de la réaliser.

A. n° 2505. — Comme suite à ma lettre d'hier, A. n° 2505, j'ai l'honneur de vous adresser une copie des instructions envoyées à M. le général Willmar (1).

(1) Lettre du 2 avril (voir pièce n° 207).

Je pense que s'il était possible d'établir la liberté des échanges entre les deux parties du Luxembourg, on aurait, par ce moyen, fait disparaître une des principales causes de l'agitation qui s'est manifestée, particulièrement dans le Grand-Duché, et qui peut amener des complications très graves.

Cette liberté des échanges ne pourrait avoir lieu que par une association douanière entre le Grand-Duché et la Belgique, en reculant la ligne des douanes du Zollverein jusqu'à la frontière qui sépare le Grand-Duché de la Prusse.

L'union douanière avec la Belgique, remplaçant celle avec le Zollverein, n'est réalisable que si le traité d'accession du Grand-Duché avec le Zollverein est mis à néant.

Je vous prie de vouloir bien faire à Berlin les démarches que vous jugerez opportunes dans le sens de mes instructions au Général Willmar. Je m'en rapporte, d'ailleurs, à votre sagacité et à votre prudence pour que tous les ménagements nécessaires soient mis dans ces démarches.

N° 209. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 2 avril 1848.

Il n'y a pas lieu d'insister près de M. de Lamartine sur la publication d'un désaveu relatif aux affaires de Quiévrain et de Risquons-Tout. Souhait qu'une enquête fasse la lumière sur ces affaires. Respect par les soldats belges du territoire français. Les fusils saisis sur les insurgés proviendraient de l'arsenal de Lille.

N° 2470. — M. de Perceval vient de me remettre les deux dépêches, en date du 1^{er}, que vous lui avez confiées (1).

D'après votre entretien avec M. de Lamartine, il n'y a

(1) Voir pièces nos 195 et 199.

pas lieu à revenir sur l'insertion d'un article au *Moniteur universel*. Pourquoi, en effet, insisterions-nous? Cet article devait-il être pour le Gouvernement belge une garantie des intentions du Gouvernement français; une preuve de sa non-participation au complot tramé contre une puissance amie? En aucune façon. Nous n'avons jamais mis en doute la loyauté de ses déclarations. Ma dépêche du 30 mars (1) et mes explications au Sénat dans la séance du 31, sont des plus explicites à cet égard. C'est un point qu'il importe de bien constater. Un article au *Moniteur* aurait eu pour effet de couper court à toutes les interprétations fâcheuses qui trouvent si aisément créance dans le public et surtout de prévenir le retour de tentatives déplorables et de collisions sanglantes. Là était son utilité, sa justification. Il n'avait pas pour nous d'autre intérêt. C'était une mesure d'ordre public et d'humanité, rien de plus; si le Gouvernement français ne la juge pas opportune, nous le regrettons; mais, tout en persistant dans notre manière de voir, nous ne prétendons pas qu'il doive nécessairement la partager. Je viens de rappeler la nature et l'objet de notre démarche. Je désirerais que Votre Altesse en précisât de nouveau le véritable caractère, si une occasion favorable se présentait, car M. de Lamartine semble ne l'avoir pas bien saisi, puisqu'il se plaint que nous lui adressions des reproches. Vous pourriez trouver cette occasion en lui remettant les *Annales parlementaires* qui contiennent les explications que j'ai données au Sénat dans la séance du 31.

M. de Lamartine nous a annoncé qu'il ferait une réponse à la dépêche dont Votre Altesse lui a laissé copie. Sans doute, une enquête sera prescrite sur l'ensemble des faits. Nous désirons vivement, pour notre part, que cette enquête ait lieu et constate notamment comment et par qui les convois ont été mis à la disposition des meneurs; comment, où et par qui des armes leur ont été

(1) Voir pièce n° 191.

distribuées. Nous faisons des vœux ardents pour que la vérité se fasse jour (1).

Je vous autorise à déclarer, dès à présent, à M. de Lamartine, qu'il est un fait à l'abri de toute contestation, c'est le soin qu'ont mis les militaires belges à ne pas franchir la frontière. Ils avaient reçu, à cet égard, les ordres les plus formels et ils les ont ponctuellement exécutés. Toute accusation de violation du territoire français serait donc mal fondée de tous points.

On assure que les fusils jetés par les fuyards portent la marque des armes enlevées aux Hollandais faits prisonniers par l'armée française en 1832, et déposés, depuis cette époque, dans l'arsenal de Lille.

N° 240. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 3 avril 1848.

Une Belgique monarchique peut vivre à côté d'une France républicaine.

N° 2470. — Il n'est pas rare d'entendre des Français de bonne foi exprimer cette idée qu'il est bien difficile, à peu près impossible, que la monarchie belge se soutienne longtemps à côté de la République française, surtout si la République était, un de ces jours, proclamée soit en Hollande, soit en Allemagne. Il ne faut pas se dissimuler les dangers du voisinage, mais il ne faut pas non plus les exagérer. La Suisse républicaine a vécu pendant des siècles au milieu de l'Europe monarchique. Pourquoi la Belgique monarchique ne pourrait-elle pas exister à côté de la France républicaine? La sécurité de celle-ci ne le permet guère, dit-on. Cela pourrait être vrai, si notre établissement monarchique était en désaccord complet avec la forme gouvernementale de nos voisins, s'il y avait entre l'un et l'autre de ces différences

(1) Voyez, au sujet de cette enquête, la lettre de M. Rogier à M. d'Hoffschmidt du 4 août 1848.

radicales qui créent, à la longue, des incompatibilités. Mais rien de semblable n'existe. Les affinités, au contraire, sont nombreuses et profondes entre notre organisation politique et l'organisation républicaine. C'est ce que j'ai cherché à démontrer succinctement dans la lettre ci-jointe, dont je vous prie de donner lecture à M. de Lamartine. Je crois que, en ce moment, il est utile de développer cette thèse. Il convient de rassurer et d'apaiser les esprits qu'ont émus les collisions récentes.

N° 211. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 3 avril 1848.

Il expose les institutions libérales qui règlent la monarchie belge et en font un gouvernement organisé comme pourrait l'être la république la plus sincère et la mieux caractérisée. Le peuple est attaché à ces institutions. Il désire les conserver et est indigné contre ceux qui ont voulu les modifier par la force.

N° 2470. — La levée de boucliers qui vient d'être dirigée contre nos institutions par quelques hommes chassés de notre sein pour des causes deshonorantes, a pu faire croire à la population de Paris, qui ne connaissait pas les indignes meneurs belges qui ont provoqué cette démonstration, que la Belgique gémissait sous un régime oppressif.

Les étrangers, peu au courant de ce qui se passe en dehors de leur pays, ont pu s'imaginer, trompés par les proclamations de ces *condottieri*, que nous n'avions ni garanties ni libertés suffisantes et que nous vivions sous le sceptre d'un Roi résolu à nous refuser les réformes dont nous éprouvions l'ardent besoin.

Vous savez aussi bien que moi que, depuis longtemps, notre pays appartient à la grande famille libérale qui partout vient de se soulever pour des droits méconnus ou des libertés disputées.

Si nous n'éprouvons nul désir de changement, c'est

qu'il n'existe nulle part en Europe de lois plus libérales, de droits plus larges, d'institutions plus démocratiques que les nôtres.

La révolution de 1830, qui nous affranchissait de la domination étrangère, nous a donné toutes les libertés par la constitution la plus généreuse et la plus populaire.

Après les journées de septembre, le Gouvernement provisoire, dans lequel siégeait un de mes collègues actuels, M. Rogier, a convoqué un congrès qui devait décider d'abord de la forme du Gouvernement.

Cette forme y fut longuement discutée; car le débat dura dix jours.

Toutes les opinions s'y manifestèrent avec la plus complète indépendance. Il n'y avait pas de trace de pression extérieure. Les républicains y eurent leur franc-parler. La forme monarchique fut adoptée par 174 voix contre 13. Mais cette monarchie fut organisée comme pourrait l'être la république la plus sincère et la mieux caractérisée (1).

En effet, la constitution décrétée par le congrès conféra :

La liberté complète de la presse;

La liberté complète d'association;

La liberté complète des cultes;

La liberté complète de l'enseignement;

La liberté complète de réunion;

Le droit d'avoir un député par 40,000 âmes;

Le cens électoral depuis 80 florins jusqu'à 20, selon les catégories;

Le droit d'éligibilité pour tous les citoyens;

Un Sénat électif;

Le renouvellement bisannuel de la moitié de la Chambre des Représentants;

(1) Léopold I^{er} écrivait à M. Thiers, le 8 juin 1849 : « Ici, nous marchons bien, sans compression ni répression, étant bien plus république que la plupart des pays qui jugent à propos de prendre cette dénomination. » (D. HALÉVY, *Le courrier de M. Thiers*, p. 250.)

La participation des Cours de justice, des Conseils provinciaux et du Sénat à la nomination de plusieurs classes de magistrats;

Et, enfin, une foule de libertés provinciales et communales qui doivent naturellement fleurir sur une terre qu'elles connaissent depuis des siècles.

Ce système fonctionne depuis 1831.

Il a donné lieu à quelques critiques, à quelques inconvénients peut-être.

Il y avait, d'abord, une presse licenciuse. Elle a fini par inspirer du dégoût à tout le monde.

Les hommes qui se préoccupent surtout de l'indépendance du pouvoir civil ont pu reprocher au clergé d'avoir usé avec trop peu de réserve de son influence et de la liberté d'enseignement.

Leurs adversaires ont montré, à leur tour, quelques inquiétudes au sujet de l'établissement des nombreuses sociétés électorales érigées sur divers points du pays (1).

Voilà toutes les plaintes que, pendant dix-sept ans, l'on a eu à formuler contre l'application des principes proclamés par notre charte.

Le pouvoir était, il y a un an, entre les mains d'hommes à qui l'on imputait des tendances gouvernementales trop peu progressives.

Par le jeu régulier de nos institutions, la majorité parlementaire s'est déplacée à la suite des élections de juin 1847; et un ministère populaire est sorti de cette victoire.

Ce ministère dirige les affaires depuis le mois d'août.

Sur sa proposition, des améliorations dans un sens

(1) Ces sociétés déplaisaient fort à Léopold Ier, qui, à leur sujet, écrivait, le 13 novembre 1864, à M. Thiers : « Il faut savoir que nous sommes de fait gouvernés par des associations libérales *permanentes* tout bornes (*sic*) par des clubs et unis par les constitutions. J'avais vu le danger en 1831, avant d'accepter, et j'étais sur le point de refuser à cause de cela. Où seriez-vous allés en France avec des clubs en permanence? » (LANZAC DE LABORIE, *Correspondances du siècle dernier*, p. 338.)

très libéral ont été apportées à plusieurs de nos lois les plus importantes. Il a témoigné d'une active sollicitude pour les classes ouvrières en instituant des récompenses nationales pour les travailleurs de tous les rangs. Il a, récemment, usé du droit que lui donnait la Constitution, en nivelant le cens électoral à 20 florins, qui est le *minimum* exigé. Il va donner incessamment la réforme parlementaire et supprimer le timbre sur les journaux.

La Royauté en Belgique a des prérogatives très circonscrites et une liste civile des plus modestes. Elle a toujours confondu ses intérêts avec ceux de la nation et pratiqué, dans toute leur rigueur, les principes du gouvernement représentatif. Cette royauté, sortie de nos barricades, a été fidèle à son origine. C'est une magistrature héréditaire sans faste et sans orgueil, œuvre et symbole de notre émancipation politique.

Le trône belge, entouré d'institutions républicaines, réalise la combinaison que La Fayette avait rêvée pour la France.

Il n'existe en Belgique ni sinécure ni gros traitements. Toutes les branches du service y sont organisées avec économie.

Le budget, y compris les sommes annuelles que nous payons à la Hollande conformément au traité de 1839, y compris tous les frais du vaste chemin de fer de l'État, est établi de façon que nous ne payons que 25 francs d'impôt par tête.

Voilà, au vrai, la situation de la Belgique et l'esprit des institutions dont elle jouit. Ces détails vous sont aussi familiers qu'à moi; mais j'ai pensé qu'il était peut-être opportun de les rappeler en ce moment. Vous pourrez vous en étayer pour faire comprendre qu'un peuple qui jouit si pleinement de toutes les libertés publiques n'a et ne peut avoir les moindres dispositions à sortir de la voie régulière et progressive dans laquelle il marche avec succès et persévérance.

Astreints à la neutralité par le droit public, nous ne

pouvons être d'aucun danger pour nos voisins plus puissants que nous, tant à l'est qu'au midi.

Situés à deux pas de la France, à 12 heures de Paris, nous ne pouvons pas davantage avoir la prétention de jeter un grand éclat à côté de ce vaste foyer de lumières.

Notre politique à nous est donc de rester ce que nous sommes. Notre Constitution se prête à tous les progrès, à ce point qu'elle a prévu elle-même la possibilité d'une revision.

Nous joignons donc à la possession des plus belles libertés politiques des éléments d'ordre et de stabilité qui nous assurent une existence modeste, mais indépendante.

On peut ainsi se rendre aisément compte du sentiment d'indignation qui a accueilli parmi nous la nouvelle de la misérable croisade que quelques Belges d'un triste renom ont organisée contre leur patrie. Jusque dans les derniers rangs du peuple, cette équipée a été traitée de trahison.

La nation belge est satisfaite et fière de ses institutions, parce qu'elles sont essentiellement libérales et à la hauteur de tous les progrès. Que la France, qui a le glorieux courage d'essayer sur elle-même les rudes tentatives d'une réforme sociale, sous cette noble devise : *liberté, égalité, fraternité et travail pour tous*; que la France sache bien qu'il n'est pas de peuple au monde qui adoptera plus vite et avec plus de joie que la Belgique les grandes conquêtes intellectuelles et matérielles qu'elle prépare en ce moment au profit des classes laborieuses. Le Gouvernement chez nous a des entrailles; il a de profondes sympathies pour les classes souffrantes, et l'on peut être assuré qu'il sera heureux de réaliser toutes les améliorations destinées à soulager leur misère et à relever leur dignité morale.

N° 212. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 4 avril 1848.

Un des principaux organisateurs de l'agitation contre

la Belgique serait l'éditeur de la Brusselsche Zeitung, Brousté ou Brunstée.

N° 204. *Rapp. polit. 704.* — Je m'empresse d'avoir l'honneur de vous communiquer la note suivante qui m'a été transmise par M. le ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, sans que Son Excellence y attache, suivant son expression, « plus d'importance qu'elle ne mérite ».

« Un certain Brousté ou Brunstée, ci-devant éditeur du *Brusselsche Zeitung*, qui se trouve maintenant à Paris à la tête d'un groupe d'agitateurs, doit avoir le plus contribué à organiser l'expédition que les soi-disant patriotes belges et leurs frères ont dernièrement dirigée sur la frontière belge. On ajoute que Brousté se trouve dans le plus grand dénuement et qu'il serait facile à acheter. »

N° 213. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 4 avril 1848.

Ignorance à La Haye de la situation dans le Grand-Duché de Luxembourg. Opportunité de la conclusion d'une union douanière belgo-luxembourgeoise. Crise ministérielle dans le grand-duché. Passé de M. Grégoire, conseiller d'Etat pour les affaires du Luxembourg. Son scepticisme sur l'utilité d'une union douanière belgo-luxembourgeoise. Il demande une note à ce sujet. Sentiments de M. de Blochausen, ancien chancelier d'Etat, au sujet de l'union douanière. Projet de réunion du Luxembourg belge au grand-duché.

N° 206. *Rapp. polit. 705.* — *Confidentielle.* — Je n'ai reçu qu'aujourd'hui votre dépêche du 2 de ce mois (ind. B, sans numéro) (1).

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer dans

(1) Voir pièce n° 207.

mon rapport du même jour, certaines affaires du Grand-Duché se traitent tout à fait confidentiellement; et l'on ignore même à la chancellerie la suppression des douanes entre les deux Luxembourgs et les plaintes concernant l'état du commerce, quoique les autres griefs ainsi que les demandes formulées dans quelques réunions populaires, y soient bien connus.

J'ai appris aussi que le Gouvernement grand-ducal, ou du moins l'un des principaux personnages qui y sont attachés, regarde la couronne grand-ducale comme se trouvant dans le plus grand danger. Cependant, ce danger n'a pas été formulé d'une manière positive, en menace d'une demande de réunion soit à la Belgique, soit à la France. Dans cet état de choses, ce qui serait, à mon avis, toujours le plus désirable, serait, après la conservation actuelle du *statu quo*, une déclaration d'indépendance qui permettrait à la Belgique d'accorder le privilège de douane qui devient aussi la conséquence d'une union conclue, aussi régulièrement que possible, par la double convention dont vous parlez à la fin de votre dépêche. Je sais bien que cela ne ferait pas cesser l'isolement politique, mais bien ses effets, sous le rapport commercial; et peut-être la patience pourrait-elle être efficacement prêchée sous ces auspices.

Quoi qu'il en soit, dans les courses que je viens de faire pour m'acquiescer de la mission que vous m'avez donnée et que je n'ai pu qu'entamer, j'ai appris que l'affaire du Luxembourg se trouve compliquée d'une question de personnes, d'une sorte de crise ministérielle.

La démission du chancelier d'Etat, baron de Blochhausen, offerte dès le 22 mars, a été acceptée par arrêté royal du 2 de ce mois, qui n'était encore connue de personne, et la direction de la chancellerie a été confiée immédiatement à M. le conseiller d'Etat *pour les affaires du Luxembourg*, Grégoire.

Quoique M. Grégoire soit depuis deux ans en possession de ce titre de conseiller pour les affaires du Luxembourg, il n'était cependant consulté que dans des cas

spéciaux; et il est très peu au courant des affaires générales du Grand-Duché. Vous savez, d'ailleurs, que M. Grégoire était avocat à Liège, et, je crois, avocat de la Régie, avant 1830, qu'il s'est expatrié à la suite de la Révolution, et qu'il a été mêlé à toutes les intrigues ayant pour objet la restauration des Pays-Bas en Belgique, dont la ville d'Aix-la-Chapelle a été le foyer permanent jusqu'en 1839.

Malgré ces circonstances fâcheuses, l'urgence que vous trouvez à celles qui règnent dans le Luxembourg m'a déterminé à ne pas retarder les ouvertures que vous m'aviez chargé de faire. Mais si j'ai été surpris que M. Grégoire ignorât la suppression des douanes sur la frontière limitrophe de la Belgique, quoique ne s'étant occupé des affaires qu'à partir d'aujourd'hui, je l'ai été moins de le trouver dans une incertitude et même dans une disposition d'incrédulité complète quant aux effets utiles du fait dont il s'agit, et, par conséquent, à ceux d'une union de douanes entre les deux Luxembourgs.

J'ai dit, sur-le-champ, à M. Grégoire que je ne doutais pas que Sa Majesté ne possédât les renseignements nécessaires pour apprécier et la situation du Grand-Duché, et la portée d'une liberté entière de relations commerciales entre les deux pays et que s'il avait l'occasion de faire part à Sa Majesté de ma démarche, je pensais que cela ne pourrait avoir qu'un résultat utile pour les deux pays. Mais M. Grégoire s'est senti ou s'est déclaré peu en état de faire un rapport au Roi, d'après une simple conversation; et il m'a demandé, en conséquence, une note qui pût au moins lui rappeler les points les plus importants. J'ai cru ne pas devoir me refuser à lui remettre une note, après, toutefois, lui avoir fait sentir qu'une telle pièce devait être regardée, non seulement comme tout à fait confidentielle, mais aussi comme dépourvue de tout caractère authentique, comme ne représentant rien que des paroles, nulles et non avenues pour le cas où aucun fait ne suivrait.

Avant de voir M. Grégoire, j'avais eu un entretien avec le baron de Blochausen, qui m'avait donné la première

nouvelle et de sa retraite et de la nomination intérimaire de M. Grégoire. Car le Roi ayant déclaré, je crois, dans le considérant même de son arrêté que la place de chancelier ne pouvait être occupée que par un indigène du Luxembourg, la nomination de M. Grégoire n'est que temporaire. M. de Blochausen paraît très pressé de retourner dans le Grand-Duché et je ne serais pas surpris qu'après son retour, il ne s'y trouvât un ennemi de plus du Gouvernement grand-ducal.

Toutefois, il appréciait les avantages que l'union des douanes avec la Belgique pourrait avoir pour le Grand-Duché; car il se plaint de l'insuffisance de la loi du 6 juin 1839, et surtout des restrictions qui y ont été apportées sous le dernier ministère belge. Je crois, d'ailleurs, qu'il ne serait pas opposé à une proclamation d'indépendance.

Mais ce qu'il m'a appris de plus surprenant, c'est le projet des meneurs non pas de réunir le Grand-Duché à la Belgique, mais d'enlever à la Belgique la province du Luxembourg pour reconstruire dans une entière indépendance l'ancien duché de Luxembourg ou plutôt le Grand-Duché tel qu'il existait en août 1830. Sans doute, ce grand-duché compterait aussi pour vivre sur une loi de faveur ou une union de douanes de la part de la Belgique.

N° 214. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt. Paris, le 4 avril 1848.

Protestation des ministres de la Confédération germanique à Paris contre le départ pour l'Allemagne de bandes démocratiques allemandes. Avertissement donné par l'Angleterre à la France. Explications embarrassées du Moniteur français sur l'affaire de Risquons-Tout. Aveu de l'attitude correcte des troupes belges. Nécessité de maintenir les mesures de surveillance à la frontière franco-belge.

N^o 9829. N^o d'ordre 136. — Les ministres-résidents de Bade, Hesse électorale et grand-ducale et autres représentants des Souverains de la Confédération germanique, ont protesté vis-à-vis de M. de Lamartine, contre le départ des bandes démocratiques allemandes qui se sont mises en route pour révolutionner leurs pays. Des armes leur ont été refusées, à Paris, mais elles leur seront probablement données à la frontière.

Les protestations, l'avis confidentiel que lord Normanby a été chargé de donner de la part de lord Palmerston à M. le ministre des Affaires étrangères, que l'Angleterre avait l'œil ouvert sur les tentatives de *républicaniser* la Belgique, parce qu'elle voyait, en cela, les premiers pas de sa réunion à la France; le langage aussi ferme que modéré que nous avons tenu, ont pourtant décidé le gouvernement à donner quelques explications, dans le *Moniteur* d'avant-hier, sur ce qui s'est passé à notre frontière.

Il vous aura été facile de remarquer, Monsieur le Ministre, sa timidité; c'est un style de mauvaise conscience, une sorte de tentative de protestation qui n'a pas le courage de son opinion. C'est quelque chose, *mais* pas assez.

Le fait le plus saillant, c'est la déclaration que le territoire français n'a pas été dépassé par nos soldats, ce que l'on est obligé d'avouer après avoir essayé de dénaturer la vérité sur ce point.

On m'a assuré, hier, que des wagons devaient être mis gratuitement pour le convoi de ce soir et de celui de ce matin, à la disposition des hommes revenus à Paris après avoir fait partie de l'expédition, pour les ramener à notre frontière, sous le prétexte que ce sont des ouvriers belges et que l'on ne peut pas en conserver d'étrangers d'aucune nation dans la capitale.

Il est nécessaire qu'on ne se relâche d'aucunes mesures de précaution sur nos frontières de Quiévrain et de Mouscron.

N° 214bis. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 4 avril 1848.

Transmet un article du Moniteur belge reproduisant, avec quelques commentaires, l'article consacré par le Moniteur universel aux incidents de Quiévrain et de Risquons-Tout. Nécessité pour le Gouvernement belge de se contenter de ces explications.

N° 2470. — Vous trouverez dans le *Moniteur belge* de ce matin l'article extrait du *Moniteur universel* (1) con-

(1) Voici cet article :

On lit dans le *Moniteur universel* :

« Les faits qui se sont présentés sur la frontière de la Belgique ont été l'occasion d'accusations violentes, ou au moins de perfides commentaires. Nous avons besoin d'éclairer le public par un récit exact et détaillé de toutes les circonstances.

» Le 24 mars au soir, le citoyen Delescluze, commissaire du gouvernement près les départements du Nord et du Pas-de-Calais, apprit à Valenciennes qu'un convoi de 800 ouvriers belges devait arriver de l'intérieur de la France, vers 1 heure du matin. Ces ouvriers avaient demandé au gouvernement français de leur accorder des moyens gratuits de transport pour retourner dans leur pays, où ils espéraient trouver des travaux que Paris ne leur offrait point en ce moment. Ces ouvriers, impatients de regagner leurs foyers, étaient partis inopinément; ils étaient, du reste, sans armes, et, pour la plupart, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants. Etant prévenu en même temps par le gouvernement qu'un autre convoi plus considérable devait arriver quelques heures après, le citoyen Delescluze craignit l'encombrement qui devait en résulter pour la ville de Valenciennes, et qui pouvait inquiéter la population. Il savait que c'étaient des ouvriers sans ouvrage rentrant dans leur pays pour y chercher des ressources. Cette opinion semblait d'autant mieux fondée, qu'il y avait eu depuis peu, sur les chemins de fer et ailleurs, d'assez violentes collisions entre les ouvriers indigènes et étrangers, par suite desquelles ces derniers avaient dû renoncer à leurs travaux.

» Dans cette persuasion, le commissaire du gouvernement n'eut d'autre préoccupation que de chercher à faciliter à ces infortunés l'entrée de leur patrie, en les mettant toutefois à l'abri de toute violence de la part des autorités du pays. Il se rendit donc immédiatement en Belgique, et, au premier poste militaire dont il fit

cernant des faits qui se sont passés, le mois dernier, sur notre frontière du midi. Nous avons fait suivre cet article de quelques observations complémentaires qui pourront

rencontre, il s'aboucha avec l'officier commandant et lui demanda quelles seraient ses dispositions à l'égard des ouvriers belges qui se présenteraient pour regagner leurs foyers. L'officier répondit que ses compatriotes se présentant sans armes rencontreraient un accueil pacifique.

» Le commissaire partit rassuré. Néanmoins, il crut devoir prendre des précautions. A Blanc-Misseron, point extrême de la frontière, où s'arrêtent d'habitude les convois de la compagnie française, il pouvait y avoir une collision au moment du débarquement. Un bataillon fut requis par le citoyen Delescluze, et l'ingénieur français et l'ingénieur belge se concertèrent afin d'éviter toute rencontre fâcheuse. Le premier proposa donc un moyen souvent employé entre les deux administrations. Il s'agissait d'envoyer des locomotives belges à Valenciennes, qui remorqueraient le convoi sans s'arrêter à Blanc-Misseron et pousseraient jusqu'à Quiévrain. C'était le moyen d'éviter un transbordement, une descente et une marche à cette colonne d'immigrants, d'ôter enfin tout prétexte de violence aux troupes postées sur la frontière. La combinaison fut acceptée, le commissaire du gouvernement étant fermement convaincu que les ouvriers, se présentant avec des intentions pacifiques, ne couraient aucun risque.

» Ces arrangements pris, il retourna à Valenciennes.

» Cependant, les convois annoncés n'arrivèrent qu'à 4 heures et demie. Il n'y avait pas d'armes, ainsi que le constatent les rapports du commissaire de police, et bientôt après les locomotives belges entraînaient les wagons. Mais à peine le convoi fut-il mis en marche que des cris de colère retentirent : « Nous sommes trahis ! » s'écrièrent quelques voix ; et un certain nombre d'immigrants purent sauter des voitures avant que le train eût acquis toute sa vitesse. A Mouscron, d'autres voyageurs trouvèrent le moyen de descendre, de sorte que deux cents personnes environ n'entrèrent pas en Belgique. Le reste fut transporté à Quiévrain, et se trouva en débarquant au milieu d'un bataillon belge. Ils ne furent cependant pas, ainsi qu'on l'a faussement dit, faits prisonniers ; ils furent simplement reconduits, selon les habitudes ordinaires, dans la salle de visite de la douane, et soumis aux investigations d'usage. Soixante Français qui se trouvaient parmi eux furent reconduits en France par le chemin de fer ; les Belges furent dirigés vers leurs résidences. Quelques-uns seulement, reconnus pour des repris de justice, furent mis sous la main des autorités.

» Voilà toute l'affaire de Quiévrain, dont on a fait tant de

être, par vos soins, reproduites dans un des journaux de Paris, tels que la *Presse* ou le *Journal des Débats*.

Les explications de la feuille officielle sont un peu

bruit. Y a-t-il rien là qui ressemble à une trahison, lorsque tous les ouvriers belges ont été tranquillement conduits chez eux, moins quelques hommes condamnés à des peines infamantes ?

» On a, de plus, ajouté que les marchepieds des voitures avaient été coupés pour empêcher la descente des voyageurs. Avons-nous besoin de dire que les rapports démentent de la façon la plus formelle cette odieuse calomnie ? Le gouvernement doit des explications à l'opinion publique, même injustement alarmée; mais il doit protéger le commissaire du gouvernement contre les indignes soupçons qu'on a voulu faire peser sur vingt-cinq années de patriotisme à toute épreuve.

» Quant aux événements qui se sont passés à Mouseron, ils ont sans doute plus de gravité, mais aucune responsabilité ne peut en retomber sur le gouvernement. Voici les faits :

» D'abord, il ne faut pas oublier que le gouvernement provisoire avait facilité par tous les moyens aux ouvriers étrangers de toutes nations la sortie du territoire français. Il paraît que des ouvriers belges, en assez grand nombre, voulurent profiter de cette circonstance pour tenter dans leur pays un mouvement insurrectionnel.

» Les derniers événements de Paris, qui avaient mis des armes entre les mains de presque tous les habitants, facilitaient leur tentative; et les ordres de transport donnés aux chemins de fer pour tous les ouvriers étrangers indistinctement leur permettaient de se rassembler près de la frontière. En conséquence, une colonne d'environ 1,100 hommes, qui s'était concentrée à Seclin, se porta, le 8 au soir, vers Lille, et de là, tournant les fortifications, se dirigea, par le faubourg de la Madeleine, sur la route de Menin. Leur projet était d'entrer en Belgique, par la Bourbecque, sous la conduite d'un contrebandier. Mais il paraît que deux de leurs chefs, dont on a justement suspecté la loyauté, et contre lesquels une instruction est suivie aujourd'hui par ordre du gouvernement, les empêchèrent de suivre ce plan. Laisant donc Bourbecque et Menin sur leur gauche, ils se rabattirent à travers champs vers Mouseron, point extrême du territoire belge, qui était depuis longtemps protégé par des troupes nombreuses. Ce ne fut pas la seule imprudence, ou plutôt la seule trahison qui devait déjouer leurs projets. De longs détours furent faits inutilement, de sorte qu'il était grand jour lorsqu'ils pénétrèrent sur le territoire belge, en débouchant par Neuville sur deux colonnes.

» Une section de vingt hommes fut envoyée par les insurgés

embarrassées. Mais, somme toute, nous devons les considérer comme satisfaisantes. Il faut tenir compte au Gouvernement provisoire des immenses difficultés de sa position en présence de la désorganisation de tous les

pour fouiller le poste de la douane. N'y ayant trouvé personne, cette avant-garde fit signe aux deux colonnes d'attaque de marcher en avant. Alors, tout à coup, apparurent les troupes belges, qui avaient eu certainement des intelligences avec les deux hommes aujourd'hui poursuivis, et cependant choisis pour chefs par les ouvriers belges eux-mêmes. Elles se composaient du 8^e régiment d'infanterie, de quelques pelotons du 2^e chasseurs à cheval et d'une demi-batterie d'artillerie. Ce fut de leurs rangs que partirent les premiers coups de fusil.

» Les colonnes expéditionnaires ripostèrent vivement, malgré plusieurs décharges successives de canons chargés à mitraille. Cette artillerie ne fit d'ailleurs pas beaucoup de mal, les insurgés étant éparpillés en tirailleurs.

» La lutte se prolongea pendant environ une heure, et toujours sur le territoire belge. Mais, vers 11 heures et demie du matin, le feu cessa entièrement, et les colonnes expéditionnaires rentrèrent sur le territoire français sans être suivies.

» Malgré les bruits exagérés qui ont été répandus sur les suites de cet événement, les renseignements les plus certains constatent que la perte que l'on a à déplorer n'a été que de sept hommes tués et vingt-six blessés, dont quelques-uns très légèrement. Du côté des troupes belges, les pertes ont été à peu près les mêmes.

» Telle est la vérité tout entière sur les faits, sans qu'il y ait rien à y ajouter, rien à en retrancher. Que la peur les ait grossis, nous le concevons, dans un moment où la population, justement émue, est accessible à des sentiments de défiance; mais il est du devoir du gouvernement de ne pas les laisser dénaturer ou exagérer par une malveillance déclarée. »

Les renseignements que nous avons obtenus concordent assez bien avec les faits rapportés par le Moniteur universel dans la première partie de cet article; il est à remarquer, cependant, que le Moniteur ne fait pas mention de quelques armes, des proclamations et du drapeau portant sur l'étoffe : Appel aux Belges! qui ont été trouvés sur le convoi de Quiévrain.

Les explications concernant l'affaire de Mouscron sont incomplètes et sont sans doute dues à des renseignements erronés. Elles n'apprennent pas comment les ouvriers belges et autres, partis non armés de Paris, se sont trouvés armés après être arrivés à la frontière, où ils ont campé. Elles ne disent rien de la présence parmi eux d'élèves de l'École polytechnique. S'il faut en croire

pouvoirs réguliers et des passions surexcitées d'une multitude toute-puissante.

Quelques désordres viennent d'avoir lieu dans le Borinage. Ils ont été réprimés. Aujourd'hui, tout est tranquille, suivant les rapports parvenus au Gouvernement.

N° 215. M. d'Hoffschmidt au corps diplomatique belge. Bruxelles, le 4 avril 1848.

Les institutions libres de la monarchie belge lui permettent de vivre à côté d'une France républicaine. Attire l'attention des diplomates belges sur le désaveu donné par le Gouvernement français aux expéditions de Quiévrain et de Risquons-Tout.

N° 2470. — Pendant plusieurs années, la Belgique parut à l'Europe assez peu solidement assise et livrée à de grands dangers par le large développement de ses libertés. Nos diplomatés eurent plus d'une fois à repousser des craintes exagérées et des prédictions sinistres. Dans plus d'une Cour, qui se croyait toute puissante, sans doute, on

des journaux de Lille, les armes dont ces hommes étaient munis lors de leur expédition sur Risquons-Tout provenaient de l'arsenal de Lille.

Nous n'avons pas besoin d'affirmer, d'ailleurs, que les prétendues intelligences entre les deux chefs des insurgés et les troupes belges n'ont jamais existé; c'est ce que prouvera certainement l'instruction dont ces deux hommes vont être l'objet de la part du gouvernement français.

Les troupes belges qui ont pris part à l'action ne se composaient pas du 8^e d'infanterie, comme le dit le Moniteur universel, mais simplement de deux compagnies du 5^e de ligne, de deux pelotons du 2^e régiment de chasseurs à cheval et de deux pièces d'artillerie.

Constatons un fait important officiellement reconnu par le Moniteur universel, qui dément ainsi les relations inexactes données par plusieurs journaux de Paris et de Lille même : c'est que la lutte n'a pas été transportée sur le territoire français et que les bandes sont rentrées sur ce territoire sans y être suivies par nos troupes, qui ont fait preuve d'autant de prudence que de résolution.

se permit aussi d'innocentes railleries. Il nous serait facile, aujourd'hui, de prendre une revanche; car ce qui faisait, aux yeux de l'étranger, notre faiblesse a fait notre salut et continuera à faire notre force.

Maintenant, nous avons encore à essayer des prophéties aussi peu rassurantes et, je l'espère, aussi mal fondées. Il n'est pas rare d'entendre des gens de bonne foi exprimer cette idée qu'il est bien difficile, à peu près impossible, que la Monarchie belge se soutienne longtemps à côté de la République française, surtout si d'autres républiques viennent à surgir encore du sein des révolutions qui nous entourent. Il ne faut pas se dissimuler les dangers du voisinage, mais il ne faut pas, non plus, les exagérer.

La Suisse républicaine a vécu, pendant des siècles, au milieu de l'Europe monarchique. Pourquoi la Belgique monarchique ne pourrait-elle pas exister à côté de la France républicaine?

La sécurité de celle-ci ne le permet guère, dit-on. Cela pourrait être vrai, si notre établissement monarchique était en désaccord complet avec la forme gouvernementale de nos voisins, s'il y avait entre l'une et l'autre de ces différences radicales qui créent, à la longue, des incompatibilités. Mais rien de semblable n'existe. Les affinités, au contraire, sont nombreuses et profondes entre notre organisation politique et l'organisation républicaine. C'est ce que je me suis appliqué à démontrer dans une lettre que je viens d'adresser à M. le prince de Ligne, avec autorisation d'en donner lecture à M. de Lamartine. J'ai cru que, en ce moment, il était utile de développer cette thèse à Paris, où les esprits, qu'ont émus les collisions récentes, ont besoin d'être rassurés et apaisés. Vous pourrez tenir le même langage aux agents de la République française ou à ses partisans.

Vous aurez remarqué, dans le *Moniteur belge* de ce jour, le désaveu du Gouvernement français de toute participation à l'acte contre lequel nous avons vivement protesté. Ce désaveu, que nous avons fait suivre de quel-

ques observations complémentaires dans notre journal officiel, est conçu en termes un peu embarrassés; mais, somme toute, il est satisfaisant. Il faut tenir compte à M. de Lamartine et à ses collègues des immenses difficultés de leur position; ils sont en présence de passions surexcitées et sans force réelle pour les contenir.

Quelques désordres viennent d'avoir lieu dans le Borinage. Ils ont été réprimés. Aujourd'hui, tout est tranquille, suivant les rapports parvenus au Gouvernement.

N° 216. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 5 avril 1848.

Conditions mises par le conseiller d'Etat grand-ducal Grégoire à l'ouverture de négociations économiques entre le grand-duché et la Belgique. Restitution de la note rédigée à ce sujet par la légation de Belgique à La Haye.

N° 207. *Rapp. polit. — Confidentielle.* — Par suite à ma lettre du 4 de ce mois, n° 206 (1), j'ai encore l'honneur de vous informer que M. le conseiller d'Etat Grégoire a ajouté aux manifestations rapportées dans ma lettre que tout le Gouvernement grand-ducal, dans ce moment surtout, résidait dans le Conseil et les Etats du Grand-Duché et qu'il lui semblait que de là devaient venir: 1° les déclarations relatives aux souffrances des intérêts matériels et du commerce, et 2° les propositions d'une union de douanes entre le Grand-Duché et la Belgique comme remède à cet état de choses.

Vous jugerez s'il peut être convenable et prudent de conseiller des démonstrations telles que celles dont il s'agit.

Quoi qu'il en soit, en présence de cette persistance à ignorer et à douter de M. Grégoire, j'ai cru devoir le prier de me restituer ma note, aussitôt qu'il en aurait eu faire usage vis-à-vis de Sa Majesté seulement.

(1) Voir pièce n° 213.

Le projet de provoquer une réunion de la province belge du Luxembourg avec le Grand-Duché, doit avoir été combattu dans l'un des journaux qui se publient à Luxembourg.

Annexe. — Des renseignements parvenus au Gouvernement du Roi à Bruxelles lui ont donné la conviction que les populations du Grand-Duché de Luxembourg, atteints de l'esprit qui semble régner par toute l'Europe et voulant changer leur situation, sont prêts à proclamer soit leur adjonction à la Belgique, soit, si les circonstances sont contraires à ce premier désir, leur réunion à la France. D'un moment à l'autre, on peut s'attendre à voir éclater une telle manifestation.

Que les besoins d'intérêt matériel, auxquels l'accession au Zollverein n'a pas assez satisfait, la langueur et la déchéance du commerce aient eu une grande part à cette disposition des esprits, c'est ce qui semble démontré par la voie de fait qui, dès les premiers jours de l'agitation, a fait supprimer provisoirement les bureaux de douane du Zollverein, sur la frontière limitrophe de la Belgique, ainsi que par le commerce d'infiltration considérable qui s'est aussitôt établi.

Il semble donc que cette souffrance des intérêts matériels soit un mal auquel il est nécessaire de porter remède à tout prix, et possible de le faire par la voie qui s'est ouverte d'elle-même.

Cette expérience qui se continue a fait passer la suppression définitive de la ligne de douanes qui sépare le Grand-Duché de la province belge de Luxembourg, dans le sentiment et les vœux de tous, et ce vœu général, il ne faut pas se dissimuler qu'il sera excessivement difficile d'y résister dans les circonstances actuelles.

Inspirée par ses intentions amicales envers le Gouvernement de S. M. le Roi Grand-Duc, autant que par son propre intérêt, la Belgique sent qu'en présence du danger imminent qu'elle voit et signale, un remède héroïque est nécessaire, mais qui doit être en même temps prompt, immédiat.

Ce remède paraît donc pouvoir consister à remplacer l'union douanière qui lie aujourd'hui le Grand-Duché au Zollverein, par une union douanière avec la Belgique, et à reporter la ligne de douanes du Zollverein à la frontière de Prusse. La promesse conditionnelle semblerait pouvoir en être immédiatement faite, au nom du Gouvernement grand-ducal, et produirait, sans doute, l'effet de calmer les esprits et de prévenir les embarras les plus sérieux, qu'il ne serait peut-être au pouvoir de personne d'empêcher, au milieu des circonstances politiques qui règnent, quels que fussent d'ailleurs les efforts qu'on pourrait faire, quelque sincère et loyale que pût être l'attitude du Gouvernement belge.

Pour régulariser l'union douanière indiquée comme paraissant *indispensable* pour sauvegarder le *statu quo* politique très sérieusement compromis, une double convention serait nécessaire : l'une entre S. M. le Roi Grand-Duc et S. M. le Roi de Prusse; l'autre entre ces mêmes Souverains et S. M. le Roi des Belges.

Le Gouvernement belge ne peut que se déclarer prêt à conclure un tel arrangement, dont les conditions pourront être ultérieurement réglées; et c'est au jugement éclairé du Gouvernement de S. M. le Roi Grand-Duc qu'il se plaît à soumettre cette question dans tout son ensemble.

Il ne lui reste, après cela, qu'à protester de nouveau de la parfaite loyauté de ses intentions.

La Haye, le 5 avril 1848.

N° 217. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 5 avril 1848.

Universelle désapprobation en Angleterre pour les tentatives révolutionnaires de Quiévrain et de Risquons-Tout. Remontrances britanniques à Paris. Opportunité de ménager M. de Lamartine.

N° 204. — La presse anglaise a frappé d'une réproba-

tion unanime les coupables tentatives faites sur nos frontières. Tous les jours, les feuilles publiques les plus accréditées contiennent l'expression d'un blâme sévère adressé aux autorités françaises et l'éloge le plus sympathique de nos troupes et de nos populations. La narration perfidement mensongère du *Moniteur* français n'a point échappé à la vive censure du *Times*. La Belgique, calme et forte à l'intérieur, dévouée et courageuse à ses frontières, trouve partout des champions et des défenseurs. Un pair d'Angleterre, lord Londonderry, qui, jusqu'à présent, s'était montré plutôt hostile envers nous, a demandé hier au président du Conseil si l'Angleterre nous avait prêté, dans ces circonstances difficiles et dangereuses, l'appui auquel nous avions droit. Lord Lansdowne s'est empressé de lui répondre que lord Palmerston s'était associé aux justes remontrances faites à Paris par le Gouvernement belge. « Dans ce cas, reprit lord Londonderry, je ne vous adresserai d'interpellation officielle à cet égard qu'autant que vous jugerez qu'il importe de donner de la publicité à l'intervention du Cabinet anglais. Je vous prie de vous consulter avec vos collègues et j'attendrai votre réponse jusqu'à lundi prochain. »

Lord Lansdowne, en cela d'accord avec lord Palmerston, est d'avis que toute satisfaction nous ayant été donnée par la déclaration de M. de Lamartine, la prudence exige que l'on n'empire point la position de ce membre du Gouvernement provisoire par des révélations qui pourraient exciter en ce moment les passions des clubs. En conséquence, il priera lord Londonderry de s'abstenir de toute interpellation. Je ne vous rends *très confidentiellement* compte de cette circonstance que pour mieux vous faire apprécier quels sont les sentiments qu'inspire aux chefs mêmes du parti tory la noble attitude de la Belgique.

N^o 248. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 5 avril 1848.

Désir général de paix en Angleterre. Toutefois les sym-

pathies qu'y a conquises la Belgique faciliteront éventuellement l'accomplissement par le Gouvernement britannique des obligations qu'il a assumées à son égard. L'intérêt anglais à nous défendre y contribuera. Vraisemblablement lord Palmerston restera fidèle à sa théorie de la garantie. Il serait prématuré et inopportun de lui demander un engagement formel. Il faut montrer de la confiance dans l'exécution des traités. Nécessité d'identifier la politique belge à la politique anglaise. Intérêt de l'Allemagne à protéger la Belgique. Nature des secours que nous enverrait éventuellement l'Angleterre.

N° 206. — J'ai reçu, avant-hier, la dépêche très confidentielle que vous m'avez adressée, sous la date du 1^{er}, et le n° 2470 A. (1).

Avant de répondre aux questions importantes que vous me posez, je rappellerai à votre souvenir les différentes dépêches où je me suis attaché à vous faire connaître, non seulement les intentions bien arrêtées du Cabinet anglais, mais aussi le mouvement qui s'était opéré dans l'opinion publique à l'occasion des événements de Paris. Je me permets d'indiquer ici mes dépêches du 2 mars, n° 91 (2), du 4 mars, n° 99 (3), du 7 mars, n° 119 (4), du 10 mars, n° 138 (5), du 16 mars, n° 160 (6). De l'ensemble de ces dépêches, il résulte que, si, d'une part, le Gouvernement anglais établissait d'une main ferme les obligations que lui imposent les traités, la Chambre des Communes, d'autre part, la presse, et je puis dire tout le public exprimaient d'une voix unanime le plus vif désir de maintenir la paix à tout prix. De tous côtés, l'on

(1) Voir pièce n° 203.

(2) Voir pièce n° 34 bis.

(3) Voir pièce n° 53.

(4) Voir pièce n° 88.

(5) Nous n'avons pas reproduit ce rapport, qui ne concerne que la politique de l'Angleterre vis-à-vis de l'Autriche.

(6) Voir pièce n° 145.

recommandait au Gouvernement de rester neutre, de laisser à chaque peuple le soin de défendre son indépendance et de ne faire la guerre que pour des intérêts exclusivement anglais.

Depuis, les révolutions qui ont ébranlé tous les trônes en Allemagne n'ont fait qu'augmenter ce vif désir de paix, et la crainte que l'Angleterre ne fût entraînée malgré elle dans une guerre continentale. Mais, aussi, chacun de ces événements a de plus en plus convaincu le public anglais de quelle importance il est aujourd'hui, dans cet intérêt qui lui est le plus cher, que la Belgique conserve son indépendance, ses institutions et sa neutralité. Si les Belges, entraînés par un aveugle esprit d'imitation, avaient follement suivi l'exemple de la France républicaine; ou si, intimidés par les tentatives des bandes armées lancées sur nos frontières, ils eussent montré moins de résolution et de courage à les repousser, le Gouvernement anglais n'eût trouvé, pour nous soutenir, ni sympathie ni appui dans l'opinion publique. On eût été fort peu disposé à faire des sacrifices en faveur d'un peuple qui aurait aussi légèrement sacrifié sa nationalité; et, pour remplir ses engagements envers nous, le Gouvernement eût eu à lutter contre une formidable opposition. Aujourd'hui, par notre attitude sage et noble, nous avons conquis des droits plus solides à son appui que ceux qui découlent de l'esprit et de la lettre des traités. Notre nationalité n'est plus aux yeux de tout le monde une chose factice reposant sur de simples actes diplomatiques, mais une réalité basée sur l'inébranlable volonté d'un peuple qui comprend et pratique ses devoirs envers lui-même et envers les autres. Toutes les préventions qui existaient à cet égard ont complètement disparu. Nous avons, en moins de six semaines, converti les plus incrédules, et acquis plus de défenseurs de notre indépendance que ne nous en eussent procuré cinquante années de paisible jouissance des avantages qu'elle nous assure. Cet heureux revirement dans l'opinion, qui est notre propre ouvrage, contribuera plus tard, si de nou-

veaux dangers nous menacent, à faciliter l'accomplissement des obligations que l'Angleterre a contractées envers nous. Ces obligations, elle ne les répudiera point, j'en suis convaincu, quelque forte que soit en ce moment l'explosion de cet égoïsme insulaire dont je vous ai entretenu. Tout lui en fait un devoir : les stipulations expresses des traités; les traditions d'une politique plus que séculaire; les principes qui servent de base à l'ordre public européen, principes dont les révolutions intérieures des empires n'ont point ébranlé la solidité. Que si, au milieu de ses embarras domestiques, en présence de l'Irlande, en état de quasi-révolte, l'Angleterre hésitait un moment à donner force et valeur à cette clause de garantie dont elle a elle-même établi la force obligatoire, son intérêt seul ferait bientôt cesser cette hésitation, et nous répondrait de son active coopération. Quelles que soient les frayeurs de la gent boutiquière, quel que soit le sentiment d'étroit égoïsme qui l'anime, ou plutôt la refroidit, en ce moment, il est impossible que l'Angleterre, dans l'intérêt de sa propre sécurité, permette à la France de s'emparer des ports d'Ostende et d'Anvers, et de conquérir un pays qui produit du fer, du charbon de terre, et fabrique avec tant de succès des machines à vapeur. Un pareil acte d'impuissance ou de lâcheté ferait bientôt descendre l'Angleterre au rang d'une Puissance de troisième ordre; et, pour qu'elle pût le commettre, il faudrait qu'il n'y eût ni prévoyance dans le conseil, ni patriotisme dans les cœurs.

J'ai donc tout lieu de croire que lord Palmerston restera fidèle aux principes qu'il a posés au commencement du mois de mars. Rappelez-vous que la distinction qu'il a établie était en quelque sorte une mesure de précaution prise contre les démarches intempestives et indiscrettes des Cabinets étrangers; et que Sa Seigneurie a cherché par là, non à déterminer la position qu'aurait à prendre chacune des Puissances intéressées au maintien de l'équilibre européen, mais à circonscrire, à limiter les obligations spéciales que les traités imposent à l'Angleterre.

Dans cet état de choses, je pense, comme vous, que toute démarche faite aujourd'hui auprès de lord Palmerston, pour obtenir à l'avance une promesse d'intervention directe dans le cas où la Belgique serait envahie par la France, serait, non seulement prématurée, mais à coup sûr dangereuse; qu'il importe, au contraire, que nous ayons foi au respect que l'Angleterre professe pour la sainteté des traités, et que nous témoignions, par une attitude calme et rassurée, de notre confiance dans l'intelligence et la fermeté de ses hommes d'Etat. Ne négligeons, en attendant, aucune occasion d'identifier notre politique avec la sienne, et de l'associer, comme nous l'avons fait en dernier lieu, aux démarches et aux remontrances faites à Paris pour assurer l'inviolabilité de notre territoire. Chaque parole que profère ainsi lord Normanby au nom de l'Angleterre est un engagement de plus pris envers nous, et un nouvel avertissement pour la France. Bientôt, j'espère, la Prusse et l'Autriche, remises de leurs commotions intérieures, reprendront, dans leurs relations diplomatiques, une attitude commune. L'Europe, au milieu de cet ébranlement général, sentira le besoin de se rattacher à des principes d'ordre et de sécurité; et l'indépendance de la Belgique sera le lien commun qui resserrera leurs intérêts. Quels que soient les dangers qui puissent menacer la Prusse ailleurs, le Cabinet de Berlin ne dégarnira jamais les provinces rhénanes; toute l'Allemagne comprendra qu'une invasion française en Belgique est une attaque directe contre elle-même; et le travail d'organisation qui s'opère en ce moment chez nos voisins n'affaiblira point ces principes de politique extérieure dont l'abandon compromettrait leur existence même. Quoi qu'il en soit, l'Angleterre, le cas échéant, ne prendrait conseil que d'elle-même, et elle n'attendrait point, pour remplir ses engagements, que les autres signataires des traités de 1831-1839 fussent en mesure de s'associer à elle. Que si vous me demandiez quels sont les moyens d'exécution dont l'Angleterre peut disposer, je vous répondrais que, dans l'état actuel des esprits, la Belgique

ne pourrait compter ni sur l'envoi d'une armée de terre, ni sur un vote de subsides; mais que rien ne s'opposerait probablement à l'expédition d'une escadre dans l'Escaut. Je n'ai pas besoin d'ajouter que je ne fais ici qu'exprimer une opinion personnelle, fondée, non sur des assurances qui pourraient m'avoir été données à cet égard, mais sur la connaissance des intérêts permanents et immuables de l'Angleterre. Je m'abstiendrai, dans notre intérêt même, d'aborder, jusqu'à nouvel ordre, cette question délicate avec lord Palmerston. J'ajouterai que Sa Seigneurie m'a félicité avant-hier de ce que j'ai été le seul qui ne lui eût point posé de cas hypothétique.

N^o 219. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 5 avril 1848.

Le Gouvernement belge n'a pas entendu mettre en doute, à l'occasion de l'affaire de Risquons-Tout, la bonne foi et les sentiments de bienveillance du Gouvernement provisoire pour la Belgique.

N^o 2470. — M. Sérurier m'a donné lecture, ce matin, de la dépêche ci-jointe (1) de M. de Lamartine, en réponse à la communication que vous avez été chargé de faire à M. le ministre des Affaires étrangères au sujet des tentatives récentes dirigées contre la Belgique.

Je viens vous prier de remercier en mon nom M. de Lamartine des explications que cette dépêche renferme, explications que j'ai lues avec un vif intérêt, et où j'ai été heureux de voir de nouveau l'expression des sentiments d'amitié dont la République française est animée pour la Belgique. Ces dispositions cordiales, auxquelles celles de la Belgique répondent si complètement, m'étaient, du reste, bien connues; je n'ai jamais eu la pensée de les contester, en aucune façon. Loin de là. Dès le premier jour, j'ai rendu hommage aux bons procédés du Gouver-

(1) Dépêche du 1^{er} avril; voir pièce n^o 200.

nement provisoire. Les explications que j'ai données au Sénat dans la séance du 31 mars, en font foi. Ces déclarations faites au nom du gouvernement tout entier, mon collègue, M. le Ministre de l'intérieur, les a renouvelées hier dans le sein de la Chambre des Représentants. Dans ma dépêche du 2 avril, je vous disais encore : « Nous n'avons jamais mis en doute la loyauté des déclarations du Gouvernement provisoire... C'est un point qu'il « importe de bien constater ». J'ajoutais, qu'en demandant qu'un article parût au *Moniteur français* à l'occasion de l'affaire de Mouscron, nous n'avions qu'un désir : celui de couper court dans le public à de fâcheuses interprétations et surtout de prévenir le retour de collisions sanglantes. Cet article n'avait pas pour nous d'autre intérêt; c'était une mesure d'ordre public et d'humanité, rien de plus. En rappelant ainsi la nature et l'objet de notre démarche, je vous engageais à en préciser de nouveau le véritable caractère dans votre premier entretien avec M. de Lamartine.

Si je reviens sur cet objet, c'est que j'ai vu avec regret, dans la dépêche de M. de Lamartine à M. Sérurier, qu'il est parlé d'insinuations de connivence dans les actes récents qui auraient été dirigées par nous contre le Gouvernement provisoire. Il m'est impossible de ne pas protester contre cette supposition qui est tout à fait contraire à nos intentions et que démentent hautement les déclarations que j'ai constamment faites dans ma correspondance diplomatique et à la tribune nationale.

Il est évident que le sens de ma lettre du 30 mars a été, sous ce rapport, mal compris et que le sentiment public, dont je vous rendais compte, a été pris pour l'opinion du Gouvernement. Je tiens tout particulièrement à ce que ce malentendu soit expliqué et à ce qu'il ne reste aucun doute dans l'esprit de M. de Lamartine, ni sur nos intentions, ni sur la foi pleine et entière que nous avons dans ses déclarations et la sincérité du Gouvernement de la France.

Je vous autorise, en conséquence, à laisser une copie

de cette dépêche entre les mains de M. le Ministre des Affaires étrangères (1).

N° 220. M. Nothomb à M. d'Hoffschmidt. Berlin, le 6 avril 1848.

Il a communiqué au ministre des Affaires étrangères le compte rendu des incidents de Quiévrain et de Risquons-Tout. Conversations à ce sujet avec M. de Circourt, agent français à Berlin. Approbation unanime en Prusse de l'attitude des Belges.

N° 165. — J'ai reçu les lettres et les pièces que vous m'avez successivement adressées sur les échauffourées de Quiévrain et de Risquons-Tout; j'ai eu occasion de parler de ces tentatives étranges à M. de Circourt qui les a hautement blâmées. J'ai communiqué toutes les pièces au baron d'Arnim, en appelant spécialement son attention sur le récit que vous avez transmis au prince de Ligne. Le baron d'Arnim a aussi vu M. de Circourt et lui a signalé le danger qu'offrent de semblables tentatives. Que ferait la République française, a-t-il dit, si, pendant vingt-quatre heures seulement, on parvenait par surprise à proclamer la République belge dans une petite ville de la frontière? Malgré les préoccupations du jour, l'accueil fait aux bandes républicaines à Quiévrain et à Risquons-Tout a produit ici une sensation générale; tous les partis sont d'accord, lorsqu'il s'agit d'approuver, d'admirer l'attitude de la Belgique.

N° 221. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 6 avril 1848.

Eventualité d'une attaque révolutionnaire par le Luxembourg. Nécessité d'éviter d'éveiller les susceptibilités du Gouvernement provisoire.

(1) Une copie de cette dépêche fut envoyée, le 6 avril, par M. d'Hoffschmidt à M. Van de Weyer et à M. Nothomb.

A. 2470. — Je vous remercie des informations intéressantes que vous m'avez transmises par votre rapport du 4 (1). Veuillez me communiquer toutes celles que vous pourriez recueillir encore en me faisant connaître le degré de confiance qu'elles méritent.

La lettre d'Ernest Grégoire, publiée par le *Journal des Débats*, lettre où il dit qu'il est chef de partisans trop habile pour aller attaquer la Belgique par les *Flandres aux vastes plaines*, ferait supposer qu'en effet l'intention des propagandistes serait de pénétrer dans le pays par le Luxembourg.

Je n'ai qu'à vous confirmer mes dernières instructions, vous recommandant de continuer à user d'une prudente circonspection dans vos rapports avec les membres du Gouvernement provisoire. Nous devons éviter, en ce moment, d'éveiller des susceptibilités irritables.

N° 222. M. d'Hoffschmidt à M. van de Weyer. Bruxelles, le 6 avril 1848.

Fâcheuse impression produite par des visites de M. van de Weyer à la famille d'Orléans et au prince de Prusse. Opportunité d'une grande circonspection.

N° 2470 A. — Les journaux anglais ont parlé plus d'une fois de vos visites au comte de Neuilly et à d'autres membres de la Famille royale de France. Ils ont tout récemment annoncé que vous aviez été reçu par le prince de Prusse.

Cette publicité est regrettable dans un moment où nous devons éviter avec soin, quand il nous est donné de le faire, tout ce qui peut exciter certaines susceptibilités très irritables de leur nature. L'impression produite en Belgique est, je dois le dire, très fâcheuse. Un membre influent de la Chambre des Représentants, M. Delhougne, voulait m'interpeller à ce sujet pour obtenir des explications publiques sur des faits qu'il juge compromettants

(1) Voir pièce n° 214.

pour l'avenir de nos relations avec les gouvernements voisins; je l'ai engagé à n'en rien faire; mais peut-être l'interpellation ne sera-t-elle qu'ajournée.

Quoi qu'il en soit, j'insiste sur la recommandation que j'ai déjà eu l'honneur de vous faire, d'user d'une grande circonspection, d'une prudence soutenue pour ne pas donner lieu à des interprétations qui nuisent au pays, dont les intérêts doivent être l'objet principal de notre sollicitude.

N° 223. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 7 avril 1848.

On ignore à La Haye la suppression provisoire des bureaux de douane du « Zollverein ». Projet d'arrachage des bornes de délimitation entre le Luxembourg belge et le grand-duché.

N° 212. *Rapp. polit. 708. — Confidentielle.* — Par suite à ma lettre du 5 de ce mois, n° 207-706 (1), je crois devoir avoir l'honneur de vous informer que M. le baron de Blochausen vient de m'apprendre qu'il n'avait reçu aucun avis, ni officiel avant sa démission acceptée, ni confidentiel avant ou depuis ce fait, de la suppression provisoire des bureaux de douane du Zollverein. Il ne me paraît donc pas possible que le Gouvernement du Roi Grand-Duc prenne une détermination quelconque sur la base d'un incident dont l'existence ne lui est pas connue.

M. de Blochausen m'a appris que, vers le milieu du mois de mars, on lui avait fait part du projet qui devait avoir été formé à Arlon, et abandonné depuis, d'arracher les bornes de délimitation qui séparent le Luxembourg belge du Grand-Duché.

N° 224. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 8 avril 1848.

Lord Palmerston a déclaré au parlement que l'Angle-

(1) Voir pièce n° 216.

terre n'avait envers la Belgique d'autres obligations que celles contenues dans les traités de 1831 et de 1839.

N° 211. — M. Urquhart a interpellé, hier, lord Palmers-ton au sujet des affaires de la Belgique et des autres Etats du Continent; et il a demandé si le Gouvernement anglais, à la suite des derniers événements survenus en Europe, avait garanti la Couronne de Belgique, ou conclu quelque arrangement ayant pour but de maintenir l'état de choses existant en Europe.

Le Ministre des Affaires étrangères a répondu : « Le Gouvernement de Sa Majesté n'a contracté aucune *nouvelle* obligation à l'égard de la Belgique ou de toute autre partie du continent. La Chambre est en possession des Traités de 1831 et de 1839, Traités qui renferment certains engagements et garanties, de la part des cinq Puissances : la France, la Prusse, l'Autriche, la Russie et la Grande-Bretagne, par rapport à la Belgique. La nature de ces engagements et de ces garanties est parfaitement connue de tous ceux qui se donnent la peine de lire les Traités. »

Cette déclaration a été accueillie par les applaudissements de l'Assemblée et par quelques rires aux dépens de M. Urquhart.

N° 225. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 8 avril 1848.

Admiration en Prusse pour les institutions belges.

N° 212. — Le correspondant du *Morning Chro.* écrit, de Berlin, à ce journal, que tout le monde en Prusse fait le plus grand éloge des institutions de la Belgique; qu'elles seront sous plusieurs rapports le modèle de la nouvelle Constitution prussienne; que les principaux membres de la Diète se procurent, partout où ils peuvent les trouver, tous les ouvrages publiés sur la révolution belge et sur le droit public en Belgique; et que, dans les débats qui vont avoir lieu au sein de cette Assemblée, ces documents

et nos lois seront cités comme des précédents et des autorités.

N^o 226. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 8 avril 1848.

Il refuse d'accepter le blâme qui lui a été adressé au sujet de ses visites à la famille d'Orléans et au prince de Prusse et offre sa démission de ministre de Belgique à Londres.

N^o 214. — Je reçois à l'instant même (5 heures du soir), votre dépêche *très confidentielle*, datée de votre Cabinet le 6 courant (1).

Je ne m'attendais pas, je l'avoue, ni pour le fond, ni pour la forme, à une communication de cette nature; et je me dois à moi-même de ne pas retarder d'une minute l'envoi de ma réponse à un blâme *officiel* que je n'ai point mérité.

Les journaux anglais ont, dites-vous, parlé plus d'une fois de vos visites au comte de Neuilly et à d'autres membres de la Famille royale de France.

Je lis, tous les jours, la plupart des journaux qui paraissent en Angleterre, et je n'y ai trouvé qu'une *seule mention* de mes visites à Claremont. C'est, qu'en effet, depuis le lendemain de l'arrivée du Roi Louis-Philippe dans cette résidence, je ne m'y suis rendu que *deux fois*, pour remettre à la famille royale des lettres et des paquets arrivés de Bruxelles, et qui m'avaient été spécialement recommandés. Je n'ai fait aucune autre visite *aux autres membres* de la famille royale de France, en cela plus circonspect, plus prudent que la plupart de mes collègues qui, sans avoir le même motif que moi, se rendent toutes les semaines à Claremont. A l'heure qu'il est, je n'ai vu ni le prince de Joinville, ni le duc d'Aumale, et il y a près de trois semaines que je n'ai été à Claremont.

(1) Voir pièce n^o 222.

Vous continuez : *Ils (les journaux) ont tout récemment annoncé que vous aviez été reçu par le Prince de Prusse.*

J'ignorais qu'il y eût rien de compromettant à être reçu par le frère du Roi de Prusse, chargé d'une mission officielle en Angleterre. Son Altesse royale n'est point arrivée ici en fugitif, en réfugié, en coupable. Le Prince a été reçu *officiellement* par le prince Albert, la Reine étant indisposée, en audience *solemnelle* où se trouvaient, en grand uniforme, tous les ministres et les grands officiers de la Couronne, tant l'Angleterre tenait à établir une distinction entre la position du prince et celle des membres de la famille royale de France. Le lendemain, le Prince de Prusse, se conformant aux usages consacrés en Angleterre pour tous les Souverains et leurs héritiers présomptifs, a fait convoquer et a reçu officiellement tout le Corps diplomatique. Toutes les Puissances ont été représentées à cette réception. M. Cottu seul, n'ayant point de position officielle, n'y a pas été invité. Peu de jours après, je me suis rendu chez lord Palmerston, voisin de M. Bunsen pour lui communiquer votre dépêche relative à l'affaire de *Risquons-Tout*. Sa Seigneurie était chez le ministre de Prusse, où je lui ai fait part, ainsi qu'à mon collègue, de cette importante nouvelle. M. de Bunsen me dit alors : « Le Prince de Prusse (Son Altesse royale loge à la Légation prussienne), reçoit en ce moment le duc de Cambridge : tous deux, j'en suis convaincu, seront heureux d'apprendre ce résultat de votre propre bouche. » En conséquence, j'eus l'honneur de donner à Leurs Altesses royales tous les détails de cette affaire. Tel est l'histoire de mon *audience particulière*.

Vous ajoutez : *Cette publicité est regrettable dans un moment où nous devrions éviter avec soin, quand il nous est donné de le faire, tout ce qui peut exciter certaines susceptibilités très irritables de leur nature.* Cette publicité n'est point notre fait, et nul ne s'en inquiète ni s'en enquiert ici. Je constituerais volontiers les susceptibilités les plus irritables en juges de ma conduite dans cette double circonstance, si je pouvais en accepter d'autres

que le Roi et son Gouvernement. Je ne dis rien de ce qu'on en penserait dans un pays où l'on comprend que les attentions que l'on a pour le comte de Neuilly s'adressent, non au Souverain, mais au père de famille malheureux; où lord Palmerston invite M. Guizot à dîner, et où j'ai pu, pendant dix-sept ans, souscrire en faveur des Polonais privés de toute ressource, sans que mes relations avec M. de Brunnow en aient été moins bonnes, sans qu'il ait refusé une seule de mes invitations à dîner.

Vous terminez votre dépêche par ces mots : *J'insiste sur la recommandation que j'ai déjà eu l'honneur de vous faire d'user d'une grande circonspection, d'une prudence soutenue pour ne pas donner lieu à des interprétations qui nuisent au pays, dont les intérêts doivent être l'objet principal de notre sollicitude.*

J'ai la conscience de n'avoir rien fait qui pût nuire au pays. J'ai toujours placé les intérêts de la Belgique, ma vie politique tout entière, depuis 1828, est là pour l'attester, avant tout autre intérêt. Le moindre doute à cet égard serait une injure que je n'accepterais de personne, pas plus que je n'accepte le blâme dont vous frappez officiellement ma conduite. En conséquence, et puisque vous trouvez, Monsieur le Ministre, que je n'y ai mis ni assez de prudence, ni assez de circonspection, je vous prierai d'envoyer à Londres un ministre qui, à vos yeux, remplira mieux ces devoirs, et qui aura pour les intérêts du pays une sollicitude plus éclairée que la mienne.

N° 227. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt. Paris, le 8 avril 1848.

M. de Lamartine est satisfait des assurances de confiance du Gouvernement belge. Retour à Paris d'une partie de la bande de Risquons-Tout et accueil qui lui est fait. Mesures prises pour le rapatriement des Belges sans ouvrage en France. Danger que présenterait la chute de M. de Lamartine comme ministre des Affaires étrangères. Difficulté de sa situation.

N° 9843, n° d'ordre 143. — Conformément aux instructions de la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 5 courant, n° 2470 (1), je me suis rendu hier chez M. de Lamartine pour lui en donner lecture et lui en laisser copie.

M. le Ministre des Affaires étrangères m'a exprimé la plus vive satisfaction des termes dans lesquels cet office était conçu, ainsi que de votre réponse aux interpellations qui avaient eu lieu au Sénat, et de celle de M. Rogier au sein de la Chambre des Représentants.

Je lui parlai, avec ménagement, des enrôlements qui se faisaient encore à notre frontière, et du retour d'une partie de la bande de Mouscron à qui on avait donné un local à Paris, où ils sont, pour ainsi dire, casernés. M. de Lamartine me répondit qu'ils étaient environ 300 ouvriers belges, sans aucunes ressources, qu'ils s'étaient rendus, il y a trois jours, à l'Hôtel de ville, pour demander des vivres, qui leur ont été refusés. Il a bien fallu, ajouta-t-il, leur donner un local pour ne pas les exaspérer et exciter des émeutes; ils ont demandé notre intervention auprès de vous, pour vous prier de les laisser retourner en Belgique tranquillement. Je répondis que j'avais, à la Chancellerie de l'Ambassade, un employé spécial pour faciliter aux ouvriers paisibles et munis de livrets en règle le retour dans leurs foyers, en les faisant partir journellement par petits détachements, par le chemin de fer, et qu'ainsi ceux qui n'ont pas mauvaise conscience pouvaient profiter d'une facilité dont aucun Gouvernement n'avait encore usé à l'égard de ses nationaux avec autant de sollicitude et de bienveillance. J'ajoutai que je ne pouvais pas aider par mon intervention le retour en Belgique d'individus mal intentionnés et ayant cherché à pénétrer dans leur pays les armes à la main. Ce dialogue s'établit entre nous: « Au nom du ciel, débarrassez-nous-en! — Au nom du ciel, gardez-les! »

M. le Ministre des Affaires étrangères laissa échapper

(1) Voir pièce n° 219.

cette réflexion : « J'ai assumé tous les dangers de mes déclarations devant les bandes d'étrangers de toutes les nations, et si je suis forcé de quitter le Ministère des Affaires étrangères sur *les questions de politique extérieure*, pour la Belgique comme pour les autres, c'est alors que vous verrez des bandes, bien autrement considérables, se ruer sur les pays voisins. »

On peut en tirer la conséquence, qu'il y a un parti puissant dans le Gouvernement lui-même, qui déborde complètement M. de Lamartine dans l'exécution loyale et franche de la circulaire du 27 février, parti qui cherche par des voies occultes à le renverser, si ce n'est du pouvoir, au moins du ministère.

N° 228. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt. Paris, le 8 avril 1848.

M. Bellocq est nommé ministre plénipotentiaire de France à Bruxelles avec caractère officieux. Il est chargé d'entretenir des relations sincères d'amitié et de bon voisinage exclusives de toute propagande républicaine.

N° 98421, d'ordre 144. — J'ai l'honneur de vous envoyer la copie d'une dépêche de M. de Lamartine, que j'ai reçue hier soir quelques heures après la visite à M. le Ministre des Affaires étrangères, dont je vous rends compte dans ma lettre de ce jour (1); cette dépêche m'informe de la nomination de M. Bellocq en qualité d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire du Gouvernement provisoire à Bruxelles, avec le caractère officieux.

D'après les éloges que j'ai entendu faire de M. Bellocq, il y a lieu d'espérer que le Gouvernement du Roi en sera satisfait.

P. S. — Je reçois à l'instant la visite du nouveau représentant du Gouvernement français à Bruxelles. Il m'a assuré qu'il n'aurait pas accepté cette mission, s'il n'avait

(1) Voir pièce n° 227.

été chargé par M. de Lamartine d'entretenir avec vous les relations les plus sincères d'amitié et de bon voisinage et les plus opposées aux idées de propagande républicaine en Belgique.

N° 229. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 8 avril 1848.

Communique au prince plusieurs rapports de M. van de Weyer. Maintient son opposition à l'envoi à Bruxelles d'un agent diplomatique français avec caractère officiel. Approbation générale donnée à l'attitude de la Belgique.

A. 2470. — J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint plusieurs dépêches de M. van de Weyer. Vous y remarquerez que lord Palmerston approuve entièrement l'attitude que nous avons prise vis-à-vis du Gouvernement provisoire. Vous ne pouviez faire *plus*, dit-il, ni faire *moins*.

Si M. de Lamartine, contre notre attente, voulait nous envoyer un agent officiel muni des lettres de créance, vous pourriez vous appuyer avec avantage sur l'opinion du Gouvernement anglais pour combattre une semblable proposition.

De toute part nous recevons des témoignages de sympathie et d'approbation pour l'attitude digne et ferme que le Gouvernement du Roi a prise dans ces circonstances graves et difficiles.

.

N° 230. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 9 avril 1848.

Le Gouvernement des Pays-Bas conteste le fait de la suppression de la ligne de douanes dans le grand-duché et le désir des populations grand-ducales de se séparer du « Zollverein ». C'est à la Prusse que la Belgique devrait adresser ses vœux à ce sujet. Le grand-duc ne peut agir seul dans cette question.

N^o 213. *Rapp. polit. 709. — Confidentielle.* — Par suite à mon rapport confidentiel du 7 de ce mois, n^o 212-708 (1), j'ai l'honneur de vous informer que je viens de recevoir la communication verbale suivante de M. le conseiller d'Etat Grégoire, qui s'est rendu chez moi pour me la faire et me remettre en même temps ma note du 5 :

« Je suis autorisé à faire connaître verbalement à Votre Excellence que jusqu'à ce moment on n'a aucune nouvelle du Grand-Duché constatant la retraite de la ligne de douanes du côté du Grand-Duché. Il est vrai que les douaniers ont été réunis, au commencement de l'agitation, pour coopérer au rétablissement de l'ordre, mais on ne croit pas que cela a eu lieu dans le but de supprimer les bureaux de douane. Jusqu'à présent, d'ailleurs, aucun vœu de séparation du Zollverein ne s'est fait entendre dans le Grand-Duché. Aucune demande dans ce but n'a été, du moins, adressée à La Haye. Ainsi, de ce côté-ci il y a manque de connaissance de deux faits qui semblent cependant essentiels en cette circonstance, et puisqu'ils sont ignorés ici, l'on peut présumer qu'ils n'existent pas.

» Mais, en admettant que ces deux faits fussent établis, Sa Majesté serait encore hors d'état d'entrer dans une négociation telle que celle proposée.

» Le Roi Grand-Duc se trouve engagé envers le Zollverein; et il ne lui est pas libre de s'affranchir des obligations d'un engagement conventionnel. Sa Majesté a très bien saisi le côté politique de l'arrangement mentionné; *Pour ce qui La concerne, Elle pourrait bien s'y prêter, mais le Roi ne saurait l'envisager sous un point de vue isolé, et Sa Majesté doit, en conséquence, déclarer que si la Belgique désire un arrangement de la nature de celui indiqué, Elle devra, en premier lieu, s'adresser à la Prusse.* »

N^o 231. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 10 avril 1848.

Le Gouvernement belge donne son assentiment à la

(1) Voir pièce n^o 223.

nomination de M. Bellocq comme ministre plénipotentiaire officieux de France à Bruxelles.

N° 2322, d'ordre 141. — Le Gouvernement a reçu, avec une très vive satisfaction, communication de l'office par lequel M. de Lamartine vous annonce que le Gouvernement provisoire vient de nommer M. Bellocq Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Bruxelles, avec la mission d'entretenir officieusement, jusqu'à nouvel ordre, les rapports internationaux entre les deux pays.

Le choix auquel s'est arrêté le Gouvernement ne pouvait manquer de nous être très agréable; c'est une assurance que je vous prie de donner, de ma part, à M. le Ministre des Affaires étrangères.

M. Bellocq sera, en Belgique, l'objet de l'accueil le plus prévenant. Il recevra parmi nous tous les témoignages de confiance et les égards bienveillants auxquels ses hautes fonctions lui donnent droit.

N° 232. M. d'Hoffschmidt à M. van de Weyer. Bruxelles, le 10 avril 1848.

Instabilité de la politique européenne. Affaiblissement des garanties données à la Belgique par le traité de 1839. Incertitude sur les intentions de l'Angleterre; communication à faire à ce sujet à lord Palmerston.

N° 2470/A. — J'ai reçu la lettre confidentielle que vous avez bien voulu m'écrire sous le n° 206 (1) et la date du 5 de ce mois.

Je n'avais pas perdu de vue les rapports n°s 91, 99, 119, 138 et 160 que vous signalez à mon attention. Dans ma dépêche du 1^{er}, j'avais même rappelé quelques-unes de vos explications précédentes; mais, aujourd'hui, les dispositions et la politique des Gouvernements sont dominées par des circonstances si exceptionnelles, si extraordinaires, que les revirements les plus brusques sont possibles. De ce

(1) Voir pièce n° 218.

que telle *certitude* était acquise, il y a quinze jours ou un mois, il ne s'en suit pas qu'elle subsiste encore. Les intentions des Cabinets n'ont pas cessé d'être loyales et sincères. Seulement, leurs volontés sont enchaînées. La conduite du Piémont vis-à-vis de l'Autriche, celle de la Prusse vis-à-vis du Danemark, en sont des exemples frappants. La foi des traités, la sainteté des engagements ne sont plus des garanties d'une valeur incontestable. L'Europe de 1815 et de 1831, qui prenait des précautions contre l'ambition de la France, l'Europe qui a reconnu l'indépendance et la neutralité belges, cette Europe n'existe plus dans son intégrité.

Au train dont vont les choses, on pourra bientôt dire que la plupart des Etats se trouvent sous l'influence d'une sorte de *Sauve-qui-peut* général. Déjà, presque tous sont fortement et uniquement préoccupés de leur propre avenir.

L'Angleterre heureusement n'est pas dans cette situation. Toutefois, vous reconnaissez que l'opinion qui veut la paix à tout prix n'y manque pas d'adhérents. De plus, les discordes qui s'agitent dans son sein s'étendent et s'enveniment. Elles peuvent susciter au Gouvernement des difficultés très grandes et affaiblir d'autant son action extérieure.

Dans ce déplacement de toutes les forces, dans ce bouleversement du droit public européen, dans ces commotions successives qui rendent hostiles l'une et l'autre l'Allemagne et la Russie, qui séparent la Prusse de l'Autriche, qui troublent la Grande-Bretagne dans sa marche, la garantie que nous offre la signature de ces Puissances au bas des traités de 1839 n'a pas, assurément, conservé toute son autorité.

C'est là un fait qui me paraît incontestable; c'est sur ce fait que j'ai cru devoir appeler votre attention spéciale.

Je remarque que votre opinion sur le parti que prendrait l'Angleterre en cas de danger sérieux pour la Belgique, bien que rassurante, n'est point conçue en termes formels. Vous énoncez des conjectures, mais vous n'expri-

mez point une confiance absolue. Je crois donc que, sans poser encore à Lord Palmerston de question précise, il serait utile dans un de vos entretiens avec Sa Seigneurie, de lui faire prévoir que le Gouvernement du Roi pourrait être amené à s'enquérir des intentions de l'Angleterre dans une hypothèse donnée.

N° 233. M. d'Hoffschmidt à M. Nothomb. Bruxelles, le 11 avril 1848.

Quelle serait, dans l'état d'instabilité de la politique européenne, l'attitude des puissances si la France attaquait la Belgique? M. d'Hoffschmidt expose la politique anglaise et l'intérêt de l'Allemagne à voir se maintenir une Belgique indépendante. Titres de notre pays au respect de l'Europe. Que ferait la Prusse si notre territoire était violé?

A 2470. *Très confidentielle.* — La situation de l'Europe se complique chaque jour davantage. Les événements, plus forts que les volontés, entraînent gouvernements et peuples. Les alliances anciennes se brisent en dépit des cabinets et d'autres les remplacent.

Témoin ce qui se passe au nord de l'Italie et au nord de l'Allemagne. Les traités de 1815 sont méconnus et déchirés, dans leurs dispositions essentielles. Chaque jour leur inflige d'irréremédiables blessures. L'Europe qu'ils avaient créée n'existe plus dans son intégrité.

Au milieu de ce déclassement de toutes les forces, de ce bouleversement du droit public, au milieu de ces commotions successives qui rendent hostiles l'une à l'autre l'Allemagne et la Russie, qui séparent la Prusse de l'Autriche, qui troublent la Grande-Bretagne dans sa marche, que deviennent les traités de 1831 et de 1839 qui ont reconnu l'indépendance et la neutralité belges? Ces traités résisteront-ils mieux que les traités de 1815 au choc des événements?

L'accessoire sera-t-il plus heureux que le principal?

Supposons pour un instant que la République française, sous l'impulsion d'un parti violent, change d'attitude vis-à-vis de l'Europe et se détermine à envahir la Belgique. L'hypothèse est loin d'être inadmissible: la politique de M. de Lamartine n'est point du goût de tout le monde en France; ce qui s'est passé sur notre frontière du midi a humilié l'amour-propre et excité la colère d'une opinion puissante, et le langage actuel du *National*, journal dévoué à plusieurs des membres du Gouvernement provisoire, est un témoignage des arrière-pensées qu'on nourrit à l'égard de la Belgique. Si donc celle-ci était attaquée par la France, quelle serait la conduite des autres Puissances signataires des traités de 1831 et de 1839?

Certes, la réponse ne serait pas douteuse, si les circonstances étaient moins extraordinaires, si l'Autriche, la Prusse et la Russie étaient encore dans la même situation qu'il y a deux mois. Aujourd'hui toutes les craintes sont permises.

D'après la correspondance de M. Van de Weyer, nous pouvons, le cas échéant, espérer le concours de l'Angleterre. Lord Palmerston n'a point été interpellé directement à ce sujet, mais les opinions exprimées par ce ministre dès le début de la crise sont des plus rassurantes.

Sa Seigneurie distingue, parmi les stipulations qui ont fondé l'équilibre européen, celles qui, en cas de violation, donnent le *droit* à toutes les puissances signataires d'intervenir, sans leur en imposer l'*obligation*, et celles qui, entraînant la *garantie*, créent pour ces puissances, non seulement le droit, mais l'*obligation*. Pour les stipulations de cette dernière catégorie, chacun des Etats contractants est tenu:

1° d'aider par tous les moyens la partie lésée par l'agression d'une puissance étrangère;

2° de lui conserver ou de lui faire restituer la possession territoriale ainsi sauvegardée.

La Belgique, dont la neutralité a été garantie par les puissances, doit nécessairement, dans la pensée de Lord

Palmerston, jouir du bénéfice de ce système, de même que la Prusse pour la partie de la Saxe qui lui a été dévolue.

Nous avons donc lieu d'attendre du cabinet britannique une coopération franche et active au jour du danger. Il nous importe maintenant de connaître les dispositions du cabinet de Berlin.

Je ne parlerai pas de la foi due à des engagements solennels. Notre droit est incontestable. L'immense intérêt de l'Allemagne à prévenir l'occupation de notre pays par la France n'est pas moins évident. Nous formons digue au torrent; que la digue soit enlevée et nul ne peut assigner un terme à la dévastation. Le méconnaître, ce serait mettre en oubli non seulement la garantie que nous assurent les traités, mais encore les intérêts les plus essentiels de la Confédération Germanique et surtout ceux de la Prusse. Il y aurait là déni de justice et imprudence coupable. Ce serait de plus, je ne crains pas de le dire, une grande immoralité. En effet, la Belgique a bien mérité de l'Europe: elle a acquis des titres au respect des nations étrangères, elle en a acquis surtout à la reconnaissance de l'Allemagne, pour laquelle elle a été un boulevard si solide et si utile jusqu'à ce jour. Il est impossible qu'on ne lui tienne pas compte de son admirable conduite et du service qu'elle rend à la cause de l'ordre, du progrès sage et régulier. Le Cabinet où siègent M. le baron d'Arnim et deux notabilités de la Province du Rhin, est mieux que tout autre en mesure d'apprécier les droits de notre pays aux sympathies de la Prusse constitutionnelle.

Je vous prie en conséquence de vouloir dans un entretien avec le Ministre des Affaires étrangères lui poser cette question: La Belgique étant attaquée par la France, que ferait la Prusse? Ou, si vous jugez la demande prématurée, de faire au moins pressentir à Son Excellence que le Gouvernement du Roi pourra être amené à s'enquérir des intentions de la Cour de Berlin dans telle hypothèse déterminée. Je recommande d'ailleurs cette communication à toute votre prudence et à toute votre discrétion.

Je vous prie de me rendre compte de votre conférence

le plus tôt possible et de me faire connaître en détail votre opinion particulière à laquelle j'attache naturellement beaucoup de prix.

P. S. — Je viens de recevoir M. Bellocq, Ministre Plénipotentiaire du Gouvernement provisoire de la République. Je vous envoie ci-joint la copie de la lettre que m'adresse M. de Lamartine et qui témoigne de ses bonnes dispositions personnelles à l'égard de la Belgique.

N° 234. M. d'Hoffschmidt aux légations belges. Bruxelles, le 11 avril 1848.

Appelle leur attention sur la manifestation de patriotisme provoquée par une revue passée par le Roi à Bruxelles.

A. 2470. — J'appelle votre attention sur l'article du *Moniteur Belge* qui rend compte de la grande revue qui a eu lieu hier à Bruxelles. Cette solennité a eu un caractère saisissant de patriotisme et d'élan national. Jamais l'union d'un Roi avec son peuple, jamais le dévouement d'un pays à ses institutions ne se sont révélés avec plus d'énergie et de spontanéité. C'était vraiment un spectacle magnifique et qui a vivement ému les étrangers eux-mêmes qui en ont été témoins.

Je pense qu'il serait bon et qu'il vous sera facile de faire insérer dans la presse étrangère un extrait des articles du *Moniteur* ou de *l'Indépendance Belge*.

N° 235. M. d'Hoffschmidt à M. van de Weyer. Bruxelles, le 11 avril 1848.

Se défend d'avoir voulu lui adresser un blâme au sujet de ses visites aux princes d'Orléans et de Prusse. S'est borné à lui recommander la circonspection. Quels que soient les services rendus par M. van de Weyer, son Gouvernement conserve le droit de lui adresser des observations, des recommandations et des instructions. Celles

contenues dans la lettre du 6 avril ont reçu l'assentiment du Roi et de son conseil. Les intentions de M. van de Weyer n'ont pas été incriminées.

Je m'empresse de vous accuser la réception de votre lettre confidentielle n^o 214 du 8 de ce mois (1). J'ai peine à m'expliquer, je vous l'avoue, l'importance extrême et, permettez-moi de le dire, exagérée, que vous attachez à ma dépêche du 6. En effet, que portait-elle en substance?

Elle rappelait des démarches que les journaux ont mentionnées; elle vous recommandait, en outre, d'user de prudence pour ne pas donner lieu à des *interprétations qui nuisissent au pays, dont les intérêts doivent être l'objet principal de Notre sollicitude* et non de *votre sollicitude*, comme porte votre dépêche.

Ce n'est donc point un blâme que je vous ai adressé au nom du gouvernement du Roi, mais de simples observations présentées bien moins pour le passé que dans l'intérêt de l'avenir.

Personne plus que moi n'apprécie votre zèle éclairé, votre dévouement aux intérêts du pays et les services que vous avez rendus pendant votre longue et honorable carrière. Je crois vous l'avoir exprimé bien des fois avec une entière conviction et, si j'avais besoin de témoignages à cet égard, je pourrais vous citer un grand nombre de mes dépêches et notamment celle dont j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint la copie.

Mais, quels que soient l'importance et le mérite d'un agent diplomatique, quels que soient les services qu'il ait rendus, le Gouvernement ne peut pas abdiquer le droit de lui présenter des observations, de lui faire des recommandations ou de lui donner des instructions. Quant à moi, je n'entends nullement renoncer à ce droit aussi longtemps que je serai à la tête du département des Affaires étrangères.

Dans ces temps difficiles, ma responsabilité est grande, j'ai des devoirs impérieux à remplir. Comment pourrais-je

(1) Voir pièce n^o 226.

accepter cette responsabilité, s'il ne m'était pas même permis d'adresser des recommandations ou des représentations aux agents diplomatiques, quelle que soit, d'ailleurs, leur importance personnelle?

Les observations que j'ai eu l'honneur de vous faire par ma lettre du 6 n'émanent pas seulement de moi; elles ont l'assentiment de mes collègues, et il en avait été délibéré en conseil des Ministres présidé par le Roi. Je puis aussi vous donner l'assurance que les articles de journaux dont il s'agit, reproduits par la presse belge, avaient fait une certaine sensation dans le public, au point qu'on voulait en faire l'objet d'interpellations à la Chambre. Vous pouviez, vous deviez même ignorer ces circonstances à Londres, et il était, par conséquent, de mon devoir de vous les faire connaître.

Je crois, au reste, n'avoir manqué à aucune convenance dans ma lettre du 6 de ce mois; je regretterais vivement d'y trouver une phrase qui pût justement vous blesser. J'ai l'habitude dans ma correspondance diplomatique, comme dans mes relations sociales, de ne pas m'écarter de l'urbanité du langage, et ce n'est pas avec vous, avec qui j'ai eu autrefois les relations les plus amicales, que je voudrais m'affranchir de cette règle de conduite. Je vous prie donc de croire qu'il n'a été nullement dans les intentions du Gouvernement du Roi, ni dans les miennes, de vous adresser un blâme ou de méconnaître un instant les services que vous rendez au pays. — Certes, nous comprenons, aussi bien qu'en Angleterre, que *les attentions que l'on a pour le comte de Neuilly s'adressent au père de famille malheureux et non au Souverain*; mais nous pensons, en même temps, que, dans notre situation politique, il est certains ménagements à garder (ceci je le dis en thèse générale). A l'appui de ce que j'avance, je pourrais facilement citer d'illustres exemples, et je suis persuadé que le Roi, en vous répondant, exprimera la même opinion.

Je dois ajouter que je n'ai absolument émis aucun doute sur le mobile de votre conduite et que je n'en ai pas même

eu la pensée. Je ne sais donc pourquoi vous me parlez *d'injures que vous ne pourriez accepter de personne*. . . .

Permettez-moi, en conséquence, de croire que tout cela ne repose que sur un véritable malentendu et de passer sous silence la fin de votre lettre.

N° 236. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 12 avril 1848.

Il a communiqué à des journaux de Londres le compte rendu de la revue des troupes passée à Bruxelles par le Roi.

N° 225. — J'ai l'honneur de vous accuser la réception de votre dépêche en date du 10, et n° 2470, relative à la grande revue qui a eu lieu, le 9, à Bruxelles. Je me suis empressé de faire remettre aux éditeurs des deux principaux journaux de Londres des extraits des articles du *Moniteur* et de l'*Indépendance*, où il est rendu compte de cet événement.

N° 237. M. d'Hoffschmidt au corps diplomatique belge à l'étranger. Bruxelles, le 12 avril 1848.

Annonce l'arrivée à Bruxelles, avec des instructions amicales, de M. Bellocq, comme agent diplomatique officieux de la France.

N° 2552. — Le *Moniteur Belge* vous aura appris l'arrivée à Bruxelles de M. Bellocq comme Envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire du Gouvernement provisoire de la République Française.

M. Bellocq est chargé, suivant les termes de la lettre qu'il m'a remise de la part de M. de Lamartine, *d'entretenir officieusement, jusqu'à nouvel ordre, les rapports de bonne amitié qui existent entre la France et la Belgique*. Cette lettre ajoute que M. Bellocq est *l'organe d'un Gouvernement qui professe pour la Belgique les sentiments d'une cordiale amitié*.

Nous ne pouvons que nous applaudir du choix de M. Bellocq, dont les antécédents sont des plus honorables.

N° 238. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 12 avril 1848.

Pénible impression produite en Belgique par la campagne anti-belge du National. Utilité d'éclairer M. Bastide, secrétaire général des Affaires étrangères, sur les hommes et les choses.

A. N° 2470. — Vous aurez remarqué, sans doute, l'hostilité prononcée du *National* à l'égard de la Belgique neutre et monarchique. Comme on attribue, à tort peut-être, aux rédacteurs de ce journal des relations intimes avec des membres du Gouvernement provisoire, la guerre qu'ils nous déclarent produit ici la plus pénible impression.

M. Bastide, secrétaire-général des Affaires étrangères, a dû conserver de l'influence sur cette feuille dont il est, je pense, l'un des propriétaires. Sans réclamer positivement son intervention, vous feriez bien, je crois, et si vous n'y trouvez pas d'inconvénient, de l'entretenir des antécédents du sieur Fosses et autres Belges de même acabit qu'on érige à Paris en patriotes sincères et désintéressés. M. Bastide pourrait rectifier sur ce point les opinions erronées de ses amis politiques. Je vous engage aussi à lui donner lecture de ma dépêche du 3 avril, A. N° 2470 (1), que je vous ai prié de mettre sous les yeux de M. Lamartine. J'en ai fait faire une copie autographiée pour nos différentes légations. Vous en trouverez ci-joint un exemplaire.

N° 239. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 13 avril 1848.

Le Journal de La Haye a reproduit le récit de la revue passée à Bruxelles par le Roi le 9 avril. Impression produite par cette cérémonie sur les Néerlandais.

N° 221. *Rapp. polit. 713. — Confidentielle.* — En vous

(1) Voir pièce n° 211.

accusant la réception de votre dépêche du 11 de ce mois, affaires confidentielles, ind. A, 2470, que je viens de recevoir, j'ai l'honneur de vous informer que le *Journal de La Haye*, dans son numéro d'aujourd'hui, a donné le récit de la revue du 9 d'après le journal belge *Le Politique*. Je suis persuadé que la plupart des journaux de ce pays reproduiront les articles de l'un ou de l'autre de nos journaux, et je veillerai à ce qu'il en soit ainsi autant que cela dépendra de moi.

Quelques personnes d'ici se sont trouvées à Bruxelles le jour de la revue, et se sont montrées presque atteintes elles-mêmes de l'enthousiasme qu'elles avaient vu éclater.

N° 240. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt, Paris, le 15 avril 1848.

M. Bastide s'emploiera à arrêter les attaques du National contre la Belgique. M. Hetzel soupçonné d'être l'auteur de ces attaques.

Confidentielle. — Cabinet. — Je n'avais pas attendu les instructions renfermées dans votre dépêche du 12 courant (1) pour avoir la pensée d'entretenir M. Bastide des articles hostiles du *National*. Je l'ai manqué deux jours de suite, et n'ai pu le voir qu'aujourd'hui. Je lui ai parlé dans le sens de ladite dépêche et de celle du 3 avril (2470) (2), et l'ai prié d'user de son influence auprès de ses amis politiques pour faire cesser cette polémique violente.

M. Bastide m'a assuré ne plus avoir la moindre relation avec ce journal, ni pour la rédaction, ni comme propriétaire. Il est brouillé avec presque tous les rédacteurs sauf un seul, M. Duras. Sans accuser personne, je lui ai dit que j'avais des soupçons très fondés que ces articles étaient rédigés par M. Hetzel. Il m'a répondu confidentiellement

(1) Voir pièce n° 238.

(2) Voir pièce n° 211.

qu'il serait possible que cela fût, d'autant plus qu'il avait reçu une sévère admonestation de M. de Lamartine, à son retour de Belgique, pour avoir voulu y faire du zèle et de la propagande (1). Il est donc disgracié en ce moment, et aura voulu se venger, en faisant des articles contre la Belgique, car il soupçonne que nous avons adressé des plaintes contre lui. Dans tous les cas, M. Bastide m'a promis d'user de toute l'influence qu'il peut avoir sur M. Duras et de son action sur M. Hetzel, pour couper court à cette guerre sourde et peu généreuse, car l'on pourrait y voir l'action cachée du Gouvernement provisoire par la couleur politique du journal lui-même. C'est ce que M. le Secrétaire Général du Ministère des Affaires étrangères a parfaitement compris.

N° 241. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres, le 15 (ou le 16) avril 1848.

Il explique pourquoi il a dû voir un blâme dans la lettre qui lui a été adressée le 6 avril à propos de ses visites aux princes d'Orléans et de Prusse. Il offre à nouveau sa démission de ministre de Belgique à Londres.

N° 227. — J'ai reçu hier la dépêche très confidentielle, Cabinet, que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous la date du 11 de ce mois (2).

Vous ne comprenez point, dites-vous, l'importance extrême que j'ai attachée à votre dépêche du 6 (3). Je vais avoir l'honneur de vous l'expliquer.

Je lis aussi attentivement les journaux belges que les journaux anglais. Or, avant la réception de votre dépêche du 6, j'avais trouvé, dans un journal de Bruxelles, quelques insinuations assez perfides sur le rôle politique que je

(1) Voir lettre de M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne du 21 mars 1848, pièce n° 164.

(2) Voir pièce n° 235.

(3) Voir pièce n° 222.

jouais à Londres où je paraissais représenter des intérêts autres que ceux de la Belgique.

Votre dépêche du 6 m'arrive, et m'annonce que, sur la foi d'un journal qui avait donné de la publicité à mes visites au comte de Neuilly et à mon entrevue avec le prince de Prusse, un membre influent de la Chambre des Représentants, M. Delhogue, voulait vous interpeller à ce sujet.

Ou cette interpellation devait reproduire l'insinuation calomnieuse du journal belge, ou elle n'avait pas de sens; et c'eût été me manquer à moi-même que de ne point vous déclarer, comme je l'ai fait, que je n'accepterais de personne une pareille injure. A cette occasion, et sans m'avoir demandé des explications sur l'annonce contenue dans le journal anglais, vous *insistez* sur la recommandation que vous m'aviez déjà faite d'user d'une grande circonspection, d'une prudence soutenue; et vous ajoutez: que les intérêts du pays doivent être l'objet principal de ma sollicitude, car il y a *votre*, et non pas *notre* dans la dépêche que j'ai reçue.

Que pouvais-je conclure de ces paroles? Que, malgré l'approbation antérieure qu'avait obtenue ma conduite, approbation dont j'ai reçu l'expression avec reconnaissance, le Gouvernement du Roi pensait qu'en cette occasion ses instructions n'avaient pas été suivies, et que j'avais imprudemment donné lieu à des interprétations *qui nuisaient au pays*.

Je ne vous contesterai jamais le droit de me présenter des observations, de me faire des recommandations, ou de me donner des instructions. Vous avez, comme vous le dites fort bien, des devoirs impérieux à remplir à cet égard dans ces temps difficiles; je méconnaîtrais les miens si je pouvais avoir la prétention de me soustraire à la règle et d'exiger qu'on y fit une exception en ma faveur.

Mais lorsque dans ces observations, ces recommandations ou ces instructions, je crois trouver l'expression d'un blâme non mérité, j'ai aussi à remplir des devoirs que je

ne me pardonnerais point de négliger. Il importe peu que je sois Ministre: la Belgique trouverait aisément des hommes propres, et à me succéder, et à me remplacer; mais il m'importait beaucoup de constater que je n'ai posé aucun fait qui soit de nature à compromettre pour l'avenir nos relations avec les gouvernements voisins, et que deux visites faites, en six semaines, à Claremont, et une entrevue accidentelle avec le prince de Prusse ne peuvent point avoir ce résultat. Vous avez la bonté de me dire que les observations que vous m'avez adressées à cet égard ont été présentées bien moins pour le passé que dans l'intérêt de l'avenir. Je vous remercie de m'avoir rassuré à ce sujet. Si cependant telle n'était point la pensée du Conseil; si, en butte aux attaques incessantes d'une presse malveillante, il croyait devoir donner une satisfaction à l'opinion injustement alarmée; si, cédant à des *nécessités parlementaires* qu'il serait peut-être dangereux de ne point accepter, il pensait qu'un changement de ministre produirait un bon effet à la Chambre, je suis tout prêt à faciliter par ma retraite la marche des affaires, plutôt que de l'embarasser en imposant au Gouvernement l'obligation de prendre ma défense, j'emporterais dans la vie privée la conscience d'avoir rempli envers la Belgique, dans toute leur étendue, les devoirs d'un citoyen dévoué, et la satisfaction d'avoir entretenu avec vous, jusqu'à la fin de ma carrière officielle, des relations amicales dont je sais tout le prix.

N° 242. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 16 avril 1848.

Approbation donnée par la princesse de Metternich à la politique belge.

N° 226, *rapp. polit. 714*. — ...Mme la princesse de Metternich (1) elle-même, tout en avouant que ses principes de légitimité l'avaient longtemps empêchée d'avoir un grand

(1) Femme de l'ancien chancelier de l'empire d'Autriche, et de sentiments très hostiles à Léopold I^{er}.

amour pour la Belgique, m'a fait beaucoup de compliments sur la belle conduite du Gouvernement du Roi depuis les désastreux événements de France.

N° 243. M. Nothomb à M. d'Hoffschmidt. Berlin, le 17 avril 1848.

Théorie du baron d'Arnim sur la permanence des traités de 1815. La Prusse défendra la Belgique contre une attaque éventuelle de la France. Prévisions rassurantes du baron d'Arnim.

N° 178. — Votre lettre très confidentielle du 11 avril A. 2470 (1) a fait ce matin l'objet d'un entretien avec le baron d'Arnim; je crois pouvoir vous en rendre compte tout en confiant cette réponse à la poste.

Au premier mot, j'ai reconnu que je devais donner lecture de votre dépêche.

Le baron d'Arnim m'a tout d'abord arrêté en me disant qu'il n'admettait pas votre point de départ; les traités de 1815, dit-il, existent de puissance à puissance comme fixant l'état territorial des nations. Ils peuvent être compromis ou même détruits par rapport à certaines maisons régnantes. La Maison d'Autriche peut perdre Venise et le Milanais; ces deux pays resteront à l'Italie, mais il n'en résulte pas que le Roi de Sardaigne puisse se proclamer Roi de ces deux pays; le seul résultat peut être la déposition dynastique de la Maison d'Autriche.

Il paraît donc que le baron d'Arnim fait la distinction dans les traités entre ce qui est purement dynastique et ce qui est territorial ou national; cette dernière partie subsiste sauf revision en commun par les Puissances, qui n'ont pas le droit d'intervenir aussi longtemps qu'il s'agit seulement de la rupture des liens dynastiques entre les maisons régnantes et les populations.

J'ai continué ma lecture.

(1) Voir pièce n° 233.

Le baron d'Arnim connaissait la distinction faite par Lord Palmerston et il l'admet; il trouve avec le principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté Britannique que la Belgique est dans le deuxième cas de l'alternative.

Enfin, quand je suis arrivé à la question par laquelle vous terminez: la Belgique étant attaquée par la France, que ferait la Prusse? Le baron d'Arnim a dit que la question était prématurée; j'ai néanmoins insisté et il m'a dit que la Prusse ferait comme l'Angleterre, ce que son intérêt lui commande, c'est-à-dire qu'elle maintiendrait l'indépendance de la Belgique telle qu'elle résulte des traités de 1831 et 1839. Notre intérêt est évident, a-t-il ajouté; c'est notre premier intérêt vis-à-vis de la France.

Tel est le résumé de notre conversation; je dois ajouter, puisque vous me demandez mon opinion personnelle, que je n'ai aucune raison de douter de la sincérité des paroles du baron d'Arnim, mais le parti que la Prusse peut être appelée à prendre en notre faveur est évidemment subordonné à la reconstitution de la Prusse et de l'Allemagne, double reconstitution qui, il faut l'espérer, s'accomplira sans secousses nouvelles. En attendant, la Belgique doit continuer à se suffire à elle-même.

Ne trouvez pas mauvais que j'ajoute que le baron d'Arnim a jugé le ton de votre lettre trop alarmiste; la Belgique, selon lui, a fait un essai de ses forces et elle n'a pas de plus grande tentative à redouter que celle qui a été faite; il faut se serrer, se tenir compact à l'intérieur, l'essentiel est d'arriver à la réunion de l'Assemblée Nationale de France, assemblée qui sera pacifique. Le baron d'Arnim ne croit pas à la guerre générale.

N° 244. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt. Paris, le 17 avril 1848.

Possibilité de nouvelles attaques contre la Belgique par le Luxembourg. Encouragements donnés aux conspirateurs par des personnalités au pouvoir.

Confidentielle. — Cabinet. — J'ai appris que les restes

des bandes belges cherchent à se réorganiser, en recrutant des forçats libérés et des repris de justice, de tous genres; mais ils sont dans une débîne complète. Ils se proposent d'essayer la *conquête* de la Belgique par le Luxembourg du côté de Bastogne. Il sera, je pense, utile que le Gouvernement du Roi ait les yeux fixés sur ce point, tout en ne perdant pas de vue notre frontière du côté de Tourcoing, car il paraîtrait que l'on chercherait à faire diversion sur ces deux localités, et les encouragements pratiqués, *avec moins d'évidence*, qu'il y a quelque temps, ne leur font pas défaut, de la part de *certain* individus au pouvoir, qui rêvent la République universelle. En voici une preuve; sur les propositions qui leur avaient été faites il y a quelque temps, de se dissoudre, ils ont répondu qu'ils préféreraient manger du pain blanc qu'on leur donnait à Paris, que du pain noir en Belgique.

N° 245. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 18 avril 1848.

Demande de renseignements sur la formation aux frontières belges d'un corps d'armée français.

Urgent A. 2470. — Cabinet. — Les journaux français parlent de la formation d'un corps d'armée dans les départements français qui touchent à nos frontières. Ils en portent le chiffre à 40,000 hommes.

Je vous prie de vouloir bien recueillir et me transmettre, le plus tôt possible, des informations sur ce fait. Il importe que je connaisse le degré d'exactitude de la nouvelle.

N° 246. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt. Paris, le 21 avril 1848.

La formation d'un corps d'armée français sur les frontières belges est décidée, mais la réalisation de cette décision paraît éloignée. Cette formation ne paraît pas devoir

constituer une menace pour la Belgique. Notre indépendance serait renforcée si la Prusse voulait se déclarer neutre vis-à-vis de la France, de l'Autriche et de la Russie. Des membres du Gouvernement provisoire, en cas de guerre entre la France et l'Angleterre, chercheront à provoquer un mouvement républicain en Belgique. Nécessité de surveiller les propagandistes français.

Très confidentielle. — Cabinet. — Des renseignements, recueillis de différents côtés, me permettent de vous faire connaître, en réponse à la dépêche que vous avez bien voulu m'adresser le 18 c., Cabinet (1), que la formation, dans les départements voisins de la Belgique, d'un corps d'armée français de 50 à 60,000 hommes, est chose décidée en principe et qu'on s'en occupe activement. Le commandement de ce corps d'armée est, assure-t-on, réservé au général Changarnier. Je viens de dire qu'on s'occupe activement de sa formation; mais, je dois ajouter que j'ai entendu déclarer, par des hommes compétents, que les difficultés sont bien grandes et que ce n'est guère que, dans plusieurs semaines, que le résultat qu'on a en vue pourra être atteint : le matériel nécessaire est loin d'être complet et les ressources financières de la France deviennent de jour en jour moins brillantes. Ce n'est pas de ce côté seulement que les forces militaires de la France ont besoin d'être mises en harmonie avec les circonstances et les déclarations belliqueuses de ceux dont les inspirations sont suivies aux départements de la Guerre et de la Marine.

Les nouvelles de la Lombardie reçues depuis quelque temps, ont beaucoup modifié l'aspect sous lequel on envisageait récemment la lutte entre l'Autriche et l'Italie; *l'intervention française semble aujourd'hui inévitable de ce côté.* Le corps d'armée des Alpes réclame donc l'emploi immédiat des ressources disponibles; d'un autre côté, l'état de la marine française et le rôle qu'on a hâte de lui

(1) Voir pièce n° 245.

faire jouer dans la Méditerranée, nécessitent aussi des dépenses considérables qui ne souffrent aucun ajournement.

La formation d'un corps d'armée français dans notre voisinage, serait commandée par les circonstances, quand même l'harmonie et les sympathies entre les deux pays seraient hors de doute pour tout le monde. C'est là un point que je n'ai pas besoin de développer. Je suis loin de vouloir laisser entendre que parmi ceux qui sont à la tête du gouvernement français, nous pouvons compter beaucoup de partisans de l'état de choses qui existe en Belgique. Je crois cependant être dans le vrai en disant que le corps d'armée dont il s'agit, dans la pensée de ceux qui en ont ordonné la formation, n'est pas destiné à agir contre la Belgique. Mais ces personnes elles-mêmes sont-elles en état de prévoir ce que les circonstances amèneront? Evidemment non; et, dès lors, la prudence la plus ordinaire n'exige-t-elle pas que nous prenions nos précautions, comme si ce corps d'armée n'avait d'autre objet que de nous observer?

Le Gouvernement du Roi avisera, dans sa sagesse, le parti que cet état de choses lui commandera de prendre; mais, je me permets de lui communiquer, à cet égard, une idée qui a reçu l'assentiment d'un homme très en état d'apprécier la situation générale: aux yeux du Comité de défense français, la neutralité armée de la Belgique paraît être une excellente chose au point de vue militaire de la France; mais, objecte-t-on, cette neutralité, qui peut en garantir le maintien? La Prusse, par exemple, dans un cas donné, la respectera-t-elle? Or, ajoute-t-on, toute inquiétude disparaîtrait nécessairement de ce côté et aussi d'un autre côté, si la Prusse pouvait être amenée à prendre la même position de neutralité vis-à-vis de la France et des deux autres grandes Puissances du continent. On ne se dissimule pas les difficultés que présenterait la réalisation de ce projet; on sait très bien que ce serait la dissolution de la diète germanique, et l'ajournement de la question polonaise, mais ce double résultat serait-il bien désavan-

tageux à la politique actuelle de la Prusse? Ne lui viendrait-il pas même en aide pour surmonter les nombreuses difficultés que présente la reconstitution intérieure? N'aurait-on d'ailleurs pas, pour le succès de ce projet, la force de l'opinion rhénane, qui est si puissamment représentée dans le Ministère prussien actuel? On est convaincu que si notre souverain goûtait l'idée de cette double neutralité, il serait utile qu'elle fût communiquée au cabinet de Berlin; et, que si, là aussi, on lui faisait bon accueil, il conviendrait de préparer les bases d'une convention qui pourrait être proposée le jour où un pouvoir définitif dirigera les affaires de la France.

Paris, le 21 avril 1848.

Note annexée à la dépêche *très confidentielle* de ce jour.
(Cabinet).

Je viens d'apprendre par quelqu'un de très au fait des arrières-pensées et des faits et gestes de quelques-uns des membres du Gouvernement provisoire que l'on cherchera, en cas d'éventualité de guerre avec l'Angleterre, à provoquer un mouvement en Belgique dans le but d'y faire proclamer la République.. En attendant, l'on renoncerait *aux expéditions à la Risquons-Tout*.

Il faudra que le Gouvernement du Roi exerce une grande surveillance sur les agents propagandistes français qui se mettraient, dit-on, bientôt en campagne; on tâte les dispositions du petit noyau de Républicains que nous avons en Belgique, lesquels ont déclaré, d'après ce que l'on m'assure, qu'ils ne remueraient pas, s'ils n'avaient les garanties les plus certaines d'être secondés par l'accord parfait de tous les membres du Gouvernement provisoire, pour la réussite de la chose.

Plusieurs des hommes au pouvoir affirment qu'ils sont tenus de faire éclater le mouvement quand ils le jugeront à propos.

M. de Lamartine est fortement engagé par quelques-uns

de ses collègues à suivre leur impulsion; il semble s'y refuser jusqu'ici.

N° 247. M. d'Hoffschmidt à M. van de Weyer. Bruxelles, le 25 avril 1848.

Il communique à M. van de Weyer le rapport très confidentiel du prince de Ligne du 21 avril 1848.

Ind. A. N° 2470. — Je crois devoir vous transmettre, en copies, une dépêche de M. le Prince de Ligne, en date du 21 de ce mois, et une note qui y était annexée (1).

Le personnage dont il est question dans cette dépêche est M. le général Bréval, président du Comité de la guerre au Conseil d'Etat. *Ceci est très confidentiel et pour vous seul.*

Je vous serais obligé de me faire connaître les données que vous pourrez, à votre tour, recueillir sur les intentions du Gouvernement britannique.

N° 248. M. d'Hoffschmidt au prince de Ligne. Bruxelles, le 25 avril 1848.

Deux soldats français ayant pénétré près de Mouscron sur le territoire belge et y ayant molesté des habitants, ont été poursuivis par des soldats belges et l'un d'eux refusant de s'arrêter aux sommations faites a été tué. Le prince aura à exprimer à M. de Lamartine les regrets du Gouvernement belge mais aussi à protester contre les provocations incessantes adressés du département du Nord aux troupes et aux populations belges.

Je m'empresse de vous rendre compte d'un fait extrêmement regrettable qui vient de se passer sur le territoire

(1) Lettre du prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt. Note du 21 avril 1848 annexée à la lettre du prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt. Voir même pièce.

belge aux environs de Mouscron. Voici les renseignements extraits des rapports officiels parvenus au Gouvernement.

Le 24 de ce mois, le sergent du poste du Christ, gardé par un détachement de chasseurs carabiniers, fut averti que deux militaires français, un caporal et un soldat, se livraient à des actes de violence contre les habitants d'un cabaret situé près de la frontière, ayant pour enseigne à l'*Alliance des Belges et des Français*. Il envoya les deux carabiniers *Simon et De Ridder* avec ordre de rechercher les deux militaires étrangers et, dans le cas où ils molesteraient les gens de la maison en se servant de leurs armes, de les arrêter et de les conduire au poste. Arrivés au cabaret, ces deux chasseurs demandèrent à un factionnaire placé à petite distance de là, ce qui était arrivé; en ce moment, la maîtresse du logis survint et leur raconta les vexations qu'elle et son mari avaient essuyées; l'un des deux soldats avait dégainé et avait porté à la poitrine de la femme et à celle de l'homme des coups de pointe de son sabre-poignard. Le maître de la maison prétend n'avoir évité ces coups qu'en se jetant à la renverse, et la femme est encore en ce moment malade de la terreur qu'elle a éprouvée. L'un des deux soldats étant sorti du cabaret en brandissant son arme au milieu de la foule, le factionnaire Bodard, placé à une certaine distance de là, l'aperçut et lui cria de se retirer. Les Français se sauvèrent vers la frontière. Les carabiniers *Simon et De Ridder* les poursuivirent sur la route de Mouscron à Tourcoing. Les Français étaient de nouveau entrés dans un cabaret qui est à petite distance en deça de la frontière. Prévenus sans doute qu'ils étaient poursuivis, ils sont sortis l'un après l'autre de ce cabaret, avant que les chasseurs n'eussent pu y arriver, et tout en courant, ils se retournaient en faisant des gestes insultants et en prononçant des paroles outrageantes pour nos soldats. Le chasseur *Simon* voulut à tout prix arrêter le caporal qui se trouvait le plus près de lui, étant sorti du cabaret le dernier; il lui cria: *Arrête! arrête! ou je tire sur toi!* L'autre ne tint aucun compte de

l'injonction et continua de proférer des insultes contre les Belges. C'est alors que *Simon* fit feu. Le caporal tomba mort.

Tel est le résumé des faits exposés dans les rapports officiels.

Le chasseur *Simon* est arrêté et une enquête se poursuit en ce moment.

Je vous prie de vous rendre sur le champ chez M. de Lamartine et de lui donner les explications qui précèdent. Veuillez, en même temps, lui exprimer tous nos regrets de ce fâcheux incident et notre volonté de ne rien négliger pour empêcher le retour de faits si contraires aux rapports de bon voisinage et d'amitié que nous avons tant à cœur de conserver avec la France.

Mais il ne faut pas laisser ignorer à M. de Lamartine que cet incident regrettable est dû à un concours de fâcheuses circonstances. Depuis que la bande armée qui a envahi notre territoire a été repoussée à *Risquons-Tout*, des provocations incessantes venant du département du Nord, sont adressées à nos troupes et à nos populations, n'est-ce pas encore à une provocation de ce genre qu'est dû l'accident dont je viens de vous rendre compte? Des soldats français sont venus molester et frapper dans leur domicile des gens inoffensifs; ils se sont refusés à obéir à l'injonction qui leur était faite et ils n'ont répondu à cette injonction qu'en proférant des insultes contre la Belgique.

Nous ne doutons pas que M. de Lamartine n'apprécie ces circonstances avec la loyauté et cette élévation d'esprit dont il a donné tant de preuves.

Il serait à désirer que le Gouvernement provisoire pût empêcher les provocations dont les Belges sont l'objet jusque sur leur propre territoire et nous garantirions facilement alors que ces conflits déplorables ne se renouvelleraient plus à l'avenir (1).

(1) Après le meurtre du soldat français, de nombreux ouvriers belges furent contraints de quitter la France. (*Rapport du procureur du Roi de Courtrai* du 26 avril 1848.)

N^o 249. M. d'Hoffschmidt à M. van de Weyer. Bruxelles, le 25 avril 1848.

Il refuse d'accepter la démission de ses fonctions offerte par M. van de Weyer.

J'ai l'honneur de vous accuser la réception de votre lettre très confidentielle du 15 qui m'est arrivée le 18 avril.

Veillez être persuadé qu'il n'existe aucune nécessité parlementaire qui puisse exiger votre retraite. Vous êtes aussi considéré dans les Chambres que dans le pays; personne n'a jamais manifesté le désir de vous voir quitter le poste élevé que vous occupez avec tant de dévouement. Si des journaux belges (ce que j'ignore) contiennent à votre égard des insinuations perfides, je ne doute pas que vous sachiez les mépriser en les réduisant à leur juste valeur, comme nous savions le faire quand nous siégeons ensemble dans les conseils du Roi.

Il se passe peu de jours sans que les membres du Cabinet actuel ne soient eux-mêmes attaqués avec violence dans certains journaux; ils subissent avec résolution ces épreuves et ils sont persuadés que leurs collaborateurs les plus intimes et les plus distingués sauront aussi se mettre bien au-dessus de ces attaques inévitables pour les hommes appelés à jouer un rôle sur la scène politique. Continuons donc, mon cher ancien collègue, à poursuivre ensemble la tâche que nous avons à remplir dans ces moments difficiles; quand des jours plus sereins seront arrivés, nous pourrons, s'il y a lieu, prendre un repos qu'il n'est pas permis aujourd'hui de prendre pour tous ceux qui peuvent, comme vous, défendre avec efficacité les intérêts de leur pays.

N^o 250. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt. Paris, le 26 avril 1848.

A exprimé au secrétaire général des Affaires étrangères

les regrets du Gouvernement belge au sujet du meurtre d'un soldat français près de Mouscron et ses protestations contre les provocations à nos troupes partant du département du Nord.

9889. — 174. — J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous m'avez adressée le 25 de ce mois (1), relativement au fâcheux incident qui s'est passé le 24, dans les environs de Mouscron.

Je me suis rendu, ce matin, au Ministère des Affaires étrangères pour communiquer, de vive voix, à M. de Lamartine, les explications que vous avez bien voulu me donner à ce sujet. En l'absence du Ministre, j'ai vu M. Bastide; et, dans l'entretien que j'ai eu avec lui et dans lequel il a constamment témoigné les dispositions les plus amicales, je lui ai exprimé le regret qu'éprouve le Gouvernement du Roi de cette déplorable circonstance et, en même temps, le désir que les mesures nécessaires soient prises par le Gouvernement provisoire pour mettre fin aux provocations incessantes dont nos soldats sont l'objet, et qui pourraient amener de nouvelles complications, malgré les précautions prises de notre côté pour les prévenir.

Je suis convenu avec M. Bastide que j'adresserai aujourd'hui même à M. de Lamartine un récit officiel et circonstancié de cette affaire.

N° 251. Le prince de Ligne à M. d'Hoffschmidt. Paris, le 26 avril 1848.

M. de Lamartine déclare que la décision de former un corps d'armée à l'est est une satisfaction donnée à l'opinion. Ce corps restera longtemps sur le papier.

Confidentielle. Cabinet. — J'ai parlé hier à M. de Lamartine de la formation du corps d'armée de l'est, en lui disant, que bien que le Gouvernement du Roi, se confiant

(1) Voir pièce n° 248.

dans la franchise et la loyauté de ses déclarations, ne m'eut pas chargé de lui demander d'explications à cet égard, je serais charmé d'avoir à vous transmettre des paroles rassurantes sur cette résolution du Gouvernement Provisoire. M. le Ministre des Affaires étrangères me répondit que nous pouvions être sans la moindre inquiétude à ce sujet par rapport à nous. « C'est, ajouta-t-il, un encens à l'opinion; il faut aux Français, dans les circonstances difficiles, des corps d'armée à leurs frontières, cette idée les charme: nous allons en former un sur celles d'Espagne, dont les dispositions nous donnaient quelques appréhensions; mais nous avons eu aujourd'hui même de très bonnes nouvelles de Narvaez.

» Le corps d'armée de l'est sera longtemps sur le papier. Nous ne voulons pas de conquêtes, l'esprit public en France y est généralement opposé, et nous désirons vivre avec vous dans la meilleure intelligence. Je compte plus que jamais que nous pourrons fonder une République d'ordre, et sur la nomination de 700 Républicains conservateurs à l'Assemblée nationale. La tranquillité des Nations voisines en sera la conséquence. »

.

N° 252. M. Nothomb à M. d'Hoffschmidt. Berlin, le 27 avril 1848.

La Prusse se refuse à laisser sortir le Grand-Duché du Luxembourg du « Zoll-Verein ». Le baron d'Arnim conseille une union douanière entre la Hollande et la Belgique, prélude d'une entrée de celle-ci dans le « Zoll-Verein » allemand.

N° 198. — L'attitude du Grand-Duché de Luxembourg depuis que les nouvelles élections sont connues, réveille ici les inquiétudes. Le baron d'Arnim ne m'a pas caché qu'au moment où il s'agit de généraliser le *Zollverein* en faisant de l'Union douanière une loi fédérale, la sortie du *Zollverein* du Grand-Duché de Luxembourg serait un

acte que la Prusse et l'Allemagne ne pourraient tolérer. Amené sur ce terrain, j'aurais cru manquer de bonne foi en gardant plus longtemps par devers moi votre lettre du 2 avril n° 2505 A (1), à laquelle sont jointes les instructions transmises sous la même date au général Willmar. Le baron d'Arnim a pris connaissance des deux pièces presque en entier, il m'a dit qu'il pourrait se prêter à un arrangement exceptionnel pour certains articles et certaines quantités entre le Grand-Duché et la Belgique, si cet arrangement laissait sauf le maintien du Grand-Duché dans le *Zollverein*. Il a répété de nouveau que la Belgique devait chercher à faire un *Zollverein* avec la Hollande, ce qui serait un acheminement à l'entrée dans le *Zollverein allemand* après que l'on aurait constaté le refus de la France, refus selon lui évident et qui nous donnerait toute liberté d'action.

N° 253. M. Nothomb à M. d'Hoffschmidt. Berlin, le 27 avril 1848.

La Prusse va se concerter avec l'Angleterre sur les mesures à prendre au cas d'une invasion française en Belgique. Impuissance militaire momentanée de la Prusse. Sentiments toujours optimistes du baron d'Arnim.

N° 200. — Plus d'une fois, et encore hier soir, je suis revenu sur la conversation dont je vous ai rendu compte dans ma lettre du 17 avril n° 178, en réponse à vos instructions confidentielles du 11, n° 2470, A.

Le baron d'Arnim m'a confirmé ses bonnes intentions qui déjà se traduisent en fait; il m'a annoncé que l'Allemagne allait former une armée de réserve qui se réunirait entre Ulm et Nuremberg (50,000 h.) et qu'il avait chargé M. Bunsen de se concerter avec Lord Palmerston sur les mesures à prendre ou les dispositions à exprimer au sujet d'une attaque éventuelle de la Belgique par la France.

(1) Voir pièce n° 208.

Toutefois, je dois répéter que, sans parler des affaires d'Italie qui tiennent l'Autriche en échec, l'affaire du Grand-Duché de Posen exige 25,000 hommes (1) et celle du Schleswig (2) au moins autant; l'Allemagne et tous les Etats d'Allemagne sont en outre dans la désorganisation la plus absolue; la réorganisation de l'Allemagne dans son ensemble et dans toutes ses parties, l'expédition du Schleswig, la lutte dans le Grand-Duché de Posen, telles sont les questions qui absorberont probablement tout cet été l'attention et les moyens de la Prusse. Il faut donc que la Belgique puisse *jusqu'au mois de septembre prochain* se suffire à elle-même et se garantir contre tout choc extérieur et tout incident intérieur.

Telle a été la conclusion de notre entretien; le baron d'Arnim continue à croire aux dispositions pacifiques de la France et sur M. de Lamartine qu'il considère comme le président de la République définitivement constituée.

N° 254. M. d'Hoffschmidt au baron Willmar et à M. Nothomb. Bruxelles, le 27 avril 1848.

Il donne des renseignements sur l'agitation qui règne dans le Grand-Duché de Luxembourg et s'enquiert des intentions à ce sujet des Gouvernements néerlandais et prussien.

N° 2505. — Je reviens sur ce qui se passe dans le Luxembourg Grand-Ducal.

Samedi et dimanche derniers, on a fait circuler parmi

(1) Des rivalités ardentes mettaient sans cesse aux prises dans le Grand-Duché les Slaves et les Germains. Elles provoquèrent, en avril-mai 1848, une insurrection qui fut domptée par le général de Puel, malgré l'héroïsme des bandes de Microslawski.

(2) Des dissentiments très vifs séparaient du roi de Danemark une partie de ses sujets du Schleswig et du Holstein. Appuyée par le Parlement de Francfort, la Prusse intervint militairement en faveur des insurgés. Mais, devant le veto de la Russie, les armées de Frédéric-Guillaume IV durent s'arrêter et accepter, le 26 août 1848, l'armistice de Malmö.

les ouvriers de la ville de Luxembourg et des campagnes environnantes, une convocation d'après laquelle ils devaient se réunir cette semaine pour présenter à l'assemblée des Etats une pétition ayant notamment pour objet de réclamer la suppression du cens électoral. Ils prétendent, comme paraît le prétendre aussi le parti de l'évêque, que cette assemblée, telle qu'elle est constituée aujourd'hui, ne peut pas voter la constitution et régler les destinées du pays.

L'autorité civile et l'autorité militaire se sont concertées sur les mesures de sûreté, et, dès le 23, les militaires ont été consignés dans leurs casernes.

Mais ces précautions n'ont fait qu'augmenter les inquiétudes. Le général commandant la forteresse, qui a déjà, dit-on, quelque peine à maintenir la discipline, a fait connaître la résolution de déclarer la ville en état de siège dans le cas où les troubles prévus prendraient un caractère quelque peu sérieux.

Là-dessus, le conseil du gouvernement, cédant sans doute à un vœu plus ou moins général des membres des Etats, a engagé les députés à se réunir à Ettelbruck.

Ce fait est grave; et des personnes qui croient être au courant des opinions du Luxembourg, s'attendent à voir la déchéance du Roi prononcée et la république proclamée.

Je vous prie de vouloir bien me faire savoir si les éventualités indiquées ont été prévues à Berlin; et quelle ligne de conduite on semble devoir adopter en cette circonstance. Nous avons le plus grand intérêt à le connaître, et le plus tôt possible.

N^o 255. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 29 avril 1848.

Donne des renseignements sur l'état des esprits dans le Grand-Duché de Luxembourg et sur les décisions prises par le grand-duc.

N° 252. *Rapp. polit. 720.* — Je m'empresse de répondre, après avoir cherché à recueillir des renseignements, à votre dépêche du 27 (1), ind. n° 2505, concernant les affaires du Grand-Duché de Luxembourg.

Il ne paraît pas qu'on ait été informé ici des mouvements qui devaient avoir eu lieu la semaine dernière pour faire signer une pétition d'ouvriers et gens du peuple en faveur du suffrage universel. Mais on a reçu la nouvelle que quelques ouvriers ont demandé de pouvoir remettre eux-mêmes une pétition à l'assemblée, que cette demande a été appuyée par un membre et repoussée à une immense majorité. On suppose que la pétition *envoyée* aura été admise, mais on n'en connaissait pas l'objet.

On ne semble pas dans ce moment avoir de défiance contre le parti de l'évêque.

Des dispositions prises par le général commandant la forteresse et de la menace de prononcer l'état de siège, on n'avait aucune notion.

L'avis de la translation du Gouvernement à Ettelbruck, arrivée ici le 27, avait été donnée sans indication de motifs: il semblait qu'on ne comprenait pas bien la gravité de ce fait.

Quoi qu'il en soit, le refus d'admettre les délégués des ouvriers semble annoncer, et on ne lui attribue ici, de la part des Etats et des populations, d'autres dispositions que celles que leur attribuent les personnes qui croient être au courant des opinions du Luxembourg, et qui vous transmettent des renseignements.

D'autres circonstances se sont produites dans l'assemblée qui ont donné lieu aux mêmes conclusions: M. Ch. Metz a voulu s'opposer au renouvellement du serment à prêter à la Constitution et au Roi et sa motion a été repoussée.

L'échec de M. de Blockhausen devant le corps électoral a été non seulement confirmé, mais applaudi, avec dérision pour lui, au sein de l'assemblée.

(1) Voir pièce n° 254.

D'un autre côté, le Roi Grand-Duc a posé deux actes qui sont de nature à lui concilier bien des suffrages. Il a renoncé, pour l'année courante, à la somme entière de sa liste civile, et déclaré annuler, en ce qui le concerne, l'article de la Constitution qui fixe sa liste civile à 150,000 florins, et s'en rapporter aux Etats quant à la fixation du chiffre à arrêter pour l'avenir.

Dans cet état de choses, la crainte de déclaration de déchéance et de proclamation de la République ont à peu près disparu; et rien ne semble avoir été décidé quant à la règle de conduite à adopter dans le cas où le danger renaîtrait. On paraît avoir assez de confiance dans le contingent de la garde civique et les sociétés d'arquebusiers.

Les rapports du gouverneur du Luxembourg semblent respirer la plus grande sécurité. J'ai cependant lieu de croire que la suppression du cens électoral et le suffrage universel seront au moins l'un des objets dont les Etats auront à s'occuper. A cela près, on paraît disposé à conserver la forme monarchique modifiée à l'instar de la Royauté belge.

P. S. — Les renseignements qui précèdent, quoique puisés à des sources officielles ne m'ont pas été donnés officiellement, ce qui me porte à les envoyer par voie sûre. J'ai cherché à voir M. Wurth-Paquet pour me les faire confirmer, quoique n'ayant pas encore reçu sa visite, mais je ne l'ai pas rencontré.

N° 256. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt, Londres, le 29 avril 1848.

Lord Palmerston est rassuré, pour le moment, sur les intentions de la France à l'égard de la Belgique, la république ayant intérêt à ne point rompre avec l'Angleterre. Celle-ci saura éventuellement faire respecter les droits et remplir les devoirs qu'elle tire des traités. Inopportunité de nouvelles déclarations à ce sujet.

N° 243. — Votre dépêche très confidentielle du 25

A N° 2470 (1), m'a été remise par le courrier Wittocx. Lord Palmerston était absent. A son retour à Londres, je me suis empressé de lui demander audience. Il m'a reçu cet après-midi. Nous avons eu un long entretien. Le temps me manque pour vous en rendre un compte détaillé. Je ne veux point cependant laisser partir le Baron Behr pour Bruxelles sans vous informer que le langage de Lord Palmerston a été *fort satisfaisant*. « Je ne crois point à la guerre, me dit-il; le triomphe du parti modéré en France est fait pour nous rassurer pendant au moins quelques mois. Je suis, en outre, convaincu que la France comprend qu'il est de son intérêt de ne point rompre avec l'Angleterre. Or, ce serait rompre avec nous de la manière la plus directe que de porter atteinte à l'indépendance de la Belgique, dont l'existence politique et la neutralité ont été placées sous notre garantie. J'ai à dessein rappelé au souvenir de la Chambre des Communes les Traités que la Grande-Bretagne considère comme sacrés. Nos droits et nos *devoirs* sont, en ce qui concerne la Belgique, suffisamment connus et compris; nous saurons faire respecter les uns, et *remplir les autres*. Mais il est inutile de faire à cet égard, dans les circonstances actuelles, de nouvelles déclarations propres à ébranler plutôt qu'à raffermir la position des hommes qui, en France, se sont constitués les défenseurs de la paix et du maintien des bonnes relations avec l'Angleterre. »

Le courrier Wittocx, que j'expédierai demain, sera porteur d'un rapport plus complet.

M. de Tallenay, Ministre de France, a été reçu par Lord Palmerston, qui a été satisfait de son langage. M. de Tallenay ne remettra ses lettres de créance qu'après l'établissement du gouvernement définitif.

N° 257. M. van de Weyer à M. d'Hoffschmidt. Londres. le 30 avril 1848.

Tout en prenant au sérieux ses obligations de garantie.

(1) Voir pièce n° 247.

lord Palmerston refuse, comme prématurée et dangereuse, une convention avec la Prusse sur les mesures éventuelles d'exécution. Confiance dans la politique pacifique de M. de Lamartine. Utilité toutefois pour la Belgique de mesures de précaution.

N° 244. — Dans le compte rendu que je vous ai transmis de mon dernier entretien avec Lord Palmerston, j'ai oublié de vous informer que, le même jour, M. Bunsen avait été chargé de communiquer au Cabinet la démarche faite par la Belgique à Berlin, et de demander si, le cas échéant, la Prusse pouvait compter, pour la défense et la neutralité de la Belgique, sur la coopération de l'Angleterre. Lord Palmerston a répondu à M. Bunsen de manière à prouver au Cabinet de Berlin, que la stipulation de *garantie* est ici prise au sérieux. Cependant, Sa Seigneurie a considéré comme prématurée et dangereuse toute entente commune sur les mesures d'exécution. Les armements de la France n'alarment point l'Angleterre. A ses yeux, M. de Lamartine a le plus grand intérêt à éviter jusqu'à l'apparence d'une attitude hostile envers l'Angleterre. Toutefois, en présence des passions qui s'agitent à Paris, la Belgique fait bien de ne pas s'endormir dans une dangereuse sécurité; et bien que, selon lord Palmerston, la situation de l'Europe soit moins menaçante aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a quelques mois, Sa Seigneurie approuve toutes les mesures de précaution qui ont été prises par le Gouvernement du Roi.

.

N° 258. Le baron Willmar à M. d'Hoffschmidt. La Haye, le 30 avril 1848.

Refus du Roi des Pays-Bas de consentir à des concessions économiques utiles à la Belgique.

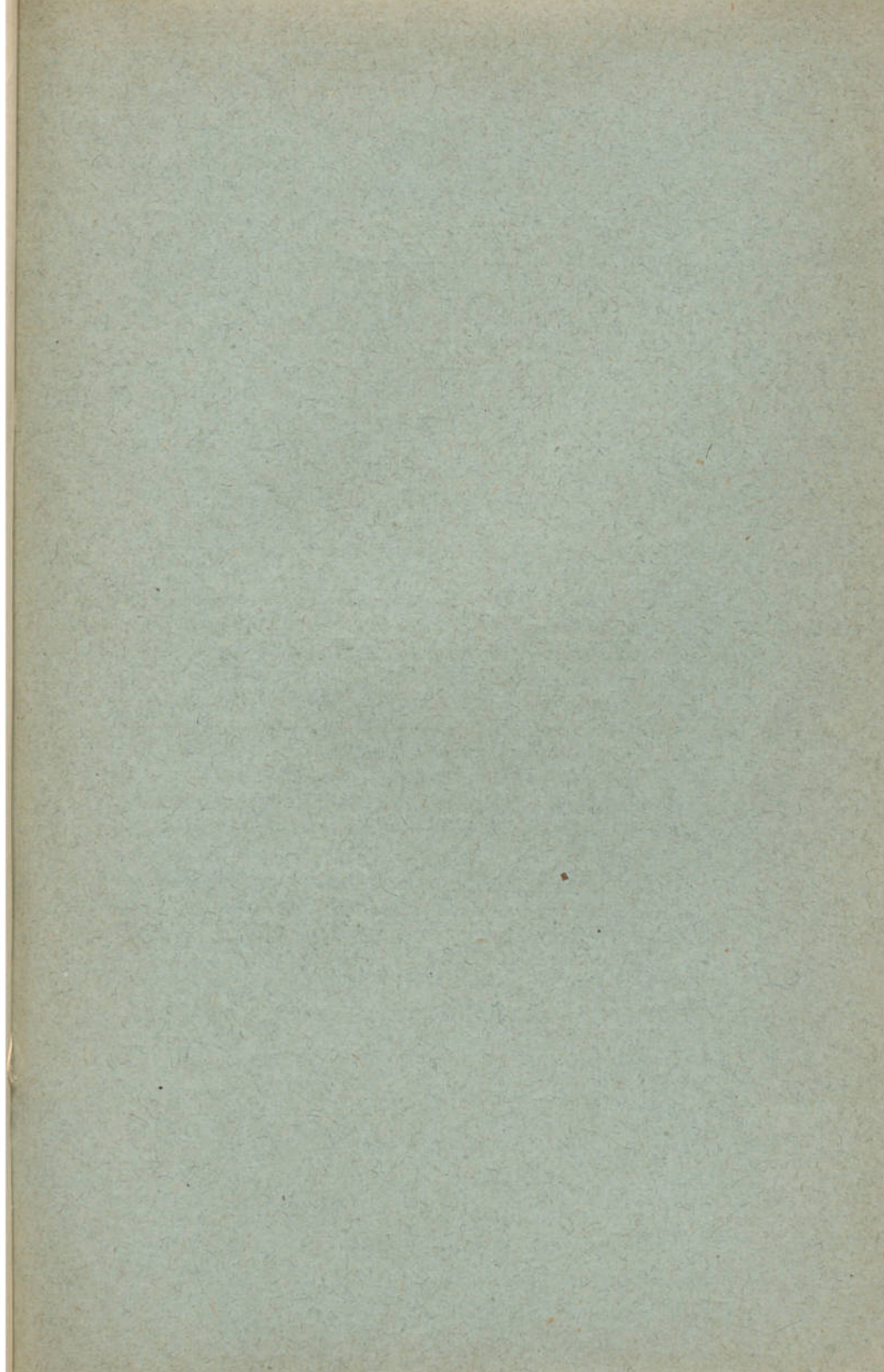
Confidentielle. — Par suite à ma lettre de ce jour,

n° (1), je crois devoir vous faire savoir que malgré toutes les tentatives et tous les efforts que j'ai faits, je n'ai pas obtenu de S. M. le Roi des Pays-Bas aucune manifestation d'une disposition quelconque à venir au secours de la Belgique, pour prévenir si dangereuse où la cessation du travail parmi la grande population d'ouvriers de Gand pourrait placer le pays.

Durant le quart d'heure à peu près, que notre entrevue a duré, j'ai plusieurs fois dénoncé le foyer dangereux de Gand dans la conversation, mais pas un mot n'a été répondu à ce sujet. Le Roi partage-t-il la confiance de M. le comte de Schimmelpenninck et de son ministère, croit-il que la Belgique tombant n'entraînerait pas les Pays-Bas dans leur chute?

Il faut le croire, mais j'avoue que cette manière d'être a été pour moi un sujet d'un assez grand désappointement. Après les si simples questions de l'état de la Belgique, le Roi n'a-t-il plus le (sens?) de la politique générale, surtout de celles qui concernent l'Allemagne et la France?

(1) Cette lettre contenait un rapport du baron Willmar sur une audience que lui avait accordée le roi des Pays-Bas pour la remise de lettres de condoléances.



PUBLICATIONS DE LA COMMISSION (1)

SÉRIE IN-QUARTO : 136 volumes (1836-1927).

SÉRIE IN-OCTAVO : 43 volumes (1854-1924).

SÉRIE GRAND IN OCTAVO : 3 volumes (1904-1906).

BULLETIN (*Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire ou Recueil de ses bulletins*) : 1^{re} série, 16 vol., 1834-1850; 2^e série, 12 vol., 1851-1859; 3^e série, 14 vol., 1860-1872; 4^e série, 17 vol., 1873-1890; 5^e série, 12 vol., 1891-1902; t. LXXII-XCI, 1903-1927.

SOUS PRESSE :

S. BORMANS et J. HALKIN, *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*, t. XI (3^e partie).

H. VANDER LINDEN et P. DE KEYSER, *Le Spiegel Historiaal de Lodewijk van Velthem*, t. II.

A. VAN HOVE, *Actes de l'Université de Louvain*, t. II.

L. LAHAYE, *Inventaire analytique des chartes de Saint-Jean l'Évangéliste à Liège*, t. II.

E. PONCELET, *Cartulaire du Chapitre de Saint-Lambert de Liège* t. VI.

J. VANNÉRUS, *Les dénombremens du duché de Luxembourg au XV^e et au XVI^e siècles*, t. II.

C. DE BORMAN et E. PONCELET, *Œuvres de Jacques de Hemricourt*, t. III.

J. HALKIN et C.-G. ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy*, t. II.

A. LONCHAY et J. CUVELIER, *Correspondance de la cour d'Espagne sur les affaires des Pays-Bas au XVII^e siècle*, t. III.

EUG. HUBERT, *La correspondance de Bouterville*, t. I.

EM. FAIRON, *Chroniques liégeoises*, t. II.

(1) Voir la liste détaillée sur la couverture des publications in-f°.